



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-057

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2023

Sommaire

DDT / Cohésion des territoires

32-2022-12-21-00002 - Convention cadre PVD de la Communauté de Communes Artagnan en Fezensac et de la commune de Vic-Fezensac valant opération de revitalisation du territoire (112 pages) Page 3

32-2023-01-10-00002 - Convention cadre PVD de la Communauté de Communes Val de Gers et des communes de Masseube et Seissan valant opération de revitalisation du territoire (133 pages) Page 116

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2023-04-12-00001 - arrete portant répartition du nombre des jurés à inscrire sur la liste du Jury d Assises de la circonscription du Gers pour l année 2024 (1 page) Page 250

DDT

32-2022-12-21-00002

Convention cadre PVD de la Communauté de
Communes Artagnan en Fezensac et de la
commune de Vic-Fezensac valant opération de
revitalisation du territoire

CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

valant

Opération de
Revitalisation de
Territoire (ORT)

pour la commune de
VIC-FEZENSAC



ENTRE

D'une part,

La commune de Vic-Fezensac, représentée par Madame Barbara NETO, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 mai 2021.
Ci-après désigné par « Vic-Fezensac » ;

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, représentée par Madame Barbara NETO, Présidente.
Ci-après désigné par « CCAF » ;

et, d'autre part,

L'État, représenté par Monsieur Xavier BRUNETIERE, Préfet du Gers.
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, représentée par Madame Carole DELGA, Présidente.
Ci-après désignée par la Commission Permanente du 18/02/2022 ;
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département du Gers, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président
Ci-après désigné par « le Département » ;

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays d'Armagnac, représenté par Monsieur Michel GABAS, Président.
Ci-après désigné par « PETR » ;

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Madame Sophie LAFENETRE, Directrice Générale.
Ci-après désigné par « EPF » ;

La Caisse des Dépôts et des Consignations, représentée par Madame Annabelle VIOLLET, Directrice Régionale.
Ci-après désigné par « Caisse des Dépôts » ;



Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 03 juin 2021.

Vu la convention CRTE signée le 17 décembre 2021.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme « Petites Villes de Demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du Plan de Relance 2020-2030 et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.



Sommaire

Article 1 – Objet de la convention cadre.....	page n°05
Article 2 – Opération de Revitalisation de Territoire.....	page n°06
Article 3 – Présentation du territoire signataire.....	page n°07
Article 4 – Les dispositifs présents.....	page n°09
Article 5 – Le projet de territoire.....	page n°10
Article 6 – Les enjeux du territoire.....	page n°12
Article 7 – Les orientations stratégiques.....	page n°14
Article 8 – Le périmètre de l'ORT.....	page n°22
Article 9 – Le plan d'actions.....	page n°23
Article 9.1 – Les actions.....	page n°23
Article 9.2 – Projets en maturation.....	page n°24
Article 10 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	page n°26
Article 11 – Engagements des partenaires.....	page n°26
Article 11.1 – Dispositions générales concernant les financeurs.....	page n°26
Article 11.2 – Le territoire signataire.....	page n°27
Article 11.3 – L'État, les établissements et opérateurs publics.....	page n°28
Article 11.4 – Engagements de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.....	page n°30
Article 11.5 – Engagements du Département.....	page n°31
Article 11.6 – Engagements des autres opérateurs publics.....	page n°33
Article 11.6.1 – La Caisse des Dépôts et des Consignations	page n°34
Article 11.6.2 – L'Établissement Public Foncier Occitanie.....	page n°34
Article 11.6.3 – Action Logement.....	page n°35
Article 11.7 – Mobilisation des citoyens et acteurs socio-économiques.....	page n°35
Article 11.8 – Maquette financière.....	page n°36
Article 11.9 – Complémentarité avec le contrat « Bourg-Centre Occitanie ».....	page n°37
Article 12 – Gouvernance du programme « Petites Villes de Demain ».....	page n°38
Article 13 – Suivi et évaluation du programme.....	page n°39
Article 14 – Résultats attendus du programme.....	page n°40
Article 15 – Utilisation des logos.....	page n°42
Article 16 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	page n°43
Article 17 – Évolution et mise à jour du programme.....	page n°43
Article 18 – Résiliation du programme.....	page n°44
Article 19 – Traitement des litiges.....	page n°44

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme « Petites Villes de Demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de Relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme « Petites Villes de Demain » est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et des populations du territoire engagé.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires (État, opérateurs, collectivités, secteur privé) pour la période du programme courant de 2021 à 2026.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une **convention pluriannuelle évolutive qui intégrera par voie d'avenants** les différents éléments de conclusion des études en cours ou à venir, ainsi que les évolutions des programmes d'actions. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.



Article 2 - Opération de Revitalisation de Territoire

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, est un outil mis à disposition de la collectivité pour la mise en œuvre d'un projet global de transformation et de revitalisation de son centre-ville.

Son objectif est de mettre en œuvre un projet territorial global pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux, pour consolider le tissu urbain du territoire, pour améliorer l'attractivité du centre-ville et pour renforcer la fonction de pôle central des services urbains.

Plusieurs axes d'interventions sont prévus dans l'ORT. Le premier, obligatoire, est en faveur de l'amélioration de l'habitation. Il prévoit la réhabilitation du parc immobilier bâti, y compris l'immobilier touristique, la lutte contre l'habitat dégradé et indigne et la lutte contre la vacance des logements. Il prévoit également des actions en faveur des activités commerciales et artisanales, de la transition énergétique et de la mixité sociale grâce, notamment, à la lutte contre la vacance commerciale, à l'adaptation de l'offre de logements, de services publics et de services de santé, à la réhabilitation de friches urbaines, à la valorisation des espaces, équipements publics et du patrimoine bâti ainsi qu'à la réduction des problèmes d'accessibilité et de mobilité.

Article 3 – Présentation du territoire signataire

Vic-Fezensac se situe au cœur du département du Gers sur la route nationale 124 qui relie Auch (32) à Mont-de-Marsan (40). Sa situation géographique centrale est privilégiée puisqu'elle est à seulement 30 minutes d'Auch, chef-lieu du département, et à 1h30 en voiture de Toulouse (110 kms).

C'est sur un territoire dense d'une superficie de 53,94 km² que sont répartis les 3 607 habitants dénombrés lors du dernier recensement INSEE en 2021. Chef-lieu du canton et rattachée à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, la ville de Vic-Fezensac offre une silhouette urbaine au tracé rectangulaire avec des rues étroites, un bâti serré et des îlots centraux à l'image des anciens modèles des bastides du 12^{ème} et 13^{ème} siècles. Cette spécificité montre un patrimoine historique et architectural riche, marqué par des places centrales qui sont aujourd'hui représentées par la place Julie Saint-Avit (place du kiosque), le cours Delom (place de la mairie) et la place du Curé Thiard (place de l'église) toutes entièrement rénovées. Malgré des bâtiments et des infrastructures vieillissants et coûteux, la ville s'attache à offrir un cadre de vie préservé.

En périphérie, la RN 124 sépare, d'est en ouest, la bastide ancienne du bourg neuf avec ses lotissements plus récents, espacés et arborés. Cet axe représente 2 des 6 entrées principales de Vic-Fezensac. Les autres, à requalifier, se situent sur la RD626 à l'ouest menant à Éauze, la RD35 du sud vers Bassoues au nord-est vers Condom et la RD112 au nord reliant la commune voisine de Marambat.

La traversée de l'Osse du nord au sud crée une réelle démarcation dans le paysage urbain et offre à la ville un décor hybride entre la douceur de vivre de la vallée et la quiétude des plateaux avec ses grands espaces agricoles et naturels malheureusement peu mis en valeur. Mais, régulièrement en crue, la rivière complexifie le développement de la ville dans tous les domaines (soumis à un large PPRI).

Grâce à sa localisation au croisement de plusieurs bassins d'activités, la ville de Vic-Fezensac développe des dynamiques de fonctionnement et de mobilités avec

les communes d'Auch, de Condom, d'Éauze et de Nogaro. Ainsi, malgré sa situation rurale, elle exerce un véritable rôle de centralité du bassin de vie et d'emploi : elle concentre près de la moitié de la population communautaire tout en regroupant des entreprises importantes ainsi que les principaux commerces, artisans et services. Elle peut également se prévaloir de posséder son propre hôpital local et d'offrir à ses habitants un niveau d'équipements important qui assoie ainsi le rôle essentiel de la ville au-delà des limites communales.

Place de la fête, la ville de Vic-Fezensac possède une forte notoriété due à son dynamisme associatif, son patrimoine culturel fort et son incroyable activité événementielle. Durant le week-end de la Pentecôte se réunissent jusqu'à 36 000 festivaliers pour célébrer « Pentecôtavic » un événement notoire connu par delà les frontières départementales, régionales et même nationales grâce notamment, à la fêria taurine qui se déroule en parallèle dans les arènes de la ville aujourd'hui en péril. Fin juillet, la ville se met à danser aux rythmes des musiques latines et afro-cubaines avec le festival européen « Tempo Latino » qui drainent plus de 25 000 visiteurs venus du monde entier. Enfin, en période estivale, les marchés de nuits font la part belle aux artisans et producteurs locaux et rassemblent en un même lieu vivant et joyeux, vicois et touristes venus d'ici et d'ailleurs.

Cependant, ni son cadre de vie agréable, ni sa situation géographique au centre du bassin de vie et d'emploi, ni son caractère festif, ni même ses nombreux équipements et services, ne parviennent à compenser le solde naturel négatif de la ville et l'importante vacance des logements et des locaux commerciaux. Vic-Fezensac présente une dynamique démographique fragile qui en fait un territoire en perte d'attractivité. C'est dans ce contexte, avec la volonté réelle de valoriser ses atouts et de redynamiser son territoire, que la commune, avec l'aide de sa communauté de communes, a déjà réalisé, entre autres, des actions d'amélioration de l'habitat, de développement de services, de réhabilitation d'équipements publics et d'aménagements urbains qu'il convient aujourd'hui de démontrer, de planifier et de coordonner pour en faire un socle de revitalisation solide dans le temps.

Vic-Fezensac est une ville HPA (Haut Potentiel Attractif) qu'il convient dès aujourd'hui de fermement reconquérir : c'est pourquoi la collectivité a souhaité s'engager dans le programme « Petites Villes de Demain », selon les termes de la convention d'adhésion en date du 3 juin 2021.

[Présentation du portrait de territoire en annexe n°01]



Article 4 – Les dispositifs présents

Afin d'élaborer une vision du territoire aux frontières du réel, la commune de Vic-Fezensac s'est appuyée sur des études globales existantes. Quelles soient portées par le SCoT de Gascogne, le PETR Pays d'Armagnac, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac ou la ville elle-même, se sont ces diagnostics qui ont conduit à déterminer les ambitions de la collectivité, à fixer les grandes orientations du projet de territoire et à élaborer la présente convention.

Ainsi, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT de Gascogne, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI), les Cahiers de la Transition (démarche PCAET), le contrat Bourg-Centre Occitanie, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Schéma des Mobilités Actives, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)... sont autant d'études qui vont permettre au territoire d'assurer son développement tout en préservant ses besoins futurs.

Certaines recherches restent à approfondir et à affiner notamment pour compléter les actions spécifiques du présent document qui sera amené à être élargi par avenant en fonction des potentielles évolutions du projet de territoire.

Si les grands aménagements, l'économie commerciale, les mobilités, l'habitat, etc. ont fait l'objet de diagnostics complémentaires sur un périmètre et un axe d'étude plus restreint, ils ont également permis de conforter et de déterminer plus précisément les actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire que nous détaillerons ci-après.

[Liste complète des dispositifs, programmes et études disponible en annexe n°02]

Article 5 – Le projet de territoire

Le projet de territoire de Vic-Fezensac porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire de la commune avec ses réalités actuelles et sa trajectoire dans la transition pour construire son avenir durablement. La vision ci-dessous constitue la colonne vertébrale du dit projet pour donner une orbite commune aux actions et à l'engagement des acteurs pour la construction d'un projet au développement concerté. En effet, le programme « Petites Villes de Demain » mobilise dans la durée, jusqu'en 2026, les moyens des partenaires publics et privés, c'est donc tout naturellement que le projet de territoire de Vic-Fezensac s'est construit avec l'ensemble des acteurs territoriaux, socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État...

Les associer en amont est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés. C'est la raison pour laquelle la participation citoyenne est une dimension transversale indéniable de ce projet.

Les ambitions du projet de territoire de Vic-Fezensac relèvent d'une articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc., tout en favorisant les synergies et les complémentarités entre les communes voisines. Elles sont portées, dans le contexte local actuel, par une dynamique commune désireuse de faire valoir ce « petit quelque chose en plus » que possède Vic-Fezensac.



Le projet de territoire s'articule autour de quatre piliers au service d'un objectif commun : le développement positif et l'attractivité de Vic-Fezensac !



- **Vic Attractive**

L'ambition marquée ici est de poursuivre l'engagement, actionné depuis plusieurs années, d'amélioration du cadre de vie et des infrastructures (entretien, végétalisation, fleurissement et embellissement), tout en soutenant le développement économique et touristique du territoire pour en faire un territoire plus accueillant. Ainsi, une réelle phase de conquête de l'habitat et de l'économie locale doit être lancée pour faciliter l'implantation de nouvelles populations, de nouvelles activités et valoriser le « cachet » de la ville.

- **Vic Ensemble**

C'est ensemble, par le dialogue et la concertation citoyenne (dans les quartiers, avec les jeunes...) que pourront se mener toutes les actions locales à engager. Que ce soit pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'éducation ou bien les seniors, chaque âge a sa priorité : l'ambition est donc d'écouter et d'accompagner tous les habitants de Vic-Fezensac en garantissant et en développant la qualité de l'offre d'accès, de services et de soins sur le territoire.

- **Vic Demain**

Pour répondre aux demandes des usagers actuels et futurs, Vic-Fezensac a besoin d'infrastructures modernes et accueillantes. Ainsi, pour préserver la vitalité du tissu associatif et la dynamique événementielle du territoire, la commune doit porter des projets structurants afin d'initier la réhabilitation et la valorisation des équipements existants.

- **Vic Durable**

Parce que la transition écologique et énergétique est un sujet au cœur des préoccupations, la commune se doit de renforcer son engagement dans la protection de l'environnement. En limitant son impact environnemental dans tous les domaines d'interventions, Vic-Fezensac pourra s'inscrire dans une démarche durable d'économie des ressources vers une commune plus résiliente.

Cette vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prendra en compte, au fil de l'eau, l'avancée du projet et les évènements qui peuvent impacter le territoire. C'est sur la base d'enjeux que ce projet de territoire du programme « Petites Villes de Demain » prend vie. Il se décline, par orientations stratégiques, en actions opérationnelles qui vont conduire à une démarche de transformation à court, moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice d'une meilleure qualité de vie pour les habitants intercommunautaires.

Article 6 – Les enjeux du territoire

À partir des éléments de diagnostic et du cadre d'action politique tous deux présentés ci-avant, la commune de Vic-Fezensac s'appuie sur des ambitions et des actions spécifiques adaptées à son socle de valeurs, son projet local et à sa morphologie afin de faire émerger les enjeux territoriaux de son projet d'ORT.



Enjeu 1 : Habiter en centre-ville

- Reconquérir et adapter l'habitat vacant, ancien et indigne, tout en développant les services, pour répondre aux besoins de la population afin de maintenir l'actuelle et d'attirer des jeunes ménages et des familles, tel est l'enjeu « habiter en centre-ville ». Porté notamment par l'OPAH en cours, mais également par de nouveaux dispositifs et l'aide de partenariats publics/privés, il devra également s'appuyer sur le dispositif De Normandie ainsi que sur la Convention Territoriale Globale (CTG).

Enjeu 2 : Requalifier le bâti et les espaces publics

- Mettre en valeur le bâti et embellir les espaces publics existants, malgré une forte vacance et des délaissés urbains fortement dégradés, tel est l'enjeu « requalifier le bâti et les espaces publics ». Porté par un niveau d'équipements importants et une richesse architecturale en centre-bourg, il contribuera à améliorer l'image de la ville.



Enjeu 3 : Affirmer une dynamique commerciale, touristique et culturelle

- S'adapter à l'ère du digital en confortant et développant les commerces locaux vers de nouveaux modes de consommation, développer des opportunités de création d'emplois, se positionner comme une place forte du tourisme et de la culture au niveau départemental et régional en mobilisant tout l'existant, tel est l'enjeu « affirmer une dynamique commerciale, touristique et culturelle ». Porté par de nombreux acteurs multi-thématiques, il assure au territoire son rôle de polarité centrale.

Enjeu 4 : Améliorer la mobilité et l'accessibilité

- Proposer des alternatives à la voiture individuelle et rendre la ville plus accessible à tous et pour tous en intégrant des politiques d'aménagement urbains pour garantir un meilleur confort de circulation et de déambulation, tel est l'enjeu « améliorer la mobilité et l'accessibilité ». Porté par une initiative collective sur le territoire péri-urbain, il permettra de valoriser les espaces de rencontres et d'optimiser les connexions entre les autres polarités de l'intercommunalité.

Enjeu 5 : Cultiver l'image d'un territoire vert

- Réintégrer la nature en centre-ville pour redonner des espaces de respiration en apportant plus de verdure et d'îlots de fraîcheurs pour briser son image minérale, tel est l'enjeu « cultiver l'image d'un territoire vert ». Porté par une démarche écocitoyenne, il offrira une continuité entre la ville et la campagne.

Enjeu 6 : Poursuivre la transition écologique

- Construire un modèle durablement tourné vers l'avenir en transformant les usages et en s'engageant dans une démarche plus économe pour réduire la consommation d'énergie, les déchets et limiter l'impact environnemental, tel est l'enjeu « poursuivre la transition écologique ». Porté par « les Cahiers de la Transition » du PETR et la « Charte Communale de la Transition Écologique » du Conseil Citoyen du Temps Long de la commune de Vic-Fezensac, il accompagnera la démarche nationale pour la création d'un monde plus résilient et durable.



Article 7 – Les orientations stratégiques

Le projet de revitalisation de la commune de Vic-Fezensac se présente sous trois axes forts qui vont, chacun à leur tour, montrer les ambitions du territoire et ensemble donner le sens du projet.

La transition écologique, la transition énergétique, la transition numérique et la participation citoyenne sont des axes transversaux qui sont intégrés de fait à chacune des orientations stratégiques ci-après présentées.

Le premier axe porte sur le renforcement du maillage du centre-bourg autour de l'habitat, des équipements, des infrastructures et du maintien des services. Le second axe aborde l'objectif du développement économique et identitaire du territoire, il s'articule autour du commerce, du tourisme et de la culture. Enfin, le troisième et dernier axe met en lumière la place du végétal dans le centre-ville, le développement durable, l'accessibilité et les mobilités.

En plus de fixer les ambitions du territoire, ces thématiques sont des outils indispensables pour mettre en œuvre le projet de territoire au service d'un objectif principal : celui de l'attractivité du centre-bourg de Vic-Fezensac.

Véritables leviers d'interventions, les orientations stratégiques décrites ci-après vont mettre en évidence les chantiers déterminants pour la réalisation de cette ORT. Une opération au service de l'amélioration de l'image de la ville afin d'assurer le rôle de centralité et le caractère propre de Vic-Fezensac.

Si cette ORT s'inscrit dans un cadre communal, il convient de rappeler que le développement de l'attractivité de Vic-Fezensac va engendrer un rayonnement sur tout le territoire intercommunal et ainsi permettre aux 7 207 habitants répartis sur les 25 communes de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac d'être partie intégrante de cette action collective de revalorisation du territoire.

1/ Contrat « Bourg Centre Occitanie » signé le. A pris fin le. A vocation à être renouvelé en 2022 à partir du présent contrat cadre « Petites villes de demain ».



La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

■ **Orientation 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et en réinvestissant le centre-ville**

Afin de consolider et d'affirmer son rôle de centralité, il est important pour Vic-Fezensac de réinvestir son centre-ville afin qu'il soit vivant, dynamique mais surtout habité. En s'appuyant sur son positionnement géographique favorable et sur les richesses de son bassin de vie, l'objectif est de maintenir la population actuelle, principalement des seniors, tout en permettant l'installation de nouveaux habitants. La contribution au développement, notamment démographique, du centre-bourg permettra ainsi à Vic-Fezensac d'enrayer la désertification de son centre et de faire rayonner son rôle attractif au bénéfice de tout le territoire intercommunal.

Orientation 1.1 : Adapter, réhabiliter et diversifier l'offre de logements pour proposer de nouvelles typologies

L'objectif premier est d'améliorer la fonction résidentielle du cœur de ville en adaptant les logements aux nouveaux modes de vie, notamment face au vieillissement d'une population désireuse de rester le plus longtemps possible à domicile, mais également pour être en phase avec les nouveaux profils d'habitants : l'idée étant de favoriser le retour des ménages en centre-bourg.

Eu égard à l'avancée dans l'âge, il convient pour les aînés de reconquérir les logements vacants et de réhabiliter le parc ancien et indigne pour proposer une offre de logements plus diversifiée et attractive afin de répondre à leurs situations. Il convient également d'adapter les logements aux besoins de nouvelles populations et nouvelles typologies de ménages, notamment des jeunes, des couples et des familles.

La réhabilitation et la création de logements permettra ainsi de lutter contre la vacance, d'améliorer l'accès au logement et de restructurer certains îlots bâtis tout en diversifiant l'offre jusqu'alors proposée. Cette mobilisation de l'habitat ancien devra s'appuyer sur une politique intercommunale (notamment dans le cadre de l'OPAH ou de la création d'habitat partagé et adapté) avec l'ambition de préserver l'identité architecturale du territoire.

Orientation 1.2: Conserver et valoriser l'offre de services et le niveau d'équipements tout en poursuivant les améliorations des infrastructures

Maintenir une qualité de vie sur le territoire est primordial, mais il est également indispensable de mettre en place un véritable projet humain avec des actions en faveur de la mixité sociale afin d'assurer le confort de vie de tous, et plus particulièrement des personnes seules, fragiles, vulnérables et en perte d'autonomie.

Lutter contre la désertification médicale, améliorer l'accès aux droits et renforcer le panier de services et d'équipements présents sur le territoire permettra de convaincre les familles et les classes moyennes de s'installer en centre-ville et ainsi de limiter les déplacements vers l'extérieur de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

Valoriser et marquer durablement l'existant sera la première étape vers une meilleure ambiance urbaine. Que ce soit par la requalification des grands axes et des espaces publics, par la valorisation des entrées de ville, par la rénovation des infrastructures ou par l'accès aux soins, chaque action contribuera à conserver la population actuelle pour éviter un flux migratoire en dehors du territoire intercommunal.

Orientation 1.3 : Structurer, équilibrer et développer l'écosystème local pour conquérir de nouvelles populations et maintenir celles présentes

Si la valorisation de l'existant est importante, la phase de conquête de nouvelles populations plus jeunes et plus actives l'est tout autant, et elle passe par la densification des équipements présents sur le bassin de vie. Il convient alors d'améliorer la qualité du bâti et de rénover, requalifier, sécuriser et repenser les usages de certains espaces publics et bâtiments clefs afin de les adapter aux nouveaux modes de vie.

Créer également des lieux de partage et de convivialité en favorisant les déplacements doux et sécuritaire au sein de la communauté de communes sera un levier indispensable au service du développement scolaire, social, culturel, sportif et de loisirs pour l'attractivité du territoire.

■ Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale

Habiter et vivre dans la centralité doivent aller de paire avec le fait d'y consommer. Pour s'inscrire dans une démarche globale de revitalisation, Vic-Fezensac doit affirmer son caractère commercial et touristique en prenant appui sur l'ensemble de ses ressources au sein de la communauté de communes et en développant l'économie locale afin de créer un mouvement perpétuel des usagers et redonner du sens et de la valeur au « vivre ici ».

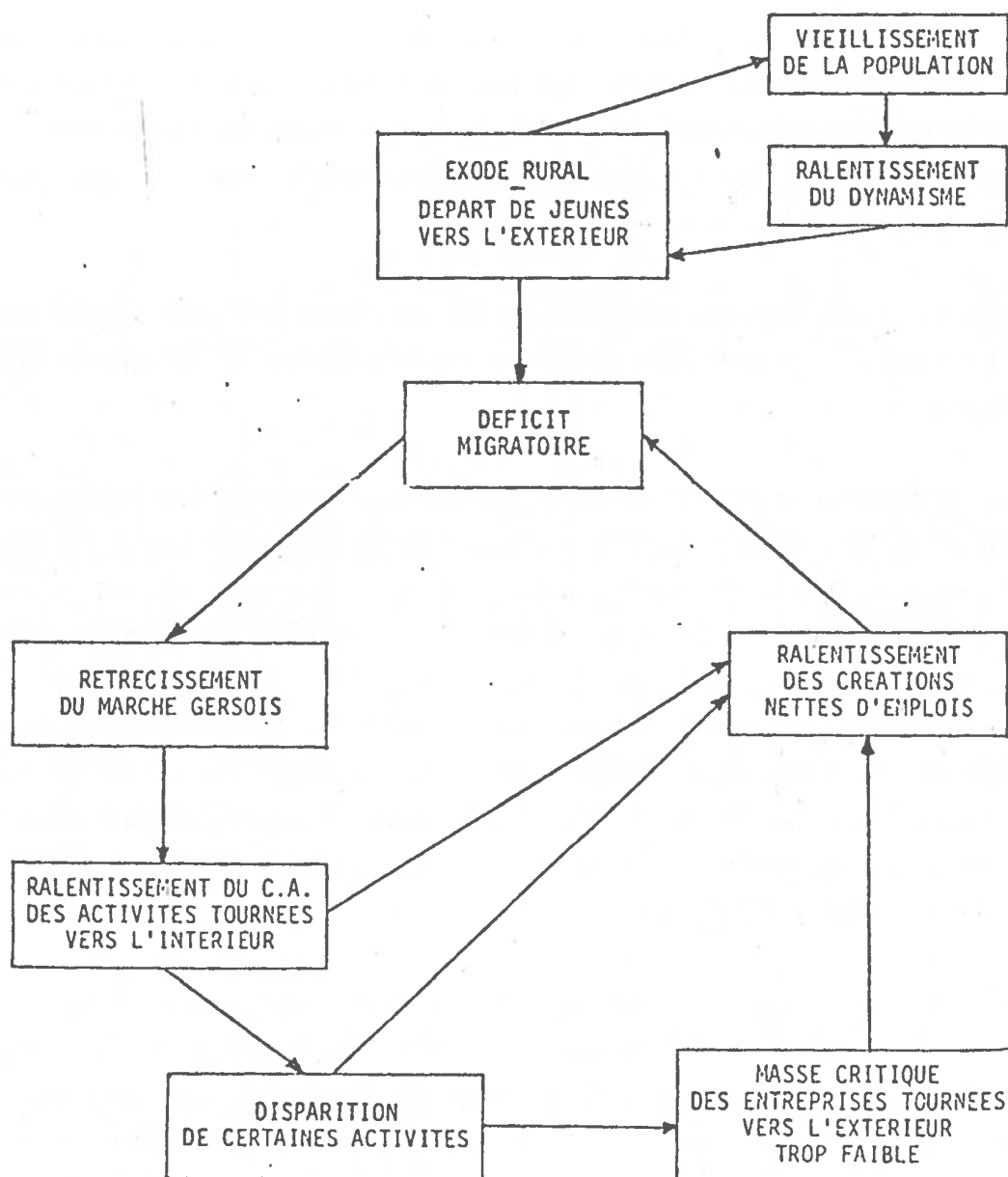
Orientation 2.1 : Favoriser le développement des commerces locaux en soutenant l'activité commerciale et artisanale pour impulser la création de nouveaux emplois et l'innovation

Parfois mal adapté aux mutations opérées par les consommateurs, la préservation, le soutien et la valorisation du tissu commercial et des services de proximité existants permettront le maintien de l'économie présente et des activités productives du territoire. De plus, grâce au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Gers, Vic-Fezensac (ainsi qu'une majeure partie de sa communauté de commune) est couverte sur l'ensemble du centre-bourg en très haut débit et en téléphonie mobile : un environnement favorable qui doit contribuer à l'essor de l'emploi et de l'innovation pour l'implantation de commerces, d'entreprises et d'entrepreneurs indépendants ainsi que d'artisans porteurs de savoir-faire d'excellence.

Tout en confortant l'offre commerciale et la fonction de centralité locale de l'emploi, la mise en place du développement de l'économie locale doit passer par une phase de reconquête des cellules commerciales vacantes, élément qui permettra d'engendrer la densification des activités de demain. L'impact d'une stratégie de communication, notamment numérique, en coopération avec les commerçants, permettra de satisfaire des consommateurs toujours plus exigeants, mais également d'attirer de nouvelles enseignes pour combler le manque d'offres.

L'équilibre et la diversité du maillage commercial permettra de limiter les flux de consommateurs et de proposer une offre de proximité ouverte à l'ensemble des habitants du territoire communal et intercommunal.

LE CERCLE VICIEUX DE L'ECONOMIE GERSOISE



Source : Comité de Développement Économique du Gers
Plan de Développement Économique du Département du Gers
Tome 1 - Diagnostic (page 68)
SEMA (METRA INTERNATIONAL) Marketing et Modèles de Décision - PARIS - Février 1977



Orientation 2.2 : Déployer et envisager l'offre culturelle locale comme levier essentiel au développement du territoire

La valorisation du patrimoine bâti et des éléments identitaires du centre-bourg doivent être mis en scène dans le développement de l'offre culturelle locale afin de soutenir sa richesse et sa diversité. Il est donc nécessaire de développer cette offre autour du patrimoine historique offert par l'ensemble du territoire intercommunal.

Repenser certains équipements, développer leurs usages et réaliser des améliorations de l'espace urbain sera également un véritable levier pour faire émerger de nouvelles activités artistiques et touristiques au service de l'attractivité du territoire.

Orientation 2.3 : Construire une offre touristique identitaire pour renforcer la spécificité du territoire

Que ce soit pour rassembler les habitants de toute la communauté de communes ou pour attirer les visiteurs, le territoire est porteur de valeurs identitaires fortes qui doivent être mises en lumière pour favoriser l'envie de découverte du centre-bourg.

Par la diversification de l'activité de loisirs, en repensant la signalétique pour faciliter les cheminements, en offrant de nouveaux itinéraires de découverte, l'objectif est de constituer une destination touristique reconnue, équilibrée et solidaire autour du patrimoine historique, culturel, naturel et paysager afin de faire rayonner le territoire communal et intercommunal par sa dimension conviviale.

La construction et le développement du secteur touristique du territoire, moteur de l'activité économique, s'appuiera notamment sur la réalisation de scénarios d'aménagements en partenariat avec le pôle tourisme du PETR Pays d'Armagnac et avec l'accompagnement des pôles touristiques du Département et de la Région.

■ Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique

Tournée vers l'avenir, Vic-Fezensac veut engager un changement dans ses modes de consommation des ressources. Véritablement sensible à l'impact du changement climatique, la ville souhaite mettre en place des actions concrètes, aussi bien publiques que privées, en faveur d'une transition verte.

Au delà de l'engagement écologique, il ne faut pas oublier que le centre-ville est le lieu de vie des habitants, mais aussi, et surtout un lieu de croisement, de pause et de rencontre. Il est donc primordial de le rendre facile d'accès mais surtout agréable et sécuritaire, de jour comme de nuit. Il doit être favorable à la promenade et à la déambulation dans les parcs et les rues.

Orientation 3.1 : Aménager, embellir et valoriser les espaces en respectant l'identité du territoire

Levier pour la transition, la commune de Vic-Fezensac a engagé, depuis quelques années déjà, un beau travail dans la revalorisation des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie. Par l'embellissement de grands axes existants, le végétal a peu à peu été réintroduit dans l'espace public. Il convient maintenant de continuer ces efforts en s'appuyant sur la richesse naturelle des lieux pour améliorer l'existant et créer de nouveaux espaces de pauses et de fraîcheurs (parcs, jardins, espaces de jeux pour enfants...). Un manque de verdure qui se fait ressentir par les usagers.

Ces aménagements devront se faire sans oublier le caractère convivial et festif de la ville. Aux nouveaux usages qu'ils vont créer, ils ne devront pas être une contrainte à ceux déjà existants.

Si les espaces naturels sont présents en centre-ville, le plus marquant étant le parc urbain derrière la salle polyvalente, ils doivent pour la plupart retrouver du lien avec la vallée de l'Osse afin de créer une continuité piétonne et le faire-valoir comme un marqueur identitaire fort du territoire. En plus d'offrir aux habitants un lieu de vie plus propice à l'appropriation de la ville, la valorisation de ces espaces impulsera une dynamique d'évolution de l'habitat et du commerce.

Orientation 3.2 : Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition

Au cœur du programme gouvernemental, la rénovation énergétique est un élément transversal qui s'intègre à toutes les actions inscrites dans cette opération. En terme d'habitat, les actions privées mises en place dans le cadre de l'animation de l'OPAH en cours permettent de sensibiliser les propriétaires aux enjeux de la rénovation énergétique, de repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les aider à trouver des solutions efficaces.

Par l'assainissement et la préservation du milieu naturel et de ses ressources, par l'isolation et l'adaptation thermique de ses logements, équipements et bâtiments publics, la commune de Vic-Fezensac se veut efficiente dans sa mutation.

Orientation 3.3 : Rendre le territoire plus facile d'accès en proposant des alternatives aux déplacements

Pour un meilleur usage, l'accès aux équipements et aux services a une part importante dans la stratégie de revitalisation. Si elle permet un confort de vie, la différence d'accessibilité peut constituer une forme d'inégalité entre les habitants (les personnes âgées ou à mobilité réduite). L'éloignement de certains services accentuent les déplacements au sein du département. L'accès aux transports en commun (lignes de bus liO par la Région) et la mise en place récente du transport à la demande (TAD) par la CCAF permettent d'engager Vic-Fezensac et son intercommunalité en faveur du développement de l'offre de mobilité.

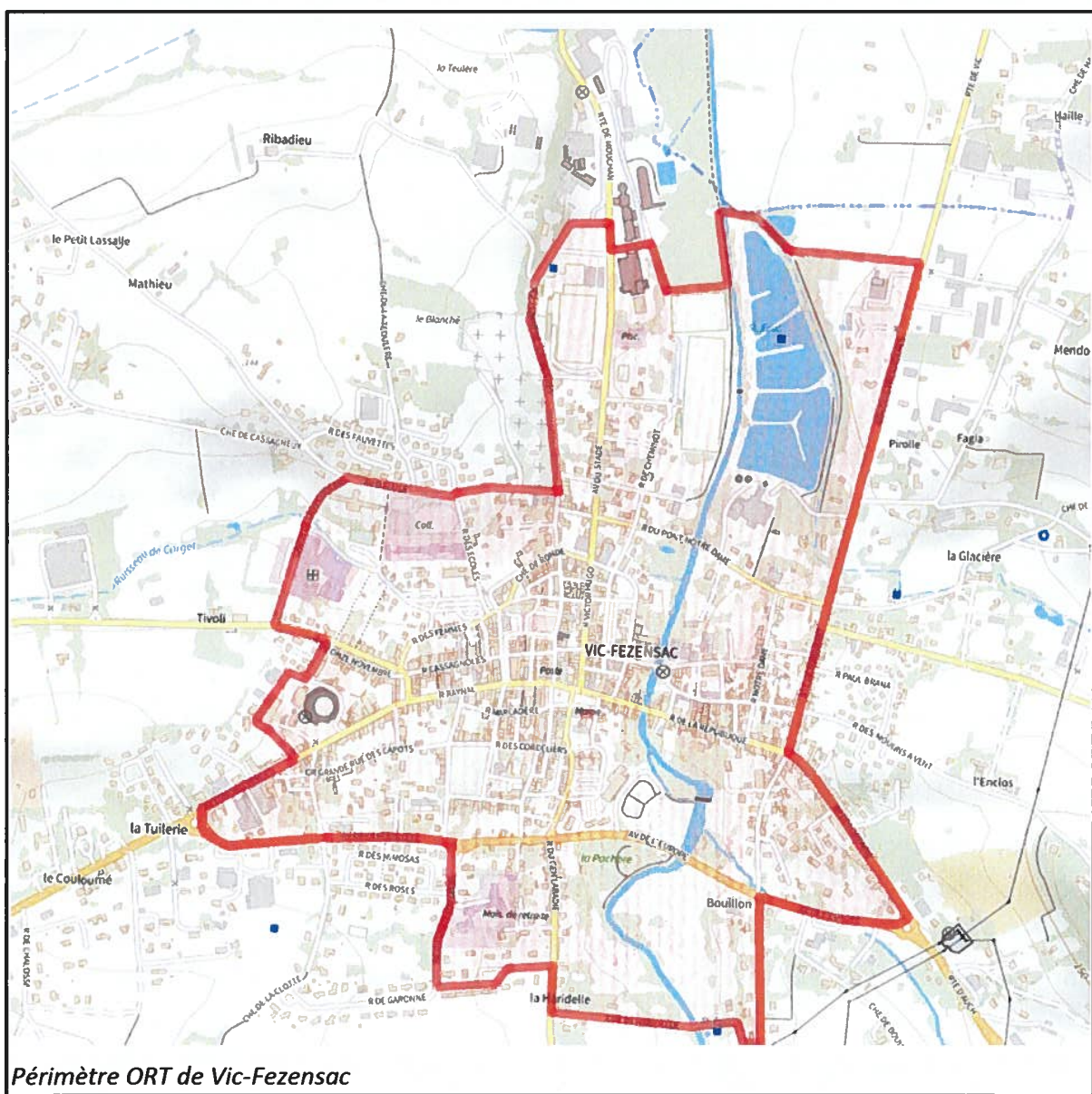
Si la tendance actuelle est marquée par les déplacements automobiles, la commune de Vic-Fezensac doit repenser certaines places en conservant la qualité du stationnement actuel. Elle doit également s'engager à trouver des alternatives à la voiture individuelle : en développant le covoiturage, en favorisant le partage de l'espace et le confort de déambulation. Si le territoire est doté de bornes de recharge pour voitures électriques et propose à la location des vélos électriques, la création d'un maillage doux (liaisons piétonnes et pistes cyclables sécurisées), en partenariat avec le PETR, doit être au cœur du programme de revitalisation.

Des actions en faveur d'un territoire plus accessible et lisible qui vont redessiner le lien avec le centre-ville et favoriser le flux de personnes. Des actions propices au soutien de l'économie et de la démographie, et donc vecteur d'attractivité.



Article 8 – Le périmètre de l'ORT

Afin de déterminer le projet de développement de son territoire, Vic-Fezensac a réalisé des diagnostics lui permettant de dessiner le territoire de demain. La définition du secteur d'intervention de l'ORT de la ville de Vic-Fezensac figure à l'annexe n°03 dont voici un extrait « le périmètre opérationnel » :



Article 9 – Le plan d’actions

Le plan d’actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions sur le terrain de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. **Les évolutions du plan d’actions sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant de la présente convention.**

À partir des enjeux et de la stratégie globale, la commune de Vic-Fezensac s’est accordée autour des propositions émises à l’issue des études générales qui constituent la trame de cette ORT.

Voici le cadre qui présente les actions à réaliser pour mener cette opération :

Article 9.1 - Les actions

Les actions du programme « Petites Villes de Demain » sont décrites dans les fiches actions en annexe n°04 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE de Vic-Fezensac (celles concernant l’amélioration de l’habitat auront la primeur pour que la présente convention vaille ORT).

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

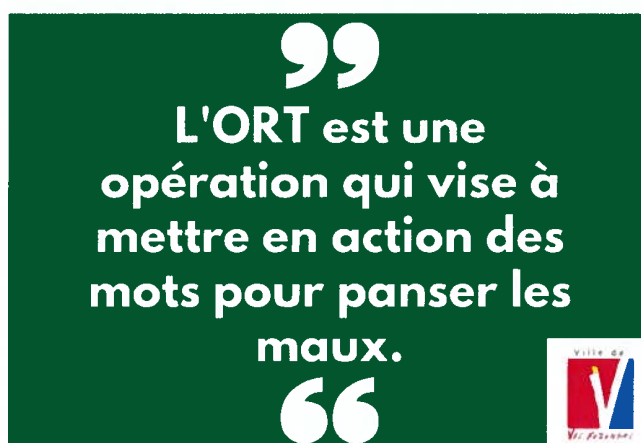
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles. Le Préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme « Petites Villes de Demain » de l’ANCT (cf. article 11.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme « Petites Villes de Demain » de l’ANCT.

Article 9.2 - Projets en maturation

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation (court, moyen et long terme) afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Un ensemble d'actions sont prévues afin de favoriser la revitalisation du territoire à travers la mise en œuvre de l'habitat.



Voici les actions les plus matures , c'est à dire celles qui ont commencé ou qui commenceront à cours terme (les autres projets de niveaux de maturité différents sont listés en annexe n°04) :

Nom de l'action	années	n° fiche
Orientation 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et réinvestissant le centre-ville		
<i>Orientation 1.1 : Adapter, réhabiliter et diversifier l'offre de logements pour proposer de nouvelles typologies</i>		
Rénovation de l'habitat ancien en centre-bourg (OPAH)	2022	01
<i>Orientation 1.2 : Conserver et valoriser l'offre de services et le niveau d'équipements tout en poursuivant les améliorations des infrastructures</i>		
Réfection de la salle de danse du pôle des Cordeliers (terminée)	2022	-
Rénovation et mise en conformité des vestiaires et des terrains de football	2022	02
Réfection du Quartier des Tisserands	2022-2023	03
Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale		
<i>Orientation 2.1 : Favoriser le développement des commerces locaux en soutenant l'activité commerciale et l'artisanat pour impulser la création de nouveaux emplois et l'innovation</i>		
Mise en place d'une solution numérique pour le commerce de proximité	2022	04
Mise en place d'un « Forum de l'Emploi Local »	2022	05
Labellisation « Village Etape »	2022-2023	06
<i>Orientation 2.3 : Construire une offre touristique identitaire pour renforcer la spécificité du territoire</i>		
Mise en place de la SIL (Signalétique d'Information Locale)	2022-2023	07
Création d'un office de tourisme unique par la fusion des trois offices de tourisme (d'Armagnac en Fezensac, Grand Armagnac et Bas Armagnac)	2022	08
Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique		
<i>Orientation 3.1 : Aménager, embellir et valoriser les espaces en respectant l'identité du territoire</i>		
Végétalisation et fleurissement des espaces publics et grands axes	2022	09
<i>Orientation 3.2 : Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition</i>		
Mise aux normes et rénovation énergétique du Club House du gymnase (terminée)	2022	-
Changement de l'éclairage public en LED (terminée)	2022	-
Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marc Castex (terminée)	2022	-
Réfection de l'îlot « Hôtel de Ville » par la rénovation énergétique	2022-2023	10
Couverture des terrains de tennis / boule lyonnaise en bâtiment photovoltaïque	2022-2023	11
Rénovation énergétique de la « Maison Bleue »	2022-2023	12
Amélioration du système de lagunes et traitement des eaux usées	2022-2023	13



Article 10 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Caisse des Dépôts / Banque des Territoires, le Cerema, l'Ademe...), les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, les agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire de Vic-Fezensac peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 11 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 11.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.



Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Article 11.2 - Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Vic-Fezensac assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune de Vic-Fezensac s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune de Vic-Fezensac s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.



Article 11.3 - L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme « Petites Villes de Demain », et en particulier du Club ;

- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple : la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des Dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), signé le 17 décembre 2021, dont ils relèvent.



Article 11.4 - Engagements de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier.

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

Article 11.5 - Engagements du Département

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- déploiement numérique ;
- action en matière d'habitat ;
- accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- préservation de la ressource en eau ;
- ...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE. Cet accompagnement consiste

en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants:

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement ;
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ;
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien

à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouveau Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

Article 11.6 - Engagements des autres opérateurs publics

Des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets et, à les soutenir de manière prioritaire, dans le cadre de leurs politiques publiques et d'intervention.

11.6.1. La Caisse des Dépôts et des Consignations

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme « Petites Villes de Demain » en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) ;

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet « Petites Villes de Demain », une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

11.6.2 - L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement Public Foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permet-



tant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

11.6.3 - Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les « Petites Villes de Demain » présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

Article 11.7 - Mobilisation des citoyens et acteurs socio-économiques

Renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance à la dynamique de transformation du territoire est nécessaire. Pour ce faire il conviendra de mobiliser, en écoutant et faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, à Vic-Fezensac, la mobilisation des citoyens revêt plusieurs démarches :

- les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes : notamment par la constitution d'un Conseil Citoyen du Temps Long (élu le vendredi 19 novembre 2021) en charge de la rédaction de la Charte Communale de la Transition Écologique (CCTE),
- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique via la plateforme numérique collaborative Purpoz/Cap Collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 11.8 - Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Maquettes financières pour les années 2022-2023

Axe stratégique du projet de revitalisation	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu de l'action	Coût total € HT	Coût total € TTC	Cofinancements					Commentaires	
						Etat	Région	Département	Banques des Territoires	ANAH		Autres
Orientation 1.1 (fiche action 07)	Rénovation de l'habitat ancien en centre-bourg (OPAH)	CCAF	Vic-Fezensac	62 320	74 784	-	-	-	-	35% variable	-	Suivi animation OPAH 2021-2024 Aides Budget prévisionnel
Orientation 1.2 (fiche action 02)	Rénovation et mise en conformité des vestiaires et des terrains du football	Commune	Vic-Fezensac	206 043,44 (Club House : 60 000)	247 252,12	-	30%	10%	-	-	FFF	Budget prévisionnel
Orientation 1.2 (fiche action 03)	Rédaction du Quartier des Tisserands	Commune	Vic-Fezensac	542 338,00	650 805,60	-	40%	-	-	-	Agence de l'eau	ACOM 2018 Budget prévisionnel
Orientation 2.1 (fiche action 04)	Mise en place d'une solution numérique pour le commerce de proximité	Commune	Vic-Fezensac	16 220,00	19 464,00	-	-	-	80%	-	-	Déploiement du site : début 2023
Orientation 2.1 (fiche action 05)	Mise en place d'un « Forum de l'emploi Local »	Commune	Vic-Fezensac	-	1 000	-	-	-	-	-	PO le Emploi	-
Orientation 2.1 (fiche action 06)	Labellisation « Village Écologique »	Commune	Vic-Fezensac	-	5 095,67	-	-	-	-	-	-	Adhésion annuelle 1,41 € / hab en 2022
Orientation 2.3 (fiche action 07)	Mise en place de la SIL	Commune	Vic-Fezensac	-	25 000,00	-	30%	-	-	-	-	Budget prévisionnel
Orientation 3.2 (fiche action 10)	Rédaction de l'at « Hôtel de Ville » par la rénovation énergétique	Commune	Vic-Fezensac	372 240,46	374 688,55	124 895,28 62 448,09	50 000	-	-	-	-	Budget prévisionnel
Orientation 3.2 (fiche action 11)	Couverture des terrains de tennis / boules lyonnaises en bâtiment photovoltaïque	Commune	Vic-Fezensac	120 205	-	14 607,95 061,50	36 061,50	-	-	-	FFF : 12 000,50	Budget prévisionnel
Orientation 3.2 (fiche action 12)	Rénovation énergétique de la « Maison Bleue »	Commune	Vic-Fezensac	-	30 056,04	-	40%	-	-	-	-	Budget prévisionnel
Orientation 3.2 (fiche action 13)	Amélioration du système de lagunes et traitement des eaux usées	Commune	Vic-Fezensac	Entre 1,7 et 3 million	-	-	-	-	-	-	Agence de l'eau : 50%	En projet

Article 11.9 - Complémentarité avec le contrat « Bourg Centre Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourg-Centre Occitanie» et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel...), l'État et la Région Occitanie décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats, dont les Contrats « Bourgs Centres Occitanie » ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'État et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.



Article 12 - Gouvernance du programme « Petites Villes de Demain »

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Un seul Comité de pilotage assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de Relance et de Transition Écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'État, du Conseil régional, de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme « Petites Villes de Demain », et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

La composition du Comité de pilotage « Petites Villes de Demain » de la commune de Vic-Fezensac est annexée en annexe n°05.

Il siègera au moins une fois par an pour :



- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 13 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 14 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et réinvestissant le centre-ville

Indicateur	Référence	Objectif
Solde migratoire positif	OPAH	Amélioration de 138 logements (PO + PB) pour les 3 années de l'opération (soit 46 logements par an)
Attirer des populations	INSEE	Accroître le nombre d'habitants annuellement
Offrir un service de qualité	Commune	Amélioration et/ou création de 1 à 3 infrastructure(s) par an
Créer de nouveaux usages		

Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale

Indicateur	Référence	Objectif
Conquérir de nouvelles activités	Commune + CCI	Aider à l'implantation de 1 à 3 nouveau(x) commerce(s) par an
Développer l'emploi	Commune + Pôle Emploi	Réduire le taux de chômage en favorisant la rencontre entre recruteurs et demandeurs d'emploi
Augmenter la visibilité sur web	Solution numérique pour le commerce	Atteindre 80 % des commerces référencés et améliorer la fidélisation
Accélérer le trafic touristique	Commune + OT Armagnac & d'Artagnan + Label « Village Etape »	Offrir la meilleure offre touristique pour accroître le nombre de visiteurs

Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique

Indicateur	Référence	Objectif
Réduire la facture énergétique	Budget communal	Réduire le budget communal en matière de dépense d'énergie par la rénovation des logements, équipements et bâtiments communaux
Réduire le bilan carbone	ADEME	Réduire la consommation et les facteurs d'émission de la commune (eau, électricité, gaz, émission de CO ² ...)
Augmenter la part du végétal	Commune	Augmenter le pourcentage d'espaces de verdure
Développer de nouveaux modes de déplacements	Commune + PETR Pays d'Armagnac	Réduire le temps d'accès au travail, aux équipements et aux services

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action présentes en annexe n°04.



Article 15 – Utilisation des logos

Chacune des *Parties* autorise à titre non exclusif l'autre *Partie* à utiliser son nom et son logo, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les *Parties*, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des *Parties* ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre *Partie* sans son consentement écrit préalable.

Chacune des *Parties* reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre *Partie* autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre *Partie*, de quelque façon que ce soit (reproduction, communication et/ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des *Parties* est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux en identifiant clairement le lien avec le programme « Petites Villes de Demain » : ajout du logo ANCT, du logo PVD, et de la mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (*modèle disponible en ligne*), ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque *Partie*.



Article 16 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat et jusqu'en mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vic-Fezensac et de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac (collectivité et EPCI signataires). Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 17 – Évolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.



Article 18 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 19 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. À défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de PAU (64) à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personne(s) qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de PAU (64).

Signé à VIC-FEZENSAC, le 21 Décembre 2022

Barbara NETO,
Maire de Vic-Fezensac



Barbara NETO
Présidente de la Communauté de
Communes d'Artagnan en Fezensac



Xavier BRUNETIERE
Préfet du Gers

Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées – Méditerranée

Philippe DUPOUY
Président de Département du Gers

Michel GABAS
Président du PETR Pays d'Armagnac

Sophie LAFENETRE
Directrice Générale de l'EPF

Annabelle VIOLLET
Directrice Régionale de la Caisse des
Dépôts et des Consignations



Sommaire des annexes

Annexe n°01 – Présentation du territoire signataire

**Annexe n°01 bis – Présentation du projet de territoire de la
Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac (CCAF)**

Annexe n°02 – Présentation des dispositifs présents sur le territoire

**Annexe n°03 – Périmètre d'intervention pour la commune de Vic-
Fezensac**

Annexe n°04 – Plan d'actions et fiches actions

Annexe n°05 – Composition du Comité de pilotage (COPIL)

ANNEXES CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

valant

Opération de
Revitalisation de
Territoire (ORT)

pour la commune de
VIC-FEZENSAC



Portrait de territoire

ANNEXE n° 01

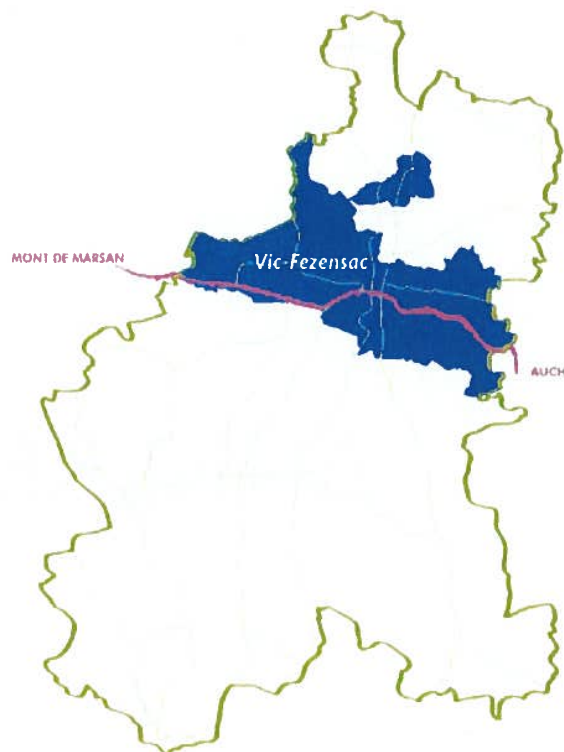
• Situation géographique

La commune de Vic-Fezensac est située à l'ouest du département du Gers, sur la route nationale 124 qui relie Auch (30 km à l'est) à Mont-de-Marsan. Non loin également de Toulouse à 110 km (soit 1h45).

Son territoire rural aux facettes variées couvre une surface de 53,94 km², avec principalement des espaces agricoles, dont de la vigne et de l'élevage bovin. Le relief du bourg est marqué par l'Osse. Le centre-bourg se trouve à une altitude moyenne de 117 mNGF. La topographie indique des pentes dirigées vers l'Osse traversant le centre-ville de Vic-Fezensac avant de se jeter dans la Garonne ce qui rend la commune potentiellement inondable par des cours d'eau.

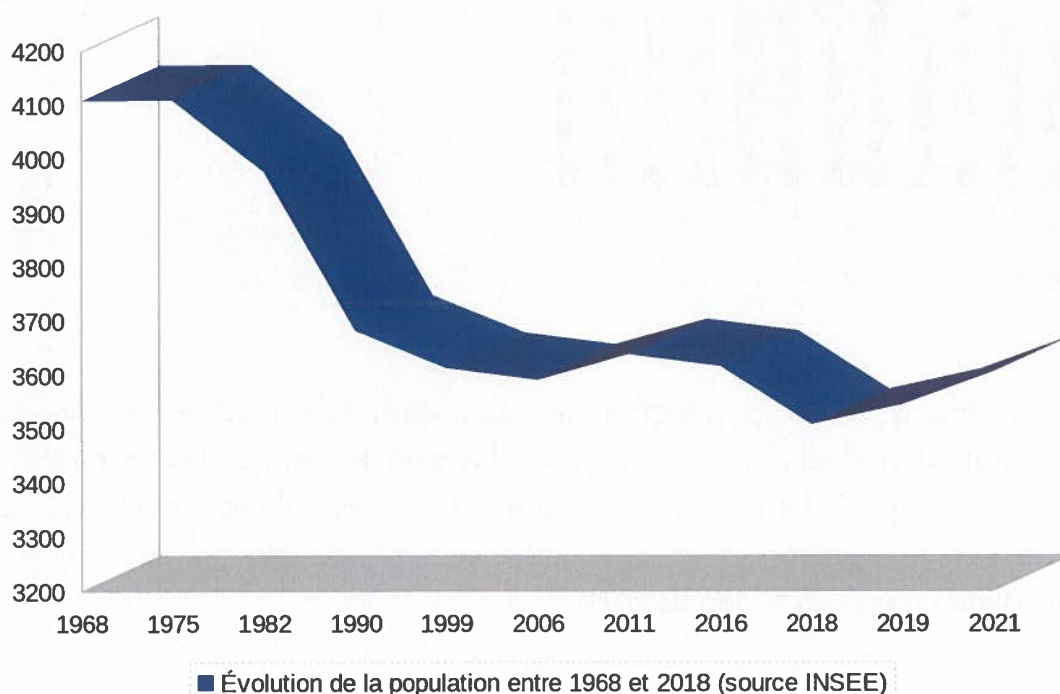
La commune de Vic-Fezensac s'inscrit dans l'organisation administrative suivante :

- Chef-lieu du canton du Fezensac,
- Rattachée à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac qui regroupe 7 207 habitants sur 25 communes réparties sur une surface de 376,95 km² dont Vic-Fezensac est la ville centre qui concentre près de la moitié de la population communautaire,
- PÉTR Pays d'Armagnac,
- ScoT de Gascogne.



• Démographie

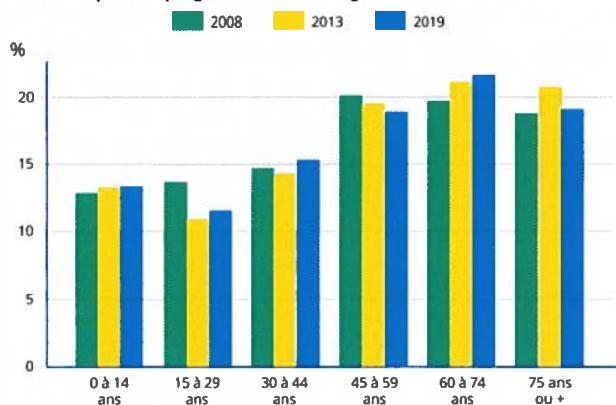
Vic-Fezensac dénombre une population de 3 607 habitants au 1^{er} janvier 2021 (contre 3 509 en 2018) avec une densité de 65,7 habitants au km². La population communale représente 49,22 % de la population de l'intercommunalité. À l'image d'autres chefs-lieux du canton, la commune connaît une diminution de sa population depuis les années 1980, baisse particulièrement importante dans les 1982-1990 et 2010-2015. Si la commune perd des habitants de manière continue depuis 1968 elle a vécu un léger regain sur la période 2006-2011 et, à l'image du département, en connaît un nouveau depuis 2018.



Cette baisse démographique est étroitement liée au vieillissement de la population, au taux de mortalité en augmentation (22,0%) et à la mobilité résidentielle. Si la part des 65 ans et plus est passée de 34 % en 2018 (contre 42 % en 2015), l'accroissement naturel négatif reste important sur la commune : moins 217 personnes entre 2011 et 2016.

Le solde migratoire quant-à-lui est positif : 0,26 % entre 2011 et 2016. Il reste en deçà de la moyenne départementale qui est de 0,53 % mais permet de montrer la vitalité de la commune

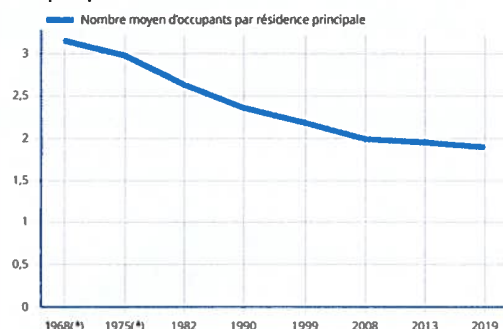
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

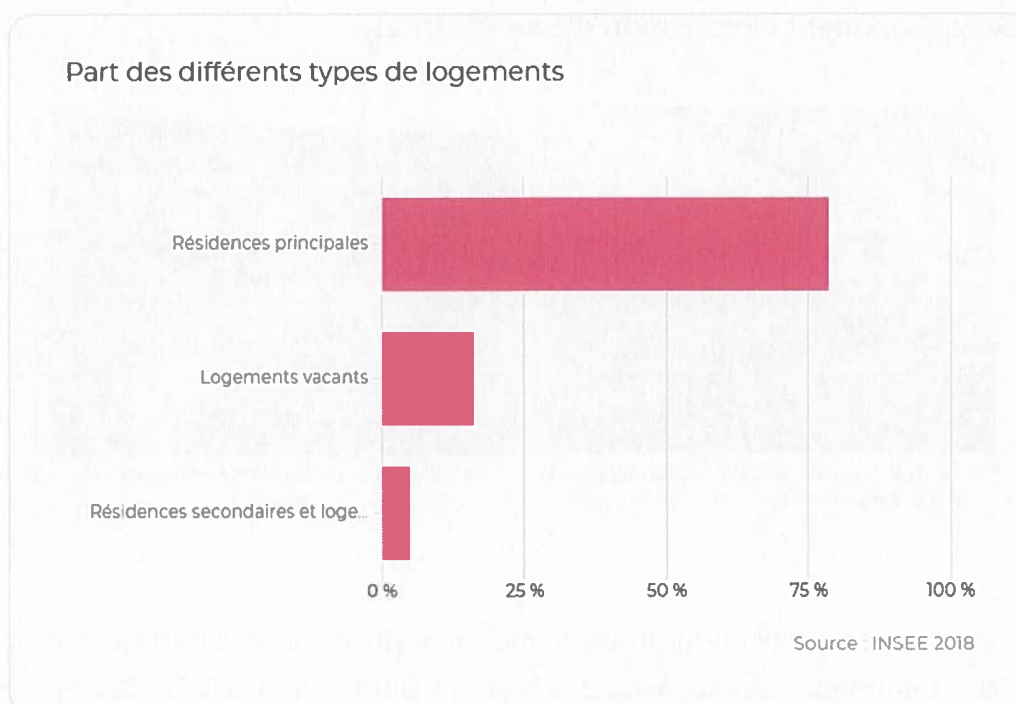
Le vieillissement de la population, la séparation des couples ou encore la décohabitation des jeunes ont fait passer la taille moyenne des ménages de 2 personnes en 2010 à 1,9 personnes en 2015. Ainsi, les ménages composés d'une seule personne augmentent et ceux composés de couple ou de couple avec enfants diminuent (-2,5 % depuis 2011).

Enjeux :

- *Maintenir la population actuelle, tout profil confondu*
- *Conquérir de nouvelles populations dans le centre-bourg, notamment des couples et des familles*

- **Habitat**

L'INSEE recense 1 761 logements en 2018 dont 79 % de résidences principales et 5 % de résidences secondaires ou occasionnelles. Si les logements vacants sont en diminution : le taux est passé de 16 % en 2018 contre 19 % en 2015, il reste néanmoins au dessus de celui du département (11%). Il est à noter que, de visu, la vacance des logements paraît plus importante au regard des façades dégradées.



L'organisation du centre-bourg de Vic-Fezensac selon son plan historique, octogonal, en forme de bastide avec des places centrales et des rues étroites, est à l'origine de nombreuses parcelles en plein cœur de ville qui ne possèdent pas de jardin privatif. Cela peut constituer un frein à l'installation des ménages pour lesquels la présence d'un espace extérieur est un critère décisif.

Sur la commune de Vic-Fezensac, la majorité des grands logements sont des maisons (environ 80%) et 63 % de ces logements sont occupés par leurs propriétaires, souvent représentés par des petits ménages, c'est à dire des couples sans enfant ou des personnes seules (souvent âgées). La crise immobilière et la complexité pour trouver aujourd'hui un terrain à bâtir sur la commune ont ralenti le rythme de construction neuve. Dans une autre mesure, la commune est dotée

de seulement 108 logements locatifs sociaux, soit 6 % de la population totale (tous situés en cœur de bourg ou en entrées de ville). Ce qui montre une inadéquation de l'offre des logements.

Côté qualité de vie, nous notons également que les logements collectifs, qui datent de 2016, commencent à montrer des signes de vieillissement extérieur. Au même titre que le reste de la qualité des logements locatifs qui posent parfois des situations d'insalubrités. Ou bien encore des constructions anciennes aux façades dégradées qui donnent l'impression d'être vacantes.



Vic-Fezensac -Ensemble immobilier vacant de grande taille dont la reconquête implique des travaux conséquents



Vic-Fezensac –bien vacant présentant un caractère très dégradé

Ce pose également la problématique d'une forte proportion d'habitants qui vivent en deçà des minimaux sociaux avec des revenus plutôt faibles (25,6 % des ménages vivants sous le seuil de pauvreté). Ces fragilités économiques ne leur permettant pas d'adapter leur logement.

Enjeux :

- *Reconquérir le parc de logement vacants*
- *Réhabiliter le parc ancien et indigne*
- *Proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de la population dans le cadre du maintien à domicile et des fragilités économiques*
- *Attirer de nouvelles typologies de population*
- *Améliorer l'image de la ville*

- **Emploi, commerce, et activités**

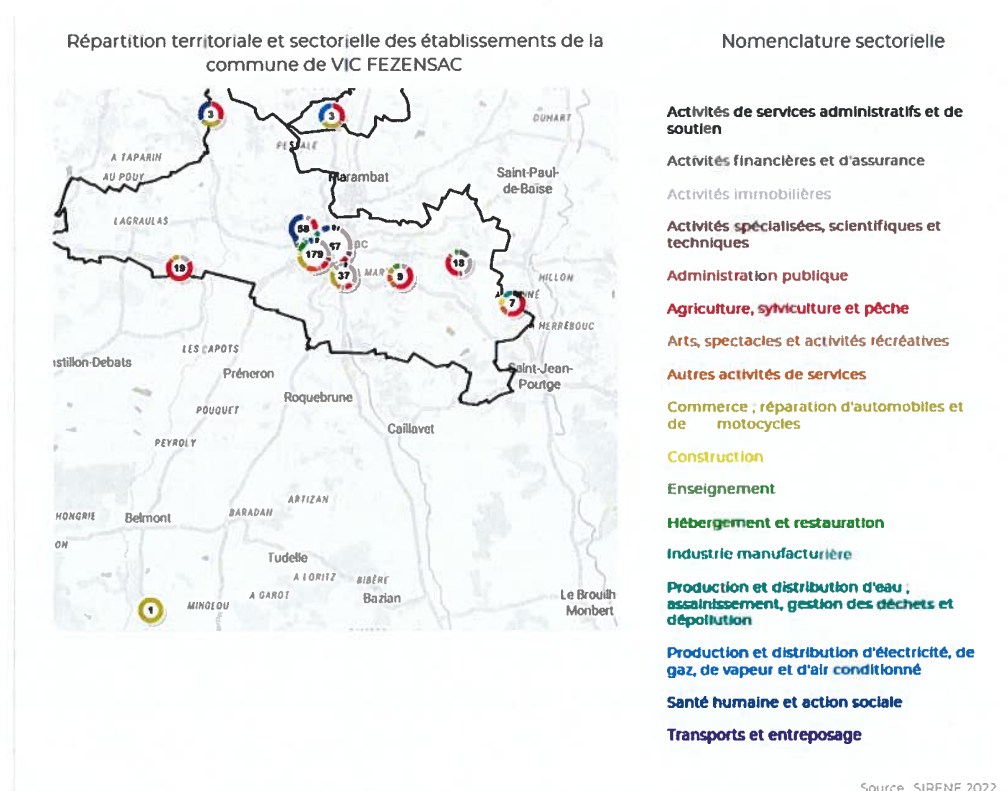
Au regard d'une population vieillissante, d'un flux quotidien d'actifs sur tout le département et d'un taux de chômage de 8,5 % en 2016 dont 46 % de longue durée (contre 9,6 % en 2016 – nb : en comparaison : 5,8 % dans le département du Gers au 2ème trimestre 2022), Vic-Fezensac regroupe plus d'emplois que d'actifs.



Petite centralité urbaine, économique et commerciale de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, la commune de Vic-Fezensac, à l'intersection de plusieurs bassins d'activités (Auch, Éauze, Condom...), joue un rôle de centralité majeur au sein du territoire intercommunal notamment grâce à la présence d'une offre en équipements (collège, piscine...) et en services (hôpital, cinéma...) importante et diversifiée qui permet de répondre en majorité aux besoins des vicois et des communes alentours.

En effet, Vic-Fezensac accueille de nombreux commerces (boulangeries, boucheries, traiteurs, supérette, restaurants, bars, tabac, presse, fleuriste, coiffeurs, banques, assurances, garages, photographes, mode...) et équipements de proximité notamment de nombreuses infrastructures sportives et culturelles dont la majeure partie sont en centre-ville. Elle joue donc un rôle de centralité majeure qui bénéficie d'une attractivité économique et rayonne à l'échelle du territoire intercommunal qui couvre une zone de chalandise à 10 minutes de 9 559 habitants en 2018.

Malgré une quantité importante et diverse de commerces, au nombre de 105 établissements commerciaux en 2022 (24 % qui participent activement à l'animation), et une bonne dynamique commerciale liée aux activités événementielles de la ville, le nombre de commerces vacants est considérable : 31 % de vacance commerciale. Ce chiffre est à relativiser puisque accentué par l'effet « bodega » : de nombreux locaux qui paraissent vides sont en réalité occupés par des buvettes durant les animations estivales.



Diversification et localisation des activités du tissu économique de la ville (768 établissements répartis sur la commune dont 67 non géolocalisés)

Les commerces, toute unité confondu, souffre d'une absence d'unité architecturale et participe à la dégradation de la qualité visuelle de la ville. L'arrivée de nouveaux commerces ou le changement de propriétaires tendent néanmoins à pallier doucement cette problématique.

Enjeux :

- Offrir des opportunités de création d'emplois au centre-bourg
- Maintenir et développer le bassin d'emploi générateur de flux pour développer l'économie locale
- Favoriser la reconquête des locaux vacants en centre-ville

• Équipements et aménagement urbain

Dans la ville, quelques espaces verts sont aménagés, comme les abords de l'Osse (au parc urbain derrière la salle polyvalente), la Pachère, le Pôle des Cordeliers (Communauté de Communes, Médiathèque et Office de Tourisme) et la place du Curée Thiard, la végétation est surtout du domaine du privé. Si des massifs sont plantés et les arbres remarquables mis peu à peu en valeur, la commune de Vic-Fezensac est minérale. Il est donc important de rééquilibrer la proportion du végétal en ville pour créer des espaces publics de respiration à proximité du bâti, ce qui contribuerait également au rééquilibrage entre voitures et piétons.

Si l'enjeu primordial est d'augmenter la proportion d'espaces publics aménagés sur le territoire (espaces plus sécurisés pour les piétons, valorisation paysagère, développement des espaces de détente et de rencontre...), la valorisation du cadre de vie doit également passer par la mise en exergue de son patrimoine. En effet, la commune possède de nombreux espaces publics à fort potentiel qu'il convient de requalifier et de mettre en valeur (exemple : les Arènes, la place Mahomme...) pour développer le confort, l'attractivité et la qualité de vie.

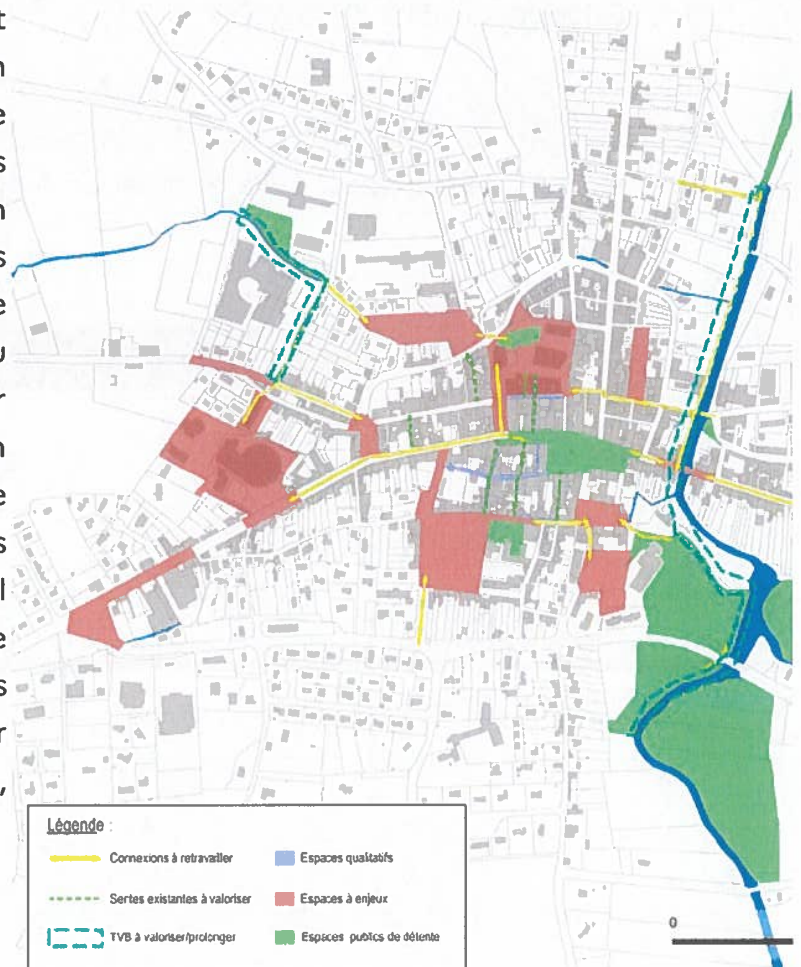


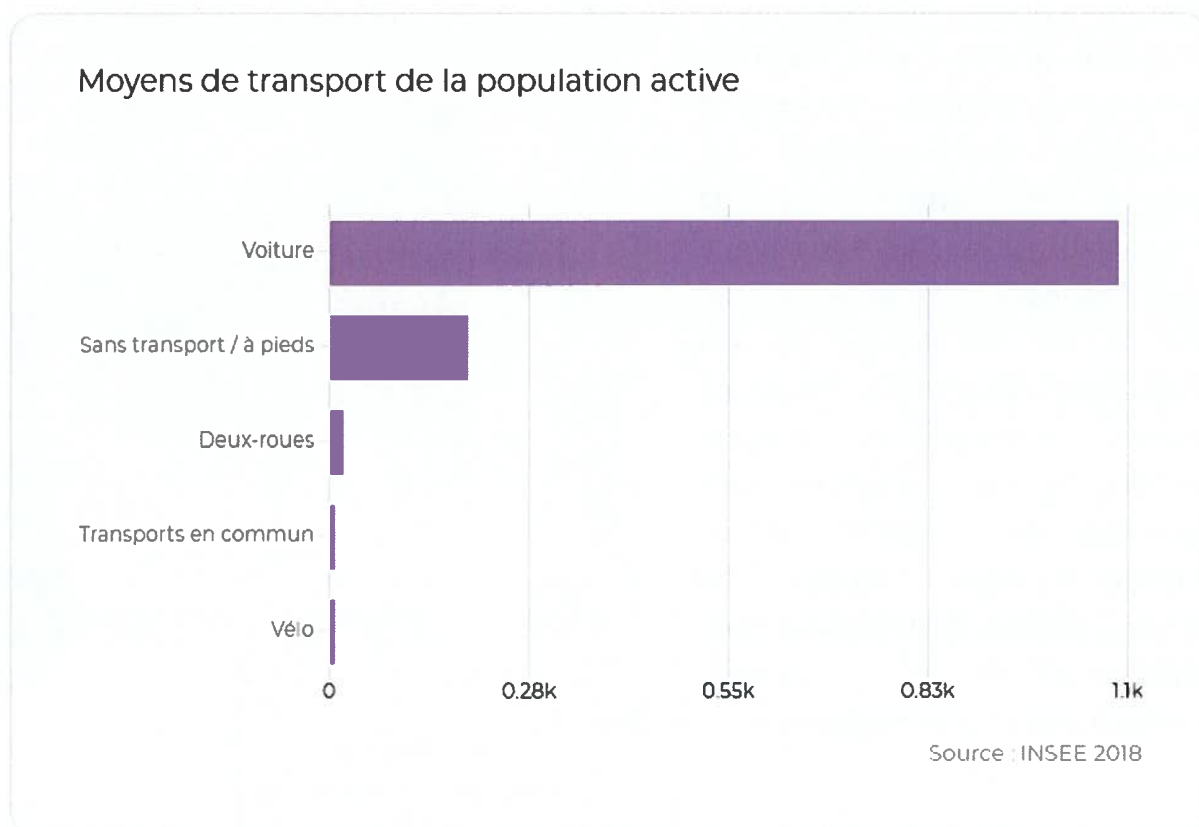
Figure 1: Source : Diagnostic Bourgs-Centres Occitanie

Enjeux :

- *Conserver, développer et lier les espaces verts en centre-ville*
- *Embellir le cadre urbain pour favoriser son attrait*

- **Accessibilité et mobilité :**

Vic-Fezensac est une commune rurale située en plein cœur de la campagne gersoise : l'usage de la voiture y est donc nécessaire et prédominant (82 % de part des déplacements en voiture en 2018). La place de la voiture est donc très importante dans le centre-ville : les commerces et équipements sont d'ailleurs desservis par de nombreux espaces de stationnement bien matérialisés, et même si ces derniers sont rapidement saturés dans les périodes de festivités (notamment durant le week-end de la Pentecôte à Vic et celui de Tempo Latino, le dernier week-end de juillet) le cœur de ville ne souffre pas de manque de parkings même si une réflexion générale sur le stationnement dans les petites rues est à penser pour éviter les conflits d'usages.





Cette organisation autour de la voiture se fait au détriment des déplacements alternatifs qui sont quasi inexistant en centre-bourg (pas de piste cyclable, trottoirs étroits ou inexistants). La qualité des espaces publics et des cheminements piétons n'encourage donc pas toujours la fréquentation au cœur du ville (comme l'atteste les 71 % des ERP non accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Si sur les grands axes, le cheminement doux y est confortable et optimal, en centre-ville les rues se rétrécissent et les piétons ne circulent pas de façon prioritaire : le partage entre la voiture et les autres modes de déplacements est inconfortable et parfois dangereux, les itinéraires doux existants sont isolés et sans connexion entre eux. Le potentiel dans les continuités douces est pourtant présent sur la commune et son déploiement permettrait d'interconnecter les infrastructures de qualité avec l'offre de services bien présentes.

Même si la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac a initié les efforts en terme de mobilités sur le territoire en mettant en place le Transport à la Demande (TAD), la création d'un maillage doux sur le territoire communal permettrait un confort de déambulation à tous les usages, notamment les populations plus fragilisées.

Enjeux :

- *Créer un maillage doux pour garantir un confort de déambulation*
- *Lier les espaces et les équipements*
- *Favoriser les espaces de rencontre*

- **Culture et tourisme**

La commune de Vic-Fezensac possède un patrimoine bâti important avec des maisons à colombages ou des belles demeures en pierre. Elle offre également des monuments remarquables tel que les Arènes Joseph Fourniol, l'église Saint-Pierre, la Tour du Chapitre, la Tour Saint-Jacques ou encore la chapelle de l'ancien hôpital.



Si l'itinéraire de randonnée présent sur le territoire communal permet de mettre en lumière ce patrimoine bâti, ces ressources culturelles de la ville, pourtant toutes présentes en centre-bourg, sont peu visibles car mal valorisées et mises en scène.

La traversée du bourg par l'Osse offre à la commune une richesse paysagère qu'il reste également à identifier et à valoriser pour offrir une continuité avec les espaces de loisirs (parc urbain, parc de la Pachère...) déjà marqués.

Forte de ses loisirs attractifs et de ses traditions culturelles, la commune de Vic-Fezensac est riche d'un tissu associatif dynamique. Les associations culturelles, sportives et événementielles présentes sur la commune participent activement à l'animation et à la renommée de Vic-Fezensac en attirant toujours plus de visiteurs (Pentecôtavic, Tempo Latino, les marchés de nuits...). Cette affluence durant ces temps forts permet de positionner Vic-Fezensac comme l'image d'une ville festive et attractive qu'il convient de pérenniser dans le temps et les esprits pour conforter son attrait touristique mais également pour attirer de nouveaux ménages.



Enjeux :

- *Diversifier le tourisme pour favoriser son développement*
- *Déployer l'offre culturelle en mobilisant les bâtiments existants*
- *Mettre en scène la richesse patrimoniale et paysagère*
- *Embellir le cadre urbain pour favoriser son attrait*

Présentation du Projet de territoire Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

ANNEXE n° 01 bis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

2020-2026



Sommaire

- Préambule
- Le territoire
- L'état des lieux
- Les orientations et les actions
 1. Développement économique, tourisme et emploi
 2. Aménagements publics et infrastructures
 3. Habitat et logement
 4. Services à la population
- Conclusion

Préambule

Ce document vise à retracer, dans les grandes lignes, les orientations que s'est fixée la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac pour la période 2020-2026. Il présente les orientations qui régissent l'action politique en cours et retrace les actions lancées ou à venir.

Que cela soit en matière d'habitat, de mobilité, de services à la personne, d'infrastructures, de développement économique et touristique, de transition... une seule ambition prévaut : rendre, à terme, le territoire d'Artagnan en Fezensac plus attractif.

Le territoire

Située au cœur du département du Gers, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac (CCAF) dénombre 7019 habitants (chiffre 2018) et s'étend sur 377 km².

Créée en décembre 2003, la CCAF regroupe 25 communes : Bazian, Belmont, Bezolles, Caillavet, Callian, Castillon-Debats, Cazaux-d'Anglès, Gazax-et-Bacarisse, Justian, Lupiac, Marambat, Mirannes, Mourède, Peyrusse-Grande, Peyrusse-Vieille, Préneron, Riguepeu, Roquebrune, Roques, Rozès, Saint-Arilles, Saint-Paul-de-Baïse, Saint-Pierre-d'Aubézies, Vic-Fezensac et Tudelle.

La CCAF exerce les compétences suivantes :

- Compétences obligatoires :
 - o Aménagement de l'espace
 - o Action de développement économique
 - o Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations
 - o Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
 - o Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Compétences supplémentaires
 - o Protection et mise en valeur de l'environnement
 - o Politique du logement et du cadre de vie
 - o Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipement de l'élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire
 - o Action sociale d'intérêt communautaire
 - o Création et gestion de Maison France Services
 - o Création et gestion de la maison de santé pluriprofessionnelle du Fezensac
 - o Création et gestion d'une fourrière animale
 - o Assainissement non collectif
 - o Promotion collective des productions agricoles



État des lieux

Les indicateurs des vingt dernières années, que cela soit en matière de démographie, de situations sociales, d'emploi, de logement, révèlent **des fragilités Incontestables dans le territoire**. Si un **léger regain d'attractivité** est observé ces trois dernières années, l'ensemble des **signaux « faibles » doivent être pris au sérieux et permettre d'ajuster aux mieux les politiques publiques** pour les années à venir.

*source : SCOT de Gascogne

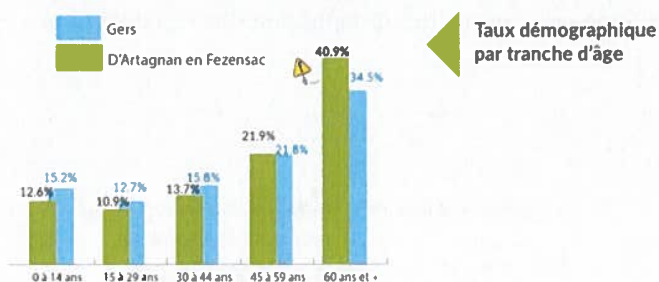
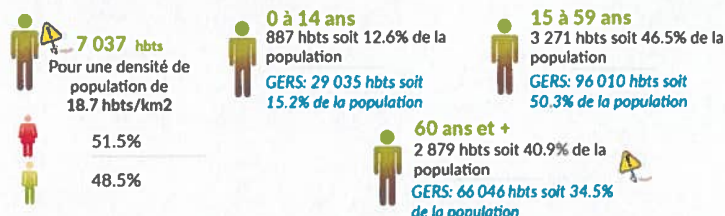
Evolution 2007 - 2017

✓ Source Insee

	Niveau 2	Niveau 4	Niveau 5
	1 com.	1 com.	23 com.
Démographie	-177 hab.	-10 hab.	-8 hab.
	91 %	5 %	4 %
Logements	+ 24 logts	+ 24 logts	+ 211 logts
	9 %	9 %	81 %
Emplois	-65 emp.	-23 emp.	-97 emp.
	35 %	12 %	52 %

Indicateurs démographiques :

*source des données : portrait de territoire Gers Solidaire



Le territoire d'Artagnan en Fezensac est un territoire à **faible densité de population** avec une **population plutôt vieillissante**.

Indicateurs de fragilités sociales

*source des données : portrait de territoire Gers Solidaire

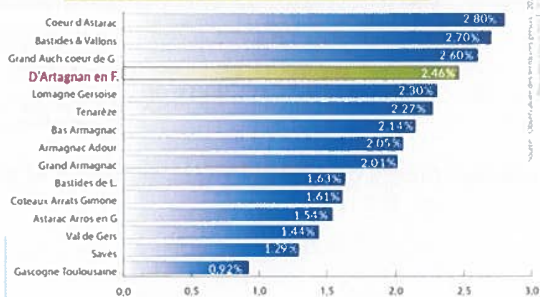
Taux de fragilité et de dépendance lié à l'âge



Le calcul de ce taux est le rapport entre le nombre de bénéficiaires APA et les personnes en EPHAD et USLD avec le nombre de personnes âgées de 60 ans et +

Une **dégradation de la situation sociale** de population de notre territoire est à

Taux de bénéficiaires du RSA 2e trimestre 2020

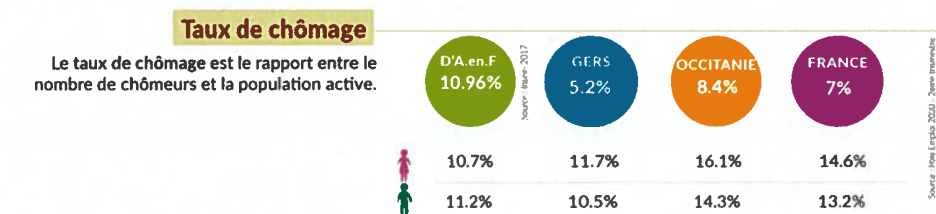


Source : ChAF en FGA - 2018

constater, situation souvent « masqué » par une meilleure position du Gers par rapport à l'ensemble de l'Occitanie. Le **taux de fragilité et de dépendance lié à l'âge est très prégnant** sur le territoire.

Indicateurs en matière d'emploi

*source des données : portrait de territoire Gers Solidaire et SCOT de Gascogne



Evolution 2007 - 2017

✓ Source Insee

	Niveau 2	Niveau 4	Niveau 5
	1 com.	1 com.	23 com.
Emplois	- 65 emp.	- 23 emp.	- 97 emp.
	35 %	12 %	52 %

Croissance fil de l'eau

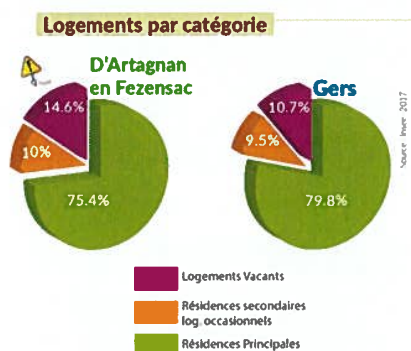


	Niveau 2	Niveau 4	Niveau 5
	1 com.	1 com.	23 com.
Emplois	- 150 emp.	- 53 emp.	- 224 emp.
	35 %	12 %	52 %

Le bassin d'emplois du territoire d'Artagnan en Fezensac reste faible et fragile avec une tendance à la diminution du nombre d'emplois ces dernières années qui s'explique en partie par les difficultés du monde agricole et les problèmes récurrents de transmission des exploitations.

Indicateurs en matière de logement

*source des données : portrait de territoire Gers Solidaire



Logements privés classés potentiellement indignes



Des logements considérés comme "potentiellement indignes" sont des logements de catégories cadastrales 6, 7 et 8 dont la référence date de 1970.

Le parc de logements du territoire est vieillissant et plutôt vétuste avec un **taux de vacance élevé**.

Les orientations et les actions

La société est en perpétuelle mutation et les attentes des habitants et des entreprises qui y vivent évoluent sans cesse. Qu'elles soient écologiques, sociales et démographiques, ces mutations, additionnées à l'exode urbain post-COVID, tendent à inverser la situation et à mettre les territoires ruraux et péri-urbains en situation favorable.

Dans ce contexte, il appartient aux territoires ruraux de ne pas subir les prévisions mais de véritablement saisir les opportunités afin de choisir, ensemble, le territoire qu'il convient de construire.

D'Artagnan en Fezensac doit être plus que jamais un acteur présent dans le paysage local : actif pour les institutions mais surtout attractif pour les populations.

Parce que d'Artagnan en Fezensac se veut un territoire où tout le monde aurait un avenir commun...

Pour ces Jeunes qui cherchent un cadre de vie apaisé mais se veulent toujours connectés à la société d'aujourd'hui : il est nécessaire de devenir cette ruralité moderne.

Pour ces familles qui souhaitent un territoire dynamique et attentif à leurs besoins : il est indispensable de devenir acteurs de leurs attentes.

Pour les aînés qui aspirent à la tranquillité tout en étant accompagnés par des services adaptés : il est fondamental de préserver ce havre de paix.

Accompagnement de la Commune de Vic-Fezensac dans le cadre des conventions « Petites Villes de Demain » et « Bourg-Centre Occitanie »

La CCAF est cosignataire de la convention cadre « Petites Villes de Demain » (portée par l'ANCT) et de la convention « Bourg-Centre Occitanie » (portée par la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée) de la Commune de Vic-Fezensac. Par ce biais, elle s'engage à accompagner le territoire signataire sur toutes les actions des années à venir (habitat, développement économique, tourisme, aménagements publics, infrastructures...).

I. Développement économique, tourisme et emploi

• Aménagement de la Zone d'Activité Économique du Carget

Véritable vivier de l'économie mixte sur le territoire (artisanal, industriel, tertiaire, entrepôts et services), l'aménagement de la ZAE du Carget sera, à l'horizon 2023, en cours de finalisation. Le raccordement électrique de la ZAE par ENEDIS devrait s'opérer début 2023 et permettre à la CCAF de mettre en place une politique de commercialisation des lots et la vente de ceux de la phase 1, en cohérence avec une volonté en faveur du maintien et du développement économique du territoire.

• Création d'un office du tourisme unique « Armagnac-Artagnan »

La fusion des offices de tourisme des trois communautés de communes (d'Artagnan en Fezensac, Grand Armagnac et Bas Armagnac) en 2022 a pour objectif de valoriser plus efficacement le territoire grâce à deux marqueurs touristiques particulièrement connus et reconnus que sont l'ARMAGNAC (l'eau-de-vie locale) et d'ARTAGNAN (le plus célèbre des mousquetaires). Cette action s'accompagne par l'engagement de la CCAF d'offrir davantage de moyens financiers pour le développement du tourisme sur le territoire.

• Organisation du Forum de l'Emploi Local

Cet évènement qui a vocation à être renouvelé tous les ans (début octobre) a été organisé pour sa première édition en 2022 en lien avec la Place du TAF (Région Occitanie). Ce rendez-vous annuel est un véritable temps fort du partenariat avec la Commune de Vic-Fezensac et le Pôle Emploi du Gers.

2. Aménagements publics et Infrastructures

- **Réhabilitation progressive du complexe des Cordeliers**

Après la première phase qui concernait le bloc administratif, la Médiathèque et l'Office de tourisme, l'année 2021 a vu l'achèvement des travaux de la salle de danse. A moyen terme, une étude sera lancée pour réfléchir au devenir de l'aile Est.

- **Aménagement du site de Cauderon**

Un partenariat avec le Collège de Vic-Fezensac, le Conseil Départemental du Gers et la Communauté a permis de réaliser, dès décembre 2021, les premières plantations sur le site avec les élèves avec accompagnement d'Arbre et Paysage 32. Ce partenariat a continué en 2022, et la troisième étape devrait avoir lieu début 2023. L'objectif est de faire de ce site un lieu de vie pour la population locale et un lieu de préservation de la biodiversité.

3. Habitat et logement

⇒ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La mission de suivi-animation de l'OPAH intercommunale a été confiée au cabinet ALTAÏR en mars 2021. Depuis les premières permanences, la fréquentation n'a cessé de croître.

Au 31 octobre 2022, 239 ménages ont été reçus sur les 47 permanences tenues à VIC-FEZENSAC, soit une moyenne de 5,1 ménages par permanence. 52,3 % des contacts (Propriétaires Occupants) habitent la Commune de Vic-Fezensac et 24 communes ont fait l'objet d'au moins un contact.

4. Services à la population

- **Maison France Services / Point Justice**

Depuis sa labellisation, en janvier 2020, la Maison FRANCE SERVICES du FEZENSAC a connu une fréquentation toujours plus importante, malgré les différentes phases de confinement : en 2021, près de 4500 usagers ont été accompagnés et soutenus dans leurs parcours administratifs. La volonté politique est bel et bien de maintenir ce service au plus près des habitants en présentiel ; c'est pourquoi la Communauté a recruté un agent d'accueil à temps plein.

- **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Fezensac**

« D'Artagnan en Fezensac », pour répondre aux sollicitations à la fois de la patientèle du bassin de vie et des médecins généralistes de la MSP, s'est portée candidate à l'accueil d'un Centre Territorial de Santé (CTS) au sein de la MSP du Fezensac. Elle a été retenue et a signé, le 8 septembre 2022, une convention de partenariat avec le Département pour un accueil gratuit du CTS.

Le but de cette opération est que chaque patient du territoire puisse être soigné comme il se doit. L'engagement du Département porte sur 3 ETP de médecins. Le coût estimé d'intégration du CTS dans la MSP par la CAF est de l'ordre de 35 à 45 000 € annuel qui comprend la perte de loyer et les charges.

Au-delà des murs de la MSP, la CCAF souhaite rester à l'écoute des professionnels de santé en accompagnant toutes les initiatives et en accueillant dans les meilleures conditions possibles tout professionnel de santé qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

- **Médiathèque intercommunale**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les élus communautaires ont décidé d'instaurer la gratuité de l'inscription en médiathèque afin d'offrir un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information.

L'objectif est plus qu'atteint avec une hausse de la fréquentation et une augmentation significative des inscrits.

De plus, cela permet de bénéficier de plus de temps, en mettant fin à des démarches contraignantes au moment de l'inscription, pour créer des animations Cf. « 2022/2023 : Année MANGA » ou plus de temps pour se consacrer à la médiation.

- **Transfert de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse »**

Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) ayant évolués en Convention Territoriale Globale (CTG), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du GERS a souhaité que ce partenariat soit porté par la Communauté de communes sur la période 2021/2025 (5 ans).

C'est pourquoi, la CCAF s'est engagée dans une démarche de prise de la compétence **« petite enfance, enfance, jeunesse » au 1^{er} janvier 2023.**

- **Services à la population**

La CCAF a la volonté de proposer des services à la population toujours plus efficient : par un travail commun, elle est engagée et déterminée à développer des équipements et services complets, innovants et de qualité pour sa population.

- **Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

La Communauté de Communes d'Artagnan Fezensac et ses partenaires se sont engagés réciproquement, au mois de décembre 2021, à travers la signature de la 1^{ère} Convention Territoriale Globale du territoire. La CTG a pour objet de définir les besoins prioritaires sur la communauté de communes, les champs d'intervention à privilégier pour pérenniser et favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et la coopération des acteurs du territoire, en mobilisant les financements des différents partenaires que sont le Département du Gers, la MSA, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Dispositifs, programmes et études disponibles sur le territoire de Vic-Fezensac

ANNEXE n° 02

Dispositifs

- **ScoT de Gascogne (2021)**
Diagnostic, DOO et PADD
- **Contrat de Relance et de Transition Écologique (2021)**
Contrat porté par le PETR Pays d'Armagnac signé le 17 décembre 2021
- **Schéma Directeur des Mobilités Actives (2022)**
Réalisé par le bureau d'étude Immergis et porté par le PETR Pays d'Armagnac
- **Projet Alimentaire Territoriale (2022)**
Démarche portée par le PETR Pays d'Armagnac
- **« Les Cahiers de la Transition » - Démarche Plan Climat Air Énergie Territorial (2022)**
Démarche portée par le PETR Pays d'Armagnac
- **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Gers (2018)**
Réalisé par la Commission d'Ingénierie Technique et Géographie de Gers Numérique

Programmes

- **Plan de Prévention du Risque d'Inondation (2007)**
Par la Direction Départementale des Territoires du Gers
- **Bourg-Centre Occitanie (2019)**
Étude réalisée par le bureau d'étude Altereo dans le cadre du contrat Bourg-Centre 2019-2021 (renouvellement prévu en 2022).
- **Plan Local d'Urbanisme (2020)**
Réalisé par Artelia en janvier 2016 – Version consolidée en octobre 2020
- **Contrat Territorial Global (2021)**
Signé entre la CAF du Gers et la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Études

- **Étude sur les arènes Joseph Fourniol (2019)**

Cahier de faisabilité, diagnostic, hypothèses et orientations réalisés par les bureaux d'études La Vigie – Projet310 architectes mandataires – Carole Halais – D'une ville à l'autre... - Terrell – Soloner – Alquié – Pochart Conseil

- **Étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat (2020)**

Réalisée par le bureau d'étude Altair dans le cadre de l'OPAH 2021-2024 mise en place par la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

- **Portrait de territoire Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac**

Réalisé par Gers Solidaire, le Département du Gers et la CAF du Gers (en partenariat avec la MSA, l'Assurance Maladie et l'UDCCAS).

- **Étude Shop'in : diagnostic flash de la résilience commerciale en centre-bourg (2022)**

Réalisée par le bureau d'étude SCET

- **Étude sur les arènes Joseph Fourniol (2022 – en cours)**

Études de faisabilité, économique et de projet réalisées par le bureau d'étude SCET mis à disposition par l'ANCT

- **Étude préalable au curage et à la réhabilitation des lagunes (2022 – en cours)**

Réalisée par le bureau d'étude Odace

Enquêtes

- **Enquête habitants mobilités (2022)**

Réalisée par la CAF dans le cadre du Contrat Territorial Globale porté par la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

- **Enquête habitants sur la vacances habitat (2022)**

Réalisée par la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Chartes

- **Charte Communale de la Transition Écologique (2022 – en cours)**

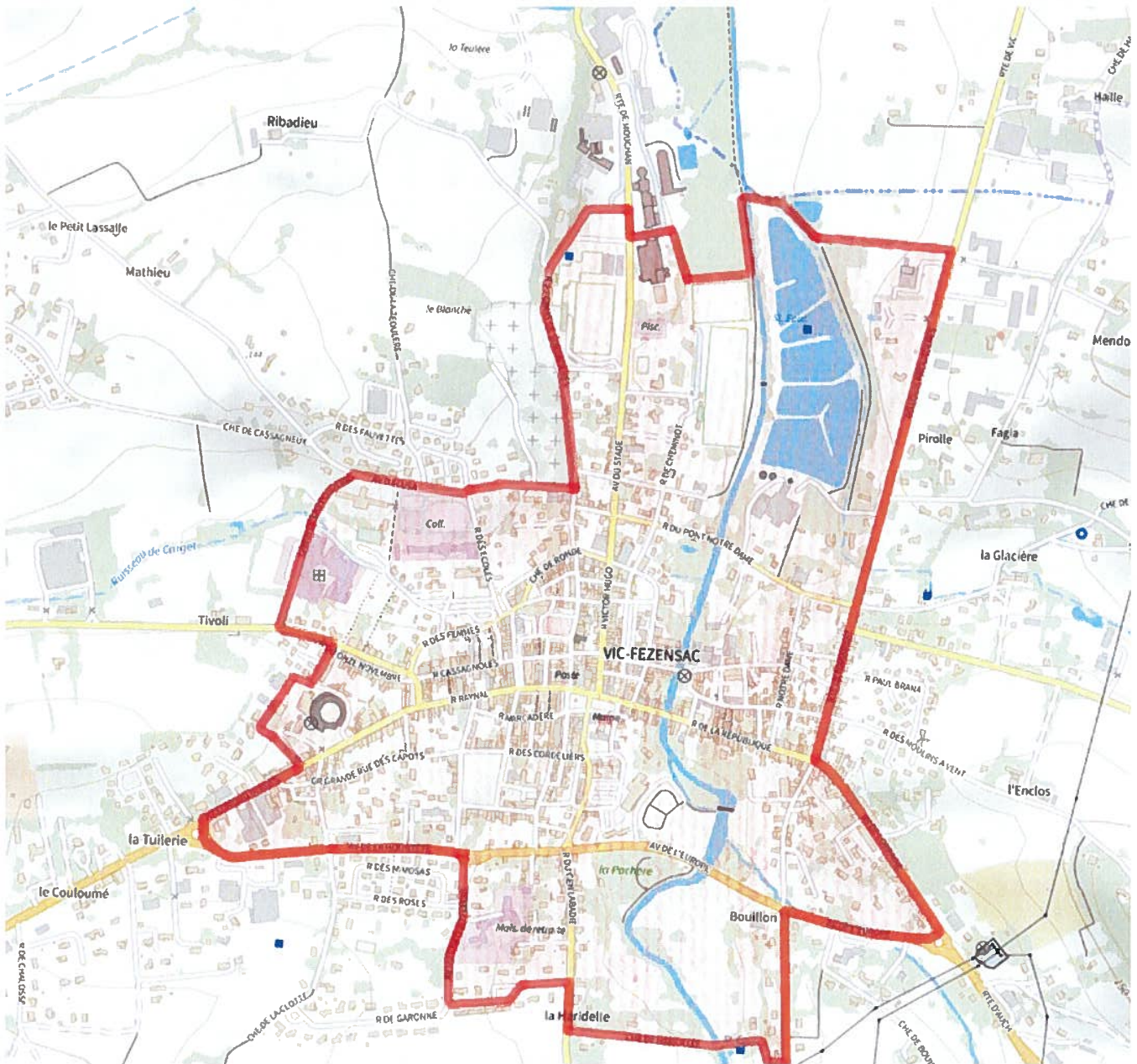
En cours de rédaction par le Conseil Citoyen du Temps Long de Vic-Fezensac

Périmètre d'intervention pour la commune de Vic-Fezensac

ANNEXE n° 03

Le périmètre de l'ORT de la ville de Vic-Fezensac a été délimité au regard des diagnostics et des différentes études conduites par la collectivité, notamment sur la base du contrat Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Ce périmètre couvre l'ensemble du centre-bourg de la collectivité et de sa périphérie proche afin de construire un territoire équilibré qui intègre les différents enjeux de redynamisation et les projets d'envergures (la location des actions figure en annexe n°4).

- **Périmètre opérationnel**



Le périmètre pris en compte est située :

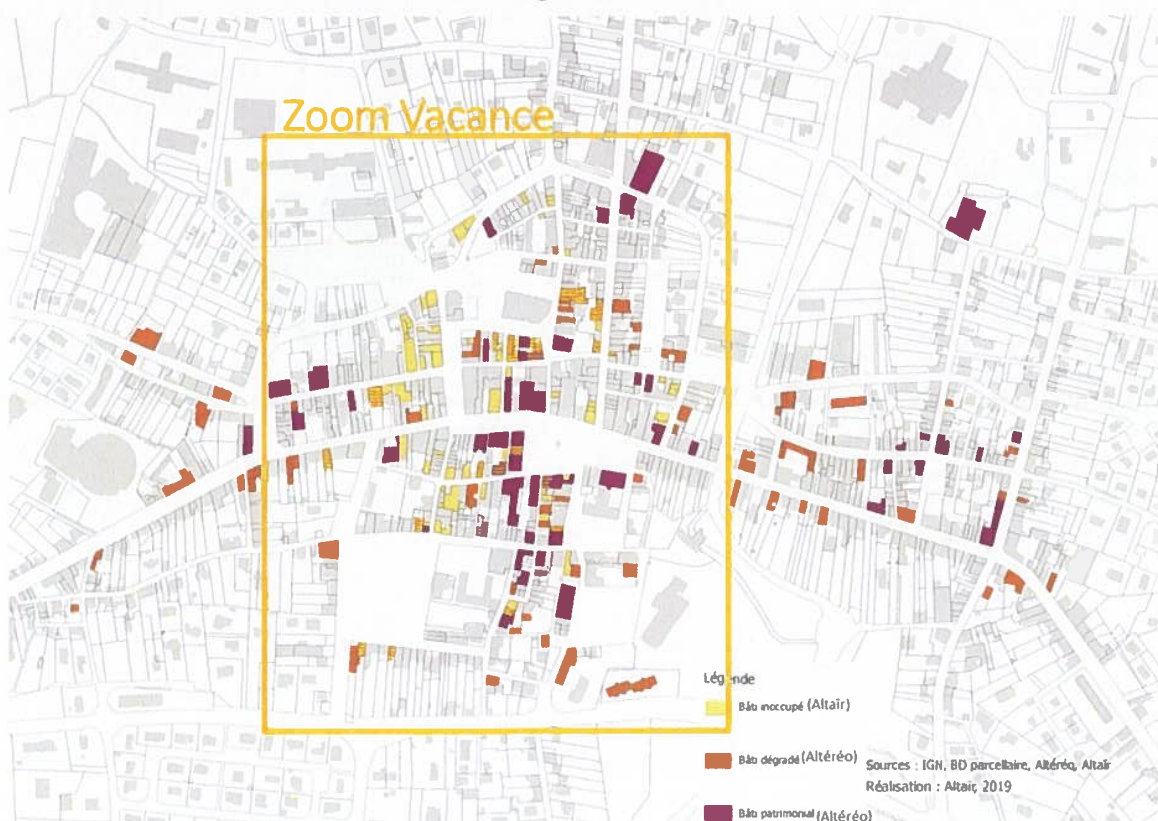
- du carrefour de la RN 124 « avenue Edmond Berges » au carrefour de la RN 124 « avenue de Lorraine »,
- de l'entrée de ville « route d'Éauze » à l'entrée de ville « rue de la République », espace de circulation et de stationnement pour desservir le centre-ville commerçant,
- de l'entrée de ville « avenue du Stade » à l'entrée de ville « rue du Général Labadie ».

- **Secteurs d'intervention**

- *Les projets dans le domaine de l'habitat*

La délimitation du périmètre tient compte de la zone géographique d'étude de l'OPAH (2021-2024). Il permet ainsi d'englober les problèmes importants de vacance structurelle sur le parc ancien ainsi que les différentes interventions programmées qui verront le jour ces prochains mois et années. Ainsi les projets structurants comme l'opération locative par le Toit Familial de Gascogne (avenue du Général Labadie) ou la création d'une résidence inter-générationnelle (secteur nord-ouest du périmètre) ont servi à dessiner le contour de l'ORT.

Vacance et état du bâti du centre-bourg de Vic-Fezensac



- *Les projets d'aménagement des espaces publics et de rénovation du patrimoine*

Les édifices du patrimoine communal représentent un potentiel important pour l'aménagement futur. Le périmètre définit intègre le projet de rénovation de l'ancienne Chapelle des Cordeliers à haut potentiel culturel. Il intègre également le projet emblématique de réfection et de couverture des arènes Joseph Fourniol ainsi que l'aménagement urbain et la requalification du parvis qui permettront de donner à la ville une harmonie nouvelle et de catalyser son potentiel festif, touristique et sportif. Le périmètre intègre ainsi les équipements structurels situés en cœur de ville, notamment ceux à fort intérêt patrimonial

- *Les projets publics et privés générateurs de flux commercial et de services*

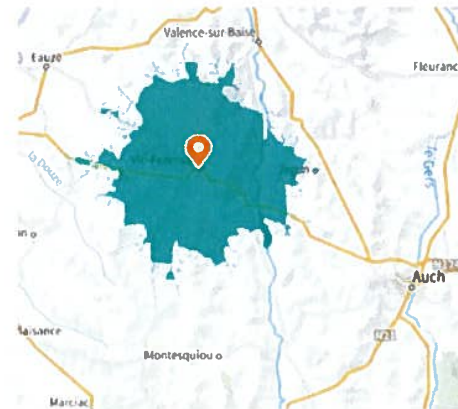
Le périmètre concentre les commerces de proximité le long des axes historiques et structurants avec l'objectif de favoriser le développement commercial au sein du centre-bourg.

Périmètre de la ville 3 509 habitants en 2018



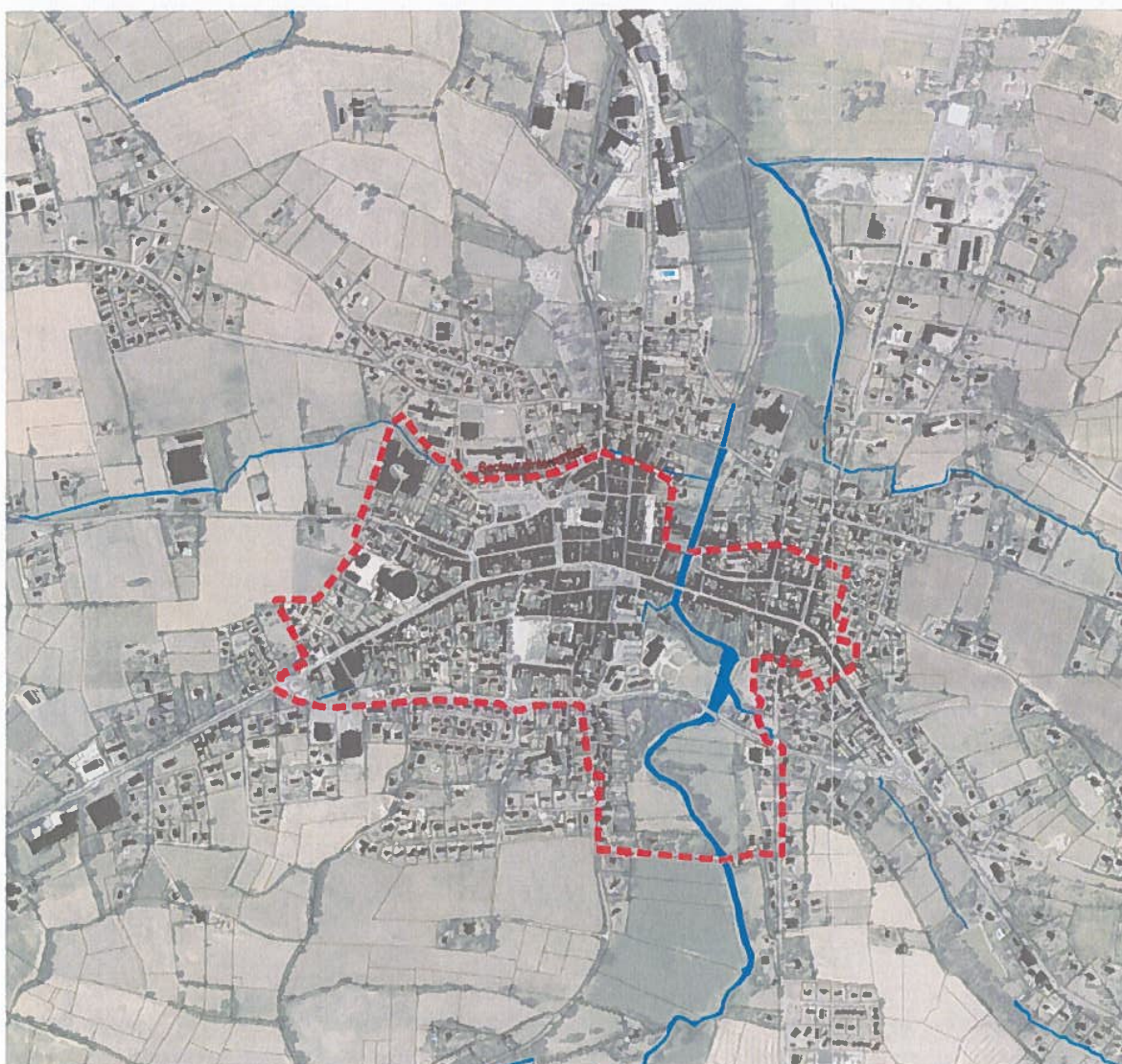
Périmètre de l'étude Shop'in

Zone de chalandise à 10 minutes 9 559 habitants en 2018



Le périmètre de l'ORT intègre également un nombre important de services qu'il est important de conserver dans le tissu urbain de par leur rôle structurant et leur fonction d'attractivité :

- les services administratifs,
- les services scolaires et périscolaires,
- les établissements sportifs,
- les établissements de santé,
- les services sociaux.
- les projets en lien avec l'accessibilité, la mobilité et le stationnement.



Périmètre "Bourg-Centre Occitanie"



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Plan d'Actions

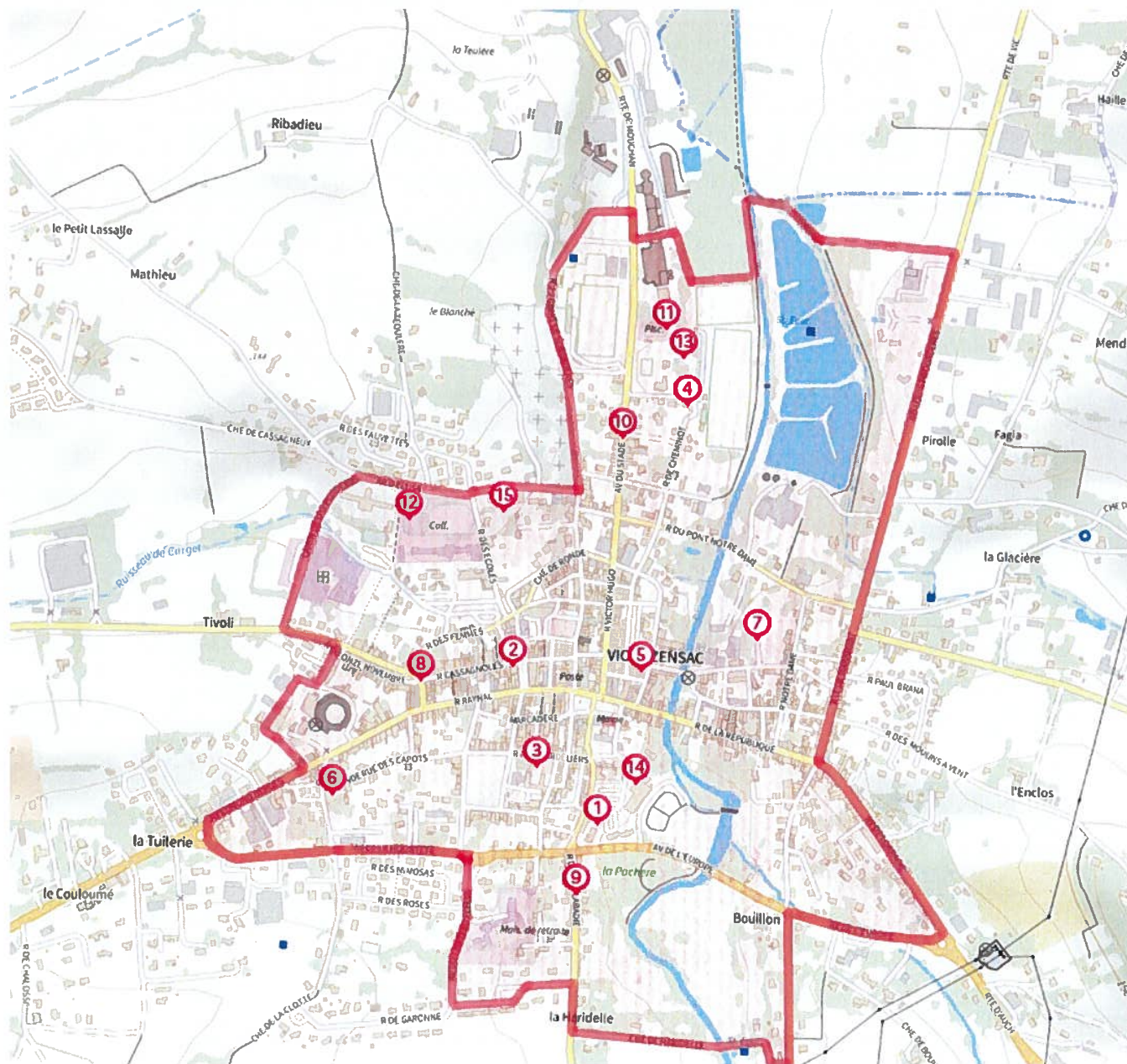
et

Fiches Actions

ANNEXE n° 04

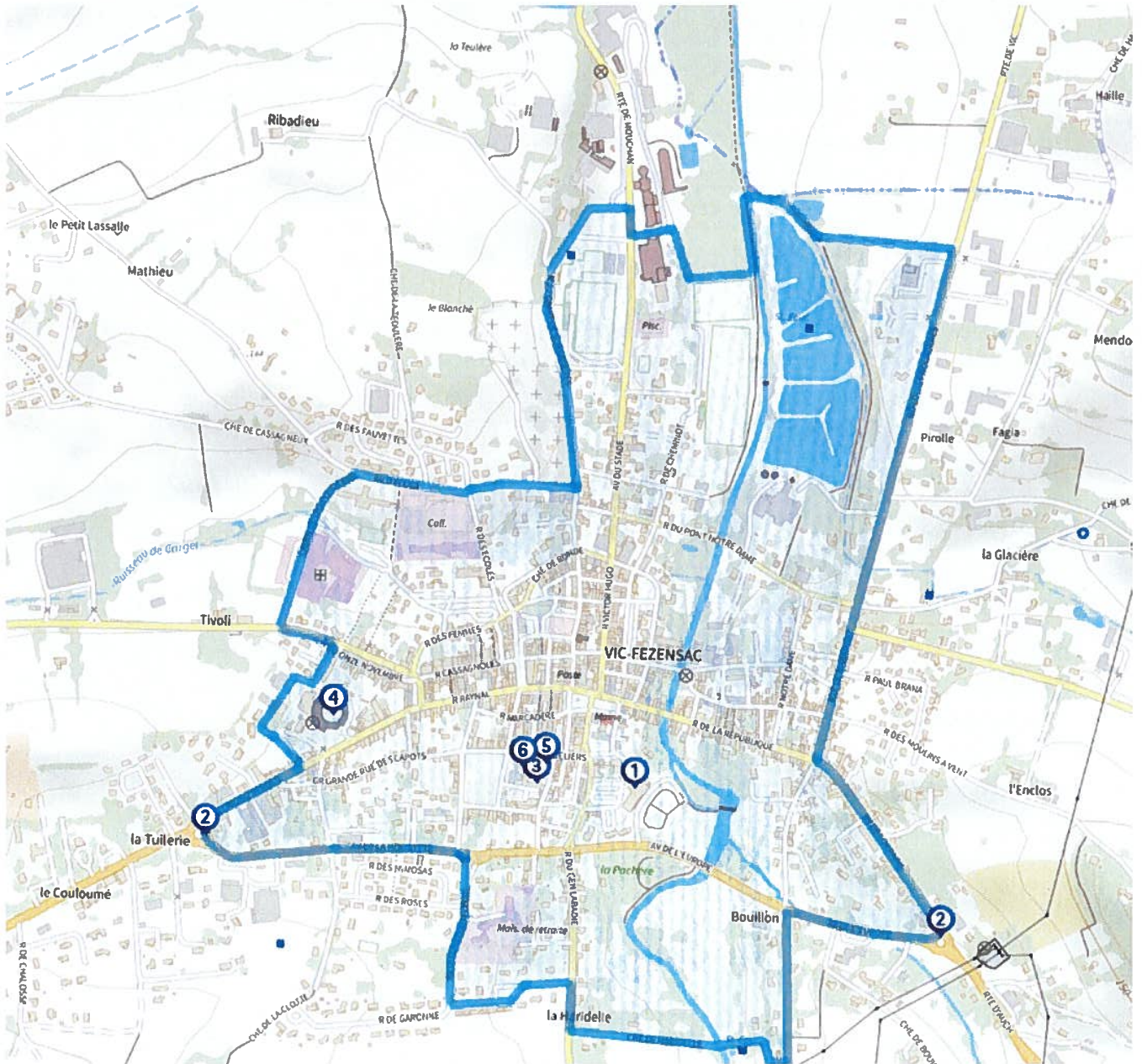
(n° sur plan) Nom de l'action	maturité	années	n° fiche
Orientation 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et réinvestissant le centre-ville			
<i>Orientation 1.1 : Adapter, réhabiliter et diversifier l'offre de logements pour proposer de nouvelles typologies</i>			
Rénovation de l'habitat ancien en centre-bourg (OPAH)	1	2022	01
(1) Réhabilitation de logements par le Toit Familial de Gascogne de la première gendarmerie	2	2024-2025	-
(2) Création d'une résidence intergénérationnelle (habitat partagé et habitat inclusif)	3	2026 +	-
<i>Orientation 1.2 : Conserver et valoriser l'offre de services et le niveau d'équipements tout en poursuivant les améliorations des infrastructures</i>			
(3) Réfection de la salle de danse du pôle des Cordeliers	1	2022 Terminée	-
(4) Rénovation et mise en conformité des vestiaires et des terrains de football	1	2022	02
(5) Réfection du Quartier des Tisserands	1	2022-2023	03
(6) Réfection du Quartier des Capots	2	2023-2024	-
(7) Réfection du Quartier du Barry	2	2025-2026	-
(8) Requalification de l'entrée de ville « route d'Eauze »	2	2023-2024	-
(9) Requalification de l'entrée de ville « rue du Général Labadie »	2	2024-2025	-
(10) Requalification de l'entrée de ville « avenue du Stade »	3	2026 +	-
(11) Rénovation de la piscine municipale	3	2026 +	-
(12) Rénovation du gymnase	3	2026 +	-
<i>Orientation 1.3 : Structurer, équilibrer et développer l'écosystème local pour conquérir de nouvelles populations et maintenir celles présentes</i>			
(13) Création d'un nouveau boulodrome	3	2025-2026	-
(14) Création d'une cuisine à la salle polyvalente	3	2026 +	-
(15) Création d'un centre de loisirs	3	2026 +	-
Améliorer et développer les parcs et aires de jeux en centre-bourg	3		-

Orientation 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et réinvestissant le centre-ville



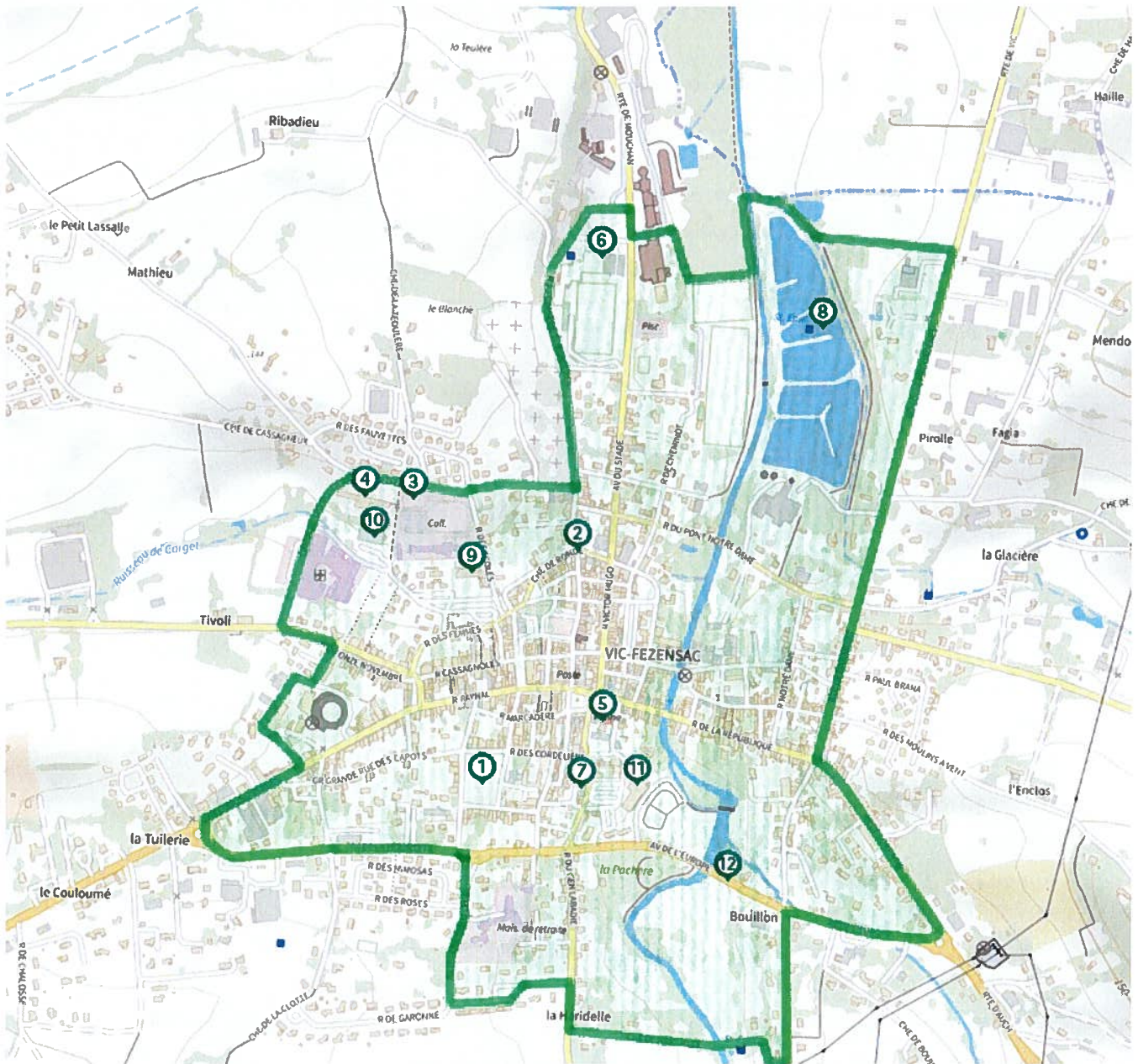
(n° sur plan) Nom de l'action	maturité	années	n° fiche
Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale			
<i>Orientation 2.1 : Favoriser le développement des commerces locaux en soutenant l'activité commerciale et l'artisanat pour impulser la création de nouveaux emplois et l'innovation</i>			
Mise en place d'une solution numérique pour le commerce de proximité	1	2022	04
(1) Mise en place d'un « Forum de l'Emploi Local »	1	2022	05
(2) Labellisation « Village Etape »	1	2022-2023	06
Reconquête des locaux commerciaux vacants	2	2023-2024	-
(3) Réaménagement de l'aile Est du bâtiment des Cordeliers afin d'y installer des activités publiques et/ou privées innovantes	3	2026 +	-
<i>Orientation 2.2 : Déployer et envisager l'offre culturelle locale comme levier essentiel au développement du territoire</i>			
(4) Réfection et réhabilitation des Arènes Joseph Fourniol comme espace de culture et de loisirs	2	2023-2026	-
Apporter l'art dans la ville	2	2024-2025	-
(5) Réhabilitation de la Chapelle des Cordeliers pour créer une salle d'exposition	2	2024 2025	-
<i>Orientation 2.3 : Construire une offre touristique identitaire pour renforcer la spécificité du territoire</i>			
Mise en place de la SIL (Signalétique d'Information Locale)	1	2022-2023	07
(6) Création d'un office de tourisme unique par la fusion des trois offices de tourisme (d'Armagnac en Fezensac, Grand Armagnac et Bas Armagnac)	1	2022	08

Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale



(n° sur plan) Nom de l'action	maturité	années	n° fiche
Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique			
<i>Orientation 3.1 : Aménager, embellir et valoriser les espaces en respectant l'identité du territoire</i>			
Végétalisation et fleurissement des espaces publics et grands axes	1	2022	09
Multiplication des espaces verts (désimperméabilisation des sols)	2	2024-2025	-
(1) Réaménagement de la place Mahomme	3	2026 +	-
(2) Aménagement du carrefour du Mas Bielh	2	2023 -2024	-
<i>Orientation 3.2 : Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition</i>			
(3) Mise aux normes et rénovation énergétique du Club House du gymnase	1	2022 Terminée	-
Changement de l'éclairage public en LED	1	2022 Terminée	-
(4) Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marc Castex	1	2022 Terminée	-
(5) Réfection de l'ilot « Hôtel de Ville » par la rénovation énergétique	1	2023-2023	10
(6) Couverture des terrains de tennis / boule lyonnaise en bâtiment photovoltaïque	1	2022-2023	11
(7) Rénovation énergétique de la « Maison Bleue »	1	2022-2023	12
(8) Amélioration du système de lagunes et traitement des eaux usées	1	2022-2023	13
(9) Rénovation énergétique de l'école maternelle	2	2024-2025	-
(10) Rénovation énergétique du COSEC	3	2026 +	-
(11) Rénovation énergétique de la salle polyvalente	3	2026 +	-
<i>Orientation 3.3 : Rendre le territoire plus facile d'accès en proposant des alternatives aux déplacements</i>			
Création de voies piétonnes et cyclistes (mobilités douces et actives)	2	2025-2026	-
(12) Création d'une aire de camping-car	2	2023-2024	-
Développement des dispositifs de mobilité existants et du covoiturage	2	2024-2025	-

Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique



FICHE ACTION N° 01

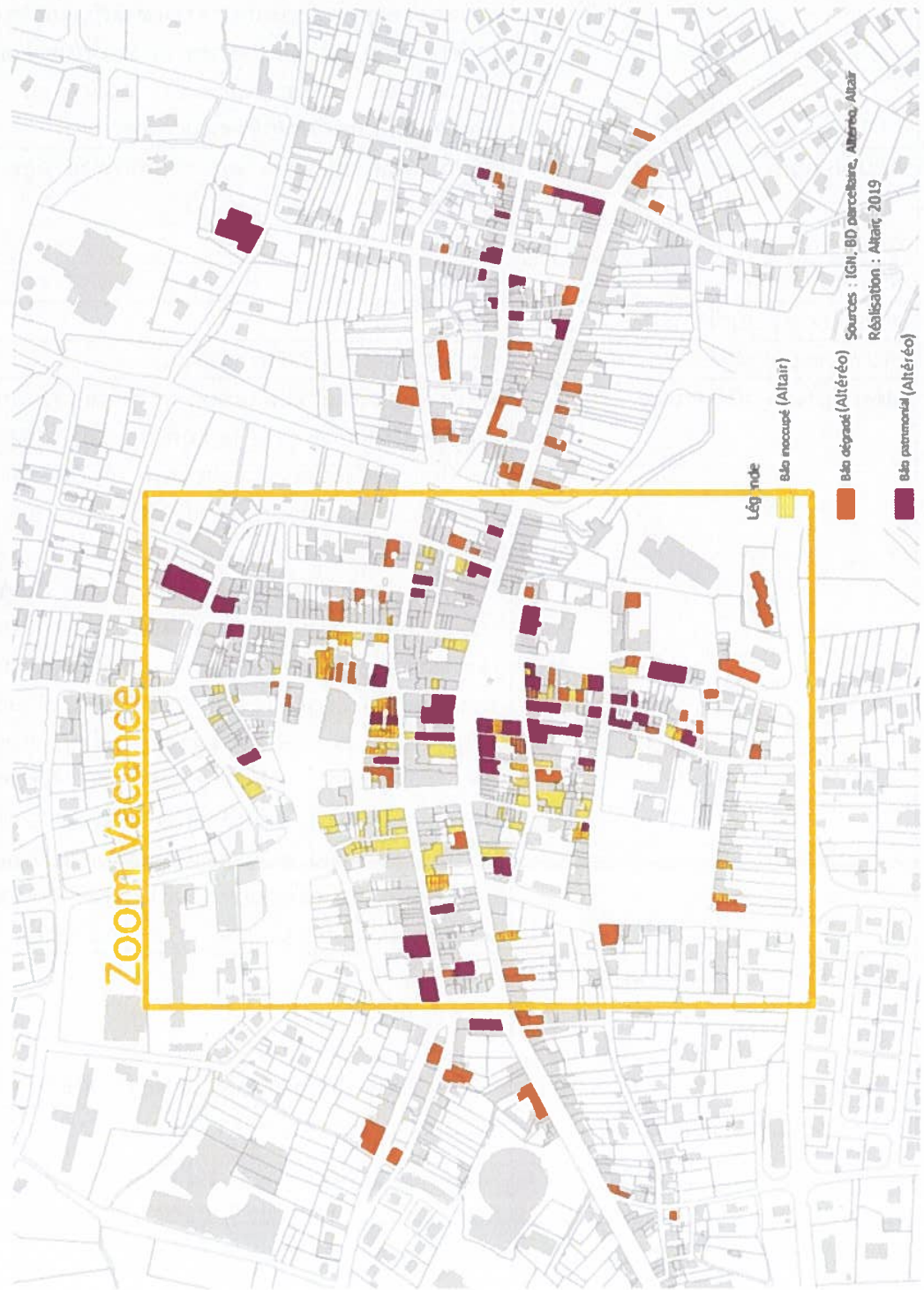
Rénovation de l'habitat ancien en centre-bourg (OPAH)

Orientation stratégique	<p>Orientation 1: Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et réinvestissant le centre-ville</p> <p><i>Orientation 1.1: Adapter, réhabiliter et diversifier l'offre de logements pour proposer de nouvelles typologies</i></p>
Action nom	Rénovation de l'habitat ancien en centre-bourg (OPAH)
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac
Description de l'action	<p>L'OPAH d'Artagnan en Fezensac vise à améliorer de manière significative les conditions de vie des habitants, tout en apportant une réponse concrète aux différents enjeux territoriaux, socio-géographiques et environnementaux.</p> <p>À travers l'animation territoriale, l'objectif est d'apporter un accompagnement technique, social et financier auprès des habitants et bénéficiaires de l'opération et de veiller pour chaque situation relevant d'une thématique particulière (énergie, habitat indigne, accessibilité et maintien à domicile) à entretenir un lien régulier avec les différents organismes compétents.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ANAH • Région Occitanie • Conseil Départemental du Gers • Sacicap – Procivis – Toulouse Pyrénées
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi animation : 62 320 € HT / an • Montant maximal des aides complémentaires accordées aux porteurs de projets par la CCAF : 28 000 € HT / an
Plan de financement	<p>Suivi animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 % HT financé par l'ANAH (part fixe) • 65 % HT autofinancement <p>Participation CCAF sur les opérations en plus des aides</p>



	<p>partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PO / Sortie d'insalubrité : 2 000€ (subvention max : 2 000€ par logement) • PO / Adaptabilité : 20 % (plafond : 5 000 € / subvention max : 1 000 € par logement) • PB / Réhabilitation d'un logement très dégradé : 10 % (plafond : 30 000 € / subvention max : 3 000 € par logement) • PB / Réhabilitation d'un logement moyennement dégradé : 10 % (plafon : 20 000 € / subvention max : 2 000€ par logement) <p>Participation ANAH par dossier engagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux lourds : 840 € • HM : 560 € • Autonomie : 300 €
Calendrier 2021-2024	<ul style="list-style-type: none"> • 2021-04-06 : signature convention OPAH • 2020 janv. : Étude pré-op – Phase 1 Diagnostic • 2020 oct. : Étude pré-op - Phase 2 Stratégies • 2021-04-14 : Début de la mission • 2022-04-26 : Bilan Année 1 • 2023 : Bilan Année 2 • 2024 : Bilan Année 3 + renouvellement (2 ans)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Convention OPAH • Contrat Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Solde migratoire positif • Attirer des populations
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique • Adapter les logements aux personnes en situation de handicap et au vieillissement des habitants • Lutter contre l'habitat indigne et dégradé • Développer une offre locative sociale et très sociale de qualité • Favoriser l'installation de primo-accédants sur le territoire • Lutter contre la vacance immobilière

Vacance et état du bâti du centre-bourg de Vic-Fezensac



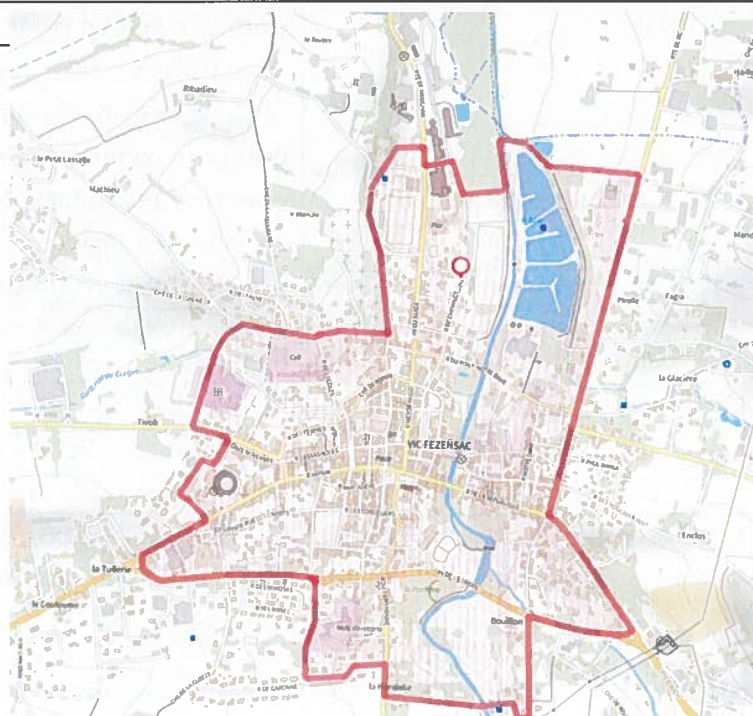
FICHE ACTION N° 02

Rénovation et mise en conformité des vestiaires et des terrains du football

Orientation stratégique	<p>Orientation 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et réinvestissant le centre-ville</p> <p><i>Orientation 1.2 : Conserver et valoriser l'offre de services et le niveau d'équipements tout en poursuivant les améliorations des infrastructures</i></p>
Action nom	Rénovation et mise en conformité des vestiaires et des terrains du football
Action n°	02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>Le projet de réhabilitation et de rénovation des vestiaires a pour but d'améliorer le confort des usagers et notamment les jeunes joueurs tout en répondant aux enjeux de transition énergétique et de mise en accessibilité des bâtiments communaux.</p> <p>Les travaux comprendraient le remplacement des menuiseries, l'isolation thermique des vestiaires, la réfection des sols et des faïences, la réfection des douches et des sanitaires ainsi que la reprise de l'étanchéité des tribunes.</p> <p>L'opération comprend également la réfection des terrains d'entraînement : changement du système de drainage (mieux adapté à la problématique de la montée des eaux de l'Osse), nivelage, traçage et semence. Une réflexion sur les améliorations à apporter sur le Club House du football dans le cadre de cette opération est à l'étude.</p>
Partenaires financiers potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • État • Région Occitanie • Département du Gers • Fédération Française de Football
Dépenses prévisionnelles	<p>- Coût des honoraires : 14 360,59 € HT</p> <p>- Coût des travaux : 191 474,52 € HT</p> <p>- Coût des diagnostics énergétiques : 208,33 € HT</p>



	<p>Total : 206 043,44 € HT</p> <p>Coût des travaux Club House « Maison Valentin » : environ 60 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>- DETR : 30% (soit : 61 813,00 € HT)</p> <p>- Département DDR : 10 % (soit : 20 604,00 € HT)</p> <p>- Autofinancement : 60% (soit : 123 626,44 € HT)</p> <p>Total : 206 043,44 € HT</p>
Calendrier	Initialement programmé en 2022, le projet démarrera en 2023 après finalisation des études et constitution des dossiers techniques.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée • Cahiers de la Transition (PETR)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer des populations • Offrir un service de qualité • Créer de nouveaux usages • Réduire la facture énergétique • Réduire le bilan carbone
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'attractivité de l'école de football du canton du Fezensac
Localisation	

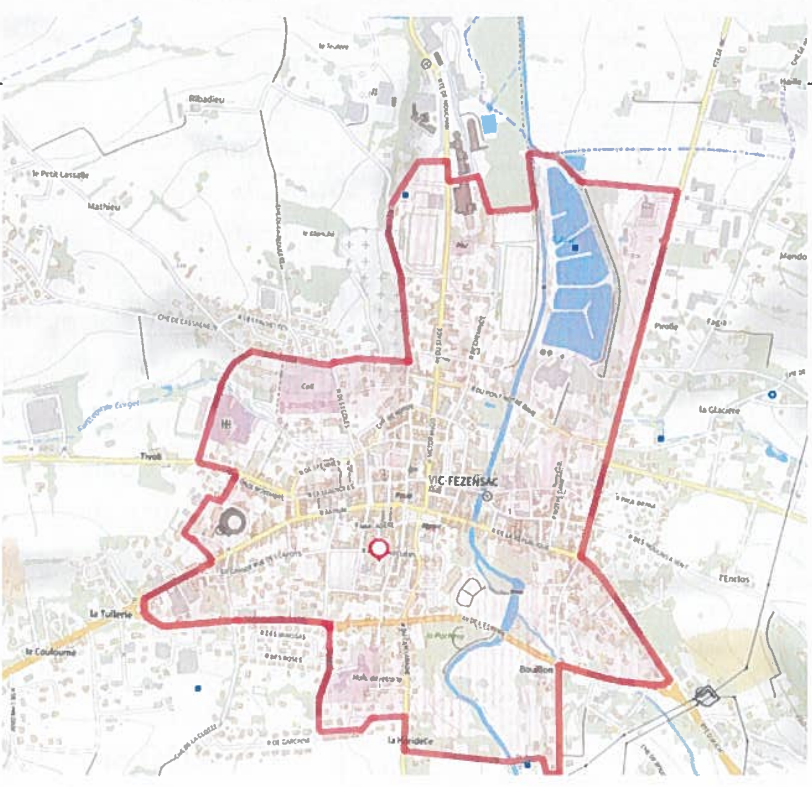


FICHE ACTION N° 03

Réfection du Quartier des Tisserands

Orientation stratégique	Orientation 1 : Faire de Vic-Fezensac une centralité attractive en valorisant et réinvestissant le centre-ville <i>Orientation 1.2 : Conserver et valoriser l'offre de services et le niveau d'équipements tout en poursuivant les améliorations des infrastructures</i>
Action nom	Réfection du Quartier des Tisserands
Action n°	03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	Le quartier des Tisserands est situé au cœur du centre bourg de Vic-Fezensac. La municipalité souhaite entamer la réhabilitation de ce quartier afin d'opérer un traitement des trottoirs aux normes PMR et mettre en accessibilité le domaine public pour un meilleur confort et une adaptation des usages, son embellissement et sa sécurisation, la requalification de la voirie et des réseaux ainsi que la création d'aménagements paysagers. A l'issue de ce chantier, les habitants pourront se déplacer à pied comme en véhicule léger en toute sécurité. Cet espace sera rénové pour permettre un lieu d'échanges et de partage entre les habitants.
Partenaires financiers potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • État • Région Occitanie • Agence de l'eau
Dépenses prévisionnelles	- Travaux : 505 588 ,00 € HT - Maîtrise d'œuvre : 36 750,00 € HT Total : 542 338,00 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • État (DETR) : 40 % • Agence de l'eau (en attente des appels à projets 2023)



	<p>pour l'aide à la dés imperméabilisation des sols)</p> <ul style="list-style-type: none"> Autofinancement : max 60 %
Calendrier	Début en janvier 2023 pour s'achever en septembre 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> Contrat Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un service de qualité Créer de nouveaux usages Développer de nouveaux modes de déplacements
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux habitants ou aux visiteurs de se déplacer à pied pour accéder aux services et aux commerces.
Localisation	 <p>The map shows the town of Vic-Fezensac with a red outline indicating the area of interest. The town is situated in a valley with a river (the Garonne) flowing through it. Various streets and landmarks are labeled, including 'VIC FEZENSAC' in the center. The map also shows surrounding areas like 'Bibadieu' and 'Mendo'.</p>

FICHE ACTION N° 04

Mise en place d'une solution numérique pour le commerce de proximité

Orientation stratégique	<p>Orientation 2: Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale</p> <p><i>Orientation 2.1: Favoriser le développement des commerces locaux en soutenant l'activité commerciale et l'artisanat pour impulser la création de nouveaux emplois et l'innovation</i></p>
Action nom	Mise en place d'une solution numérique pour le commerce de proximité
Action n°	04
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>Un site web en responsive design accessible depuis un ordinateur, un téléphone mobile et une tablette qui va permettre de rendre l'offre des commerçants visible sur le net en la centralisant dans une plateforme locale.</p> <p>La force de cette solution réside dans la création d'un véritable catalogue digital des commerçants pour faciliter et inciter l'achat dans les commerces de proximité. Avec cette solution numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les commerçants vicois pourront être digitalisés et visibles gratuitement sur internet • une augmentation du pouvoir d'achat des clients locaux • la création d'un canal de communication commercial unique et privilégié
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse des Dépôts / Banque des Territoires • Vic Kiosque (associations des commerçants, artisans et acteurs économiques)
Dépenses définitif	Coût total : 19 464,00 €



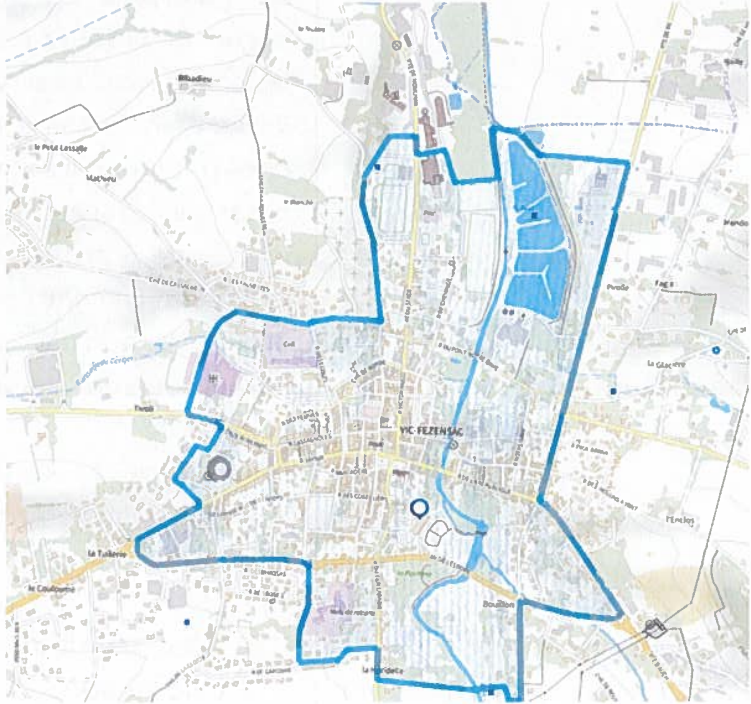
Plan de financement définitif	Cofinancement : <ul style="list-style-type: none"> • Caisse des Dépôts : 15 571,20€ (80%) • Commune : 3 892,80 € (20%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2021-12-15 : Demande BDT • 2022-02-15 : Signature convention • 2022 (hiver) : Lancement du site
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la visibilité sur web
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Faire du centre-bourg de Vic-Fezensac un lieu commercial plus attractif pour la ville et créer un rayonnement pour la CCAF et les autres communes environnantes.</p> <p>Fédérer les commerçants en créant une visibilité numérique, mais également faire revenir les clients au centre-ville en permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De rendre l'offre commerciale de proximité visible sur internet, • D'inciter l'achat grâce aux mêmes mécaniques marketing que le e-commerce, • De promouvoir toutes les boutiques grâce à de la publicité, • D'organiser des opérations communes entre les gérants.
Annexes	-

FICHE ACTION N° 05

Mise en place d'un « Forum de l'Emploi Local »

Orientation stratégique	<p>Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale</p> <p><i>Orientation 2.1: Favoriser le développement des commerces locaux en soutenant l'activité commerciale et l'artisanat pour impulser la création de nouveaux emplois et l'innovation</i></p>
Action nom	Mise en place d'un « Forum de l'Emploi Local »
Action n°	05
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>Le forum de l'emploi local à pour vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'établir un contact direct entre candidats et employeurs, • de faciliter le recrutement des employeurs locaux de tous secteurs d'activités, • de faire connaître les métiers porteurs d'emploi sur le territoire, • de faciliter l'accès à l'offre d'emploi, • d'informer sur les formations, les démarches d'orientation, de réorientation, de reconversion, de qualification, l'alternance, la création d'activités ou la reprise d'entreprises. <p>Ce forum a pour vocation à être annualisé.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • CCAF • Pôle Emploi du Gers • Région Occitanie
Dépenses définitif	Édition 2022 : Partenariat Pôle Emploi du Gers et Région Occitanie. Pas de dépense communale (locaux et personnel mis à disposition)



Plan de financement prévisionnel	Pour les années à venir (2023 et suivantes) : Communication et logistique : 1 000 € TTC (autofinancement)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2021 (nov) : Création du projet • 2022 (avril) : Contact partenaires et organisation • Octobre 2022 : Forum de l'Emploi Local • Octobre 2023 : Forum de l'Emploi Local • Octobre 2024 : Forum de l'Emploi Local • Octobre 2025 : Forum de l'Emploi Local • Octobre 2026 : Forum de l'Emploi Local • ...
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'emploi • Réduire le taux de chômage
Conséquence sur la fonction de centralité	Promouvoir le territoire et renforcer la coopération avec les acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation.
Localisation	 <p>The map displays the town of Vic-Fezensac with a blue outline indicating the project's geographical scope. Key locations labeled include 'Vic-Fezensac' in the center, 'Le Point Lissage' to the northwest, 'Le Tablier' to the southwest, and 'La Gascogne' to the east. The map also shows various streets, green spaces, and a river flowing through the area.</p>

FICHE ACTION N° 06

Labellisation « Village Étape »

Orientation stratégique	<p>Orientation 2: Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale</p> <p><i>Orientation 2.1: Favoriser le développement des commerces locaux en soutenant l'activité commerciale et l'artisanat pour impulser la création de nouveaux emplois et l'innovation</i></p>
Action nom	Labellisation « Village Etape »
Action n°	06
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Median
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>Attribué à des communes de moins de 5 000 habitants, proches des grands axes routiers nationaux, le label permet d'accroître la visibilité d'un village, depuis la route, grâce à des panneaux de signalisation spécifiques incitant les usagers de la route à s'arrêter faire une pause en profitant des commerces et services offerts par la commune. Le label Village étape est une alternative aux aires de services et de repos traditionnelles, proposé par le Ministère en charge des routes en France. Les communes labellisées pour une période de 5 ans doivent respecter une charte de qualité rigoureuse. En contrepartie, des retombées économiques et touristiques non négligeables sont espérées sur le territoire.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération Française des Villages Étapes • CCAF • Office de tourisme « Armagnac & d'Artagnan » • PETR Pays d'Armagnac • CMA • CCI • Gers Développement • Vic Kiosque (association des commerçants, artisans et acteurs économiques)
Dépenses définitif	Adhésion annuelle fixé à 1,41€ par habitant en 2022 (soit



FICHE ACTION N° 07

Mise en place de la SIL (Signalétique d'Information Locale)

Orientation stratégique	<p>Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale</p> <p><i>Orientation 2.3 : Construire une offre touristique identitaire pour renforcer la spécificité du territoire</i></p>
Action nom	Mise en place de la SIL (Signalétique d'Information Locale)
Action n°	07
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	La mise en place d'une signalétique d'information locale a pour objectif de mettre en place une signalétique plus légère dans la commune indiquant l'ensemble des centres d'intérêt de la ville (bâtiments communaux, intercommunaux, commerces, lieux d'intérêt touristiques...) afin de développer l'attractivité du centre-ville.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • État
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une étude signalétique : 3 570 € HT • Fourniture et pose des panneaux : 20 124€ HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Coût global estimatif : 25 000 HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • État (DETR) : 7 500 € HT (soit 30 %) • Autofinancement : 10 000 € HT (soit 70%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du projet : décembre 2019 • Étude : juin 2021 • Mise en place : été 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le trafic touristique • Offrir un service de qualité
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville



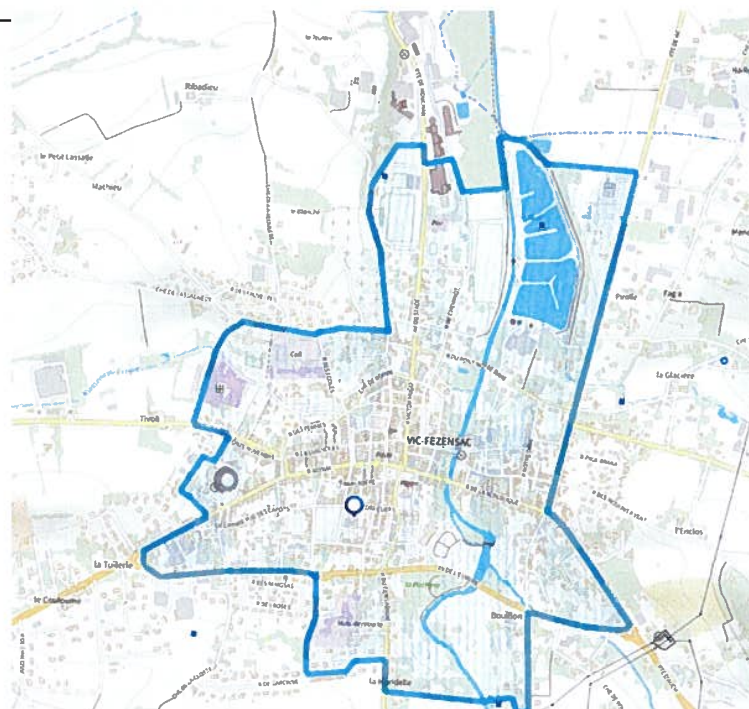
FICHE ACTION N° 08

Création d'un office de tourisme unique

Orientation stratégique	<p>Orientation 2 : Faire de Vic-Fezensac une centralité dynamique en soutenant et développant l'économie locale</p> <p><i>Orientation 2.3 : Construire une offre touristique identitaire pour renforcer la spécificité du territoire</i></p>
Action nom	Création d'un office de tourisme unique par la fusion des trois offices de tourisme (d'Armagnac en Fezensac, Grand Armagnac et Bas Armagnac)
Action n°	08
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Median
Maître d'ouvrage	PETR Pays d'Armagnac
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'une démarche ambitieuse visant à renforcer l'attractivité économique et touristique du Pays d'Armagnac, les Communautés de communes d'Artagnan en Fezensac, du Grand Armagnac, du Bas-Armagnac ont fait le choix d'accentuer leur collaboration stratégique en matière de promotion touristique.</p> <p>Cette mutualisation autour d'un outil commun se justifie par les nombreux atouts qu'offre le Pays d'Armagnac. Premier territoire touristique de la Destination Gers, en termes d'offre et de fréquentation, il est également reconnu par des événements de renommée internationale (Vic-Fezensac) et par le plus célèbre des héros gascon (Lupiac, village natal de d'Artagnan).</p> <p>Ce processus a vocation à structurer la compétence autour d'un office de tourisme unique par la fusion des trois offices de tourisme intercommunaux existants : l'Office de tourisme « Armagnac - d'Artagnan »</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • PETR Pays d'Armagnac • CC d'Artagnan en Fezensac



	<ul style="list-style-type: none"> • CC du Grand Armagnac • CC du Bas-Armagnac
Dépenses prévisionnel/définitif	-
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cf. Budget annuel de l'EPIC « Armagnac & d'Artagnan »
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2022-01-01 : Transfert de la compétence « Promotion du tourisme » de la CCAF au PETR • 2022 (été) : l'office de tourisme unique « Armagnac et d'Artagnan » a vu le jour
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien étroit avec les actions déjà initiées par le PETR en matière d'ingénierie de projets touristiques et de mise en réseau des offices de tourisme intercommunaux (CRTE).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer le trafic touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les prestataires touristiques, les acteurs et les communes • Porter avec panache les couleurs et les atouts de ce territoire, dans le Gers et en Occitanie, afin de renforcer son attractivité et ses retombées économiques
Localisation	



FICHE ACTION N° 09

Végétalisation et fleurissement des espaces publics et grands axes

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique</p> <p><i>Orientation 3.1 : Aménager, embellir et valoriser les espaces en respectant l'identité du territoire</i></p>
Action nom	Végétalisation et fleurissement des espaces publics et grands axes
Action n°	09
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>La végétalisation et le fleurissement des espaces publics et des grands axes est une action inhérente à tous les projets de réhabilitation et de requalification (que ce soit des actions inscrites dans le cadre de l'ORT comme dans toutes les actions du quotidien des services espaces verts de la commune).</p> <p>Que ce soit dans les grands travaux comme les réfections de quartier (celui des Tisserands en cours, celui des Capots et du Barry à venir), ou les requalifications des entrées de ville ou encore les rénovations des parvis des bâtiments communaux, cette action prend sa part dans tous les projets de la ville. Elle vise à diminuer la place du minéral en réimplantant des espaces de verdure et participe à la lutte contre les îlots de chaleur.</p> <p>La création du Conseil Citoyen du Temps Long de Vic-Fezensac, une instance consultative de pluralité, de proximité et de co-construction, a vocation à représenter la société civile dans le cadre des réflexions prospectives sur les projets de la ville. Il répond à cet enjeu car il est chargé d'examiner la conformité des projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques et démographique de long et moyen terme. Le conseil citoyen</p>



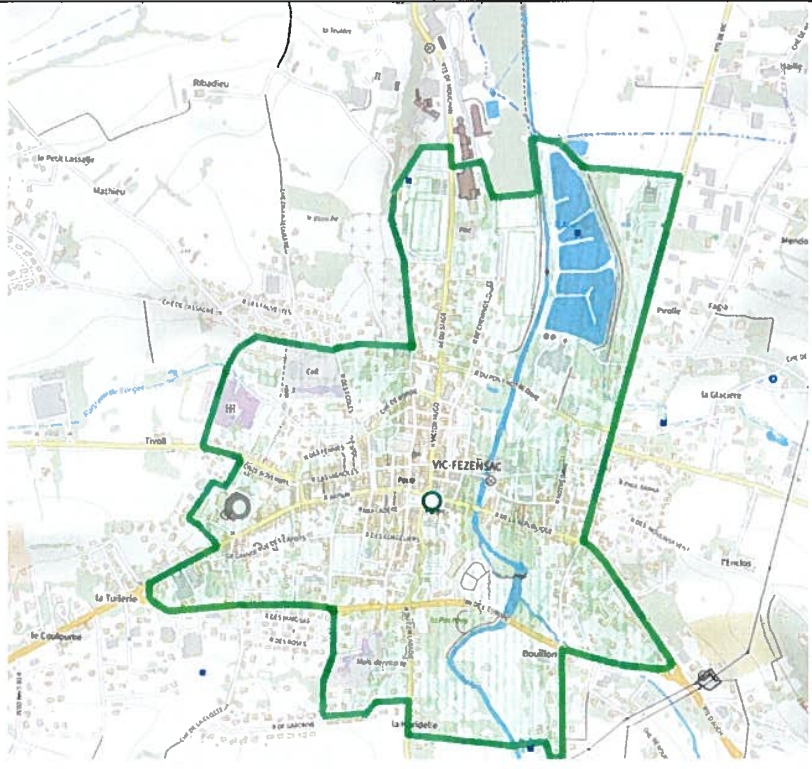
	<p>du temps long permet d'émettre des avis consultatifs sur les sujets impliquant la commune au regard des enjeux de demain. Il est présidé par un élu du conseil municipal et composé de 22 membres à parité égale tirés au sort dans la population. Sa première mission est la rédaction de la Charte Communale de la Transition Écologique (en cours de rédaction) sur la base de la Charte Nationale de l'Environnement. Les membres du conseil citoyen du temps long sont chargé d'établir des recommandations pragmatiques et réalistes visant à orienter l'action publique, associative et économique locale au regard des enjeux de la transition écologique. Ils associent leurs réflexions à celles des habitants, des élus et des acteurs associatifs, sociaux et économiques, afin d'aboutir à une vision partagée et collective.</p>
Partenaires	-
Dépenses prévisionnel/définitif	-
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	-
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la part du végétal • Attirer des populations
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Rendre le territoire plus attractif en améliorant son image. Créer des espaces de verdure où il fait bon vivre, se déplacer et se rencontrer.</p>
Annexes	-

FICHE ACTION N° 10

Réfection de l'îlot « Hôtel de Ville » par la rénovation énergétique

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique</p> <p><i>Orientation 3.2: Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition</i></p>
Action nom	Réfection de l'îlot « Hôtel de Ville » par la rénovation énergétique
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>Dans une démarche plus résiliente, la commune souhaite par ces travaux améliorer l'isolation thermique des bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des usagers (confort thermique et acoustique).</p> <p>La réfection de l'îlot « Hôtel de Ville » comprend les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du Centre de tris Postal et de la Trésorerie. Si les deux premiers conservent leurs fonctions et usages initiaux, un questionnement sur le devenir du dernier est actuellement à l'étude.</p> <p>Autrement dit le premier bâtiment sus nommé « Hôtel de Vill » accueille aujourd'hui les services administratifs de la Mairie de Vic-Fezensac et conserve cette fonction.</p> <p>Le bâtiment « Centre de tris postal » accueille aujourd'hui les services de tri du courrier et colis de La Poste et conserve cette fonction.</p> <p>Le bâtiment « Trésorerie » a la vocation d'accueillir probablement le futur point d'accueil touristique « Armagnac & d'Artagnan » (projet en cours de discussion).</p>
Partenaires financiers potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • État



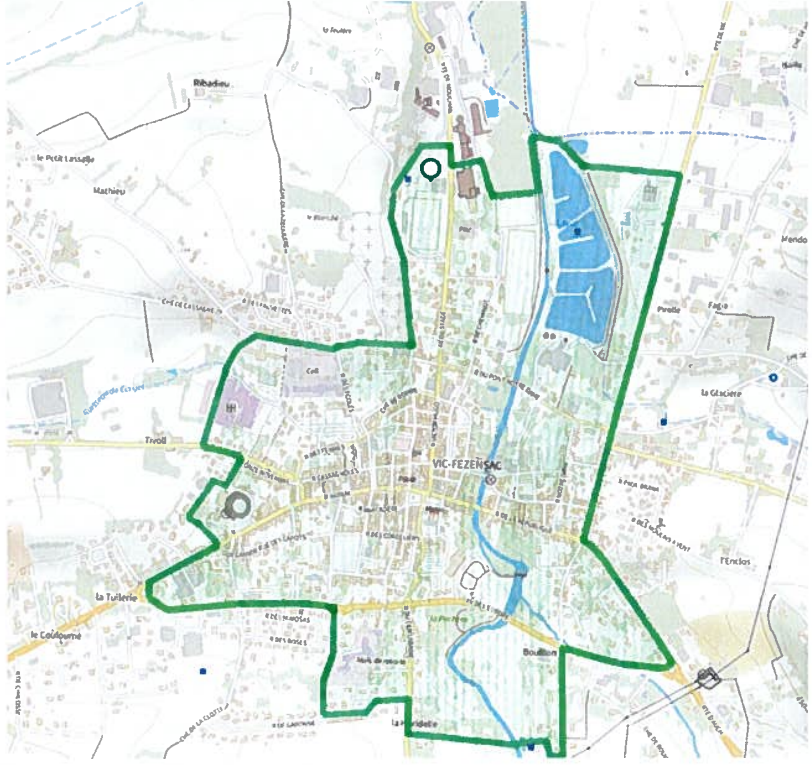
	<ul style="list-style-type: none"> • Région Occitanie • PETR Pays d'Armagnac
Dépenses prévisionnel	Coût total : 312 240,46 € HT (soit 374 688,55€ TTC)
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • DSIL : 124 896,18 € HT (40%) • DETR : 62 448, 09 € HT (20 %) • Autofinancement : 124 896,19 € HT (40%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2021-02-22 : Lancement du projet • Consultation : du 21 septembre au 14 octobre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée • Cahiers de la Transition (PETR)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la facture énergétique • Réduire le bilan carbone • Offrir un service de qualité
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Être exemplaire dans l'amélioration des performances environnementales • Améliorer le confort des usagers
Localisation	 <p>The map shows the town of Vic-Fezensac with a green outline indicating the project's geographical scope. Key features include the town center, a large blue reservoir to the northeast, and various residential and commercial areas. The map is detailed with street names and local landmarks.</p>

FICHE ACTION N° 11

Couverture des terrains de tennis / boule lyonnaise en bâtiment photovoltaïque

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique</p> <p><i>Orientation 3.2: Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition</i></p>
Action nom	Couverture des terrains de tennis / boule lyonnaise en bâtiment photovoltaïque
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>Le projet de couverture des terrains de tennis et de boule lyonnaise a plusieurs objectifs. Le premier est de répondre favorablement aux besoins des deux associations qui connaissent une expansion du nombre de leurs adhérents. Le second est d'inscrire la commune dans une démarche durable de production d'énergie verte et renouvelables par la couverture des terrains en panneaux solaires.</p> <p>Une proposition de « projet type » de l'Agence Régionale Énergie Climat Occitanie (AREC) apparaissait répondre au cahier des charges fixé par la Mairie ainsi qu'aux besoins du TCV et de la Boule Lyonnaise. Le coût pour la collectivité correspondra au montage du bardage des terrains de tennis.</p>
Partenaires financiers potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • État • Région Occitanie • Fédération Française de Tennis
Dépenses prévisionnelles	120 205 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • DETR (12,153%) : 14 607, 95 € HT • FFT (10%) : 12 020,50 € HT



	<ul style="list-style-type: none"> Autofinancement (77,847%) : 93 576,55 € HT
Calendrier	2023 (durée 2 mois)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> Contrat Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée Cahiers de la Transition (PETR)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la facture énergétique Réduire le bilan carbone Offrir un service de qualité
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'attrait du tissu associatif avec des infrastructures de qualité.
Localisation	 <p>The map shows the commune of Vic-Fezensac in the Occitanie region of France. A green outline highlights the specific territory of interest, which includes the town center and surrounding areas. Key features include the 'Vic-Fezensac' label, the 'Cahiers de la Transition' (PETR) logo, and various local landmarks and roads. The map also shows the 'Cahiers de la Transition' (PETR) logo and the 'Vic-Fezensac' label.</p>

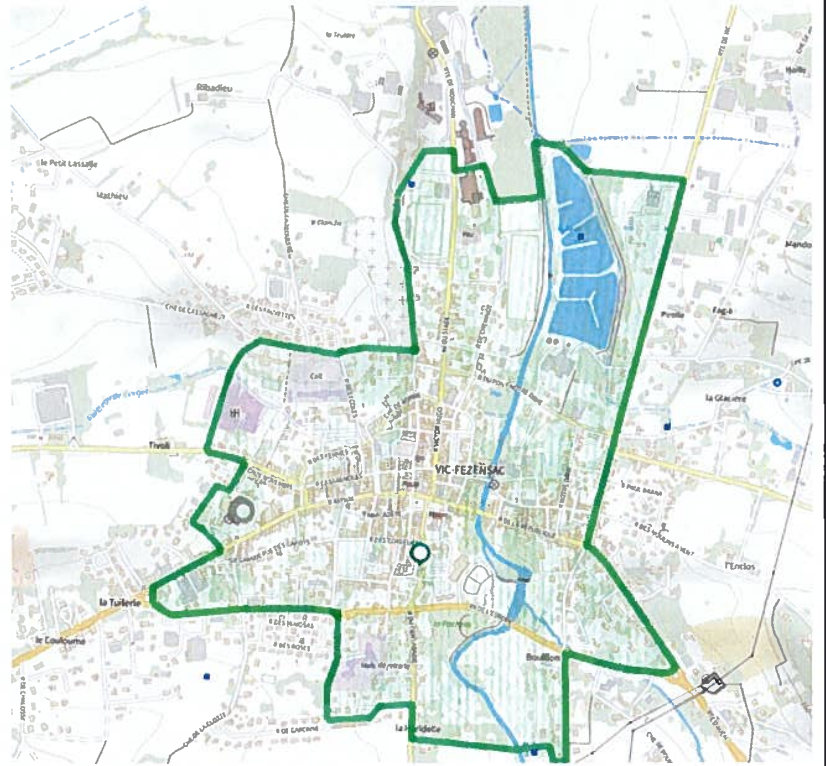
FICHE ACTION N° 12

Rénovation énergétique de la « Maison Bleue »

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique</p> <p><i>Orientation 3.2: Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition</i></p>
Action nom	Rénovation énergétique de la « Maison Bleue »
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	<p>La Maison Bleue est une salle communale a vocation culturelle et festive qui ne répond plus aux enjeux de transition énergétique dans lequel la commune de Vic-Fezensac souhaite s'inscrire activement.</p> <p>Le remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur permettra de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant le confort des usagers.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • État
Dépenses prévisionnelles	<p>Diagnostic énergétique : 250,00 € HT (300,00 € TTC)</p> <p>Travaux : 29 756,04 € TTC</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • DETR : 40 % • Autofinancement : 60 %
Calendrier	Travaux prévu en début d'année 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée • Cahiers de la Transition (PETR)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la facture énergétique • Réduire le bilan carbone
Conséquence sur la fonction de centralité	Inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique.



Localisation

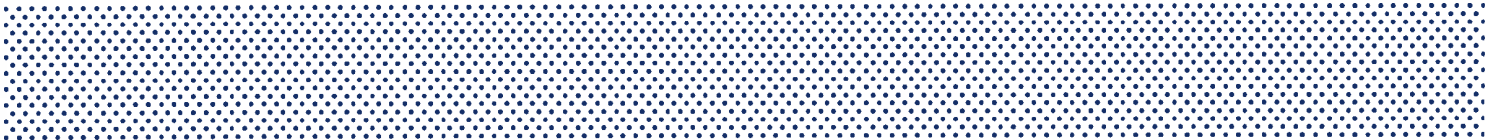


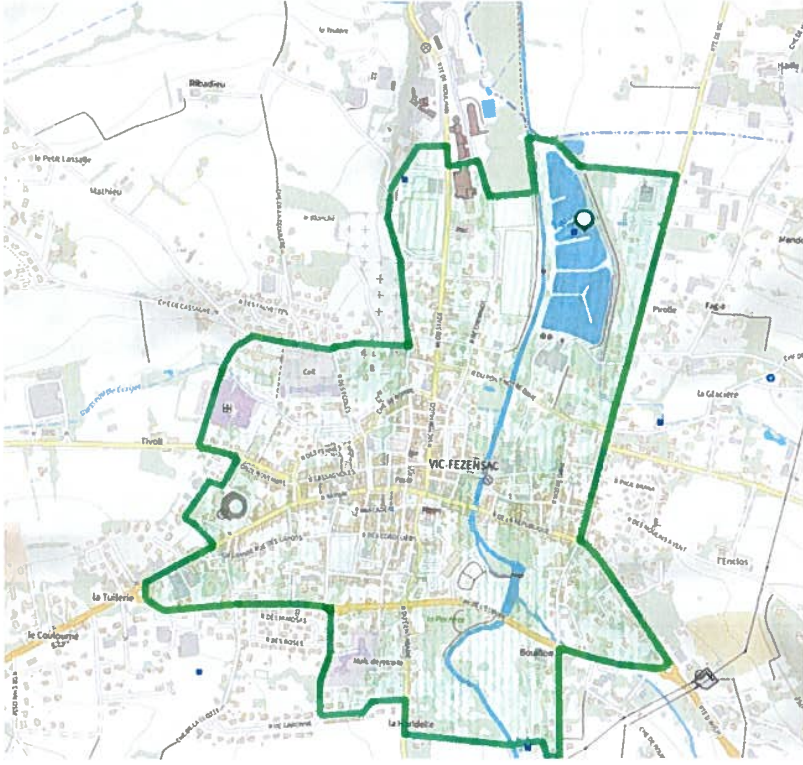
FICHE ACTION N° 13

Amélioration du système de lagunes et traitement des eaux usées

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Faire de Vic-Fezensac une centralité d'avenir, accessible et durablement engagée dans la transition écologique</p> <p><i>Orientation 3.2: Préparer le territoire à l'impact du réchauffement climatique en engageant tous les acteurs dans la transition</i></p>
Action nom	Amélioration du système de lagunes et traitement des eaux usées
Action n°	13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Vic-Fezensac
Description de l'action	La commune envisage de réaliser des travaux de curage et d'amélioration de son système de lagunes pour maintenir un bon fonctionnement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.
Partenaires financiers potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • État • Région Occitanie • Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Étude : 33 420 € HT (soit 40 104 € TTC) • Travaux : entre 1,7 et 3 million d'€ HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau : 50 % • Autofinancement : 50 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Marché public étude : août 2021 • Diagnostic : septembre 2022 • Lancement opération : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Bourg-Centre / Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le bilan carbone
Conséquence sur la fonction de	<ul style="list-style-type: none"> • Être exemplaire dans l'amélioration des





<p>centralité</p>	<p>performances environnementales</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer le confort des usagers
<p>Localisation</p>	 <p>The map shows the town of Vic-Fezensac with a green outline highlighting the central urban area. The map includes various landmarks, streets, and geographical features like the river. The central area is defined by a thick green line, encompassing the main town square and surrounding buildings.</p>

Composition du Comité de Pilotage (COFIL)

ANNEXE n° 05

Organisme

Mairie de Vic-Fezensac / CCAF

Mairie de Vic-Fezensac

Mairie de Vic-Fezensac

Mairie de Vic-Fezensac

CCAF

CCAF

CCAF

Mairie de Vic-Fezensac

Mairie de Vic-Fezensac

Mairie de Vic-Fezensac

Mairie de Vic-Fezensac

Préfecture du Gers

Préfecture du Gers

Préfecture du Gers

Préfecture du Gers

Préfecture du Gers

Préfecture du Gers

Préfecture du Gers

Préfecture du Gers

Région Occitanie

Région Occitanie

Département du Gers

Département du Gers

Département du Gers

Banque des Territoires

Banque des Territoires

PETR Pays d'Armagnac

PETR Pays d'Armagnac

PETR Pays d'Armagnac

UDAP du Gers

UDAP du Gers

CAUE du Gers

EPF

Action Logement

ANAH

CCI

CEREMA

CEREMA

Gers Développement

Gers Développement

Gers Développement

ADEME

Nom

Barbara NETO (Maire et Présidente)

Robert CAMAZZOLA (adjoint au maire)

Béatrice NARRAN (conseillère municipale)

Laurent GEYRES (conseiller municipal)

Andrew CAVALIERE (vice président)

Véronique THIEUX LOUIT (vice présidente)

Sandrine BROSSARD (vice présidente)

Delphine LACAVE (DGS)

Maxime LASSAY (RST)

Paul LAGAILLARDE (service urbanisme)

Angélique QUINTANA (chef projet PVD)

Xavier BRUNETIERE (Préfet)

Jean-Sébastien BOUCARD (Sous-Préfet)

Christophe POUYSEGU (SATAPP)

Sylvie MAGNIE (SATAPP)

Franck ALBERO (DDT – chef de service)

Pascal LAZERGES (DDT – chef de service adjoint)

Nathalie DUPRAT-GACHIES (DDT – chef d'unité)

Didier BLANCHARD (DDT – référent)

Carole DELGA (Présidente)

Sophie VERDIER (référente territoriale)

Philippe DUPOUY (Président)

Sylvie SAINT-MARTIN (service logement, habitat, urbanisme)

Christelle GEORGIS (ingénierie des territoires, relation avec les cofinanceurs)

Caroline DUBOIS (directrice territoriale)

Christelle YVON-FAURY (chargée de développement territorial)

Eric GAILLARD (responsable des programmes)

Matthieu DINGUIDARD (responsable tourisme)

Émilie BERNAD (responsable ADS)

Clémentine PEREZ-SAPPPIA (cheffe de service)

Pierre CARCY (suivi administratif et technique)

Frédéric POULLE (directeur)

Dominique BUISSON (directeur foncier ouest)

Sébastien ROQUES (directeur territorial)

Michel CERES (responsable unité habitat)

Catherine MAIRE (responsable information économique et relation client)

Cyrille PORTALEZ (directeur Occitanie)

Christophe SABOT (responsable mission Appui aux Territoires)

Marine BRUNEEL (chargée de développement territorial)

Audrey FIEVET (chef projet SOHO SOLO)

Thibault BARBE (chargé d'affaire territoires)

Emmanuel DAVID (référent Gers)

DDT

32-2023-01-10-00002

Convention cadre PVD de la Communauté de
Communes Val de Gers et des communes de
Masseube et Seissan valant opération de
revitalisation du territoire

Convention cadre pluriannuelle
PETITES VILLES de DEMAIN
Masseube - Seissan
Communauté de Communes Val de Gers
2021-2026

valant

Opération de Revitalisation
du Territoire





Table des matières

Table des matières	3
Préambule	6
Article 1. Objet de la convention cadre	6
1.1. Présentation du Territoire signataire.....	6
La Communauté de communes de Val de Gers	6
La commune de Masseube.....	7
La commune de Seissan	7
1.2. L'ORT	7
Article 2. Les ambitions du territoire	8
2.1. Le projet de Territoire à l'échelle de l'intercommunalité	8
Le projet de Parc Naturel Régional Astarac.....	8
Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE.....	9
La Politique Habitat en Astarac	9
Le PLUi	9
2.2. Le projet de Territoire à l'échelle de Masseube.....	9
2.3. Le projet de Territoire à l'échelle de Seissan	9
Article 3. Les orientations stratégiques	10
3.1. Les diagnostics et études	10
Etudes finalisées.....	10
Etudes en cours	10
3.2. Les Axes Stratégiques communs	11
Axe 1 – Développer une offre attractive de l'Habitat sur le territoire	11
Axe 2 - Améliorer le cadre de vie : évolution des formes urbaines, valorisation des espaces publics, connexion des polarités par la mobilité douce.....	11
Axe 3 - Conforter l'accès aux équipements et aux services publics	11
Axe 4 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	11
Axe 5 - Accompagner les acteurs de projets et renforcer le dynamisme social.....	12
Axe 6 - Valoriser le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et le paysage.....	12
3.3. Définition des secteurs d'intervention ORT	12
Article 4. Mise en œuvre de l'ORT	12
4.1. Mobilisation des effets juridiques de l'ORT	12
4.2. Le plan d'action prévisionnel	13
Le plan d'action	13
Les actions	13
4.3. Projets en maturation	14
4.4. Le plan d'action et les actions intercommunales	14
4.5. Le plan d'action et les actions de Masseube.....	15
4.6. Le plan d'action et les actions de Seissan	16
Article 5. Modalités d'accompagnement en ingénierie	17
Article 6. Engagements des partenaires	17



6.1.	Dispositions générales concernant les financements	17
6.2.	Le territoire signataire.....	17
6.3.	L'État, les établissements et opérateurs publics.....	18
6.4.	Engagements de la Région	18
6.5.	Engagements du Département	19
6.6.	Engagement du PETR Pays d'Auch.....	20
6.7.	Engagements de la Caisse des Dépôts	20
6.8.	L'Établissement Public Foncier Occitanie.....	20
6.9.	Engagements des autres opérateurs publics	21
	Action Logement	21
6.10.	Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	21
6.11.	Maquette financière	21
Article 7.	Complémentarité entre le programme 'Petites Villes de Demain' et la politique de contractualisation 'Bourgs Centres Occitanie'	21
Article 8.	Gouvernance, pilotage et évaluation de l'opération	22
8.1.	Gouvernance	22
8.2.	Suivi et évaluation	22
8.3.	Résultats attendus du programme.....	22
Article 9.	Utilisation des logos.....	24
Article 10.	Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	24
Article 11.	Evolution et mise à jour du programme.....	24
Article 12.	Résiliation du programme	24
Article 13.	Traitement des litiges	24
Annexes
	Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT
	Annexe 2 – Maquette et localisation des projets.....
	Annexe 3 – Fiches actions de la Communauté de Communes de Val de Gers.....
	Annexe 4 – Fiches actions de la Commune de Masseube.....
	Annexe 5 – Fiches actions de la Commune de Seissan.....
	Annexe 6 – Constitution du comité de Pilotage
	Annexe 7 – Charte graphique Petites Villes de Demain



ENTRE

- **La commune de Masseube**
Représentée par son maire, Monsieur Roger BREIL autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal du 07/12/22,
- **La commune de Seissan**
Représentée par son maire, Monsieur François RIVIERE autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal du 12/12/2022,
- **La Communauté de Communes Val de Gers**
Représentée par son président Monsieur François RIVIERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire du 13/12/2022

Ci-après désignées par les « **Collectivités bénéficiaires** »

D'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par Monsieur le préfet du département du Gers, Xavier BRUNETIERE,

Ci-après désigné par « **l'État** » ;

AINSI QUE

- **La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**
Représentée par sa présidente, Madame Carole DELGA, désignée par Commission Permanente du 18/02/2022
- **Le Département du GERS**
Représenté par son président, Monsieur Philippe DUPOUY, désigné par la Commission Permanente du 12/12/2022
- **Le PETR du pays d'Auch**
Représenté par sa présidente, Madame Céline SALLES, désignée par le Comité Syndical du 15/12/2022
- **L'Établissement Public Foncier d'Occitanie**
Représenté par la directrice générale, Madame Sophie LAFENÊTRE,
- **La Caisse des Dépôts**
Représenté par la directrice régionale, Madame Annabelle VIOLLET,

Ci-après désignés par les « **Partenaires** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1. Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain vise à permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La présente convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Masseube et Seissan ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la **convention d'adhésion en date du 10/06/2021**

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Par ailleurs, conjointement à leur engagement dans le programme Petites Villes de Demain, les communes de Masseube et Seissan sont entrées dans le dispositif « **Bourgs Centres** » porté par la Région Occitanie.

1.1. Présentation du Territoire signataire

La Communauté de communes de Val de Gers

La Communauté de Communes Val de Gers regroupe 45 communes pour 10 084 habitants. Située dans le sud du département du Gers, son territoire se dessine tout en longueur, s'étalant du nord au sud, le long des vallées du Gers et de l'Arrats.

A l'image de l'évolution de la population à l'échelle du Gers, **sa population présente une croissance modérée**. Celle-ci est liée à une relative attractivité du territoire qui compense le déficit lié au solde naturel négatif. L'évolution est différenciée selon les territoires, certaines communes présentent une stabilité ou une légère croissance de population (Seissan et Barran) alors que d'autres perdent des habitants (Masseube, Saint-Blancard).

L'espace agricole est fortement représenté sur le territoire intercommunal, sa répartition se fait en couronne autour de la zone urbanisée. Il couvre plus de 65 % du territoire, l'agriculture reste une activité économique importante sur l'ensemble des communes après les empois administratifs et les activités commerciales et de services



La qualité environnementale de Val de Gers permet la pratique de différents **sports et loisirs de nature**, autour de l'eau (réserve ornithologique du lac de l'Astarac, pêche, baignade...), de la randonnée et du cyclotourisme dans des paysages agricoles et naturels préservés. A noter également la présence d'un site paléontologique d'exception, le paléosite de Sansan.

Par ailleurs, **l'offre de services et d'équipements** sur la communauté de communes est relativement importante. L'offre publique et privée d'équipements et d'activités permet également de répondre aux attentes d'un public diversifié : piscines, terrains de sports, terrain de golf... En lien avec l'Office du Tourisme de Val de Gers et les nombreuses associations (sportives, culturelles, caritatives, etc.) et commerçants du territoire, les communes proposent un programme riche de manifestations : le festival Welcome in Tziganie, les Esti'Val de Gers, les balades découvertes, les marchés hebdomadaires, marchés à l'ancienne, vide-greniers brocante... Elles valorisent ainsi un **patrimoine historique remarquable** (bastides, monuments historiques, édifices religieux et petit patrimoine vernaculaire...), autre potentiel touristique qu'il convient de conforter.

La commune de Masseube

Masseube en tant qu'ancien chef-lieu de canton est la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes Val de Gers (1 530 habitants). Le SCOT a identifié la commune comme **pôle intermédiaire (armature niveau 2)** jouant un rôle fondamental dans la structuration du bassin de vie et d'emploi du territoire dans un rayon de 15km.

Elle remplit une **fonction de centralité à la fois économique et sociale** et est dotée d'un **réseau d'équipements, de commerces et de services relativement important**. Au-delà de la présence de différents services administratifs administratifs (mairie et pôle social communal, départemental et intercommunal), c'est aussi un pôle scolaire (écoles maternelles et primaires, deux collèges, un important lycée agricole international...). La commune compte également en plein centre-bourg de nombreux équipements et de services (médiathèque et Office de Tourisme communautaire, cinéma, EHPAD, pharmacie, gendarmerie, camping municipal, presse, équipement de la maison, agence postale, une Gendarmerie, un dentiste, un camping 3 étoiles, une piscine, deux terrains de sports, un espace pour la création de la maison départementale des sports de nature...). En matière de commerces et services, l'ensemble des commerces de première nécessité sont présents même si fragiles en particulier en centre-bourg. Un supermarché est implanté à l'entrée du bourg au Nord de la ville. Ce réseau d'équipements, de commerces et services profite aux habitants de la commune mais aussi aux communes de l'ancien canton.

La commune de Seissan

Bourg rural d'environ 1 100 habitants, la commune de Seissan se trouve à la limite de l'aire urbaine auscitaine. Petit pôle de commerces et de services, Seissan, classée dans comme **pôle relais (armature niveau 3)** dans l'armature du SCOT, a son propre bassin de vie et se situe également dans l'aire d'influence résidentielle et économique d'Auch. La commune joue un **rôle d'appui auprès du bassin de vie**.

La commune est très bien équipée ; elle abrite les locaux de la Communauté de Communes, elle dispose d'une école, d'une poste, d'une salle des fêtes, d'une médiathèque, d'une ludothèque, d'un théâtre verdure, de terrains sportifs, de commerces (pharmacie, restauration...), de services (pôle médical, camping...), d'un marché de plein air attractif. Elle a également mené, ces dernières années, des opérations de rénovation urbaine (habitat, espace public) lui permettant de bénéficier d'un cadre de vie agréable et qualitatif. En matière de commerce et de service, quelques commerces de première nécessité sont présents en centre-bourg et un supermarché accessible à pied est implanté au Nord du Bourg. Toutefois ces activités restent fragiles et donc à conforter.

1.2.L'ORT

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN, est un dispositif au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation des centres villes. Son objet est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, pour consolider le tissu urbain de ce territoire, pour améliorer l'attractivité des centres villes et renforcer leurs fonctions de pôles de services urbains. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements comme des locaux commerciaux et artisanaux, de lutter contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier y compris l'immobilier touristique, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.



Article 2. Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2.1. Le projet de Territoire à l'échelle de l'intercommunalité

Compatibles avec les politiques publiques nationales, régionales et locales (loi Climat et Résilience, SCoT de Gascogne, CRTE du PETR du Pays d'Auch, projet de charte du PNR Astarac en préfiguration...), les ambitions du territoire sont traduites de la manière suivante dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) du SCoT de Gascogne :

- **Axe 1 - Un territoire « ressources »** qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique ;
- **Axe 2 - Un territoire acteur** de son développement, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales ;
- **Axe 3 - Un territoire des proximités**, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.

Afin que toutes les communes du territoire prétendent à ces ambitions, les élus de Val de Gers sont attachés à un modèle d'organisation territoriale qui promet un développement équilibré et maillé du territoire : les communes d'armature 2 (Masseube) et d'armature 3 (Seissan) doivent pouvoir jouer leur rôle de « pôle structurant » et « pôle relais ». Par leur niveau d'équipements et de services de proximité, ainsi que par les activités économiques qu'elles recèlent, elles doivent permettre d'asseoir l'attractivité du territoire et d'assurer le dynamisme des communes rurales avoisinantes (armatures 4 et 5).

A l'horizon 2040, ces ambitions se traduisent ainsi concrètement par des objectifs chiffrés et territorialisés à l'échelle de Val de Gers :

- L'accueil de 1 450 nouveaux habitants, soit la création / réhabilitation de 1 380 nouveaux logements (dont 27 % à Masseube et 19 % à Seissan) ;
- La création de 480 emplois (dont 68 à Masseube et 110 à Seissan) ;
- Une consommation de moins de 108 hectares d'ENAF d'ici 2040.

Ces ambitions se retrouvent dans les différents dispositifs existants ou à venir dans lesquels est engagée la Communauté de Communes de Val de Gers, notamment : le Parc Naturel, le CRTE, le dispositif Habitat (OPAH) et le futur PLUi

Le projet de Parc Naturel Régional Astarac

Les 3 Communautés de Communes Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers partagent des problématiques communes (démographiques, économiques, gestion des espaces...). Ce territoire constitue un ensemble remarquable, et révélateur d'une identité, c'est pourquoi elles sont à l'initiative du projet de Parc Naturel Régional Astarac. Ce projet, conçu à l'échelle de l'Astarac dont ces 3 Communautés de communes composent la plus grande partie, est constitué de 124 communes appartenant à 6 communautés de communes

Dans le cadre de l'élaboration de celui-ci, plusieurs spécificités et enjeux ont été identifiés, dont entre autres les éléments suivants :

- **Un patrimoine naturel et paysager**, des espaces agricoles très présents porteurs d'une unité paysagère historique à préserver.
- **Un patrimoine culturel et matériel** à protéger et valoriser pour un développement économique et social du territoire.
- Des activités présentes, enjeu sur le développement du tourisme et des sports de nature
- Une revalorisation de la valeur ajoutée des exploitations agricoles



Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du PETER du Pays d'Auch. Il fixe les orientations stratégiques suivantes en s'appuyant sur l'actualisation du projet de territoire :

- Orientation 1 : **Amélioration du cadre de vie** pour faire face aux changements climatiques
- Orientation 2 : **Renforcer l'attractivité du territoire**
- Orientation 3 : **Renforcer la cohésion sociale et la solidarité** entre les territoires
- Orientation 4 : **Mobilités et transition énergétique**

A ce titre le PETER du Pays d'Auch est un partenaire des partenaires de la Communauté de Communes dans le cadre du projet des « Petites Villes de Demain ». Il assure une mission d'animation, de concertation et de mise en œuvre des programmes et études concourant au bon déroulement du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique. En outre, le PETER assure par ailleurs aussi une ingénierie auprès des collectivités territoriales membres pour la recherche de financements et l'accompagnement démarches contractuelles liées à ses missions.

La Politique Habitat en Astarac

Le territoire de l'OPAH ASTARAC est issu de la collaboration entre trois intercommunalités : les communautés de communes Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne. Le dispositif d'OPAH en œuvre depuis avril 2019 jusqu'en avril 2023, répond aux enjeux de ce territoire rural :

- Adapter les réponses en termes d'habitat aux besoins des ménages en intégrant les évolutions sociologiques, sociétales et économiques du territoire.
- Apporter des réponses en matière de rénovation de l'habitat dans les projets de revitalisation des bourgs centres et communes qui s'apparentent à un bourg centre dont font parties Masseube et Seissan
- Considérer les particularités rurales du territoire (domination d'un parc ancien de grande taille et occupé par des propriétaires modestes et plutôt âgés) en répondant à l'amélioration de thermique des logements, leur adaptation au vieillissement, en favorisant le développement du parc locatif et en traitant les situations d'insalubrité

Les trois intercommunalités travaillent dès à présent sur les suites à donner à ce dispositif.

Le PLUi

Afin de répondre aux objectifs territorialisés du SCoT de Gascogne, à la déclinaison du SRADDET, à l'application de la loi Climat et Résilience, la communauté de communes a décidé de déployer un PLUi.

2.2. Le projet de Territoire à l'échelle de Masseube

Masseube présente de nombreux atouts sur lesquels il convient de s'appuyer pour établir le projet de territoire. Celui-ci a pour objectif d'offrir une nouvelle identité au centre bourg, fondée sur le niveau d'équipements et le dynamisme social. Le projet se développe autour de plusieurs axes :

- Mettre en valeur les équipements existants, la requalification des espaces publics dans un schéma d'ensemble cohérent pour un centre bourg vivant et agréable à vivre
- Une requalification de l'habitat en centre-ville pour une offre adaptée s'appuyant sur un patrimoine bâti qualitatif et mise en place de leviers pour agir sur la vacance et le bâti dégradé
- Renforcer l'activité économique existante, reconquérir les boutiques vacantes
- S'appuyer et renforcer le tissu associatif existants porteur de lien social et de projets
- Valoriser le patrimoine naturel et paysager
- Masseube comme porte d'entrée du territoire pour les activités de sport et de nature.

2.3. Le projet de Territoire à l'échelle de Seissan

La commune de Seissan est également bien équipée et a mené, ces dernières années, des opérations de rénovation urbaine (habitat, espace public) lui permettant de bénéficier d'un cadre de vie agréable et qualitatif qu'il est nécessaire de conforter. Plusieurs orientations ont été identifiées pour conforter Seissan comme pôle secondaire :

- Conserver une masse urbaine compacte et caractéristique (identité du territoire), conforter la logique d'extension urbaine du centre bourg
- Créer des espaces publics accueillants, qualitatifs et connecter le centre historique par des continuités douces. Valoriser les entrées de ville et la zone artisanale tout en renforçant et valorisant le paysage naturel et les continuités végétales
- Habitat : recomposer la ville sur elle-même ; rénover et densifier l'existant pour répondre à une offre adaptée à la demande (habitat adapté et inclusif)

- Maintenir et renforcer les équipements existants
- Renforcer l'activité économique, les commerces de proximité pour maintenir la zone de chalandise
- Renforcer la dynamique culturelle : promouvoir et accompagner les manifestations culturelles

Article 3. Les orientations stratégiques

3.1. Les diagnostics et études

Plusieurs études ont été ou sont menées dans le cadre de la convention Petites Villes de Demain ou parallèlement à celle-ci. Elles ont permis de définir les orientations stratégiques à porter sur le territoire.

Etudes finalisées

Etude Flash SHOP'IN sur Masseube et Seissan

- **Objectif** : Dresser un portrait du contexte commercial des deux villes et établir des premières recommandations afin d'ajuster le plan d'actions PVD
- **Période réalisation étude** : octobre – novembre 2021 (durée : 1 mois ½)
- **Opérateur** : Terre d'Avance
- **Financier** : Banque des Territoires (Etude prise en charge à 100 %)

Etude stratégique Bourg-Centre / Petites Villes de Demain - Masseube

- **Objectifs** : Réaliser un diagnostic du territoire et proposer des orientations stratégiques, afin d'aider les communes à élaborer des projets de territoire (programme d'actions opérationnel) adaptés à la dynamique locale.
- **Période** : novembre 2021 - novembre 2022
- **Financier** : Banque des Territoires (via le dispositif intermédiaire / Région)
- **Cout de l'étude** : 28 024 € HT (Financement dispositif intermédiaire de la BdT : 50 % du montant HT de l'étude)

Etude stratégique Bourg-Centre / Petites Villes de Demain - Seissan

- **Objectifs** : Réaliser un diagnostic du territoire et proposer des orientations stratégiques, afin d'aider les communes à élaborer des projets de territoire (programme d'actions opérationnel) adaptés à la dynamique locale.
- **Période** : février 2022 - novembre 2022
- **Financier** : Banque des Territoires (via le dispositif intermédiaire / Etat)
- **Cout de l'étude** : 22 460 € HT (Financement dispositif intermédiaire de la BdT : 50 % du montant HT de l'étude)

Etudes en cours

Etude pré-opérationnelle OPAH sur « Les futurs dispositifs d'amélioration de l'Habitat en Astarac »

Réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de définir le / les prochains dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat sur le territoire des Communautés de Communes d'Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers. Celle-ci à une double portée et inclut :

- un volet généraliste afin de définir un cadre partagé à l'échelle de l'Astarac, sur l'ensemble des communes rattachées aux 3 Communautés de Communes ;
- un volet spécifique afin d'élaborer une stratégie renforcée sur les 10 communes de niveaux 2, 3 et 4.

Etude sur « Les Nouvelles formes d'Habiter en Astarac »

Etude menée en collaboration avec l'ENSAPB (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux), et Sciences Po Bordeaux sur Masseube, Seissan et 6 autres communes du territoire. La question du logement sur le territoire de Val de Gers est au cœur des futurs enjeux d'aménagement tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Cette étude basée sur la culture du projet va tenter d'apporter des pistes de réponse. Elle porte sur les thématiques suivantes :

- Quelles nouvelles formes d'habiter peuvent émerger et être développées dans la Communauté de Communes Val de Gers en lien avec le contexte du territoire ?
- Quelles politiques sont à mettre en oeuvre pour permettre l'inscription durable de ces nouvelles formes d'habitat sur le territoire de la Communauté de Communes ?

3.2. Les Axes Stratégiques communs

La présente convention fixe les 6 orientations stratégiques communes suivantes :

- Axe 1 – Développer une offre attractive de l’Habitat sur le territoire
- Axe 2 - Améliorer le cadre de vie des habitants : évolution des formes urbaines, valorisation des espaces publics, connexion des polarités par la mobilité douce
- Axe 3 - Conforter l’accès aux équipements et aux services publics
- Axe 4 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 5 - Accompagner les acteurs de projets et renforcer le dynamisme social
- Axe 6 - Valoriser le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et le paysage

En fixant les ambitions par thématique, le projet de territoire fixe un cap. L’enjeu aujourd’hui est de trouver les outils, les véhicules financiers qui vont permettre de mettre en œuvre ces ambitions. C’est à ce titre que l’ORT prend tout son sens comme outil d’intervention au service d’un projet structuré et cadré.

En cas d’évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l’objet d’un avenant à la présente convention. L’évolution des actions ne fait pas l’objet d’avenant (point suivant).

Axe 1 – Développer une offre attractive de l’Habitat sur le territoire

La Communauté de Communes Val de Gers et les communes sont engagées depuis de nombreuses années dans la politique d’amélioration du parc de logements via la mise en œuvre successive de plusieurs dispositifs d’amélioration de l’habitat.

L’objectif d’une politique volontariste est de répondre aux objectifs du SCOT de Gascogne tout en répartissant l’arrivée de nouveaux habitants de façon équilibrée pour un développement plus homogène du territoire. Ainsi que développer et diversifier le parc de logements nécessaires pour répondre aux besoins de la population actuelle et aux nouveaux modes de vie. La création et la rénovation de logements devra donc s’appuyer sur une politique intercommunale de l’habitat et offrir une typologie diversifiée et adaptée à la population tout en mobilisant logements vacants ou dégradés.

Axe 2 - Améliorer le cadre de vie : évolution des formes urbaines, valorisation des espaces publics, connexion des polarités par la mobilité douce

L’une des priorités recherchées est de valoriser le cadre de vie pour les habitants qui influe directement sur l’évolution de l’habitat ou la revitalisation des commerces. Il s’agit également de valoriser les liaisons entre les communes ou, à l’échelle des centres bourgs, inter-quartiers. Ceci passe par la mise en valeur des espaces publics et doit s’inscrire dans un schéma d’ensemble à l’échelle du centre bourg et du territoire. Ce schéma devra interroger les usages liés à la circulation, aux stationnements, la mise en sécurité et l’accessibilité des espaces publics tout en favorisant la desserte des équipements et commerces. Les actions à déployer dans ce cadre viseront à proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux par la mise en œuvre d’aménagements et infrastructures facilitant leurs usages.

Axe 3 - Conforter l’accès aux équipements et aux services publics

Il convient d’assurer une offre d’équipements et de services de qualité, diversifiée et complémentaire sur le territoire et sur les deux polarités. En premier lieu, la volonté est l’amélioration de l’offre d’équipements de proximité, premiers maillons du renouveau et de la qualité de vie résidentielle des centres-bourgs, supports fondamentaux de l’affirmation de villages vivants et actifs. La qualification des équipements et de l’offre de services des centres bourgs, est un point clé pour répondre aux attentes des habitants qui se traduira par la consolidation des équipements existant et le déploiement de nouveaux équipements en capacité d’insuffler une dynamique.

Axe 4 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Val de Gers est un territoire qui soutient le développement économique local en prenant appui sur l’ensemble des ressources locales. Il s’agit de valoriser les potentiels de l’économie présente, de maintenir des activités productives et de favoriser les emplois locaux liés notamment aux services et des activités productives dans le domaine de l’agriculture et de l’agroalimentaire.

C’est aussi, envisager le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire et constituer une destination touristique reconnue autour du patrimoine historique, culturel et naturel du territoire en partenariat avec les pôles touristiques du département et de la région. La communauté de communes s’appuie sur l’office du tourisme de Val de Gers pour développer et promouvoir les sports de pleine nature (randonnée pédestre, golf...) et le patrimoine local (site paléontologique de Sansan, moulin de Durban, réflexion autour du château de Saint Blancard).

Enfin, c’est favoriser et renforcer un développement commercial équilibré qui conforte les polarités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales.



Axe 5 - Accompagner les acteurs de projets et renforcer le dynamisme social

Le dynamisme social est un atout sur le territoire, il s'agit de le renforcer afin de fluidifier la mise en place de projets ou pour éviter ses ralentissements. En s'appuyant sur les acteurs locaux, associations, artisans, commerçants, l'objectif est de repérer, d'accompagner et valoriser les activités économiques et associatives, d'identifier d'éventuels porteurs de projet et de les accompagner. De même, la concertation est un moyen de canaliser les débats tout en offrant un espace d'échange permettant de renforcer le dynamisme social et de créer de nouveaux projets venant compléter ceux déjà identifiés sur le territoire.

Axe 6 - Valoriser le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et le paysage

Il s'agit d'aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales pour un cadre de vie attractif et préservé. Entre autres, par la gestion de l'interface urbain/espace naturel/espace agricole.

Compte-tenu de l'importance du patrimoine historique sur le territoire, les communes pourront se doter de dispositifs de protection et de mise en valeur pour la sauvegarde de l'architecture et du patrimoine, la valorisation des entrées de villes, vitrines du territoire, constituent également un enjeu fort pour favoriser l'attractivité et la fréquentation des centralités.

De même protéger et valoriser le patrimoine naturel ainsi que la mosaïque paysagère qui fait l'originalité du territoire est indispensable. C'est aussi un enjeu et une opportunité en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques (aménagement raisonné des communes dans l'épaisseur des bourg, intégration paysagère des nouvelles constructions, renaturalisation des espaces publics, protection des haies et boisements, conservation des chemins ruraux...)

3.3. Définition des secteurs d'intervention ORT

La définition de deux secteurs d'intervention de l'ORT inclut les centres-villes de Masseube et de Seissan et figurent parmi les secteurs d'intervention présentés à l'*annexe 1*.

En l'occurrence, le périmètre identifié sur **Masseube**, englobe :

- Le **centre bourg historique** (ancienne bastide) : composé de bâti ancien à fort enjeu patrimonial, d'équipements et de commerces de proximité
- Les **extensions urbaines** en continuité, essentiellement à vocation d'habitat et comportant des équipements structurants
- La **Zone d'Activité de la Mirandette** en continuité du tissu urbain et marquant l'entrée Nord de la commune
- L'**entité paysagère de l'Île d'Ager** portant de forts enjeux (paysage, trame verte/trame bleue, loisirs)

Le périmètre identifié sur **Seissan**, englobe :

- Le **centre bourg historique** (ancienne bastide) : composé de bâti ancien à fort enjeu patrimonial, d'équipements et de commerces de proximité
- Les **extensions urbaines** en continuité, essentiellement à vocation d'habitat
- La **Zone d'Activité du Péré** en continuité du tissu urbain qui marque l'entrée Nord de la commune
- L'**entité paysagère dite la plaine des Jeux** portant de forts enjeux (paysage, trame verte/trame bleue, loisirs)

Article 4. Mise en œuvre de l'ORT

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres villes.

Le présent article détaille les effets juridiques de l'ORT ainsi que son plan d'actions, qui renvoie aux actions décrites dans les fiches en annexes.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention d'ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

4.1. Mobilisation des effets juridiques de l'ORT

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate ou différée lorsqu'ils nécessitent un décret en Conseil d'État. La présente convention est ainsi rédigée sous réserve de la publication officielle des décrets d'application le cas échéant. Le territoire se laisse la possibilité de modifier la présente convention au regard des modalités précisées dans les décrets d'application ou de la modification des dispositifs engagés par l'ORT.

Parmi la palette d'outils que propose l'ORT, les élus locaux - en lien avec l'État et les partenaires - ont décidé de mobiliser les outils juridiques et fiscaux suivants, en sachant que d'autres pourront être mis en œuvre en fonction des besoins :

Catégorie d'effets	Nom de l'effet	Description	Localisation
Habitat	Denormandie dans l'ancien	Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements. Réduction d'impôt, en fonction de la durée d'engagement de location, pour des loyers plafonnés	Masseube et Seissan
Habitat	Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d'immeuble à rénover (VIR) en ORT	Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, para-publics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil).	Secteur ORT et/ou OPAH
Commerce	Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville	L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT.	Secteur ORT
Commerce	Droit de préemption urbain (DPU) renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé.	Secteur ORT
Commerce	Limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes	Possibilité pour le préfet de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.	Hors secteur d'intervention ORT

4.2. Le plan d'action prévisionnel

Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du PETR Pays d'Auch. L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.



Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat. Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** est mise en œuvre jusqu'en avril 2023. Le choix du ou des dispositifs à mettre en œuvre à la fin de celui-ci sera défini à l'issue de l'étude pré-opérationnelle habitat en cours.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturités différentes peuvent être listés dans le plan d'action. Certains projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les niveaux de maturité vont de 1 à 4, en sachant que les projets de niveaux 1 sont ceux qui pourraient être lancés rapidement sur la base de plans de financement déjà définis.

- Niveau 1 : projet engagé ou en cours d'engagement
- Niveau 2 : montage du projet en cours
- Niveau 3 : réflexion à mener
- Niveau 4 : projet à l'état d'idée

4.4. Le plan d'action et les actions intercommunales

Réf	Titre de l'Action	Maturité	Maitrise d'ouvrage Porteur de projet
Axe 1 - Habitat			
V_1.1	Mise en œuvre d'un dispositif Habitat (OPAH ou PIG ou OPAH-RU)	1	Entente intercommunale (VDG, AAG, CAG)
Axe 2 - Espaces publics, cadre de vie et mobilités douces			
V_2.1	Liaison douce entre Seissan et Masseube	4	Intercommunalité
V_2.2	Requalification des zones d'activités (désimperméabilisation, végétalisation, création de cheminements piétons...)	1	Intercommunalité
Axe 3 - Equipements et services			
V_3.1	Extension du pôle médical à Seissan	1	Intercommunalité
V_3.2	Extension de la Maison de l'intercommunalité à Seissan	3	Intercommunalité
V_3.3	Extension de la Maison de l'enfance à Masseube	2	Intercommunalité
V_3.4	Diagnostic du Parc Immobilier et élaboration d'une stratégie des gestion et de rénovation des équipements	1	Intercommunalité



4.5. Le plan d'action et les actions de Masseube

Réf	Titre de l'Action	Maturité	Maitrise d'ouvrage Porteur de projet
Axe 1 - Habitat			
M_1.1	Mise en œuvre d'un dispositif Habitat (OPAH ou PIG ou OPAH-RU) et d'un périmètre habitat renforcé sur le centre Bourg. Cf fiche action V_1.1	1	Entente intercommunale (VDG, AAG, CAG)
Axe 2 - Espaces publics, cadre de vie et mobilités douces			
M_2.1	Etude pour la définition d'un schéma directeur des espaces publics (embellissement, mobilité partagée et définition des tranches de travaux)	1	Masseube
M_2.1.1	Requalification et aménagement de la rue du commerce et du parvis de la Mairie		Masseube
M_2.1.2	Aménagement de la place du Foirail		Masseube
M_2.1.3	Requalification et aménagement de la rue de la Brèche		Masseube
M_2.1.4	Requalification et aménagement de la Place Dussart		Masseube
M_2.1.5	Requalification et aménagement de la rue des Remparts		Masseube
M_2.1.6	Requalification et aménagement de l'entrée Est et avenue Trilha		Masseube
M_2.1.7	Requalification et aménagement de la rue du Général de Gaulle et de l'entrée Sud		Masseube
M_2.1.8	Aménagement et sécurisation de la rue Jean Cassé		Masseube
M_2.2	Requalification paysagère du pôle sportif	3	Masseube
M_2.3	Desimperméabilisation et végétalisation des cours d'école	3	Masseube
Axe 3 - Equipements et services			
M_3.1	Aménagement d'un Centre Territorial de Santé dans l'ancienne Trésorerie	1	Masseube / CC Val de Gers
M_3.2	Diagnostic des équipements et établissement d'un Schéma Directeur de l'Immobilier	1	Masseube
M_3.3	Réhabilitation du cinéma en vue de diversifier l'offre culturelle	2	Masseube
M_3.4	Etude de programmation architecturale et urbaine du Centre Départemental des sports de nature	2	Conseil départemental
Axe 4 - Commerce et Economie			
M_4.1	Maitrise des locaux commerciaux et renforcement de la commercialité	2	Masseube
M_4.2	Mobilisation des artisans et des commerçants au travers de l'Association Massylvaine des Artisans et Commerçants AMAC	2	Masseube
Axe 5 - Dynamisme social			
M_5.1	Facilitation de la mise en œuvre de projets locaux	2	Masseube
M_5.2	Développer la concertation et la mise en relation citoyenne	2	Masseube
M_5.3	Développer la concertation et la mise en relation citoyenne	2	Masseube



Réf	Titre de l'Action	Maturité	Maitrise d'ouvrage Porteur de projet
Axe 6 - Patrimoine naturel, bâti et paysager			
M_6.1	Affirmer le rôle structurant et paysager de l'île d'Ager. Etude globale et définition de tranches	4	Masseube
M_6.1.1	Requalification en espace récréatif : jeux, parcours de santé, tables de pique-nique, barbecue, etc	4	Masseube
M_6.1.2	Aménagement des Berges du Gers : Liaison douce entre le Pôle sportif, le Camping et l'île d'Ager	4	Masseube
M_6.1.3	Aménagement d'un parking paysager	4	Masseube
M_6.1.4	Création Guinguette Ile d'Ager	4	Masseube
M_6.2	Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale, enseignes et vitrine	3	Masseube
M_6.3	Opération façades et devantures de commerce	4	Masseube
M_6.4	Signalétique et histoire du village	2	Masseube

4.6. Le plan d'action et les actions de Seissan

Réf	Titre de l'Action	Maturité	Maitrise d'ouvrage Porteur de projet
Axe 1 - Habitat			
S_1.1	Mise en œuvre d'un dispositif Habitat (OPAH ou PIG ou OPAH-RU) et d'un périmètre habitat renforcé sur le centre Bourg. Cf fiche action V_1.1	1	Entente intercommunale (VDG, AAG, CAG)
S_1.2	Quartier Paysager Bordeneuve	1	Seissan
Axe 2 - Espaces publics, cadre de vie et mobilités douces			
S_2.1	Aménagement du pôle cimetière	2	Seissan
S_2.2	Liaisons douces et connexions piétonnes entre l'école, le complexe sportif et la passerelle	3	Seissan
S_2.3	Liaisons douces école et connexions piétonnes entre la RD929 et la rue du Garané	3	Seissan
S_2.4	Aménagement de la place Fernand Monlaur	4	Seissan
S_2.5	Aménagement du square du bord du Gers	4	Seissan
S_2.6	Liaisons douces et entrées de ville Nord et Sud	4	Seissan
S_2.7	Trame végétale et zones de stationnement	4	Seissan
S_2.8	Friche Val de Gascogne : transformation et réhabilitation	4	Seissan
Axe 3 - Equipements et services			
S_3.1	Diagnostic des équipements et établissement d'un Schéma Directeur de l'Immobilier	2	Seissan
S_3.2	Aménagement d'une maison des associations	3	Seissan
S_3.3	Rénovation de la Bodéga	2	Seissan
S_3.4	Travaux de mise en conformité de la station d'épuration	2	Seissan
S_3.5	Maison partagée : création d'une MAM et d'un habitat inclusif	2	Privé
S_3.6	Renforcement du Pôle Médiathèque	4	Seissan



Axe 4 - Commerce et Economie			
S_4.1	Identifier les locaux stratégiques pour redynamiser le commerce en centre bourg	2	Seissan
S_4.2	Animer une dynamique collective commerciale	3	Seissan
Axe 6 - Patrimoine naturel, bâti et paysager			
S_6.1	Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale, enseignes et vitrine	2	Seissan
S_6.2	Opération façades et devantures de commerce	2	Seissan
S_6.3	Aménagement de la plaine des jeux	4	Seissan

Article 5. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, les Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6. Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Masseube et Seissan assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

L'intercommunalité signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. (Possibilité de solliciter le cofinancement de ce poste).

L'intercommunalité s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.



6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- **L'Anah** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- **Le Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....



La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- Développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- Déploiement numérique ;
- Action en matière d'habitat ;
- Accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- Stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- Préservation de la ressource en eau ;...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité : Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE. Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

La mobilisation de financements : Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.



La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels. Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- **Le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – Agence Nationale de l'Habitat, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- **Le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux biosourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- **Les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

6.6. Engagement du PÉTR Pays d'Auch

Porteur de la stratégie de territoire dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du PÉTR du Pays d'Auch et dans lequel s'inscrit le dispositif "Petites Villes de Demain", le PÉTR mettra à disposition des communes de Seissan et Masseube :

- Des moyens financiers au travers des dispositifs contractuels et des programmes qu'il met en œuvre ;
- De l'ingénierie, notamment dans les domaines de la transition énergétique et des mobilités.

6.7. Engagements de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6.8. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.



Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6.9. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

6.10. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.11. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Cf. Annexe 2 – Maquette Financière

Article 7. Complémentarité entre le programme 'Petites Villes de Demain' et la politique de contractualisation 'Bourgs Centres Occitanie'

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et **compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage : un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.



Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Cf. Annexe 6 – Constitution du Comité de Pilotage

Article 8. Gouvernance, pilotage et évaluation de l'opération

8.1. Gouvernance

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Cf. Annexe 6 – Constitution du comité de pilotage

8.2. Suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

8.3. Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action **en annexes 3, 4 et 5**.

A titre indicatif, quelques indicateurs sont repris ci-dessous (les données de références et objectifs seront définis en fonction des études en cours menées et validés lors du premier Comité de Pilotage)



Indicateur	Sources	Valeur départ (2022)	Valeur Objectif (2026)
Axe 1 - Habitat			
Nombre de logements vacants réhabilités	Données LOVAC		
Nombre de logements rénovés	Données ANAH		
Nombre de création de nouveaux logements	Dossiers de PC		
Nombre de nouvelles familles accueillies	Données INSEE		
Diversités dans la typologie des familles accueillies	Données INSEE		
Axe 2 - Espaces publics, cadre de vie et mobilités douces			
Nombre d'espaces publics rénovés ou créés	-	-	
Surface désimperméabilisée	-	-	
Nombre d'arbres à haute tige plantés	-	-	
Mètres linéaires d'haies / espèces arbustives plantées	-	-	
Diversités dans la typologie des familles accueillies	-	-	
Nombre de Km de liaisons douces aménagées			
Axe 3 – Equipements et services			
Nombre d'équipements rénovés / créés (y compris de santé, culturels et sportifs)	-	-	
Nombre praticiens de santé accueilli	-	-	
Typologie / diversité des usagers/publics accueillis dans ces équipements	-	-	
Nombre de nouveaux services créés / améliorés (y compris MAM, pôle social.)	-	-	
Typologie / diversité des usagers/publics accueillis dans ces services	-	-	
Axe 4 – Commerces et Economie			
Nombre entreprises	-	-	
Nombre de commerces	-	-	
Nombre de salariés entreprises / commerces	-	-	
Nombre d'association de commerçants	-	-	
Nombre d'adhérents aux associations des commerçants	-	-	
Nombre d'évènements organisés par les commerçants			
Axe 5 – Dynamisme social			
Nombre d'évènements annuels (culture, tourisme, ...)	-	-	
Nombre de réunions publiques	-	-	
Nombre de projets locaux accompagnés			
Axe 6 – Patrimoine naturel, bâti et paysager			
Mise en œuvre charte architecturale et paysagère	-	-	
Nombre d'opérations façades réalisées / devantures commerces	-	-	
Projets d'aménagements réalisés (plaine de jeux, Ile d'Ager...)	-	-	



Article 9. Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en **annexe 8**, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît

- qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et
- qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11. Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12. Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13. Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.



En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.



Fait en 5 exemplaires originaux,
Signé à Masseube, le 10 janvier 2023

<p>Le Préfet du Gers</p>  <p>Xavier BRUNETIERE</p>	<p>La Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental du Gers</p>  <p>Philippe DUPOUY</p>
<p>La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts</p>  <p>Annabelle VIOLETT</p>	<p>La Présidente du PETR Pays d'Auch</p>  <p>Céline SALLES</p>	<p>La Directrice Générale de l'EPF d'Occitanie</p>  <p>Sophie LAFENETRE</p>
<p>Le Maire de Masseube</p>  <p>Roger BREIL</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Val de GERS</p>  <p>François RIVIERE</p>	<p>Le Maire de Seissan</p>  <p>François RIVIERE</p>



Annexes

Convention cadre pluriannuelle PETITES VILLES de DEMAIN Masseube - Seissan Communauté de Communes Val de Gers 2021-2026

valant

Opération de Revitalisation du Territoire





Sommaire des Annexes

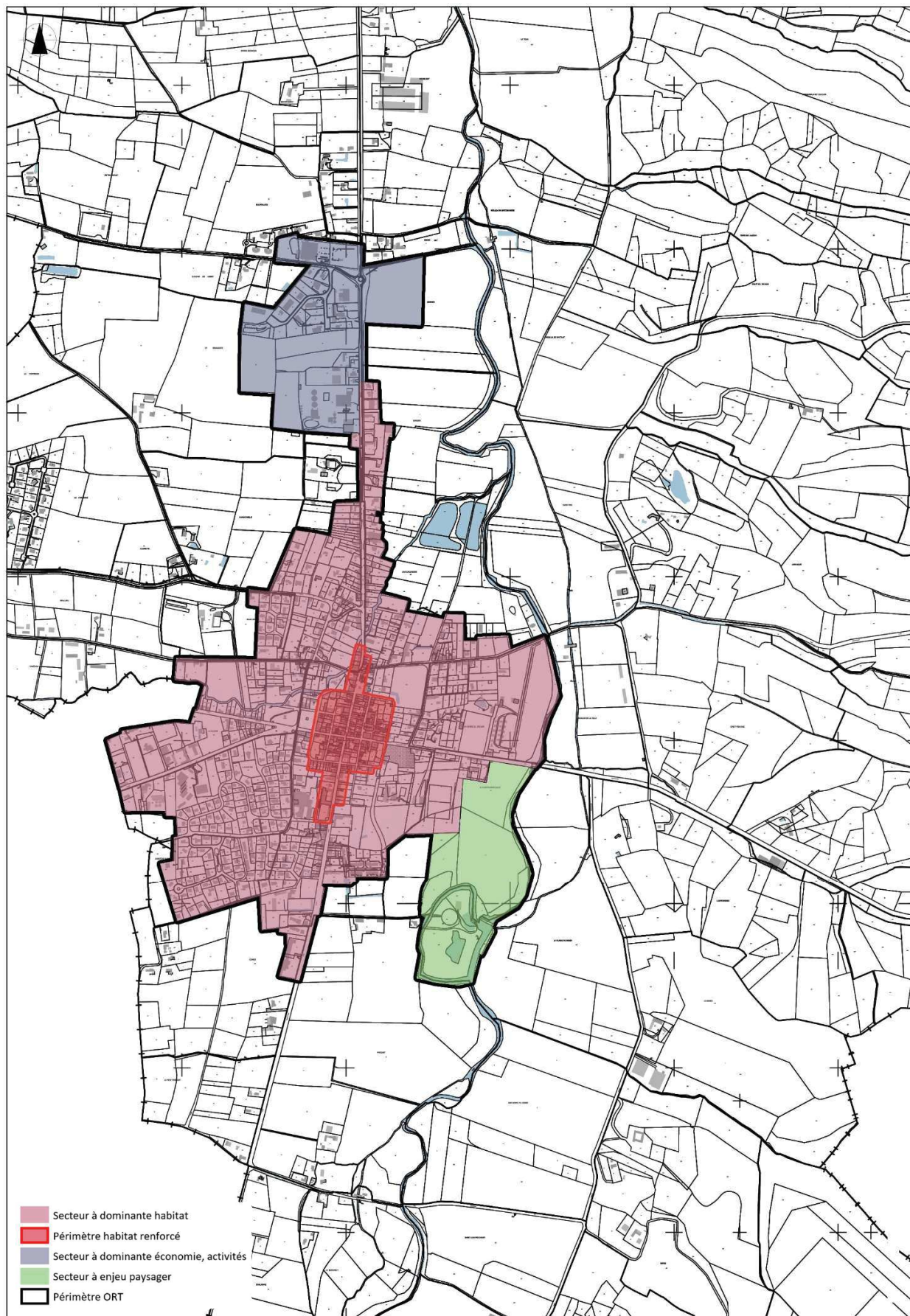
Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT	5
Annexe 2 – Maquette et localisation des projets.....	9
Annexe 3 – Fiches actions de la Communauté de Communes de Val de Gers.....	13
Annexe 4 – Fiches actions de la Commune de Masseube.....	29
Annexe 5 – Fiches actions de la Commune de Seissan.....	69
Annexe 6 – Constitution du comité de Pilotage	111
Annexe 7 – Charte graphique Petites Villes de Demain	113

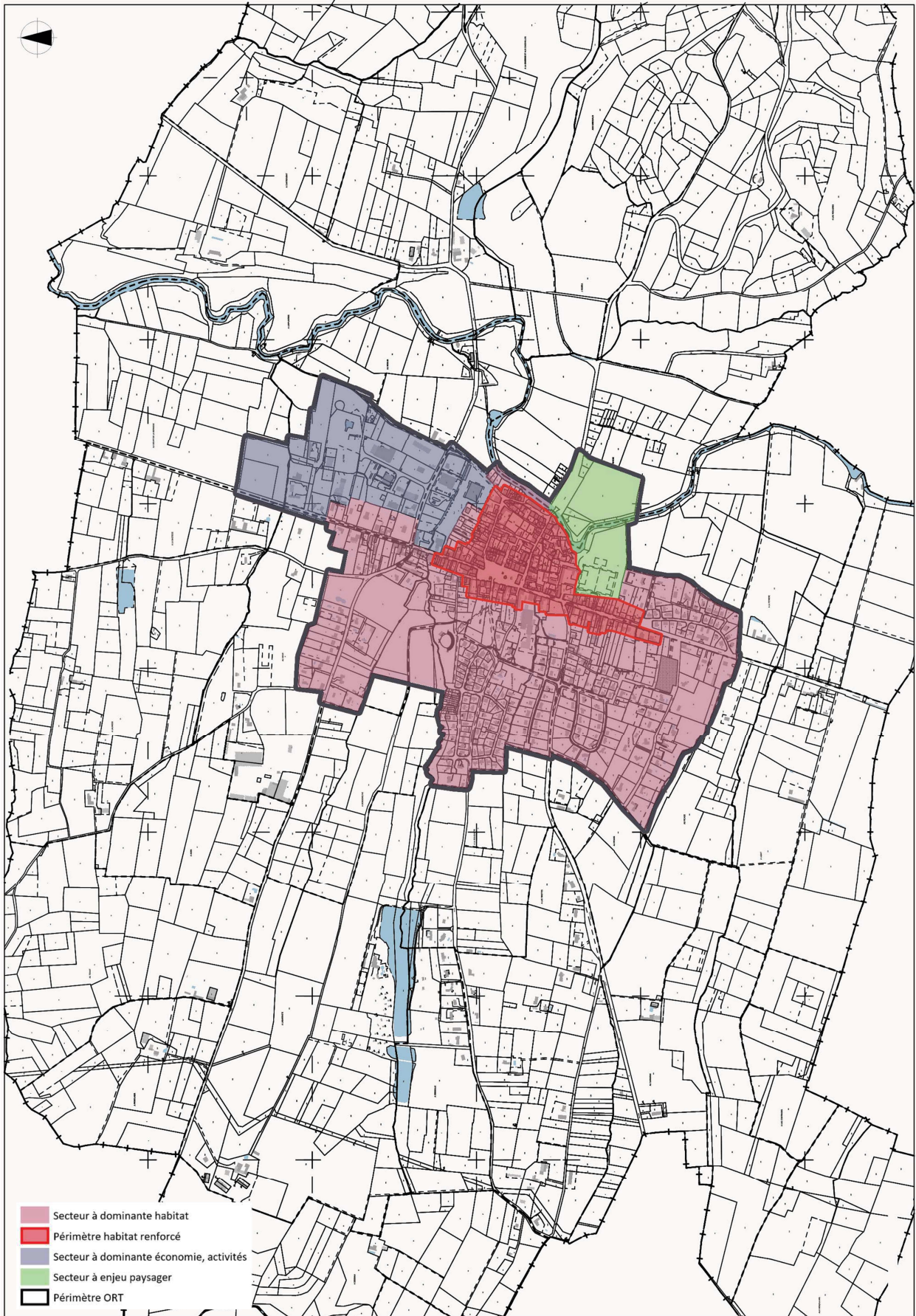


Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention ORT



Masseube





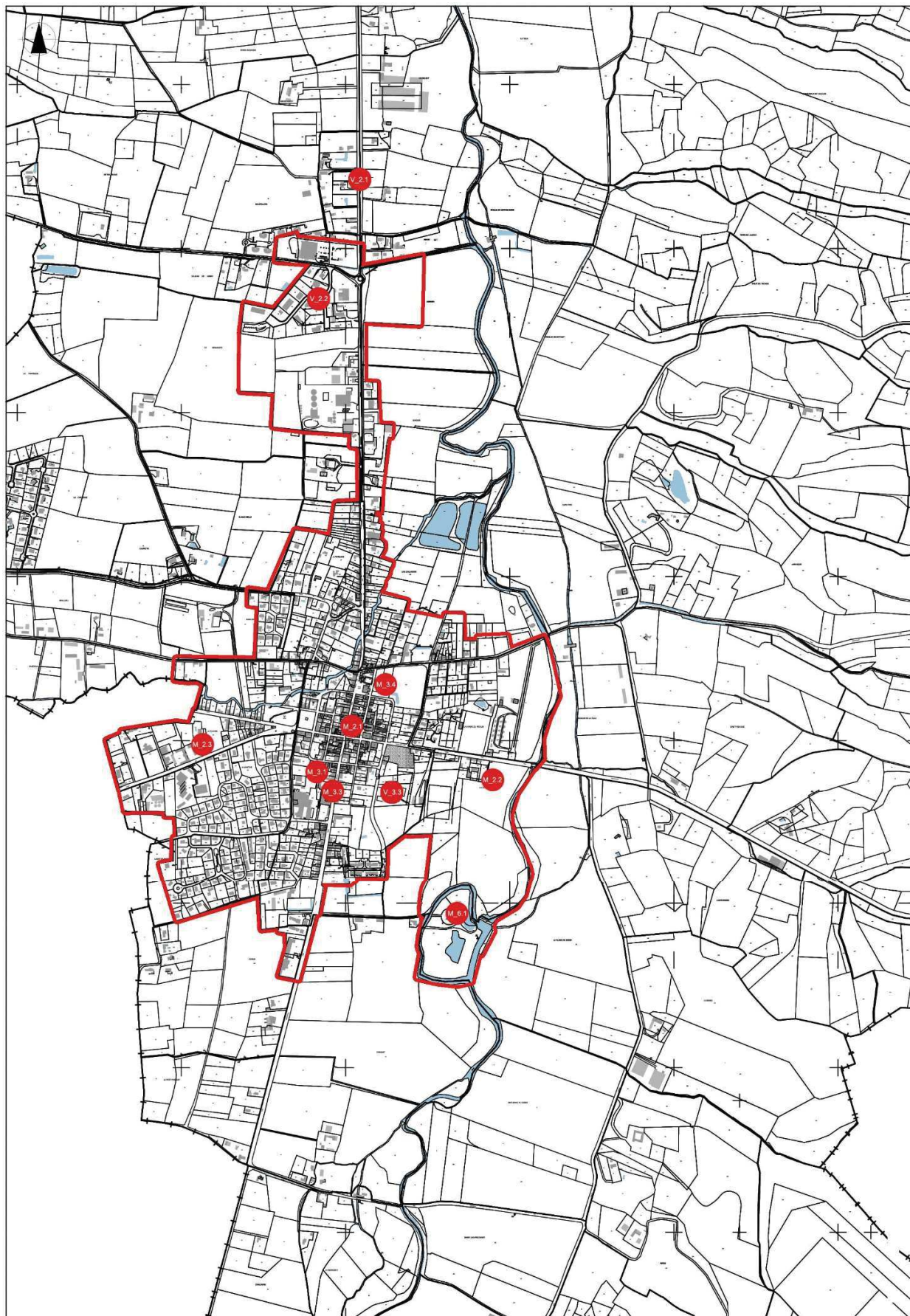
Annexe 2 – Maquette des projets

Ref. Action	Axe stratégique	Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Localisation	Maturité 1 - Engagé 2 - Projet 3 - Réflexion à mener 4 - Vierge	Priorité 1 - Fort 2 - Moyen 3 - Faible	Enveloppe Prévisionnelle			Calendrier de réalisation			Cofinancements potentiels A confirmer					
							Montant Etudes HT	Montant Travaux HT	Montant Global HT	Court terme 2022-2024	Moyen terme 2024-2026	Long terme >2026	Europe	Etat	Région	Dépt. de Gers	Banque des Territoires	MAM
AXE 1 UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT																		
V.1.1	1	Mise en œuvre d'un dispositif habitat	CC Val de Gers	CC Val de Gers	1	1					X	X			X	X	X	
S.1.2	1	Quartier Paysager Bordeneuve	Seissan	Seissan	1	1					X	X	X					
AXE 2 ESPACES PUBLICS, CADRE DE VIE ET LIAISONS DOUCES																		
V.2.1	2	Création d'un cheminement doux entre Seissan et Masseube	CC Val de Gers	Masseube/Seissan	4	3							X		X	X	X	
V.2.2	2	Requalification fonctionnelle et paysagère des zones d'activités	CC Val de Gers	Masseube/Seissan	1	2	30 000 €	300 000 €	330 000 €	X	X				X	X		
M.2.1	2	Etude pour la définition la définition d'un schéma directeur des espaces publics	Masseube	Masseube	2	1	50 000 €		50 000 €	X					X	X	X	
M.2.2	2	Requalification paysagère du pôle sportif	Masseube	Masseube	3	3	30 000 €	420 000 €	450 000 €				X	X	X	X		
M.2.3	2	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école	Masseube	Masseube	2	2	4 000 €	50 000 €	54 000 €		X				X	X	X	
S.2.1	2	Aménagement du pôle cimetiériste	Seissan	Seissan	2	2	17 000 €	250 000 €	267 000 €	X					X	X	X	
S.2.2	2	Aménagement du parvis de l'école, création de liaisons douces	Seissan	Seissan	3	1	20 000 €	300 000 €	320 000 €		X				X	X	X	
S.2.3	2	Liaisons douces et conversions piétonne entre la RD929 et la rue du Garanié	Seissan	Seissan	3	2		35 000 €	35 000 €		X				X	X	X	
S.2.4	2	Aménagement de la place Fernand Montaur	Seissan	Seissan	3	2		50 000 €	50 000 €			X			X	X	X	
S.2.5	2	Aménagement du square du bord du Gers	Seissan	Seissan	3	2		30 000 €	30 000 €	X					X	X	X	
S.2.6	2	Liaisons douces, entrées de ville Nord et Sud	Seissan	Seissan	3	1	14 000 €	200 000 €	214 000 €				X		X	X	X	
S.2.7	2	Trame végétale et zones de stationnements	Seissan	Seissan	4	2							X		X	X	X	
S.2.8	2	Friche Val de gascogne - transformation et réhabilitation	Seissan	Seissan	4	1									X	X	X	
AXE 3 EQUIPEMENTS ET SERVICES																		
V.3.1	3	Extension du Pôle Médical de Seissan	CC Val de Gers	Seissan	1	3	47 500 €	300 000 €	347 500 €	X				X	X	X		
V.3.2	3	Extension du siège social de l'intercommunalité	CC Val de Gers	Seissan	3	2				X	X				X	X		
V.3.3	3	Extension de la Maison de l'enfance	CC Val de Gers	Masseube	3	2				X					X	X		
V.3.4	3	schéma directeur de l'immobilier	CC Val de Gers	CC Val de Gers	2	1			60 000 €	X				X	X	X	X	
M.3.1	3	Aménagement d'un centre territorial de santé dans l'ancienne Trésorerie	Masseube	Masseube	3	1				X					X	X		
M.3.2	3	schéma directeur des équipements	Masseube	Masseube	2	1	80 000 €			X					X	X	X	
M.3.3	3	Réhabilitation du cinéma en vue de diversifier l'offre culturelle	Masseube	Masseube	1	1	20 000 €	200 000 €	220 000 €	X					X	X	X	
M.3.4	3	Etude de programmation architecturale du Centre Départemental des sports de Nature	CC Val de Gers	Masseube	3	1	30 000 €			X				X	X	X		
S.3.1	3	Diagnostic des Equipements et établissement d'un schéma Directeur de l'immobilier	Seissan	Seissan	3	1				X					X	X	X	
S.3.2	3	Création et aménagement d'une Maison de Associations	Seissan	Seissan	3	2	30 000 €	250 000 €	280 000 €				X		X	X	X	
S.3.3	3	Rénovation de la Bordéga	Seissan	Seissan	3	1	12 000 €	100 000 €	112 000 €		X				X	X	X	
S.3.4	3	Travaux de mise en conformité de la station d'épuration	Seissan	Seissan	2	1		100 000 €	100 000 €	X								
S.3.5	3	Maison partagée ; création d'une MAM et d'un habitat inclusif	Porteur privé	Seissan	2	1				X	X							
S.3.6	3	Renforcement du pôle médiathèque et maintien de la présence du service public	Seissan	Seissan	3	1												
AXE 4 REDYNAMISER LE COMMERCE ET ECONOMIE EN CENTRE BOURG																		
M.4.1	4	Maîtrise des locaux commerciaux et renforcement de la commercialité	Masseube	Masseube	3	1				X								
M.4.2	4	Mobiliser les artisans et commerçants avec le réveil de l'AMAC	Masseube	Masseube	3	1				X								
M.4.3	4	Marché : reprogrammer le marché un autre jour de la semaine	Masseube	Masseube	3	1				X								
S.4.1	4	Identification des locaux stratégiques pour redynamiser le commerce en centre bourg	Seissan	Seissan	3	1			30 000 €		X		X					
S.4.2	4	Animer une dynamique commerciale	Seissan	Seissan	3	2			5 000 €	X	X							
AXE 5 DYNAMISME SOCIAL																		
M.5.1	5	Faciliter la mise en œuvre de projets locaux	Masseube	Masseube	3	1				X	X	X						
M.5.2	5	Développer la concertation et la mise en relation citoyenne	Masseube	Masseube	2	1				X	X	X						
M.5.3	5	Création d'un programme événementiel	Masseube	Masseube	3	1				X	X	X						
AXE 6 PATRIMOINE NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER																		
M.6.1	6	Affirmer le rôle structurant et paysager de l'île d'Ager	Masseube	Masseube	3	2						X	X	X	X	X	X	
M.6.2	6	Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale, enseignes vitrines/ paysagère	Masseube	Masseube	3	2	20 000 €				X				X	X		
M.6.3	6	Opération façades / Devanture commerces	Masseube	Masseube	3	2					X							
M.6.4	6	Signalétique patrimoniale	Masseube	Masseube	4	3		20 000 €		X					X			
S.6.1	6	Mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère, des enseignes et des vitrines	Seissan	Seissan	3	2	20 000 €											
S.6.2	6	Opération façades et devantures de commerces	Seissan	Seissan	3	2			20 000 €	X								
S.6.3	6	Aménagement paysager de la plaine des jeux	Seissan	Seissan	4	2							X					

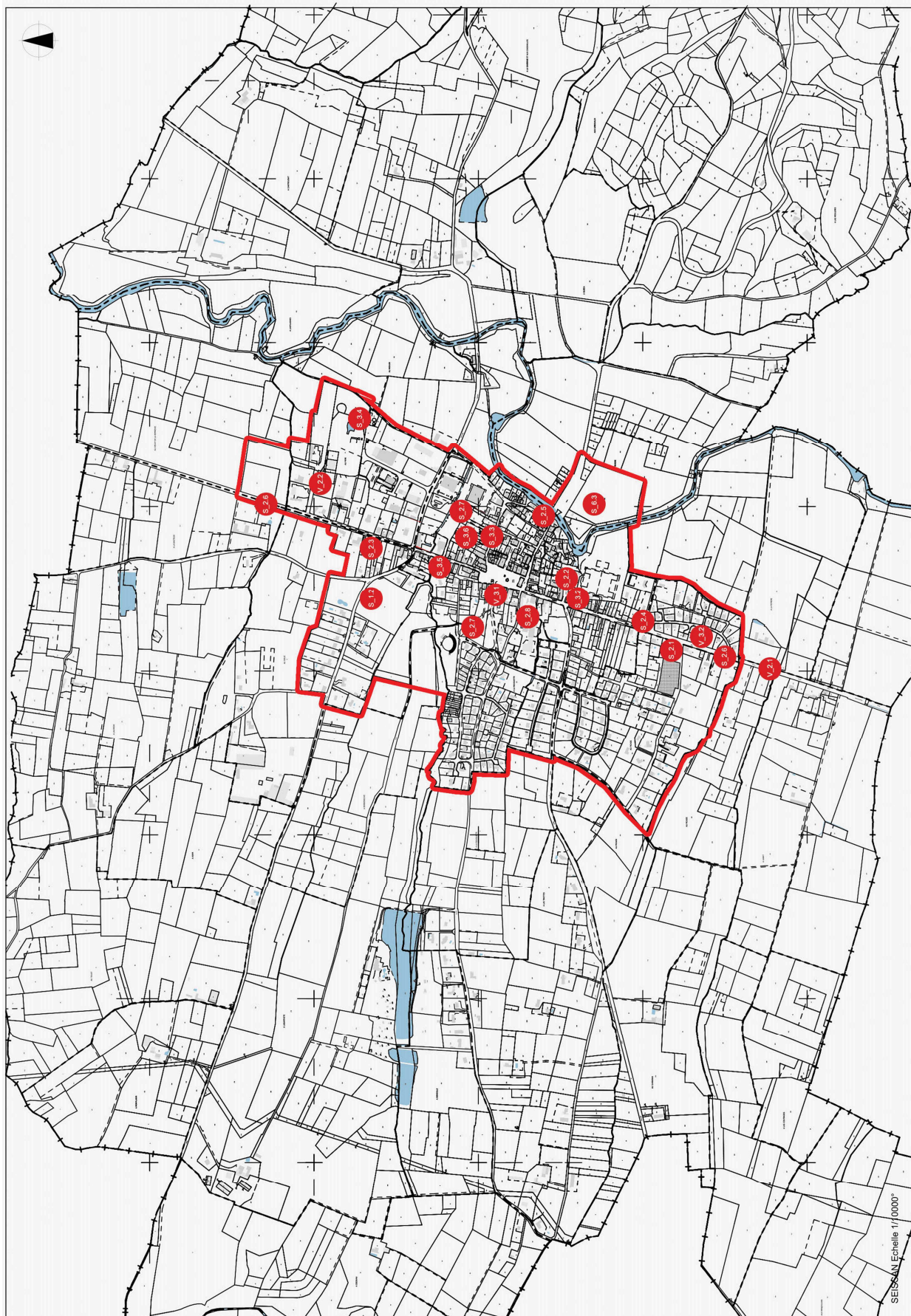
Annexe 2



Localisation des actions de la Commune de Masseube



Localisation des actions de la Commune de Seissan



Annexe 3 – Fiches actions de la Communauté de communes Val de Gers



FICHE ACTION V_1.1

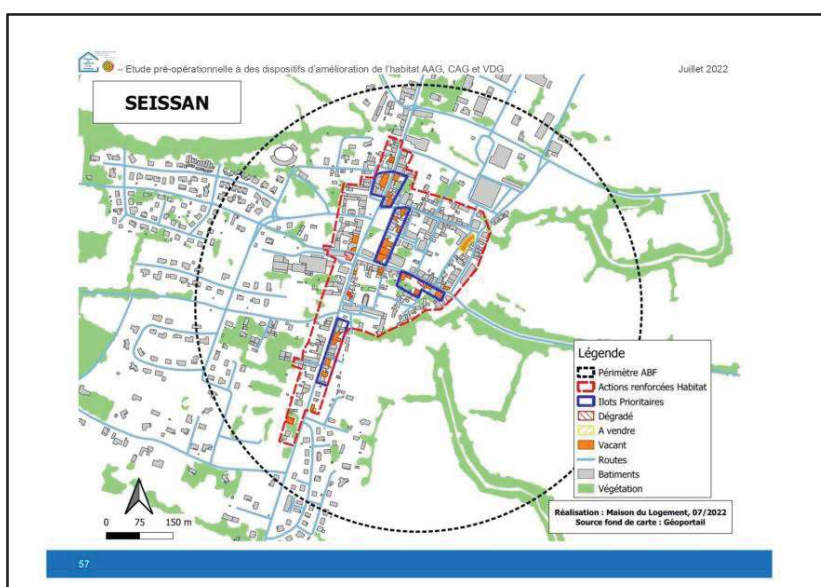
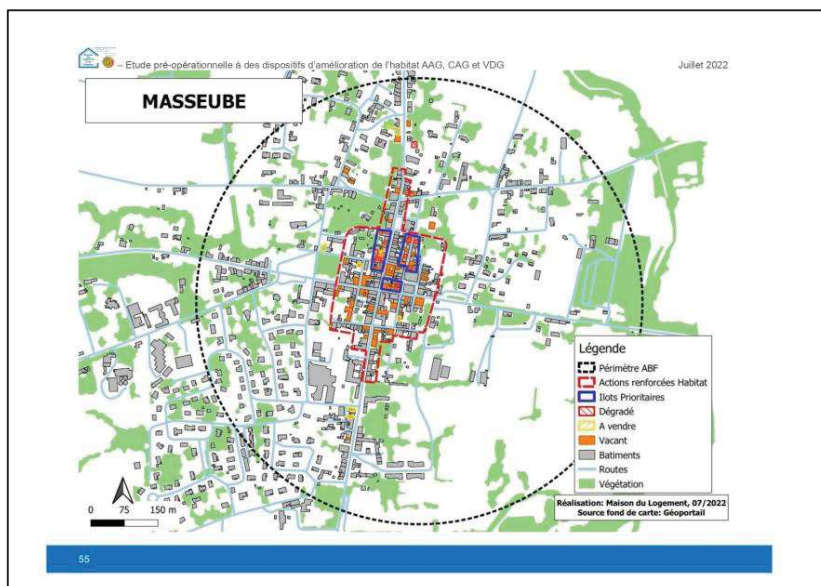
Mise en œuvre d'un dispositif Habitat

THEMATIQUE : HABITAT – RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC DE LOGEMENT – ADAPTATION DES LOGEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 1 DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE
Action nom	Mise en œuvre d'un dispositif habitat
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Gers mandataire pour l'Entente intercommunale (Val de Gers, Cœur Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne)
Statut / Maturité	1 / Engagé ou en cours d'engagement
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Contexte L'OPAH Astarac actuellement déployée sur le territoire des Communautés de Communes d'Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers, initialement opérationnelle pour 3 ans, a été prolongée pour une 4^e année (durée de la convention : avril 2019 – avril 2023). Elle concerne déjà près de 170 propriétaires occupants et bailleurs, sur les 101 communes et 25 017 habitants.</p> <p>Elle répond aux enjeux du territoire en matière d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les réponses en termes d'habitat aux besoins des ménages en intégrant les évolutions sociologiques, sociétales et économiques du territoire. • Apporter des réponses en matière de rénovation de l'habitat dans les projets de revitalisation des bourgs-centres et communes apparentées. • Considérer les particularités rurales du territoire de l'OPAH Astarac en répondant à la nécessité d'amélioration thermique des logements, de leur adaptation au vieillissement de la population, et au traitement des logements insalubres. <p>Etude pré-opérationnelle Une étude pré-opérationnelle est en cours et pour objectif de définir le ou les prochains dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat sur le territoire. Cette étude à une double portée, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un volet généraliste afin de définir un cadre partagé à l'échelle de l'Astarac, sur l'ensemble des communes rattachées aux 3 Communautés de Communes ; • un volet spécifique afin d'élaborer une stratégie renforcée sur les 10 communes de niveaux 2, 3 et 4. <p>Objectifs Amplifier les actions de requalification du parc de logements privés sur le territoire pour réduire la vacance, offrir un parc adapté et améliorer les conditions de vie des habitants à travers 2 volets : un volet généraliste et un volet spécifique.</p> <p>Le volet généraliste pourra, par exemple, répondre aux objectifs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique • Lutter contre le mal logement et l'habitat indigne • Adapter au situation de vieillissement / handicap <p>Le volet spécifique servira à mettre en œuvre des actions spécifiques aux centres-bourgs, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconstruire l'habitabilité urbaine (démolition / reconstruction) • Restaurer l'habitat (ex. : Périmètre de Restauration Immobilière [PRI]) / Résorber l'Habitat Indigne (ex. : Résorption de l'Habitat Indigne [RHI]) • Stimuler et améliorer les travaux de réhabilitation (ex. proposition de rachat à un bailleur social ou à un autre propriétaire prêt à s'engager dans une réhabilitation soignée) • Remettre sur le marché les logements vacants (ex. procédures ad doc pour remise sur le marché des logements localisés au-dessus des commerces) • Faciliter l'acquisition foncière (mise en place de DUP) • Mener des réflexions sur le maintien des occupants actuels dans les quartiers concernés (ex. mesures d'accompagnement technique et social des résidents)...
Partenaires Techniques	Etat (ANAH) Région Occitanie Département du Gers Communautés de Communes de l'Astarac Communes
Dépenses prévisionnelles	En cours de définition
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (ANAH) Région Occitanie Département du Gers Communautés de Communes de l'Astarac Communes
Calendrier	2023 : Conventonnement avec l'ANAH + Déploiement des actions Habitat à l'échelle de l'Astarac.

FICHE ACTION V_1.1

Mise en œuvre d'un dispositif Habitat

Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Pacte Vert régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, • S'adapter à l'urgence climatique, • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, • Améliorer la santé et le bien-être des habitants, • Préserver et développer des emplois de qualité, • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs d'avancement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature de la convention • Sélection du prestataire de suivi animation • Lancement effectifs des actions • Rapport annuel de suivi <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements rénovés ou réhabilités • Nombre de logements sortis de vacance • Montant total des travaux réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Une offre d'habitat adaptée et diversifiée</p> <p>Réponse aux enjeux de rénovation énergétique (enjeux climatiques et économiques)</p> <p>Renforcement de l'attractivité des bourgs-centres...</p>



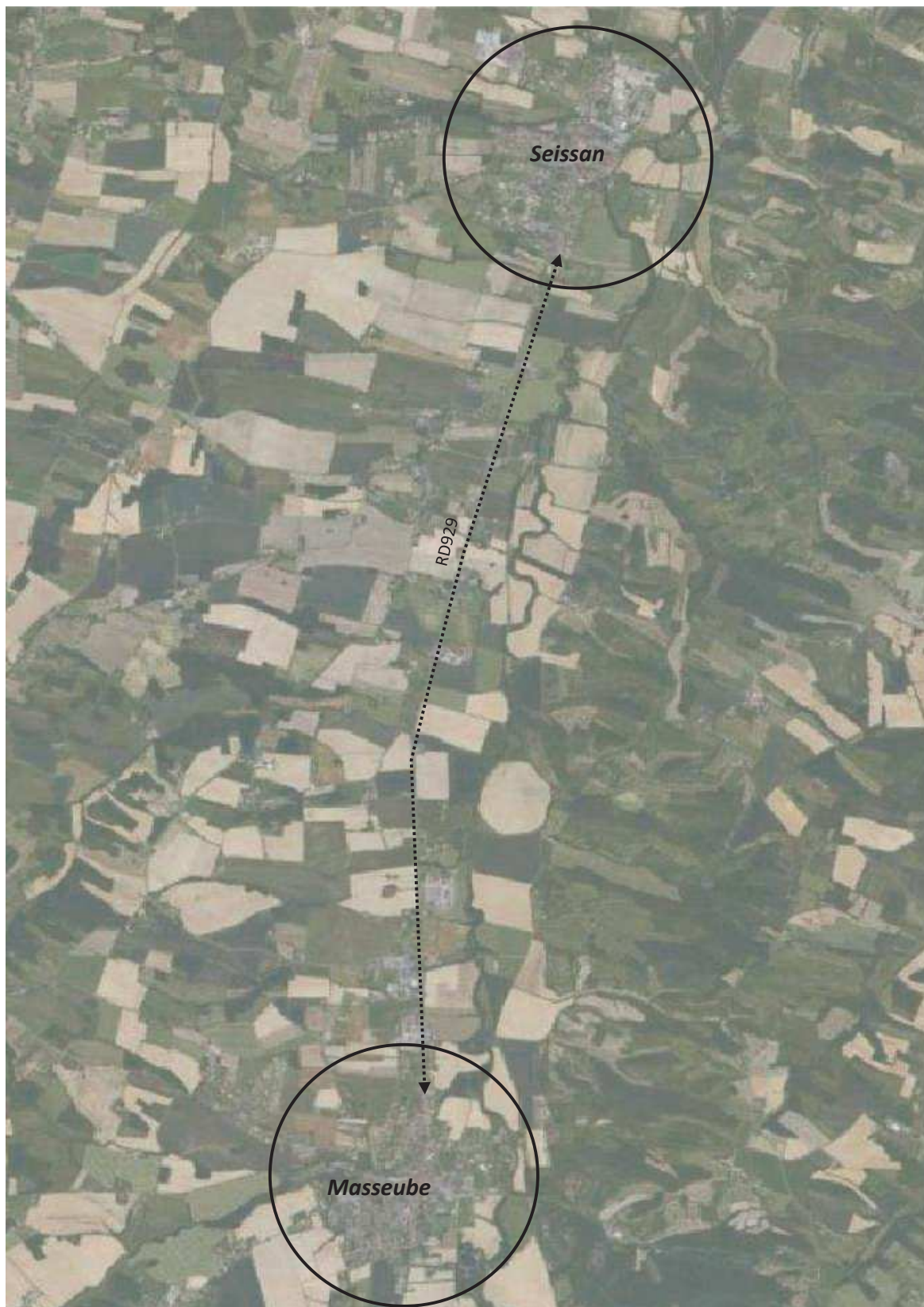
FICHE ACTION V_2.1

Liaison douce entre Masseube et Seissan

THEMATIQUE : MOBILITES DOUCES	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Création d'un cheminement doux entre Seissan et Masseube
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Gers
Statut / Maturité	4 / A l'état d'idée
Niveau de priorité	3 / Faible
Description de l'action	<p>Principe Création d'un cheminement doux (voie de circulation pour vélos, piétons...) pour relier les 2 principales centralités du territoire, espacées de 7,5 km l'une de l'autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de faisabilité du secteur par un bureau d'étude spécialisé - Aménagement d'une continuité douce le long de la RD929 reliant les villes de Masseube et de Seissan (voirie, signalétique, aménagements paysagers...) <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les circulations à l'échelle du territoire entre les 2 polarités • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés • Embellir les espaces publics du quotidien • Diminuer les émissions de gaz à effet de serre • Aider les ménages à réduire leur consommation énergétique...
Partenaires Techniques	Département du Gers (Ingénierie marchés publics) CAUE UDAP
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des territoires
Calendrier	2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert régional <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à l'urgence climatique, • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, • Améliorer la santé et le bien-être des habitants, • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Connexion des deux centres bourgs Renforcement de l'attractivité des bourgs-centres Renforcement des interactions entre les 2 polarités

FICHE ACTION V_2.1

Liaison douce entre Masseube et Seissan



FICHE ACTION V_2.2

Requalification des zones d'activités (désimperméabilisation, végétalisation, création de cheminements piétons)

THEMATIQUES : ESPACES PUBLICS – MOBILITES DOUCES – VEGETALISATION - DESIMPERMEABILISATION	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Requalification des zones d'activités
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val de Gers
Statut / Maturité	1/ Engagé ou en cours d'engagement
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Contexte Active en matière de développement économique, la Communauté de Communes Val de Gers mène une politique engagée pour favoriser le développement des entreprises et l'implantation de nouvelles entreprises (et donc la création d'emplois) sur son territoire. Pour aller plus loin dans cette politique volontariste en termes de développement économique – notamment sur les deux Petites Villes de Demain que sont Masseube (armature 2 du SCoT de Gascogne) et Seissan (armature 3) – la Communauté de Communes Val de Gers souhaite engager un projet de requalification de la ZA de la Mirandette à Masseube et de la ZA du Péré à Seissan</p> <p>Principe L'opération de requalification globale de deux zones artisanales aura deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La requalification fonctionnelle : voies internes, mobilier urbain, éclairage public, stationnement, réseaux, gestion eau / déchets / pollution, visibilité externe... • La requalification paysagère portée sur l'intégration des deux ZA dans leur environnement naturel : préservation des continuités paysagères, qualité du bâti, qualité des espaces publics, mobilités douces, plantation d'espèces d'arbres locales, désimperméabilisation de certaines zones... <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant • Améliorer les circulations à l'échelle de la commune (liens interquartiers, liens interéquipements, liens intercommunaux) • Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'attractivité : équipements, commerces, zone artisanale • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés
Partenaires Techniques	CAUE Département du Gers (Ingénierie marchés publics)
Dépenses prévisionnelles	Montant travaux d'aménagement : 300 000 € HT Maitrise d'œuvre : 30 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	État (DETR) Région Occitanie
Calendrier	2023 sélection et mission de maitrise d'œuvre 2024-25 travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et développer des emplois de qualité • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs d'avancement <ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'étude maitrise d'œuvre • Programmation des travaux • Lancement des opérations Indicateurs d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Retours des entreprises sur la qualité fonctionnelle et paysagère des zones • Nombre d'installations nouvelles
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité renforcée pour les entreprises présentes souhaitant se développer et pour les nouvelles qui souhaiteraient s'installer Renforcement de l'attractivité du bourg

FICHE ACTION V_2.2

Requalification des zones d'activités (désimperméabilisation, végétalisation, création de cheminements piétons)

Zone Artisanale de la Mirandette – Masseube



Zone Artisanale du Péré – Seissan



FICHE ACTION V_3.1

Extension du Pôle Médical de Seissan

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Extension du pôle Médical de Seissan Réhabilitation des anciens garages de la gendarmerie
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Gers
Statut / Maturité	1/ Engagé ou en cours d'engagement
Niveau de priorité	3/ Fort
Description de l'action	<p>Projet Afin d'étendre le pôle médical de Seissan tout en optimisant la consommation foncière, il s'agit d'augmenter la surface du pôle médical actuel en s'appuyant sur la réhabilitation de bâtiments annexes (en l'occurrence, les anciens garages de la gendarmerie).</p> <p>Principe Une mission de maîtrise d'œuvre permettra d'identifier les travaux de réhabilitation à mener pour l'extension du pôle médical L'étude de faisabilité, lancée à l'automne 2022, a ainsi pour objectif de prévoir les travaux nécessaires pour :</p> <p>1 – intégrer une salle de réunion et cinq cabinets médicaux 2 – aménager des accès (notamment PMR) depuis le parking existant</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etoffer l'offre médicale sur le territoire • Favoriser l'arrivée de nouveaux praticiens • Proposer une offre de qualité aux habitants • ...
Partenaires Techniques	Centre Départemental de Santé Région Occitanie Agence Régionale de Santé Caisse Primaire d'Assurance Maladie Conseil de l'Ordre des Médecins Professionnels de santé du Gers et d'Occitanie
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 300 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre / Ingénierie : 47 500 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Europe (LEADER - LIFE) Etat (Etat) Région Occitanie Banque de territoires
Calendrier	2023 Sélection et mission de Maitrise d'Œuvre 2023-2024 Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	ACTEE Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la santé et le bien-être des habitants • Agir pour un rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et pluridisciplinarité de praticiens accueillis Nombre et qualité des patients accueillis Retour qualitatif des praticiens et des patients
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement de l'offre de santé

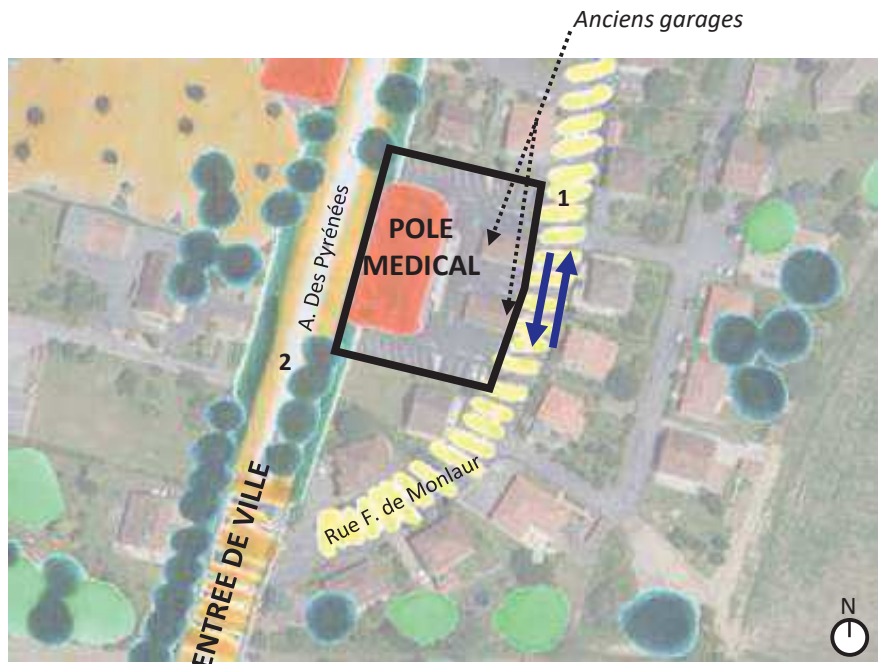
FICHE ACTION V_3.1

Extension du Pôle Médical de Seissan

Schéma directeur autour du pôle médical

Légende :

- EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES**
- Equipement public à conforter
 - Bâti à enjeu
 - Habitat inclusif* Programme proposé
 - Commerce sédentaire à conforter
 - Espace de loisirs (parc, square, jardin partagé....)
 - Parking végétalisé
- ESPACES PUBLICS**
- Rue avec trottoirs des deux côtés
 - Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
 - Voirie partagée
 - Cheminement doux
- Périmètre projet
- Sens circulation



Vue 1 – Depuis la Rue Fernand de Monlaur



Vue 2 – Depuis l'Avenue des Pyrénées

FICHE ACTION V_3.2

Extension du siège social de l'Intercommunalité à Seissan

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Extension du siège de la communauté de communes
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Gers
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe Faute de place, le bâtiment de la Maison de l'intercommunalité doit être agrandi et réaménagé pour accueillir au mieux les habitants du territoire, proposer plus de salles de réunion pour réunir les délégués communautaires et partenaires de l'intercommunalité, favoriser les conditions de travail du personnel à l'étroit dans ces locaux...</p> <p>Actuellement dans une phase de programmation, ce projet doit encore évoluer avec l'analyse des besoins fonctionnels en locaux, du potentiel d'extension sur le bâtiment existant et ses annexes, de possibles diagnostics énergétiques...</p>
Partenaires Techniques	A définir
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR)
Calendrier	2023 : Programmation / Appel offre maîtrise d'œuvre 2024-2025 : Mission Maitrise d'œuvre / Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>En lien avec l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • V_3.4 Schéma directeur de l'Immobilier <p>Pacte Vert Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à l'urgence climatique • Préserver et développer des emplois de qualité • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer le pôle de centralité administrative de Val de Gers

FICHE ACTION V_3.2

Extension du siège social de l'Intercommunalité à Seissan



FICHE ACTION V_3.3

Extension de la Maison de l'enfance à Masseube

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Extension de la Maison de l'enfance à Masseube
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Gers
Statut / Maturité	2 / Montage de l'opération en cours
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe Actuellement, la Maison de l'enfance de Masseube se compose de deux bâtiments non connectés l'un à l'autre. L'objectif de ce projet est donc de repenser l'interconnexion entre ces deux bâtiments, notamment en réagencant leurs accès et la distribution interne dans le respect des normes de sécurité en vigueur.</p> <p>Outre une meilleure fluidité de circulation entre ces bâtiments, ce projet permettra de réaménager les espaces intérieurs avec, par exemple, la création d'un bureau partagé.</p> <p>Actuellement dans une phase de programmation, ce projet doit encore évoluer avec l'analyse des besoins fonctionnels en locaux, du potentiel d'extension sur le bâtiment existant et ses annexes, de possibles diagnostics énergétiques...</p>
Partenaires Techniques	A définir
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des territoires
Calendrier	2023 : Programmation / Appel offre maîtrise d'œuvre 2024-2025 : Mission Maitrise d'œuvre / Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • V_3.4 Schéma directeur de l'Immobilier Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à l'urgence climatique • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des équipements

FICHE ACTION V_3.3

Extension de la Maison de l'enfance à Masseube



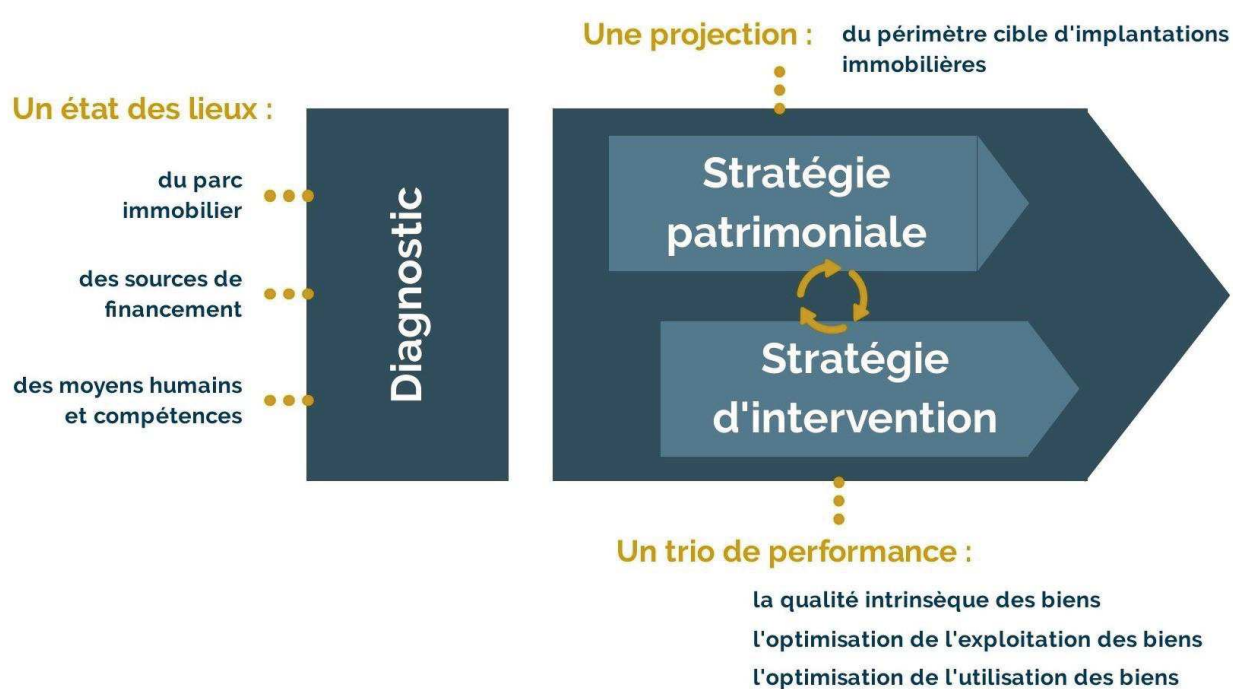
FICHE ACTION V_3.4

Schéma Directeur de l'Immobilier

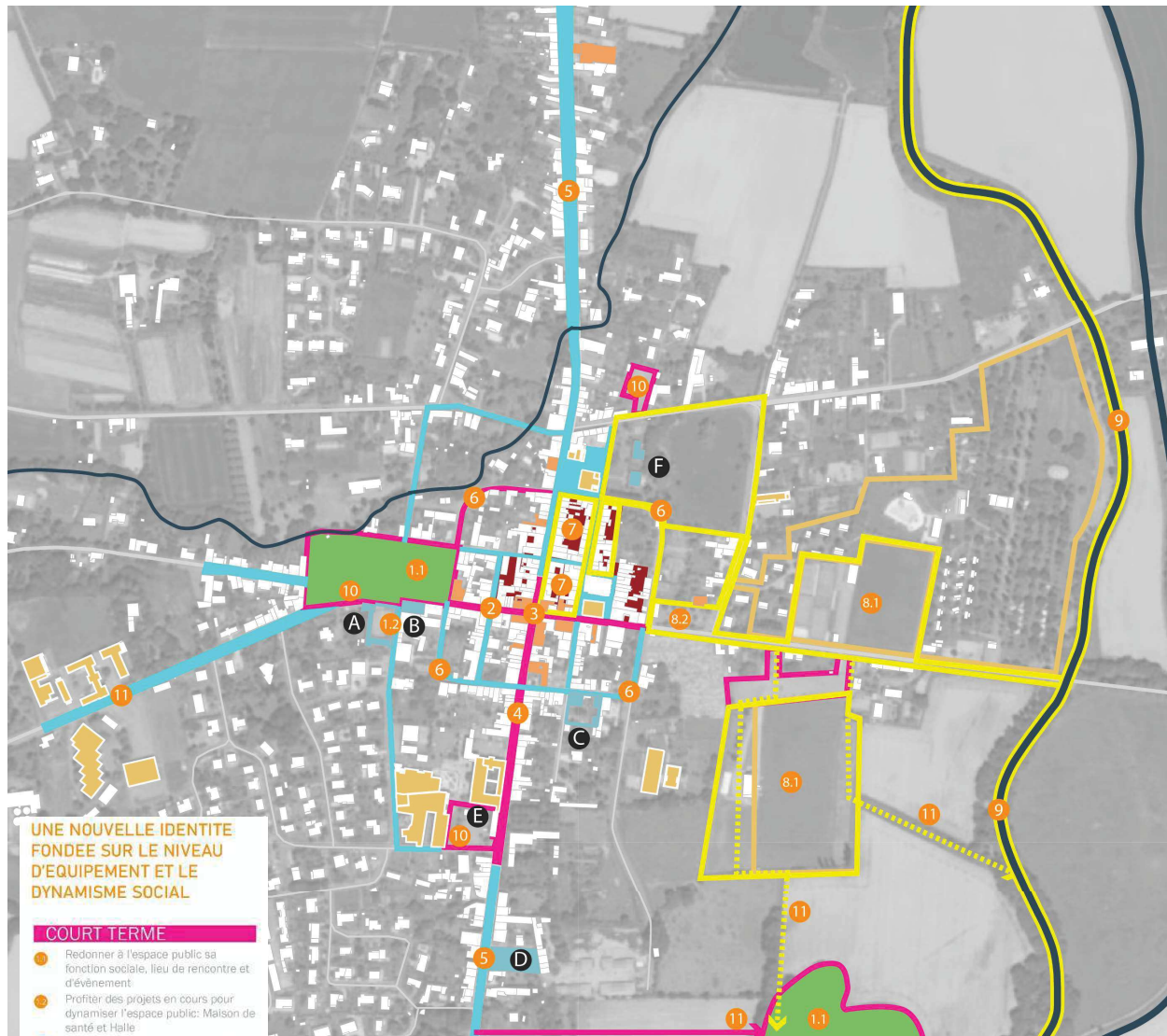
THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Schéma Directeur de l'Immobilier
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Gers
Statut / Maturité	2 / Montage du projet en cours
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe L'action proposée vise à la définition d'une planification stratégique afin d'assurer la cohérence entre les besoins en termes d'équipements et les demandes exprimées par les différents acteurs, en tenant compte notamment des ressources organisationnelles, humaines et financières. L'objectif est ainsi d'optimiser l'utilisation des équipements existants et d'envisager la mutation de leurs usages avant d'engager la construction de nouveaux bâtiments communaux. Ceci en intégrant le volet rénovation énergétique. Il s'agit en premier lieu de faire avec l'existant. Le schéma directeur des équipements constituera un outil d'aide à la décision pour la municipalité, permettant d'éviter que les choix soient opérés au coup par coup et non dans une vision d'ensemble. Il mettra également en évidence les besoins et pourra justifier la réalisation d'une nouvelle salle polyvalente à long terme.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux capacitaire, réglementaire et d'utilisation des équipements existants, • Etablir un diagnostic technique patrimonial des équipements, sur le plan des éléments de structure, des éléments techniques, et des réponses énergétiques des bâtiments, • Etablir un diagnostic sur l'utilisation des équipements (suroccupation, sous-occupation), • Proposer une mutation ou mutualisation des équipements existants et un réaménagement des usages s'il y a lieu, • Proposer les aménagements à réaliser pour chacun des équipements, • Etablir un schéma directeur et un plan des investissements à moyen et long terme.
Partenaires Techniques	CAUE Département du Gers (Ingénierie définition des besoins et marchés publics) Région Occitanie CEREMA ADEME
Dépenses prévisionnelles	60 à 80 000 € selon le nombre d'équipements publics inclus dans l'étude
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des Territoires CEE ACTEE Aides ADEME / CEREMA Fonds européen (LIFE)
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation éventuelle d'un pré-diagnostic en interne • Rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux • Lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux • Réalisation d'un diagnostic par le BE retenu • Réalisation de faisabilités par le BE retenu • Réalisation d'un plan d'actions par le BE retenu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive • Agir pour un rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation Coûts d'entretien Consommations énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des équipements Renforcement de la fréquentation et de l'utilisation des équipements communaux Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION V_3.4

Schéma Directeur de l'Immobilier



Annexe 4 – Fiches actions de la Commune de Masseube



UNE NOUVELLE IDENTITE FONDEE SUR LE NIVEAU D'EQUIPEMENT ET LE DYNAMISME SOCIAL

COURT TERME

- 1 Redonner à l'espace public sa fonction sociale, lieu de rencontre et d'événement.
- 2 Profiter des projets en cours pour dynamiser l'espace public: Maison de santé et Halle
- 3 Renforcer l'attractivité économique en attirant rue du commerce.
- 4 Signaler ce point névralgique du bourg et créer un changement de regard
- 5 Valoriser et développer les activités économiques et les équipements le long de la traversée
- 6 Gérer le stationnement

MOYEN TERME

- 7 Apaiser l'ensemble de la traversée
- 8 Mettre en valeur le tour de la bastide
- 9 Lier les lieux d'intensité excentrés

LONG TERME

- 10 Intervenir sur les îlots dégradés
- 11 Requalifier le pôle sportif en lien avec l'installation de la Maison des sports & de la Nature
- 12 Articulier pôle sportif et Maison des sports & de la Nature
- 13 Valoriser les berges du Gers
- 14 Lier les lieux d'intensité excentrés



FICHE ACTION M_2.1

Etude pour la définition schéma directeur des espaces publics

THEMATIQUE : ESPACES PUBLICS	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Etude pour la définition d'un schéma directeur des espaces publics (embellissement, végétalisation, désimperméabilisation, mobilité partagée et définition des tranches de travaux)
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	2 / Montage projet en cours
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe Cette étude pré-opérationnelle a pour objet l'élaboration d'un plan guide des espaces publics qui combinera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un schéma directeur multimodal de circulation sur le territoire communal, privilégiant les circulations douces • un plan guide de traitement des espaces publics décliné sous forme de fiches opérationnelles thématiques et/ou sectorielles, qui permettra de planifier la rénovation des espaces publics du cœur de bourg. <p>Le guide comprendra des propositions concrètes en adéquation avec le budget de la ville pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement des espaces publics : rue du Général de Gaulle depuis la Gendarmerie au Sud jusqu'à la zone artisanale au Nord, place du Foirail, tour de bastide, rues du centre, rue Jean Cassé notamment. • La gestion des connexions (piétons, véhicules motorisés, etc.) entre les espaces publics majeurs au travers de la signalétique ou d'autres dispositifs de guidage. • Les revêtements au sol / type de voies. • La gestion des ambiances des différents espaces publics au travers de la végétation, de la couleur, des matériaux, etc. <p>Cette étude servira de programme et de charte pour la valorisation des espaces publics de la ville.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les circulations à l'échelle de la commune (liens inter quartiers, liens inter équipements, liens intercommunaux) • Changer le statut de la traversée du cœur de bourg par le traitement des espaces publics (d'une traversée routière à une avenue paysagère). • Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'attractivité : équipements, commerces, zone artisanale, île d'Ager • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant
Partenaires Techniques	CAUE UDAP Département du Gers (Ingénierie pour marchés publics)
Dépenses prévisionnelles	40 à 50 000 €
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des Territoires Fonds européen de développement régional (FEDER) Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un plan de mobilité partagée et de l'embellissement de l'espace public • Lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'un plan de mobilité partagée et de l'embellissement de l'espace public • Réalisation d'un diagnostic par le BE retenu • Réalisation de scénarii par le BE retenu • Réalisation d'un plan d'actions par le BE retenu : phasage, estimation financière
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • M_6.2 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Appropriation de l'espace public par les habitants Renforcement des modes de déplacement alternatifs Incidences sur l'activité des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image patrimoniale de Masseube, amélioration de la qualité de vie Renforcement de l'accessibilité de la centralité Renforcement des modes de déplacement alternatifs Renforcement de la commercialité du cœur de bourg

FICHE ACTION M_2.1

Etude pour la définition schéma directeur des espaces publics

Etude pour la définition d'un plan de mobilité partagée et de l'embellissement de l'espace public

- Périmètre de l'étude
- Equipements socio-culturels
- Equipements scolaires
- Espaces publics structurants
- Commerces & services
- Equipements sportifs et de loisirs



FICHE ACTION M_2.2

Requalification paysagère du pôle sportif

THEMATIQUE : EQUIPEMENT	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Requalification paysagère du pôle sportif
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	3 / Faible
Description de l'action	<p>Principe L'action proposée vise à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre, paysagiste-concepteur et BE VRD, pour la requalification paysagère du pôle sportif. La mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'équipe comprendra au minimum, les éléments de mission suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études d'avant-projet • les études de projet • les études d'exécution /visa • le suivi de la réalisation des travaux • les opérations de réception • la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les qualités paysagères et environnementales du site : renforcement de la trame végétale, intégration des équipements • Requalifier les voiries existantes afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales et la désimperméabiliser les sols • Conforter les usages sportifs sur le site et les pratiques libres • Diversifier les usages dans l'objectif de répondre aux besoins de tous et de permettre la création de lieux de rassemblement intergénérationnels • Renforcer l'ancrage de la future Maison des sports de Nature
Partenaires Techniques	CAUE Département du Gers (Ingénierie pour marchés publics)
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 420 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : 27 à 30 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Region Occitanie Aides Agence de l'eau Adour Garonne Fonds européen de Développement Régional (FEDER) Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)
Calendrier	2027 – 2030 <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre en accompagnement du CAUE • Lancement d'un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre • Sélection d'une équipe pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre (mission complète) • Réalisation des demandes de subvention au niveau APS. Le marché peut être découpé en une tranche ferme jusqu'à l'APS et une tranche conditionnelle pour les phases APD à AOR afin de sécuriser le projet. Le déclenchement de la tranche conditionnelle sera soumise à l'obtention des subventions.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec les actions <ul style="list-style-type: none"> • M_2.1 Etude pour la définition d'un schéma directeur des espaces publics • M_6.2 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère • M_3.4 Etude de programmation du Centre Départemental des sports de nature Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Appropriation de la plaine des sports par les habitants Renforcement de l'usage des équipements sportifs Augmentation du nombre de licenciés au sein des associations sportives Incidences sur l'activité de la Maison des Sports de Nature
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image sportive de la commune Amélioration du cadre de vie Renforcement du dynamisme

FICHE ACTION M_2.2

Requalification paysagère du pôle sportif



FICHE ACTION M_2.3

Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école

THEMATIQUE : EQUIPEMENT	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	2 / Montage projet en cours
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe L'action proposée vise à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre, paysagiste-concepteur, pour la désimperméabilisation des cours d'école. La mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'équipe comprendra au minimum, les éléments de mission suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études d'avant-projet • les études de projet <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le bien-être des enfants et modifier les usages genrés • Lutter contre le dérèglement climatique en créant des îlots de fraîcheur • Permettre une gestion des eaux à ciel ouvert
Partenaires Techniques	CAUE Départemental du Gers (Ingénierie pour marchés publics)
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 50 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : Min 4 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Départemental du Gers Aides Agence de l'eau Adour Garonne Banque des Territoires
Calendrier	2025 – 2026 <ul style="list-style-type: none"> • Etude préalable menée avec le CAUE à laquelle les enfants pourront être associés • Rédaction d'un cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre en accompagnement du CAUE • Lancement d'un appel d'offre ou d'une consultation restreinte pour la mission APD au PRO • Sélection d'un paysagiste-concepteur • Définition spatiale & technique du projet • Réalisation des demandes de subvention • Réalisation des travaux en régie, accompagné ou non du paysagiste-concepteur
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • M_2.1 Etude pour la définition d'un schéma directeur des espaces publics Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Appropriation de la cour d'école Renforcement du confort intérieur et extérieur des écoles notamment lors des épisodes caniculaires Optimisation de la gestion des eaux pluviales
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie

FICHE ACTION M_2.3

Désimperméabilisation des cours d'école



FICHE ACTION N°3.1

Aménagement d'un Centre territorial de santé dans l'ancienne Trésorerie

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Aménagement d'un centre territorial de santé dans l'ancienne Trésorerie
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube / Communauté de Communes Val de Gers
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe L'action proposée vise à retenir une équipe pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un centre territorial de santé dans l'ancienne Trésorerie. La mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'équipe comprendra au minimum, les éléments de mission suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études d'avant-projet • Les études de projet • Les études d'exécution /visa • Le suivi de la réalisation des travaux et le, cas échéant, leur direction • Les opérations de réception de mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de soin sur le territoire • Dispenser des soins de proximité remboursables par l'assurance maladie et ouvert à tout public
Partenaires Techniques	Centre Départemental de Santé Région Occitanie Département du Gers (Ingénierie pour marchés publics) Agence Régionale de Santé Caisse Primaire d'Assurance Maladie Conseil de l'Ordre des Médecins Professionnels de santé du Gers et d'Occitanie Communauté de Communes CAUE
Dépenses prévisionnelles	Travaux : A définir Honoraires de maîtrise d'œuvre : A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Agence Régionale de Santé Région Occitanie Banque des Territoires
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de diagnostics • Rédaction d'un cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre sur la base de la pré-étude réalisée par le CAUE • Lancement d'un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre • Sélection d'une équipe pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre (mission complète) • Réalisation des demandes de subvention au niveau APS (le marché peut être découpé en tranche ferme et conditionnelle pour sécuriser le projet, la tranche conditionnelle étant soumise à l'obtention des subventions)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • M_3.2 Schéma directeur des équipements Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et pluridisciplinarité de praticiens accueillis Nombre et qualité des patients accueillis Retour qualitatif des praticiens et des patients
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement de l'offre de santé

FICHE ACTION N°3.1

Aménagement d'un Centre territorial de santé dans l'ancienne Trésorerie



FICHE ACTION M_3.2

Schéma directeur des équipements

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Schéma directeur des équipements
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	2 / Montage projet en cours
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe L'action proposée vise à la définition d'une planification stratégique afin d'assurer la cohérence entre les besoins en termes d'équipements et les demandes exprimées par les différents acteurs, en tenant compte notamment des ressources organisationnelles, humaines et financières. L'objectif est ainsi d'optimiser l'utilisation des équipements existants et d'envisager la mutation de leurs usages avant d'engager la construction de nouveaux bâtiments communaux. Ceci en intégrant le volet rénovation énergétique. Il s'agit en premier lieu de faire avec l'existant. Le schéma directeur des équipements constituera un outil d'aide à la décision pour la municipalité, permettant d'éviter que les choix soient opérés au coup par coup et non dans une vision d'ensemble. Il mettra également en évidence les besoins et pourra justifier la réalisation d'une nouvelle salle polyvalente à long terme.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux capacitaire, réglementaire et d'utilisation des équipements existants, • Etablir un diagnostic technique patrimonial des équipements, sur le plan des éléments de structure, des éléments techniques, et des réponses énergétiques des bâtiments, • Etablir un diagnostic sur l'utilisation des équipements (suroccupation, sous-occupation), • Proposer une mutation ou mutualisation des équipements existants et un réaménagement des usages s'il y a lieu, • Proposer les aménagements à réaliser pour chacun des équipements, • Etablir un schéma directeur et un plan des investissements à moyen et long terme.
Partenaires Techniques	CAUE Département du Gers (Ingénierie définition des besoins et marchés publics) Banque des Territoires ADEME / CEREMA ACTEE
Dépenses prévisionnelles	60 à 80 000 € selon le nombre d'équipements publics inclus dans l'étude
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) CEE ACTEE Région Occitanie Banque des Territoires ADEME / CEREMA
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation éventuelle d'un pré-diagnostic en interne • Rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux • Lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux • Réalisation d'un diagnostic par le BE retenu • Réalisation de faisabilités par le BE retenu • Réalisation d'un plan d'actions par le BE retenu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • M_6.2 Etude de mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • S'adapter à l'urgence climatique • Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation Coûts d'entretien Consommations énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des équipements Renforcement de la fréquentation et de l'utilisation des équipements communaux Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION M_3.2

Schéma directeur des équipements

Liste non exhaustive des équipements concernés par l'étude

	Adresse	Ref. cadastrales	SHOB
COUVENT	16 avenue Elysée Duffrèchou	AD 368-370-371-479-482	3013,00 m ²
Pôle social Ancienne perception Auto école MSAP Salle 3e age Foyer-restaurant Cinéma Croix rouge Salle de réunion Halte-répît alzheimer Bureaux (x2) sur auto-école Logements Toit Familial Logements communaux (x3)			
LOCATIONS			
Cabinet infirmières	Place du Foirail		102,00 m ²
Gendarmerie	Route des Pyrénées	AD 467 - G 103	1371,00 m ²
La Poste	10 av. Elysée Duffrèchou	AD 359	285,00 m ²
ATELIERS COMMUNAUX			
Ateliers Chemin de Brun	Chemin de Brun	AE 305	633,00 m ²
Hangar SLA Hangar Loustalot Local chasse Ecole de musique			
Atelier municipal ZA	La Mirandette	AL 70	584,00 m ²
Garages	Rue du Commerce	AD 189	114,00 m ²
Préfabriqué	A Lamothe	AE 105	129,00 m ²
MAIRIE	Place François Mitterrand	AD 257	380,00 m ²
SALLE DES FETES	Place Dasté	AD 434	450,00 m ²
MEDIATHEQUE	Place Dasté	AD 504-166-506	346,00 m ²
MAISON ARFI	Au village	AD 173-174-175-176-438	492,00 m ²
EGLISE	Au village	AD 256	595,00 m ²
ECOLES			
Ecole maternelle	20 av. Jean Cassé	AE 334-122	900,00 m ²
Ecole primaire	20 av. Jean Cassé	AE 334-122	760,00 m ²
Ancienne école maternelle	20 av. Jean Cassé	AE 334-122	470,00 m ²
SPORTS			
Stade de rugby	Au village	AC 97-101-102-104 - AD 396-401	392,00 m ²
Anciennes tribunes	La Borde du Moulin	AC 55	209,00 m ²
Tennis	La Borde du Moulin	AC 88	58,00 m ²
Judo-danse	Au village	AD 71	600,00 m ²
Cyclotourisme	Chemin de Beauregard	AP 44	50,00 m ²
Gymnase	A Lamothe	AE 343	857,00 m ²
TOURISME			
Piscine	La Borde du Moulin	AC54-107	188,00 m ²
Camping (salle)	Av. Henri Trilha	AC 58-59-60-63	248,00 m ²
Couvert Ile d'Ager	La Plaine de Berer	D 212-232-236-237	381,00 m ²
Ancienne station Sideau	Parquet	G 86	144,00 m ²
LOGEMENTS COMMUNAUX			
Logements des écoles	20 av. Jean Cassé	AE 334-122	593,00 m ²
Résidence Ager	35 avenue Elysée Duffrèchou	AD 485-489-490-523	695,00 m ²

FICHE ACTION M_3.3

Réhabilitation du cinéma en vue de diversifier l'offre culturelle

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Réhabilitation du cinéma
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	1 / En cours d'engagement
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe L'action proposée vise à retenir une équipe pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité et extension du cinéma. La mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre comprendra au minimum, les éléments de mission suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études d'avant-projet • les études de projet • les études d'exécution /visa • le suivi de la réalisation des travaux et le, cas échéant, leur direction <p>L'équipe de maîtrise d'œuvre est également associée aux opérations de réception et à la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement</p> <p>Cette mission minimum peut également comprendre les études d'esquisse et les études d'avant-projet sommaire. Dans le cas présent une mission complète est à préférer.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profiter de cet équipement singulier pour redonner de l'attractivité à Masseube • Profiter du cinéma comme support d'animations et d'évènements • Valoriser le positionnement urbain du cinéma en tant que point d'intensité dans le cœur de bourg • Valoriser sa dimension patrimoniale • Redéfinir la perception de l'entrée Sud de Masseube • Rendre visible et accessible le cinéma
Partenaires Techniques	Ciné 32 CAUE Société des Amis du Cinéma Indépendant Département du Gers (Ingénierie pour marchés publics) Communauté de Communes
Dépenses prévisionnelles	Travaux : Minimum 220 000 € HT (hors réfection du reste du volume intérieur de la chapelle) Honoraires de maîtrise d'œuvre : 22 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Département du Gers Aides Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (ADRC) Aides Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) CEE ACTEE
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} trim 2023: Travail préalable sur le montage financier de l'opération: recherche de financements • 1^{er} trim 2023: Réalisation de diagnostics • 2^{ème} trim 2023: Rédaction d'un cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre sur la base de la pré-étude réalisée par le CAUE • 3^{ème} trim 2023: Lancement d'un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre • 3^{ème} trim 2023: Sélection d'une équipe pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre (mission complète) • 4^{ème} trim 2023: Réalisation des demandes de subvention au niveau APS (le marché peut être découpé en tranche ferme et conditionnelle pour sécuriser le projet, la tranche conditionnelle étant soumise à l'obtention des subventions)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action 2.1 Etude pour la définition d'un schéma directeur des espaces publics Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation du cinéma
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement de la fréquentation du cinéma Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION M_3.3

Réhabilitation du cinéma en vue de diversifier l'offre culturelle



FICHE ACTION M_3.4

Etude de programmation architecturale et urbaine du Centre Départemental des sports de nature

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Etude de programmation architecturale et urbaine du Centre Départemental des sports de nature. Site de l'ancienne propriété Arfi
Maître d'ouvrage	Département du Gers Masseube
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe L'étude de programmation sur l'ancienne propriété Arfi vise à définir au préalable les besoins fonctionnels de la Maison des Sports de Nature afin de pouvoir proposer, par la suite, une hybridation avec d'autres programmes (espaces publics, logements, équipements...) au sein de ce même site.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les besoins • S'assurer de la faisabilité de l'opération envisagée • Définir les programmes envisageables et leur cohérence • Arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle • Choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé
Partenaires Techniques	Département du Gers EPF Communauté de Communes CAUE
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Europe Etat (DETR) Région Occitanie Département du Gers
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un cahier des charges pour la mission programmation urbaine et architecturale • Lancement d'un appel d'offre pour la mission de programmation • Sélection d'une équipe pour la réalisation de la mission de programmation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Lien avec les actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M_2.1 Etude pour la définition schéma directeur des espaces publics • M_2.2 Requalification paysagère du pôle sportif • M_3.2 Schéma directeur des équipements <p>Pacte Vert Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité • Préserver et développer des emplois de qualité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement de l'offre touristique Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION M_3.4

Etude de programmation architecturale et urbaine du Centre Départemental des sports de nature



FICHE ACTION M_4.1

Maitrise des locaux commerciaux et renforcement de la commercialité

THEMATIQUE : COMMERCE	
Orientation stratégique	AXE 4 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Maitrise des locaux commerciaux et renforcement de la commercialité
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube et/ou partenaires
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe</p> <p>Le premier volet de l'action consiste à mieux maitriser l'offre immobilière en centre-ville <u>Solution où la collectivité agit fortement</u> La commune ou l'intercommunalité peuvent mettre en place un droit de préemption pour acquérir des biens qui seraient à la vente. Ils peuvent ainsi se positionner dans une fonction de « promoteur » en achetant, aménageant puis louant ou revendant les locaux achetés. Cette fonction peut s'accompagner d'une sélection de porteurs de projet en réponse à la politique commerciale souhaitée.</p> <p><u>Solution où la collectivité cherche un partenaire « opérateur »</u> Si la collectivité ne peut pas ou ne souhaite pas intervenir, des solutions de portage existent : EPFL ou EPL locaux ou régionaux, SEM locales (notons que l'ARAC OCCITANIE expérimente en ce moment un dispositif d'intervention en immobilier commercial, nommé FOCCAL, qui est pour l'instant testé sur quelques communes d'Occitanie).</p> <p>D'autres alternatives existent, ou des foncières et immobilières dédiées. Par exemple la SCIC Villages Vivants a fait ses preuves dans la Drome en achetant et réhabilitant de nombreux commerces. Une initiative très proche vient de naître en Occitanie : la SCIC Bien Commun (créée en 2022).</p> <p>Le deuxième volet de l'action consiste à repérer des porteurs de projets et à les accompagner, afin qu'ils occupent les locaux d'activités maitrisés et rénovés <u>Repérer des activités déjà présentes sur la commune, mais pas forcément avec vitrine ou en centre ville</u> Le diagnostic a permis de repérer de nombreuses entreprises existantes sur la commune, mais n'ayant pas forcément de visibilité. Toutes n'en ont peut-être pas besoin, mais peut-être que certaines professions libérales, activités de conseil, activités de soins pourraient être intéressées pour occuper des locaux commerciaux. Une enquête à destination des entreprises de la commune permettrait de repérer d'éventuels porteurs de projets intéressés pour une installation en ville.</p> <p><u>Mener un appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt auprès d'activités de proximité manquantes ou peu représentées en cœur de ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • bien être, santé • circuits courts, primeur • alimentaire spécialisé de type boucherie, rôtisserie, volailler • Caviste • Culture/librairie/jeux-jouets/droguerie/télécommunication • Relocalisation tabac presse ? <p>Sur ces activités, une étude complémentaire de la chambre de commerce pourrait être sollicitée pour étudier le potentiel réel de marché sur ses segments.</p> <p><u>Mettre en place un dispositif d'accompagnement et de soutien à des commerçants porteurs de projets.</u> Les contours sont encore à définir. Voici des exemples de contenus de dispositifs similaires à l'œuvre dans d'autres villes comparables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au loyer, éventuellement majorée si embauche dès la création • Un appui conseil personnalisé (montage de business plan, plan de commercialisation, agencement de magasin, numérique) • Une promotion du commerce avec les outils de la commune ou de l'EPCI + un relai dans les médias locaux • Un « tutorat » mis en place avec d'autres entreprises du territoire • Une aide à la recherche d'emploi (type coaching) personnalisée pour le conjoint dans le cadre d'un changement de vie avec déménagement sur le territoire <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remettre de l'activité en cœur de ville • Résorber la vacance commerciale, et éviter les « ruptures de linéaires » (plusieurs cellules vacantes entre deux commerces ouverts, ce qui n'incite pas le consommateur à marcher et à identifier la rue comme étant commerçantes)

FICHE ACTION M_4.1

Maitrise des locaux commerciaux et renforcement de la commercialité

Partenaires Techniques	EPCI Chambres consulaires Partenaires financeurs Partenaires immobilier (ARAC, EPFL, SCIC BIEN COMMUNS)
Dépenses prévisionnelles	Cette action ne peut-être chiffrée en tant que telle sur le plan de l'investissement, qui dépendra du nombre de réalisation faites, du portage, et des niveaux de loyers opérés. Cependant, sur le plan du fonctionnement, intervenir sur le volet de l'immobilier commercial nécessite à minima 10 à 20 jours agent / an.
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Budget communal
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none">• D'ici 1er trimestre 2023 : affinage du dispositif• D'ici l'été 2023 : recherche de partenaires, et communication sur les outils choisis.• Fin 2023/début 2024 : éventuellement lancement d'un appel à projet pour trouver des futurs porteurs de projet.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none">• Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables• Préserver et développer des emplois de qualité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de nouveaux commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité de la commercialité du bourg Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION M_4.2

Mobiliser les artisans et commerçants avec le réveil de l'Association Massylvaine des Artisans et Commerçants AMAC

THEMATIQUE : COMMERCE	
Orientation stratégique	AXE 4 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Mobiliser les artisans et commerçants avec le réveil de l'AMAC
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube et/ou l'EPCI
Statut / Maturité	2 / Montage projet en cours
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe Nous traiterons ici d'exemples d'actions qui pourraient être portées par une association de commerçants et d'artisans si elle venait à être réactivée. A Masseube, nous préconisons des actions de ce type:</p> <p>En lien avec la fiche M_4.3 sur le programme événementiel, faire porter l'organisation de 4 événements par an par l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché de Noël (qui a déjà existé par le passé) • Organisation d'une braderie (début de l'été) • Concert de printemps organisé par les commerçants et artisans • Journée de promotion des savoirs faire artisanaux : stand de créateurs & artisans du territoire, marché, animations ludiques, et pourquoi pas stand « métiers » (à l'automne) <p>Et mobilisation des commerçants sur d'autres manifestations organisées par la commune ou des associations (ouverture des vitrines, promotion des événements).</p> <p>En lien avec la fiche M_5.1 , créer une commission économie qui regrouperait les élus et l'association des commerçants et artisans: Qui pourrait se réunir 4 à 6 fois par an, avec un élu référent.</p> <p>Créer des temps forts économiques Il s'agit ici de faire évoluer l'association de commerçants et artisans en « club économique », associant peut-être plus largement les entrepreneurs de la ville (professions libérales, associations employeuses...). Des temps forts économiques consisteraient à faire se réunir les entrepreneurs, environ 1 fois par mois, sous forme de petits déjeuners ou d'« afterwork » (début de soirée). Pour des moments d'échanges et de partage. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire venir un intervenant sur un sujet d'actualité (juridique, social) ou de formation (développement commercial, RH, numérique) • Accueillir des nouveaux entrepreneurs ou porteurs de projets • S'informer de l'agenda des manifestations et événements économiques, et chercher collectivement à maximiser leurs retombées • Echanger sur des éléments de promotion économique de la ville (argumentaires, outils de promotion) <p>Modalités et outils de mise en œuvre :</p> <p>Première étape : 2 ans de structuration</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre consiste dans un premier temps à parler de cette action aux entreprises de la commune. • Rapidement, se posera la question d'une comitologie et d'une animation. Cette animation par un tiers nous paraît essentielle sur les 24 premiers mois. L'objectif final est que l'association se structure. • Pour affiner les sujets d'intervention, les modalités de travail, des rencontres ou visites avec d'autres clubs pourraient se créer • Et pour mobiliser le collectif, la réalisation d'une ou deux actions nous semble essentielle, dès la première année <p>Deuxième étape : consolidation et vie du collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'en suivra une phase de montée en puissance et de prise en autonomie du groupe, qui ne peut-être décrite d'ores et déjà. <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remettre de l'activité en cœur de ville • Résorber la vacance commerciale, et éviter les « ruptures de linéaires » (plusieurs cellules vacantes entre deux commerces ouverts, ce qui n'incite pas le consommateur à marcher et à identifier la rue comme étant commerçante)

FICHE ACTION M_4.2

Mobiliser les artisans et commerçants avec le réveil de l'Association Massylvaine des Artisans et Commerçants AMAC

Partenaires Techniques	EPCI Chambres consulaires
Dépenses prévisionnelles	Dans un premier temps, principalement du temps d'animateur (soit chef de projet PVD, soit en conventionnant avec un partenaire consulaire). Nous l'estimons à une trentaine de jours sur 2 ans. Par la suite, si l'association propose des actions intéressantes, une enveloppe de soutien annuelle pourrait être votée.
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Budget communal
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 1er trimestre 2023 : échange avec les commerçants, rencontres avec d'autres clubs. • D'ici fin 2023 : affinage des principes d'actions de l'association, et montage d'une première action « test» • 2024 : mise en place d'une gouvernance effective, premier plan d'actions annuel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Préserver et développer des emplois de qualité
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de nouveaux commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité et de la commercialité du bourg Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION M_5.1

Facilitation de la mise en œuvre de projets locaux

THEMATIQUE : DYNAMISME SOCIAL	
Orientation stratégique	AXE 5 ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE PROJETS ET RENFORCER LE DYNAMISME SOCIAL
Action nom	Faciliter les projets locaux
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe Le dynamisme social, dans le sens « hors services communaux » est un atout de la commune qu'il s'agit de renforcer. Afin de fluidifier la mise en place de projets, ou pour éviter ses ralentissements, un groupe de travail multi-partenarial en lien avec diverses échelles, serait à créer. Celui-ci aurait pour objectif de repérer, accompagner et valoriser les activités économiques et associatives, notamment celles notées dans le plan référence/BCO ou renforçant ses orientations.</p> <p>Ce groupe serait constitué d'un groupe communal, moteur de cette action, et de ses partenaires supra-communaux. Le groupe communal aurait pour objectif de découvrir et d'accompagner les porteurs de projets. Cet accompagnement amènerait également ce groupe à rediriger les porteurs de projet vers les personnes référentes des autres échelles (compétences, financements, relais d'information...).</p> <p>En outre, la composition de ce groupe doit permettre l'établissement d'un regard élargi, réactif et transversal : connaissance du territoire et de son fonctionnement, des réseaux d'acteurs locaux et du monde technique (règlement des équipements, documents règlementaires, modes de financement, gestion de site (ile d'Ager))...</p> <p>Ce groupe ne réaliserait pas le dossier à la place du porteur de projet. Il serait force de propositions quant à la progression du dossier : relais d'information et de conseils. Il pourrait également, à l'échelle de la commune, conseiller le porteur de projet sur telle ou telle action pour qu'elle soit acceptée par l'autorité communale compétente.</p> <p>Il pourrait dans un premier temps, s'agir d'accompagner la mise en place de l'association des commerçants et de leurs animations, les porteurs de projets agricoles, les animations scolaires autour du patrimoine... Les actions à l'échelle communale permettant d'accompagner les porteurs de projet pourraient être : prêt de salle, de matériel, de suivi réglementaire, de mise en contact avec des équipements et services, ou autres porteurs de projet.</p> <p>Repérer les projets et porteurs de projets L'opportunité des communes rurales est d'être au plus près de leurs administrés. Aussi, nous vous conseillons de rester dans cette proximité. Celle-ci vous a permis de repérer déjà plusieurs projets : restaurant, halle alimentaire ... Afin de faire connaître au mieux ce groupe, il s'agirait de poursuivre vos modes de communication actuels, voire de les renforcer. Ceci pourrait être fait via une campagne de communication : diffuser l'information d'un accompagnement technique, via le bouche à oreille (potentiellement renforcé lors des moments de concertation cf. Fiche 2 P5), les bulletins communaux, les outils numériques... et de demander à plusieurs personnes que vous savez référentes, pour constituer un réseau « de terrain » vous rapportant les projets potentiels.</p> <p>Accompagner et valoriser les porteurs de projet De même, les élus ruraux connaissent le fonctionnement social mais également les besoins des équipements et sites locaux : fonctionnements, enjeux, règlement, gestion, opportunités... C'est cette connaissance que nous vous proposons de transmettre aux porteurs de projet. Cet accompagnement en particulier, pourrait également rediriger les porteurs de projet auprès des partenaires du plan référence/BCO et tous autres que vous connaissez : CCI, intercommunalité, personnes ayant un projet similaire ou complémentaire à vos yeux...</p> <p>Modalités et outils de mise en œuvre : Un livre référent Nous vous conseillons la création d'un dossier regroupant l'ensemble des informations des participants à ce groupe (communaux et supra-communaux) afin de mieux s'y tenir : Structure, nom, coordonnées, disponibilités, compétences, responsabilités... Serait intégré également dans ce livre les groupes de travail, leur organisation et modalités. Chacune des demandes ou accompagnement serait intégrée dans les opportunités et limites indiquées dans ce dossier partagé.</p> <p>Fiche technique de suivi Nous vous conseillons également une fiche synthétique de suivi du projet que le porteur de projet devra remplir et actualiser : Objectif du projet, description, enjeux (notamment en lien avec le plan référence/BCO), localisation, freins, opportunités, financement, partenaires, autorisations nécessaires, personnes contactées...</p> <p>La fiche projet de chaque porteur de projet, serait un document partagé alertant les partenaires sur les propositions d'action les concernant. Pour ce faire, nous vous conseillons la mise en place d'un serveur et des documents partagés. Ce serveur devra permettre de garder en toute sécurité les données collectées (les GAFAM étant alors à proscrire). La fiche type à remplir par le porteur de projet indiquerait à minima, et serait adaptée à chaque projet : la description du projet, les partenaires et adaptations au territoire (autorisations d'usage de l'espace, complément en mobilier, durée de l'action, partenaires...), un calendrier, les freins, opportunités, contact à prendre, restitution entretien...</p>

FICHE ACTION M_5.1

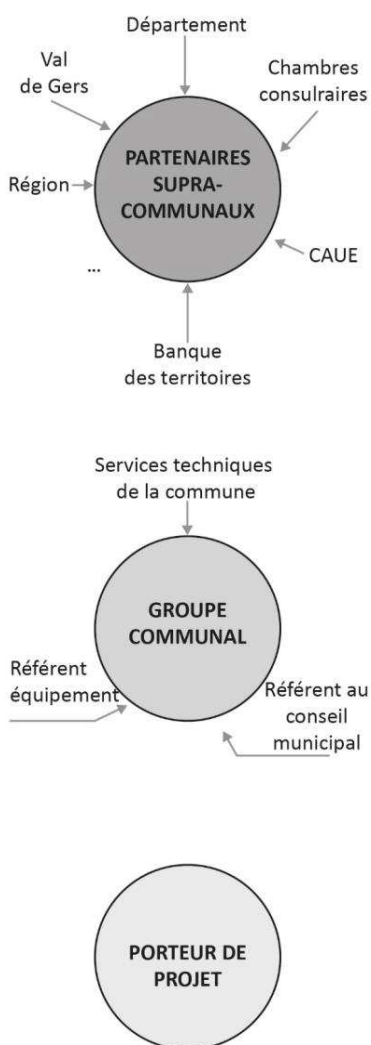
Facilitation de la mise en œuvre de projets locaux

Description de l'action	<p>Plan communication Afin de faire connaître l'initiative, nous vous conseillons également d'établir un plan communication riche et diversifié.</p> <p>Évaluation de l'action Nous vous conseillons la mise en place d'un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'action de ce groupe. Ces éléments permettraient d'orienter ce groupe selon les besoins découverts, de renforcer votre communication auprès des acteurs supra-communaux et de la population. Ces indicateurs pourraient être (à minima) : nombre de projets accompagnés, qualité du porteur de projet, nombre de projets réussis, nombre de projet transmis aux partenaires, sujet du projet, nombre de financements obtenus, impact du projet sur la vie communale (description)...</p> <p>Gouvernance Trois sous-groupes constitueraient cette commission : les porteurs de projet, le groupe communal et les partenaires supra-communaux. Évidemment, avec votre expérience et selon le succès du groupe, plusieurs autres groupes peuvent être constituer à l'avenir.</p> <p>Le groupe communal serait le moteur de cette action : aller chercher les porteurs de projet et être relais d'information. Il est force de propositions et conseille le porteur de projet. Ce dernier reste responsable de son projet et de ses démarches. Le groupe supra-communal serait contacté selon les besoins du projet et dans le cadre du livre référent cité plus haut (cf. Un livre référent P2).</p> <p>Les partenaires Ce plan référence/BCO est en lien avec plusieurs partenaires territoriaux : Département, CCI, Région... Il s'agirait en outre de contacter ces personnes et de leur présenter le projet. Il s'agirait surtout pour vous de recueillir l'identité de la personne qui pourrait être référente, d'avoir son accord, ses coordonnées et son champ de compétence. In fine, chacun des participants aura décrit son champ d'action et de responsabilité dans le livre référent.</p> <p>Plus particulièrement, le BCO, présente un ensemble de budgets potentiels relatifs aux projets de dynamique sociale. Il s'agirait en outre de faire du référent de la Région un partenaire majeur afin de connaître les financements potentiels.</p> <p>Le groupe communal Dans un deuxième temps, il s'agirait d'établir le groupe local, son objet et la régularité de ses rencontres. Sa composition pourrait être fixe, mais nous vous conseillons des ouvertures vers des partenaires ponctuels selon les sujets proposés. Dans tous les cas, il s'agirait de regrouper largement les compétences communales afin d'avoir un regard partagé et pragmatique sur le projet présenté. Là encore, les participants auront décrit leur champ de compétence de responsabilité dans le livre référent. Le ou la présidente, ou la personne chargée de présider ce groupe, serait référent au conseil municipal. Il travaillerait selon les fiches descriptives du projet et tout autre document qu'il ou elle jugerait nécessaire.</p>
Partenaires Techniques	Cf. Gouvernance
Dépenses prévisionnelles	Temps disponible constitution du groupe et accompagnement
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Budget communal
Calendrier	Très court terme puis pérenne
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Emergence de nouveaux projets
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du dynamisme communal
Annexes	Gouvernance/Outils/Fonctionnement

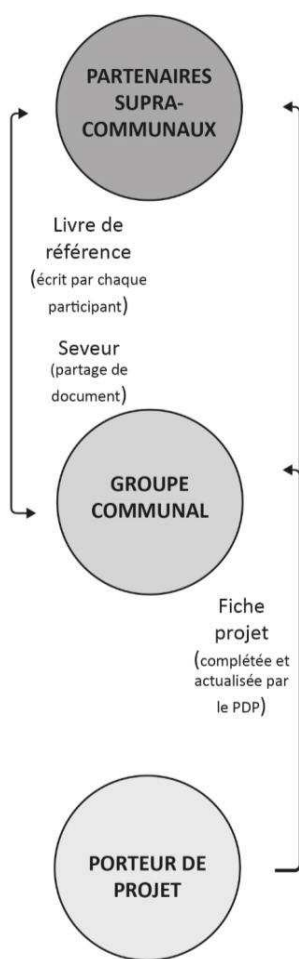
FICHE ACTION M_5.1

Facilitation de la mise en œuvre de projets locaux

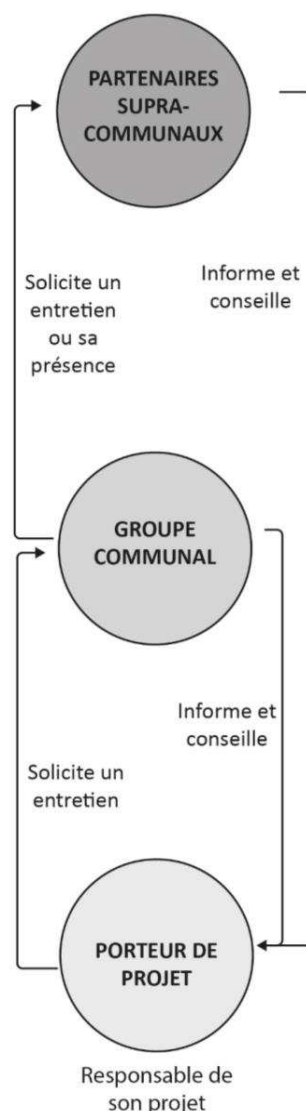
COMPOSITION PRECONISEE DES GROUPES DE TRAVAIL



OUTILS DE TRAVAIL PRECONISES



FONCTIONNEMENT PRECONISE



FICHE ACTION M_5.2

Développer la concertation et la mise en relation citoyenne

THEMATIQUE : DYNAMISME SOCIAL	
Orientation stratégique	AXE 5 LE DYNAMISME SOCIAL COMME MOTEUR D'ACTION
Action nom	Développer la concertation et la mise en relation citoyenne
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe Nous vous préconisons la mise en place d'espaces d'échange autour de tous les projets en cours ou à venir. Il s'agirait par exemple, de mettre en place une concertation autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des animations autour de la rue du commerce, avec les commerçants et les usagers. • de saisir collectivement les questions relatives à l'aménagement de l'espace public: besoins nouveaux, mobiliers, usages, voire création d'un programme événementiel annuel, • de saisir les besoins des jeunes et de les accompagner dans leur mise en projet, • de réaliser une fois l'an au moins, une rencontre entre les nouveaux arrivants et les associations commerces et services locaux, • de créer un cycle long d'échange autour de la départementale D929 (information/concertation), <p>Modalités et outils de mise en œuvre L'ensemble de ces moments de concertation sont différents et demandent des espaces de discussion variables à adapter à chaque projet/animation. Toutefois, une structure communale est indispensable pour la gestion de ces événements, type « vie citoyenne » ou « démocratie participative ». Pour ce faire nous vous conseillons là-encore d'établir une organisation partenariale et transversale : plusieurs groupes de travail thématique et une personne référente fluidifiant les informations entre groupes et avec les élus et techniciens adaptés aux sujets travaillés. Il ou elle pourrait également être en lien avec le groupe communal accompagnant les porteurs de projet (cf. Faciliter les projets locaux P 1). Cette personne encore serait en charge de l'organisation des moments de rencontre et de concertation, et force de propositions quant aux problématiques qui lui sont relevées. L' élu en charge de la citoyenneté ou tout autre concerné, serait la personne référente des projets lors du conseil municipal.</p> <p>Livre référent Nous préconisons la co-rédaction d'un document regroupant l'ensemble des informations concernant l'organisation de cette action : champs d'action, sujets, objets, organisation, moyens, compositions, responsabilités...</p> <p>Fiche descriptive De la même façon, nous vous préconisons la mise en place de fiche de suivi des propositions citoyennes décrivant objectif du projet, description, enjeux (notamment en lien avec le plan référence/BCO), localisation, freins, opportunités, financement, partenaires, autorisations nécessaires, personnes contactées, organisation...</p> <p>Gouvernance Cette action mettrait en lien : le conseil communal, les services techniques communaux, les groupes de travail citoyens, une personne référente (type manager de projet), les partenaires publics et privés et le groupe d'accompagnement des porteurs de projet.</p> <p>Les commissions communales, ou commissions de consultation Thématiques, elles se réuniraient régulièrement selon l'objet : permanent pour le conseil des jeunes, par exemple ou temporaire pour les aménagements urbains s'établissant sur le long terme (Déviation de la départementale, par exemple). L'objectif de ces commissions serait de relever les problématiques, d'en discuter et porter un regard partagé. Ce débat permettrait de présenter des conclusions communes sur leur sujet : points validés par tous ou avec des freins, faiblesses ou menaces, là aussi validé(e)s. Ces commissions pourraient être force de propositions dans les projets à réaliser et leur modalités (organisation et financement) tout autant que des personnes relais de leur groupe de référence auprès des instances communales. Pour organiser ces débats et notamment leurs conclusions nous vous proposons de vous inspirer de la sociocratie par exemple : travailler la décision par tous et installer le refus dans une démarche d'amélioration de l'action. Afin, par ailleurs, de limiter l'organisation hiérarchique, nous vous conseillons la rotation des présidents, secrétaires et maîtres du temps. Afin de permettre la prise de parole par tous, plusieurs moyens peuvent être développés : travail en groupe, tour de table, vote argumenté... Ces commissions éliraient une personne référente, différente du ou de la présidente – si possible, qui présenterait les résultats de ces conclusions. Cette présentation serait effectuée soit devant le « manager de centre-ville » soit devant l' élu en charge du projet. Selon ce ou cette dernière, cette personne référente pourrait encore présenter les conclusions en conseil municipal.</p>

FICHE ACTION M_5.2

Développer la concertation et la mise en relation citoyenne

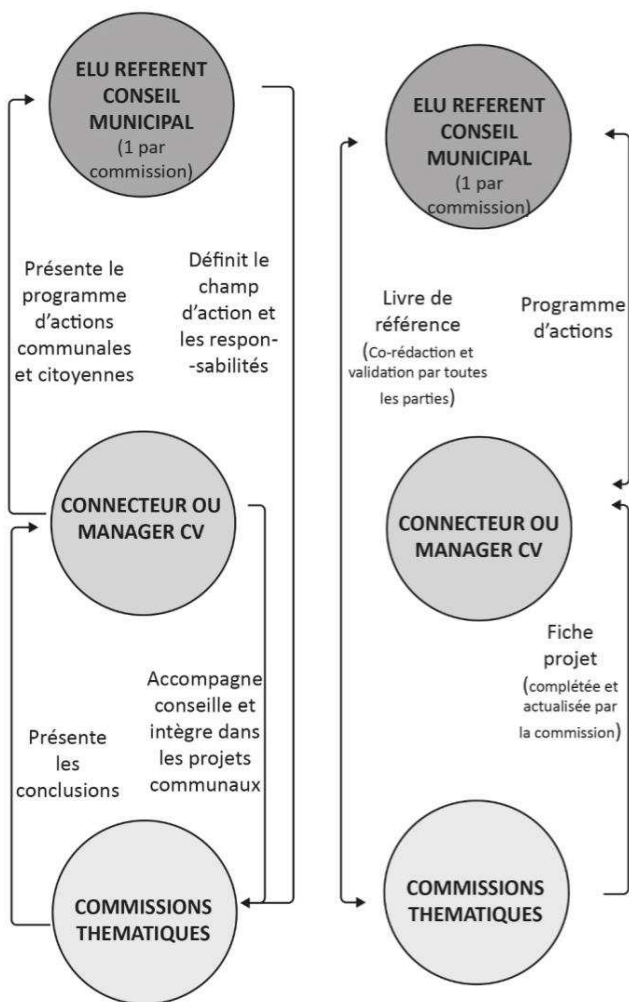
Description de l'action	<p>Plusieurs groupes pourraient être créés, par exemple :</p> <p><u>La commission des jeunes</u> Les massylvains et massylvaines voudraient présenter plus d'animations ou d'activités pour et par leurs jeunes (diagnostic et réunion publique). La réalisation d'une commission dédiée pourrait permettre aux jeunes de présenter leurs besoins, leurs envies, voire de se former à la constitution de projet. Cette commission serait composée d'élus ou de volontaires. Les projets qu'ils formaliseraient ensemble pourraient alors être présentés selon son objet, à la commune, à l'intercommunalité, à la Région (BCO), au Département...et être accompagnés par le groupe communal de porteur de projet.</p> <p><u>Communication sur le projet de la départementale (déviation ou autre)</u> Lors du temps de présentation de l'expo-questionneuse (réunion publique) et de son bilan, la problématique de la circulation, et en particulier des poids lourds, a été prédominante dans les débats. Ce sujet est donc sensible et complexe. En outre, nous vous conseillons la mise en place d'un groupe de travail sur la communication de ce projet. Il s'agirait de faire comprendre l'évolution du projet et des compétences des parties prenantes. En outre, présenter régulièrement les évolutions du projet à votre population nous paraît un moyen d'apaiser les débats et d'éclairer la situation de la commune. En outre, ce groupe aurait pour objectif d'aider la commune et ses partenaires, à vulgariser la situation et à diffuser l'information. Il pourrait également débattre sur certains points, si la commune le désire. En somme, ils pourraient être chargés de la rédaction d'une newsletter à ce sujet, de la proposition de réunion publique avec l'intervention de partenaires ou experts sur le sujet ou encore de réunion de travail sur certains points afin d'enrichir la prise de décision de la maîtrise d'ouvrage. Le contenu de cette lettre d'information serait validé par l' élu et le « connecteur de centre-ville ». Il s'agira en effet, d'avoir un regard fin sur les informations à transmettre et notamment sur la stratégie foncière.</p> <p><u>Programme évènementiel</u> Afin de renforcer les dynamiques sociales, les professionnels, citoyens et porteurs de projet pourraient avec la commune, décider d'un programme évènementiel sur l'année. Il s'agirait en outre de réunir les acteurs, de saisir leurs opportunités d'évènements et de les insérer dans un calendrier partagé. La commune pourrait être force de propositions afin de diversifier les activités du site. De façon générale, la commune serait « gardienne » du programme et du calendrier : établissement et pilotage du rétro-planning, validation des activités selon les autorisations et fonctionnement des sites...</p> <p><u>Personne référente type manager ou connecteur de centre-ville (Commune)</u> Une personne pourrait avoir place type « assemblé » ou « chef d'orchestre » et serait en capacité de présenter un plan des actions communales complétées des projets citoyens. En outre, elle serait en charge du rétro-planning des évènements et actions de la société civile, et piloterait les projets du plan référence/BCO. En bref, ce poste serait celui de « manager » ou « connecteur » de centre-ville.</p> <p>Auprès de la société civile, cette personne serait en charge de relever les conclusions des commissions et serait force de propositions et irait chercher les partenaires supra-communaux pour leur réalisation. Elle suivrait l'évolution de leur débat et aurait un regard critique sur les conclusions. Elle proposerait également aux commissions de présenter tel ou tel projet à l' élu référent. Plus largement, elle serait en charge de l'organisation des réunions des commissions et de leurs sujets, tout autant que des réunions publiques.</p> <p>Au sein de la commune elle serait force de proposition pour la réalisation des projets territoriaux du plan-référence/BCO et en général là où la commune est compétente. Elle serait en charge de la présentation, du suivi de ces projets et de mobiliser les partenaires supra-communaux.</p> <p><u>Élus en charge</u> Chaque commission serait reliée à un élu les représentant au conseil municipal. Ces élus, avec le Maire, décideraient des projets et sujets des commissions qu'ils présenteront. Il s'agit ici d'être le plus clair et précis sur l'action du groupe : champ, limite et outils de l'action de la commission. Ces groupes ne doivent en aucun cas pouvoir prendre ou présenter des décisions au-delà de leurs compétences. En conseil municipal les élus pourraient présenter le ou les projets des commissions qui seront alors discutés, amendés ou validés, voire inscrits au budget.</p> <p>En ce qui concerne les moments de concertation ponctuels, par exemple les projets d'aménagement du territoire qui auront ou non pu être présentés par les commissions, la commune en régie ou par le biais d'un bureau d'études présentera l'objet et les modalités de l'animation de la concertation accueillant un public large. La commune ou le bureau d'étude seront alors en charge de l'analyse et de la rédaction du bilan de concertation.</p>
Partenaires Techniques	Cf. Gouvernance
Dépenses prévisionnelles	Temps disponible constitution du groupe et accompagnement
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Budget communal
Calendrier	Très court terme puis pérenne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Emergence de nouveaux projets
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du dynamisme communal
Annexes	Outils/Fonctionnement

FICHE ACTION M_5.2

Développer la concertation et la mise en relation citoyenne

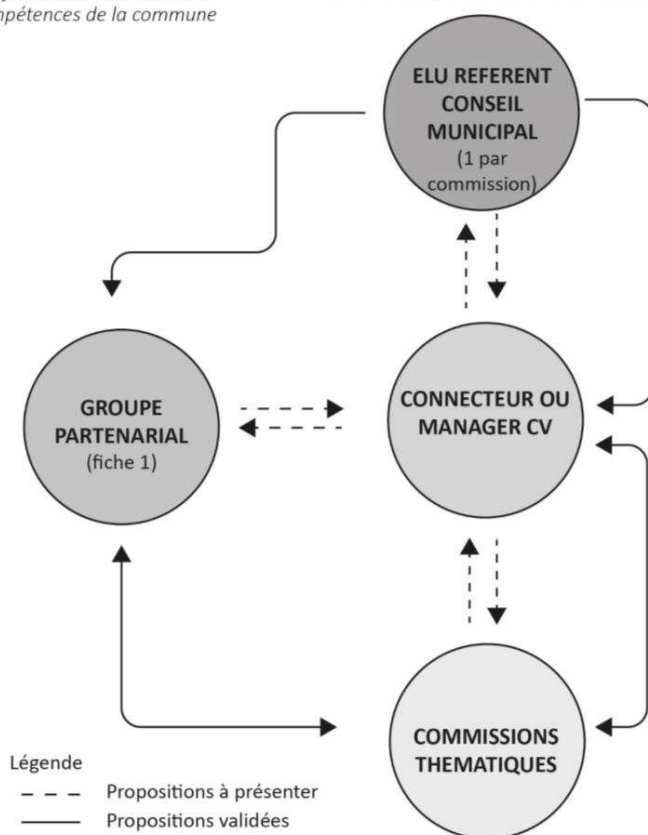
FONCTIONNEMENT PRECONISE

OUTILS DE TRAVAIL PRECONISES



Parcours préconisés des projets non inscrits dans les compétences de la commune

Parcours préconisés des projets inscrits dans les compétences de la commune



FICHE ACTION M_5.3

Création un programme évènementiel

THEMATIQUE : DYNAMISME SOCIAL	
Orientation stratégique	AXE 5 LE DYNAMISME SOCIAL COMME MOTEUR D'ACTION
Action nom	Créer un programme évènementiel
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube ou maitrise d'ouvrage déléguée à l'Office de Tourisme
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe</p> <p>Créer un agenda des manifestations L'objectif est d'arriver à générer 20 à 25 évènements par an en centre-ville, de manière quasi linéaire (c'est-à-dire quasiment 1 tous les 15 jours). Concentrer tous les évènements sur les mois d'été n'aurait pas autant d'impact qu'une programmation lissée, donnant à voir du dynamisme tout au long de l'année. La commune n'a pas pour vocation à porter tous les évènements, mais plutôt à faire « remonter » des initiatives, et à venir en appui en matière d'occupation des espaces publics (aide logistique), et de promotion.</p> <p>Quelques exemples d'animations <u>Exemples d'actions « temps forts » (préparation conséquente, mais notoriété bien au delà de la commune et donc, forte fréquentation)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Festival (exemple du Marveloz Pop Festival à Marvejols en Lozère) • Marchés thématiques / Foires : de Noël, Nocturne d'été, aux fleurs, au miel etc... • Braderie ou Vides Greniers • We ou semaine de l'artisanat d'art et des savoirs faire • Concert de rentrée <p><u>Exemples d'animation plus ponctuelles, nécessitant peu de préparation, et réalisables en Partenariat avec des associations locales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concertations sur des projets de la ville • Journée aux associations • Journées « démonstrations » d'associations sportives, culturelles • Apéro/concerts • Journées bien être • Journées de formation avec des artisans locaux : compositions florale, boulangerie etc... • Journées de sensibilisation à des enjeux environnementaux (qui pourraient être travaillées avec le PNR) • Journées d'animation autour de l'intergénérationnel • Expositions : reportages photos, street art, expositions dans des commerces vacants • Interprétation, animations pédagogiques et/ou ludiques dans les rues (avec expert patrimoines, ou avec troupes de théâtres ...) <p>Modalités et outils de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiche action « Développer la concertation et la mise en relation citoyenne » propose de créer des commissions communales, dont une dédiée aux évènements • L'action consiste déjà à positionner sur un agenda les évènements existants et se questionner sur leur évolution possible, à partir de mots clés : supprimer, renforcer, repositionner, dupliquer, reproduire etc. • Puis, un travail de complément de l'offre d'animation pourrait être mené, en partenariat avec des associations locales. Un appel à manifestation d'intérêt pourrait être imaginé pour faire remonter des pistes d'animations. • Des outils de suivi seront à penser, ne serait-ce que pour mesurer les fréquentations et les retombées et les satisfactions pour les commerçants et les habitants (avec une enquête en ligne annuelle par exemple) <p>Objectif et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre vivant le centre-ville, à différents moments de l'année • Offrir des services « évènementiels » aux habitants et gagner en attractivité • Amener du flux dans le centre-ville pour maximiser le chiffre d'affaires des commerces & services plusieurs jours dans l'année.

FICHE ACTION M_5.3

Créer un programme évènementiel

Partenaires Techniques	Office de tourisme PNR Chambres consulaires Tissu associatif Comité des fêtes Association de commerçants et d'artisans
Dépenses prévisionnelles	Enveloppe de temps agent – 30 à 40j/an Selon possibilité : adjoindre un budget « promotion » (3 à 5 000 euros par an) permettrait de mener quelques actions tarifées (publicités radio, éditions de flyers ou autres supports print) Enfin, un budget de 5 à 10 000 euros par an pourrait être alloué pour la venue d'un ou deux spectacles tarifés par an.
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Budget communal
Calendrier	2022 : analyse l'offre actuelle 2023 : étudier les pistes de consolidation 2024 : viser 20 à 25 évènements par an dont 1 à 2 temps fort (un l'hiver et un l'été par exemple)
Liens autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Emergence de nouveaux projets Création de nouveaux commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité de la commercialité du bourg Renforcement du dynamisme communal

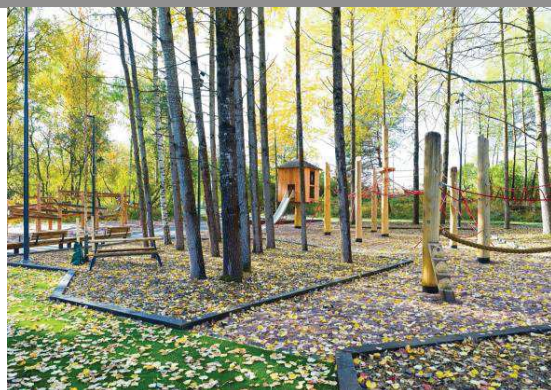
FICHE ACTION M_6.1

Affirmer le rôle structurant et paysager de l'île d'Ager

THEMATIQUE : ESPACES PUBLICS	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Affirmer le rôle structurant et paysager de l'île d'Ager
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe L'action proposée vise à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre, paysagiste-concepteur, pour la requalification paysagère de l'île d'Ager. La mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'équipe comprendra au minimum, les éléments de mission suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études d'avant-projet • les études de projet • les études d'exécution /visa • le suivi de la réalisation des travaux • les opérations de réception • la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les qualités paysagères et environnementales du site : renforcement de la trame végétale, intégration des équipements • Diversifier les usages dans l'objectif de répondre aux besoins de tous et de permettre la création de lieux de rassemblement intergénérationnels <p>Phasage T1: Aménagement d'un parking paysager T2: Requalification en espace récréatif : jeux, parcours de santé, tables de pique nique, barbecue, etc T3: Aménagement des Berges du Gers du camping à l'île d'Ager - Liaison pole sportif/Camping / Ile d'Ager</p>
Partenaires Techniques	CAUE Département du Gers (Ingénierie Marchés publics)
Dépenses prévisionnelles	Travaux : T1: 165 000 € HT T2: 70 000 € HT T3: 450 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : T1: 12 500 € HT T2: 7 000 € HT T3: 30 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Département du Gers (Tranche 2) Banque des Territoires Aides Agence de l'eau Adour Garonne Fonds européen de Développement Régional (FEDER) Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)
Calendrier	2027 – 2030 <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre en accompagnement du CAUE • Lancement d'un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre • Sélection d'une équipe pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre (mission complète) • Réalisation des demandes de subvention au niveau APS. Le marché peut être découpé en une tranche ferme jusqu'à l'APS et une tranche conditionnelle pour les phases APD à AOR afin de sécuriser le projet. Le déclenchement de la tranche conditionnelle sera soumise à l'obtention des subventions.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec les actions <ul style="list-style-type: none"> • M_2.1 Etude pour la définition d'un schéma directeur des espaces publics • M_6.2 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère • M_3.4 Etude de programmation architecturale et urbaine du Centre Départemental des sports de nature
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Appropriation de la plaine des sports par les habitants Renforcement de l'usage des équipements sportifs Augmentation du nombre de licenciés au sein des associations sportives Incidences sur l'activité de la Maison des Sports de Nature
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image sportive de la commune Amélioration du cadre de vie Renforcement du dynamisme

FICHE ACTION M_6.1

Affirmer le rôle structurant et paysager de l'Île d'Ager



FICHE ACTION M_6.1.4

Création d'une guinguette sur l'île d'Ager

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Création d'une guinguette sur l'île d'Ager
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	4 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	3/ Faible
Description de l'action	<p>Principe Au cœur de ce qui pourrait devenir une base de loisirs, un local existe, utilisé ponctuellement pour des animations. L'action viserait à reconditionner ce petit bâtiment pour le transformer en une guinguette au bord du Gers. La gestion pourrait être privée ou associative,</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser l'île d'Ager et plus largement Masseube • Redonner une image valorisante et festive à la commune à travers la création d'un lieu unique • Mettre en valeur cet espace de nature à vocation touristique et de loisirs • Proposer des festivités accessibles au plus grand nombre
Partenaires Techniques	CAUE Porteur de projet
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 80 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : 10 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR)
Calendrier	2027 – 2030 <ul style="list-style-type: none"> • Travail préalable sur le montage de l'opération: porteur de projet, recherche de financements • Rédaction d'un cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre en accompagnement du CAUE • Lancement d'un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre • Sélection d'une équipe pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre (mission complète) • Réalisation des demandes de subvention au niveau APS (le marché peut être découpé en tranche ferme et conditionnelle pour sécuriser le projet, la tranche conditionnelle étant soumise à l'obtention des subventions)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec les actions <ul style="list-style-type: none"> • M_6.1 Affirmer le rôle structurant et paysager de l'île d'Ager • M_2.1 Schéma directeur des équipements
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation Bilan/Résultats
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité Renforcement du dynamisme communal

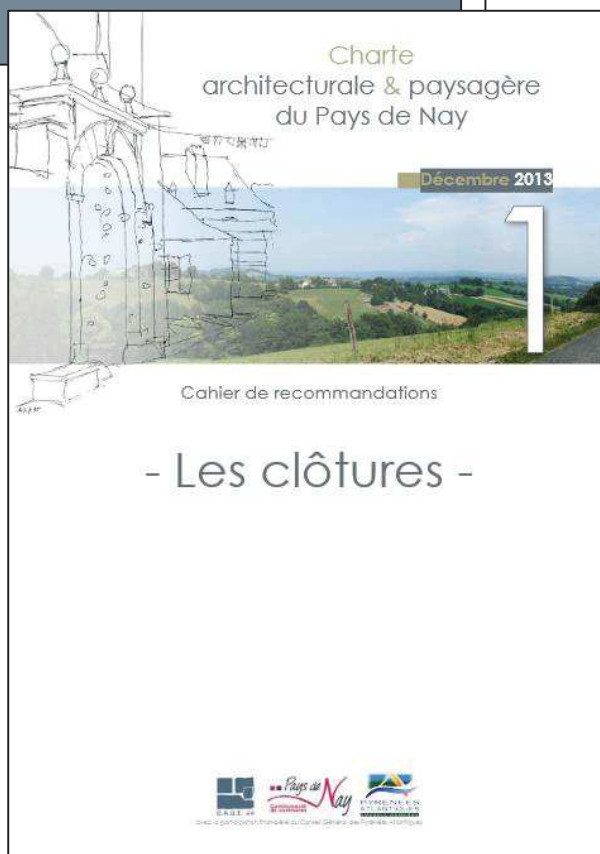
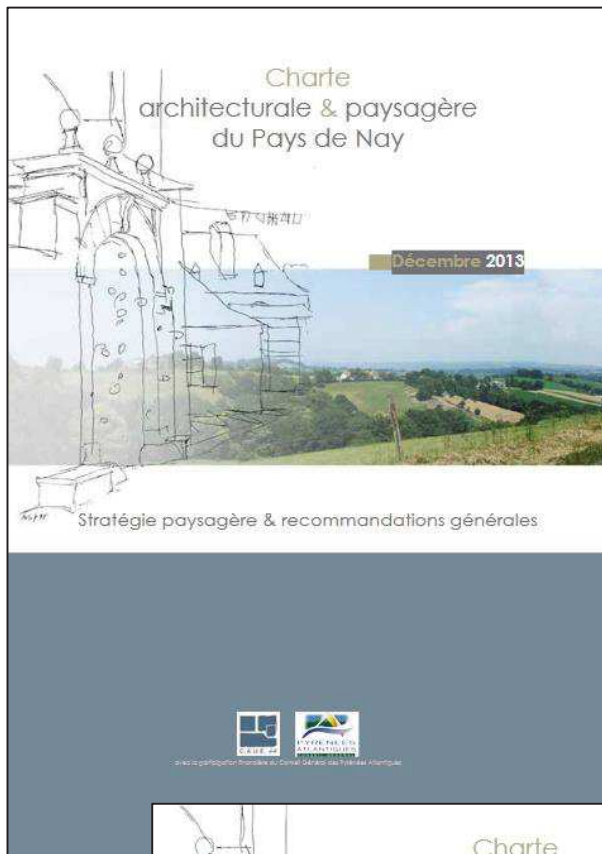
FICHE ACTION M_6.2

Mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère

THEMATIQUE : VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA BASTIDE	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe La Charte architecturale et paysagère vise à la préservation du cadre de vie et du patrimoine paysager et bâti. Elle a pour finalité de créer un cahier de recommandations, utile dans la gestion de l'urbanisme quotidien et pour un certain nombre de problématiques autour du paysage et de l'architecture. Elle se présente comme un document pédagogique, d'accompagnement des projets, il ne s'agit pas d'un document réglementaire mais bien d'un outil.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et les élus au paysage, à l'architecture, au cadre de vie et leur faire prendre conscience de l'identité de la commune et plus largement du territoire • Préserver la qualité des lieux et accompagner le développement urbain • Réaffirmer la valeur patrimoniale du cœur de bourg • Disposer d'un document de référence pour tout projet paysager et/ou architectural • Proposer des outils afin de préserver les qualités paysagères, patrimoniales et architecturales de la commune • Favoriser une architecture de qualité tant au niveau des restaurations que des nouvelles constructions • Favoriser des aménagements paysagers de qualité en dialogue avec le contexte
Partenaires Techniques	CAUE UDAP Département du Gers (Ingénierie marchés publics)
Dépenses prévisionnelles	15 à 20 000 € selon l'étendu du périmètre
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Fonds européen de développement régional (FEDER) Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)
Calendrier	2025 – 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution des façons de construire et rénover plus respectueuses du patrimoine existant Prise en compte du paysage et du cadre de vie dans les projets publics et privés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image patrimoniale de Masseube, amélioration de la qualité de vie Amélioration du cadre de vie

FICHE ACTION M_6.2

Mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère



FICHE ACTION M_6.3

Opération façades et devantures de commerces

THEMATIQUE : VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA BASTIDE	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Opération façades et devantures de commerces
Maître d'ouvrage	La commune ou l'EPCI pourrait intervenir pour aider à la rénovation et à la modernisation des façades. Si le choix est fait par exemple de n'intervenir que sur les devantures commerciales, cela pourrait relever d'une aide à l'immobilier d'entreprises (et donc une aide économique à compétence EPCI). Si le choix est plus large (commerces et habitats, ou habitat seul), la maîtrise d'ouvrage est à discuter.
Statut / Maturité	4 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>Principe L'objectif est d'aider financièrement le commerçant, ou le propriétaire par la mise en place d'aides, de subventions ou d'autres programmes en vue de la réalisation de travaux. Cette action pourrait être menée au sein d'un périmètre spécifique identifiant des façades du centre bourg à restaurer et rénover. Parmi les possibilités offertes, on peut mettre plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des subventions plafonnées pour la valorisation architecturale des devantures (exemple : 30% plafonnée à 2000 euros) • Des aides à l'agrandissement des commerces existants (exemple : 30% plafonnée à 5000 euros) • Des aides à la réfection des façades (exemple : 40% plafonnée à 5000 euros) • Des financements pour des bilans architecturaux pour les commerces (exemple : à hauteur de 800 euros) <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux espaces privés de muter, sur du temps long, pour gagner en qualité visuelle et s'accorder avec l'embellie programmer des espaces publics • Rendre l'offre de logements et de locaux d'activités plus attractive • Mieux mettre en avant les éléments patrimoniaux du cœur de ville <p>Modalités et outils de mise en œuvre Un dispositif à créer « cousu main »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même si de nombreuses communes ont mis en place ce type de dispositifs, les règles et les modalités nécessitent un travail de fond. • Se pose notamment la question de l'articulation avec des dispositifs de financement nationaux (on pense ici à l'ANAH) ou régionaux (Bourg Centre Occitanie), qui pourraient éventuellement abonder le dispositif. <p>Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant la partie « conseil », nous insistons sur son importance. Afin d'éviter à la commune ou l'EPCI d'être une simple chambre d'enregistrement de demandes de financements, il peut être demandé systématiquement au porteur de projet de présenter son programme de travaux en amont, quitte à l'appuyer avec des structures conseil, comme par exemple le CAUE. • Dans le cadre de certaines OPAH, des urbanistes conseils sont aussi souvent mis à disposition, sous forme de permanence. Enfin, il est possible d'éditer un guide des bonnes pratiques ou une charte permettant aux propriétaires de mieux travailler leurs projets en amont, notamment sur des notions de mise en valeur patrimoniale, de signalétique, de colorimétrie, de matériaux etc... <p>Exemple A Mazamet, dans le Tarn : « Opération façades et toitures » de l'agglomération Castres-Mazamet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux propriétaires de biens bâtis avant 1948 • Travaux par des artisans locaux • Taux de subvention maximal de 20% + défiscalisation de 50 à 100% si intérêt patrimonial • Une action qui permet de réaliser environ 5 à 8 dossiers par an, soit entre 30 et 40 devantures sur 5 ans !
Partenaires Techniques	EPCI Chambres consulaires CAUE UDAP Partenaires financeurs

FICHE ACTION M_6.3

Opération façades

Dépenses prévisionnelles	Exemple sur la base de 8 projets soutenus par an à 3 000 euros en moyenne de subvention par projet = 24 000 € TTC
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat Région Département
Calendrier	D'ici 1er trimestre 2027 : travail sur des modalités de mise en œuvre (règles, maîtrise d'ouvrage, procédure de remontée et de sélection des projets, sollicitation des partenaires financiers) D'ici l'été 2027 : promotion du dispositif et création d'un comité de suivi 2028 : 1ère année de mise en œuvre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action M_6.2 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution des façons de construire et rénover plus respectueuses du patrimoine existant Prise en compte du paysage et du cadre de vie dans les projets publics et privés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image patrimoniale de Masseube, amélioration de la qualité de vie

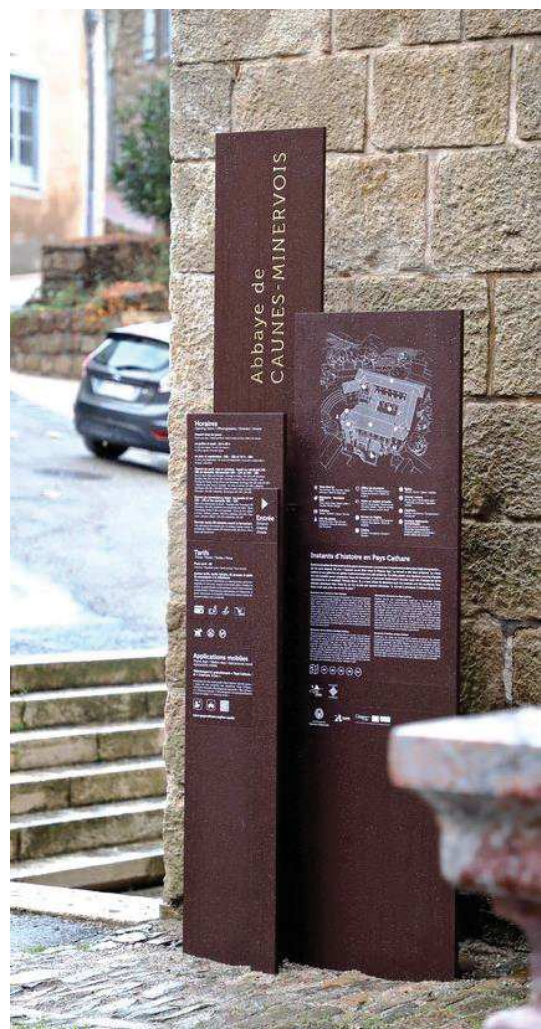
FICHE ACTION M_6.4

Signalétique patrimoniale

THEMATIQUE : VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA BASTIDE	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Signalétique patrimoniale
Maître d'ouvrage	Commune de Masseube
Statut / Maturité	3 / Réflexion en cours
Niveau de priorité	3 / Faible
Description de l'action	<p>Principe La signalétique patrimoniale permet une meilleure compréhension de l'histoire du bourg et en présente les principaux atouts. Ce dispositif permet de repenser l'accueil et la découverte de Masseube à travers la déclinaison d'une gamme de mobiliers adaptée: totem, panneau, pour une bonne intégration paysagère et urbaine.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les usagers au patrimoine massylvain • Mettre en valeur le patrimoine
Partenaires Techniques	CAUE Communauté de Communes
Dépenses prévisionnelles	15 à 20 000 € selon le nombre de supports mis en œuvre
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR)
Calendrier	2024 – 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action M_6.2 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation des lieux signalés Augmentation de la fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image patrimoniale de Masseube Renforcement de l'offre touristique

FICHE ACTION M_6.4

Signalétique patrimoniale



Annexe 5 – Fiches actions de la Commune de Seissan



FICHE ACTION S_1.2

Quartier Paysager Bordeneuve

THEMATIQUE : HABITAT	
Orientation stratégique	AXE 1 DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE
Action nom	Quartier Paysager Bordeneuve : Aménagement d'un quartier paysager communal Rue du Garrané
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	1 / Engagée
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe</p> <p>Ce projet de création d'un nouveau quartier en continuité du centre bourg, en lien directe avec la campagne environnante est indispensable pour assurer le développement démographique du village. Plusieurs objectifs sont visés : poursuivre l'augmentation du nombre d'habitants en accueillant de nouvelles familles, favoriser la mixité sociale avec une majorité de terrains réservés à l'accession à la propriété et 6 lots réservés pour de l'habitat inclusif, assurer la mixité générationnelle avec des logements adaptés aux seniors et des maisons individuelles pour les jeunes familles, offrir un cadre de vie de qualité et respectueux de l'environnement à proximité immédiate des commerces et des services.</p> <p>Le projet d'aménagement sera un entre-deux équilibré entre ville et campagne. Ainsi, il mettra en œuvre un parti paysager prenant appui sur le contexte sur les points forts des sites : topographie, hydrologie, patrimoine bâti ou naturel, desserte par des cheminements doux vers le centre-bourg, etc</p> <p>Le projet d'aménagement sera réalisé en 4 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tranche 1 : Aménagement de l'accès Rue du Garrané et délimitation de 20 lots de 400 à 500 m² • Tranche 2 : délimitation de 15 lots • Tranche 3 : délimitation de 6 lots (habitat inclusif) • Tranche 4 : délimitation de 20 lots <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>La commune fera appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire</p>
Partenaires Techniques	CAUE
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	A définir
Calendrier	2023 : Sélection et mission de maîtrise d'œuvre 2024 : Tranche 1 2025 : Tranche 2 2030 : Tranche 3 2032 : Tranche 4
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Intègre les enjeux du SCOT en termes d'accueil de population Lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère Pacte Vert Régional <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la santé et le bien-être des habitants, • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de nouvelles familles accueillies Nombre de nouveaux accédants à la propriété Typologie, mixité des familles accueillies Qualité du paysagère du nouveau quartier
Conséquence sur la fonction de centralité	Accueil de nouveaux habitants en continuité du centre Bourg Renforcement de l'attractivité du bourg

FICHE ACTION S_1.2

Quartier Paysager Bordeneuve



Corridors écologique
Fossé de récupération des EP



Vue 1 – vers l'urbanisation existante

Vue 2 – vers la tranche 1

FICHE ACTION S_2.1

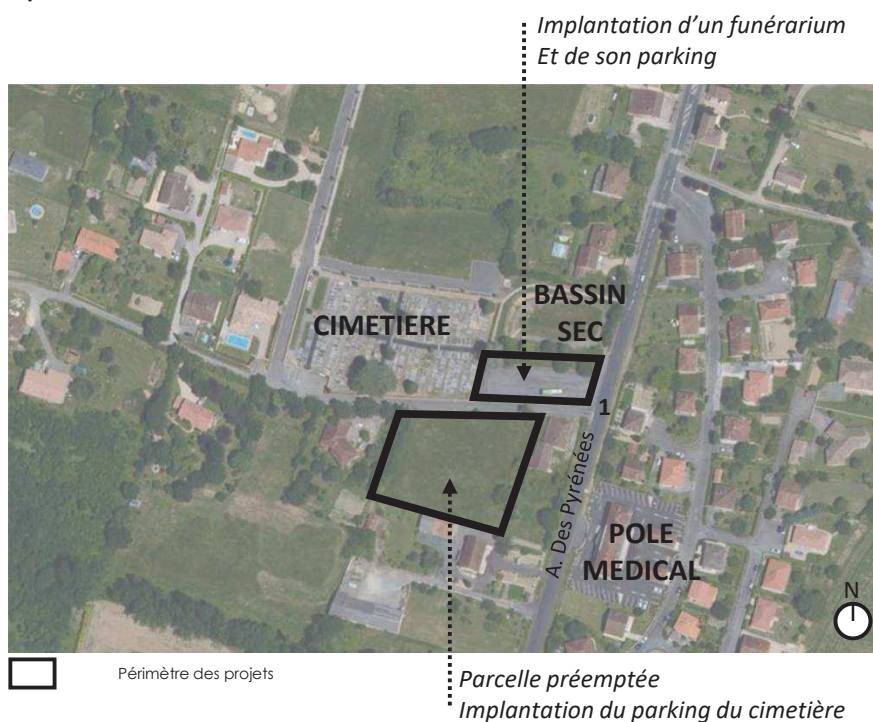
Aménagement du pôle cimetière

THEMATIQUE : ESPACES PUBLICS	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Aménagement des abords du cimetière et du futur funérarium
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan Porteur de projet privé pour le funérarium
Statut / Maturité	1 / Funérarium engagé. 2 / Aménagement espace public : montage projet en cours
Niveau de priorité	2/ Médian
Description de l'action	<p>Principe L'accueil d'un projet privé de construction d'un funérarium sur le parking actuel du cimetière permet de répondre aux demandes d'inhumation sur le territoire. Ceci permet aux familles d'avoir un service pour accompagner leurs défunts (service actuellement sur Auch aujourd'hui) Le projet porté par la commune consistera à l'aménagement d'un parking paysager pour le cimetière et de constituer une réserve foncière pour l'extension de celui-ci. Le projet d'aménagement global comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un funérarium et son parking : aménagement du parking actuel du cimetière pour implanter un funérarium et son parking. • Aménagement du parking du cimetière – Espace réservé n°5 : Aménagement du nouveau parking du cimetière (marquage des places / trame végétale / offre de place de parking / Accès depuis la voirie) • Réserve foncière pour l'extension du cimetière – Espace réservé n°5 <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant
Partenaires Techniques	Département du Gers (Ingénierie marchés publics) CAUE
Dépenses prévisionnelles	Travaux d'aménagement de l'espace public : 250 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : 17 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des territoires
Calendrier	2023/2024 : Construction du funérarium 2023 : Sélection et mission de maîtrise d'œuvre 2023/2024 : Travaux d'aménagement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité Lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Qualité des aménagements paysager
Conséquence sur la fonction de centralité	Qualification du cadre de vie Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement de l'offre de service

FICHE ACTION S_2.1

Aménagement du pôle cimetière

Vue aérienne (géoportail)



Espace public revalorisé



FICHE ACTION S_2.2

Aménagement du parvis de l'école, créations de liaisons douces entre l'école, le complexe sportif et la passerelle – Place Edouard Lartet

THEMATIQUES : ESPACES PUBLICS – MOBILITES DOUCES – VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Aménagement du parvis de l'école (place Edouard Lartet), créations de liaisons douces entre l'école, le complexe sportif et la passerelle Création d'un lieu de rencontre, autour de l'école, accessible, sécurisé et connecté au Centre-Bourg
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe</p> <p>Plusieurs équipements sont implantés autour de la place Edouard Lartet : l'école maternelle et primaire, le jardin d'enfant, le futur pôle social et le complexe sportif. Et à moyen/long terme la maison des associations.</p> <p>Le projet d'aménagement consistera à requalifier l'ensemble de la place en véritable lieu de rencontre multigénérationnel. L'aménagement débordera jusqu'à l'avenue des Pyrénées afin de marquer l'entrée du site. Au delà du traitement esthétique, il permettra la mise en sécurité du site et des usagers, d'accentuer les mobilités douces depuis le centre bourg. Le stationnement des véhicules sera réduit au strict minimum : livraison et stationnements ponctuels. L'accent sera porté sur les matériaux employés, la végétalisation de l'espace et sa désimpermeabilisation.</p> <p>Le projet comprendra donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement du parvis de l'école : Réorganisation du stationnement existant Identification des différents accès au stade / passerelle et centre de loisirs Préemption d'une partie de la parcelle n° AB 315 – 495m² Végétalisation de la cour de l'école • l'aménagement de la rue du Stade : Création d'un véritable cheminement pour les modes doux (matérialité / végétation / stationnement) • création d'une liaison évidente entre le parvis de l'école et la passerelle <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les circulations à l'échelle de la commune (liens inter quartiers, liens inter équipements, liens intercommunaux) • Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'attractivité : équipements, commerces, zone artisanale) • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimpermeabiliser le cas échéant <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>La commune fera appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire</p>
Partenaires Techniques	Département du Gers (Ingénierie marchés publics) CAUE UDAP CEREMA
Dépenses prévisionnelles	Travaux d'aménagement de l'espace public : 300 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : 20 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Département du Gers (liaisons douces) Banque des territoires
Calendrier	2025 : Sélection et mission de maîtrise d'œuvre 2026 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité • S'adapter à l'urgence climatique Lien avec l'action <ul style="list-style-type: none"> • S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Qualité paysagère des nouveaux aménagements Taux de végétalisation de l'espace public Retour des usagers (famille, enfants, etc) sur la qualité du site
Conséquence sur la fonction de centralité	Qualification du cadre de vie Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement des modes de déplacements alternatifs Renforcement de l'accessibilité de la centralité

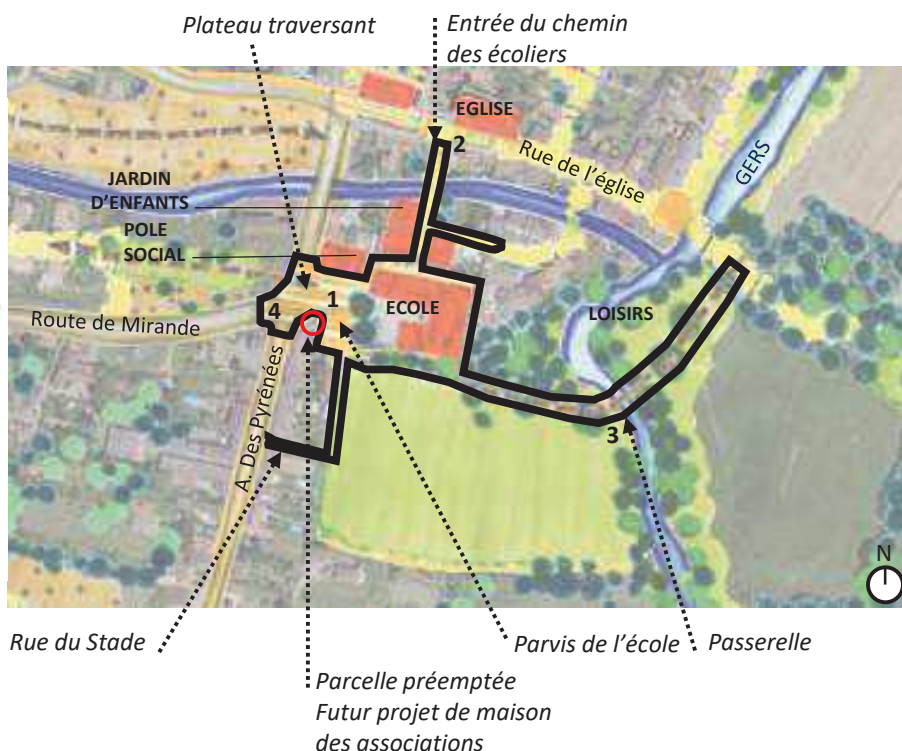
FICHE ACTION S_2.2

Aménagement du parvis de l'école, créations de liaisons douces entre l'école, le complexe sportif et la passerelle – Place Edouard Lartet

Schéma directeur autour de l'école

Légende :

- EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES**
- Equipement public à conforter
 - Bâti à enjeu
 - Habitat inclusif**
 - Programme proposé
 - Commerce sédentaire à conforter
 - Espace de loisirs (parc, square, jardin partagé....)
 - Parking végétalisé
- ESPACES PUBLICS**
- Rue avec trottoirs des deux côtés
 - Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
 - Voirie partagée
 - Cheminement doux
 - Périmètre projet



Espace public à valoriser



1 - Parvis de l'école

Liaisons douces à marquer



2 - Chemin des écoliers



3 - Abords de la passerelle



4 - Ouvrir sur le parvis de l'école

FICHE ACTION S_2.3

Liaisons douces et connexion piétonne entre la RD929 et la rue du Garrané

THEMATIQUES : ESPACES PUBLICS – MOBILITES DOUCES – VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Liaisons douces et connexion piétonne entre la RD929 et la rue du Garrané pour sécuriser l'accès des modes doux depuis le futur quartier Bordeneuve
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe L'aménagement d'une bande piétonne de 3m permettra de connecter le futur quartier paysager la Bordeneuve au centre Bourg par l'est via l'avenue de Général de gaulle. L'opération comprendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prémption du terrain entre la Rue du Garrané et l'avenue du Général de Gaulle. Parcelle AE74 et AE45 • Aménagement d'une bande mode doux d'une largeur de 3m • Connexion évidente entre les deux axes pour sécuriser les déplacements doux <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les circulations à l'échelle de la commune (liens inter quartiers, liens inter équipements, liens intercommunaux) • Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'attractivité : équipements, commerces, zone artisanale) • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant
Partenaires Techniques	Département du Gers (Ingénierie marchés publics) CAUE
Dépenses prévisionnelles	Montant travaux : 35 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Département du Gers (liaisons douces) Banque des territoires
Calendrier	2026 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité • S'adapter à l'urgence climatique Lien avec l'action S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retour des habitants Taux de végétalisation de l'espace public
Conséquence sur la fonction de centralité	Qualification du cadre de vie Connexion des différents pôle de la commune par des mobilités douces Renforcement des modes de déplacements alternatifs

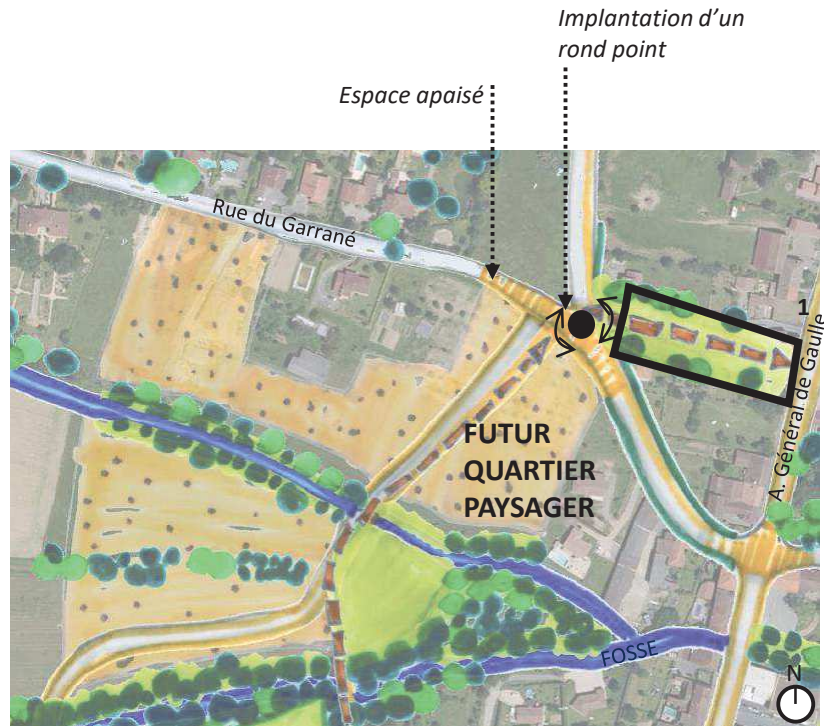
FICHE ACTION S_2.3

Liaisons douces : connexion piétonne entre la RD929 et la rue du Garrané

Schéma directeur de la liaison piétonne

Légende :

EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES	
	Équipement public à conforter
	Bâti à enjeu
	Habitat inclusif
	Programme proposé
	Commerce sédentaire à conforter
	Espace de loisirs (parc, square, jardin partagé....)
	Parking végétalisé
ESPACES PUBLICS	
	Rue avec trottoirs des deux côtés
	Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
	Voirie partagée
	Cheminement doux
ENVIRONNEMENT, PREVENION DES RIQUES, CADRE DE VIE	
	Champ d'expansion
	VAL DE GASCOGNE En bord de ruisseau
	Parcelle à projet



1 - Bande de 3m à préempter

FICHE ACTION S_2.4

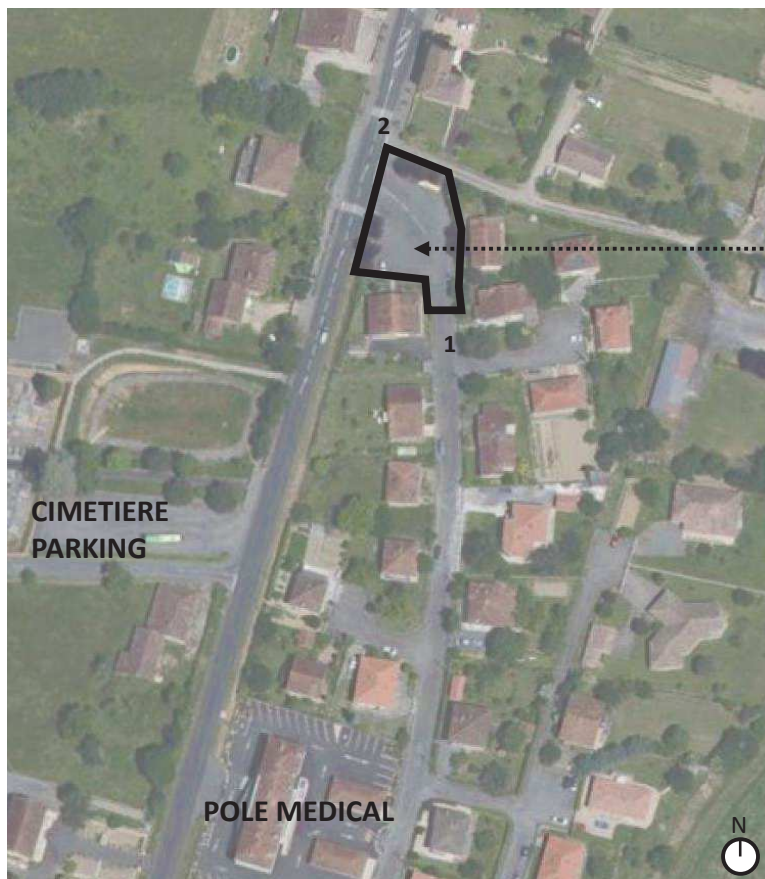
Aménagement de la place Fernand Monlaur

THEMATIQUES : ESPACES PUBLICS – VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Aménagement de la place Fernand Monlaur en cohérence avec les aménagements de la Place Carnot.
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe Aménagement de la place Fernand Monlaur et création un accès sécurisé depuis la RD929. le projet prévoira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une continuité piétonne jusqu'au lotissement et traversant la place Fernand Monlaur • Faciliter l'entrée des véhicules (visibilité et accès) sans insécuriser les modes doux <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les circulations à l'échelle de la commune (liens inter quartiers, liens inter équipements, liens intercommunaux) • Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'attractivité : équipements, commerces, zone artisanale) • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant
Partenaires Techniques	Département du Gers CAUE
Dépenses prévisionnelles	Montant travaux : 50 000€ HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Département du Gers (Liaisons douces) Banque des territoires
Calendrier	2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité • S'adapter à l'urgence climatique Lien avec l'action S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retour des habitants sur l'amélioration du cadre de vie Taux de végétalisation de l'espace public
Conséquence sur la fonction de centralité	Qualification du cadre de vie Connexion des différents pôle de la commune par des mobilités douces Renforcement des modes de déplacements alternatifs

FICHE ACTION S_2.4

Aménagement de la place Fernand Monlaur

Vue aérienne (géoportail)



Mise en valeur du parvis vers le lotissement et le pole médical

 Périmètre à projet



1 – Vue de la place Fernand Monlaur depuis le lotissement



2 – Vue de la place Fernand Monlaur depuis la RD929

FICHE ACTION S_2.5

Aménagement du square du bord du Gers

THEMATIQUES : ESPACES PUBLICS – VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Aménagement du square du bord du Gers : de la Placette au croisement de la Rue Gravier et de la Rue de l'Eglise
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe Le projet a pour objet l'aménagement un square au niveau de la placette au croisement de la Rue Gravier et de la Rue de l'Eglise. Il viendra donc en continuité de la rue de l'Eglise en cours de requalification. Le projet comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de végétation • Mise en place d'un sanitaire public • Intégration paysagère de l'espace ordures ménagères <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les circulations à l'échelle de la commune (liens inter quartiers, liens inter équipements, liens intercommunaux) • Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'attractivité : équipements, commerces, zone artisanale) • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant
Partenaires Techniques	Département du Gers (ingénierie marchés publics) CAUE
Dépenses prévisionnelles	Montant des travaux : 30 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des territoires
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Pacte Vert Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité • S'adapter à l'urgence climatique <p>Lien avec l'action S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retour des habitants et usagers sur l'amélioration du cadre de vie Taux de végétalisation de l'espace public
Conséquence sur la fonction de centralité	Qualification du cadre de vie Connexion des différents pôles de la commune par des mobilités douces Renforcement des modes de déplacements alternatifs

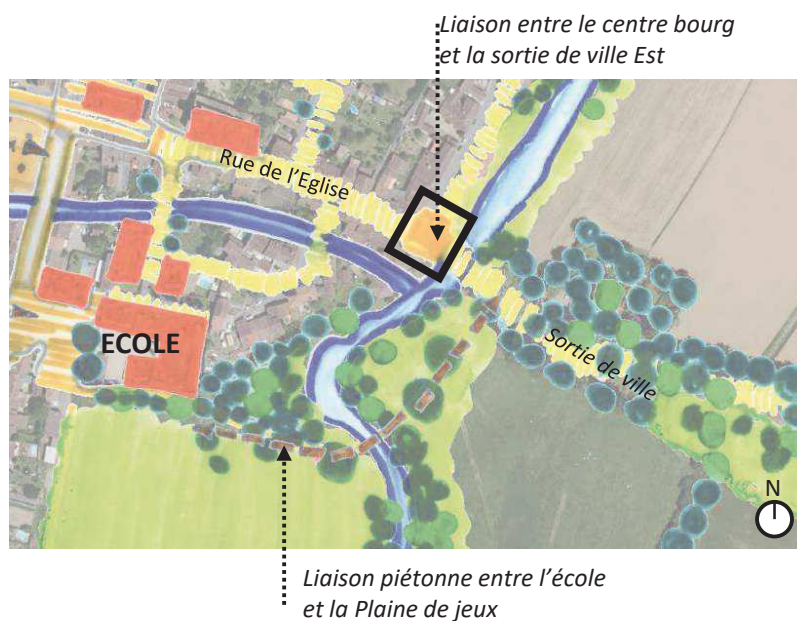
FICHE ACTION S_2.5

Aménagement du square du bord du Gers

Schéma directeur du square bord de Gers

Légende :

- ESPACES PUBLICS**
- Rue avec trottoirs des deux côtés
 - Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
 - Voie partagée
 - Cheminement doux
- Périmètre à projet



FICHE ACTION S_2.6

Liaisons douces, entrées de ville Nord et Sud

THEMATIQUE : ESPACES PUBLICS – MOBILITES DOUCES	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Aménagement de liaisons douces pour connecter les équipements du Sud du bourg entre eux
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Faible
Description de l'action	<p>Principe Aménagement des entrées Sud et Nord de la ville. Ces aménagements auront pour objectif de marquer les entrées de villes, ralentir et pacifier les flux de véhicules, et de faciliter les mobilités douces.</p> <p>Liaison douce à établir entre la maison médicale et le cimetière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un cheminement mode doux sur l'avenue des Pyrénées (RD929) • Connecter la maison médical au cimetière en prolongeant le chemin déjà existant par l'exploitation de l'accotement de la RD929 de façon sécurisée <p>Liaison douce à établir entre l'entrée de ville Nord et la ZA du Péré</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les circulations à l'échelle de la commune (liens inter quartiers, liens inter-équipements, liens intercommunaux) • Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'attractivité : équipements, commerces, zone artisanale • Développer des parcours accessibles, confortables et connectés • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (ilots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant
Partenaires Techniques	Département du Gers (ingénierie marchés publics) CAUE UDAP
Dépenses prévisionnelles	Montant travaux : 200 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : 14 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Département du Gers (liaisons douces) Banque des territoires
Calendrier	2028-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité • S'adapter à l'urgence climatique Lien avec l'action S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Qualification du cadre de vie Renforcement de l'accessibilité de la centralité Renforcement des modes de déplacement alternatifs

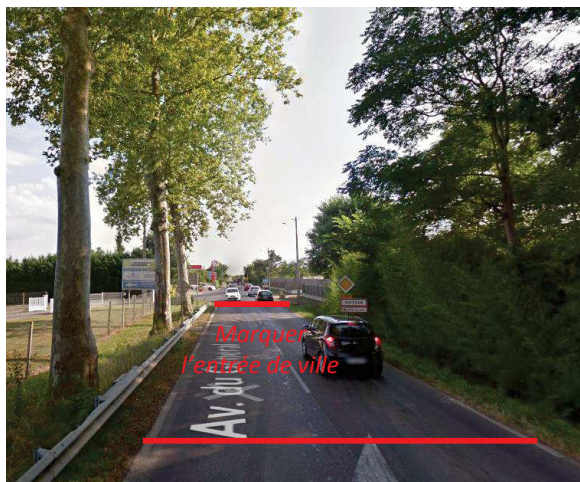
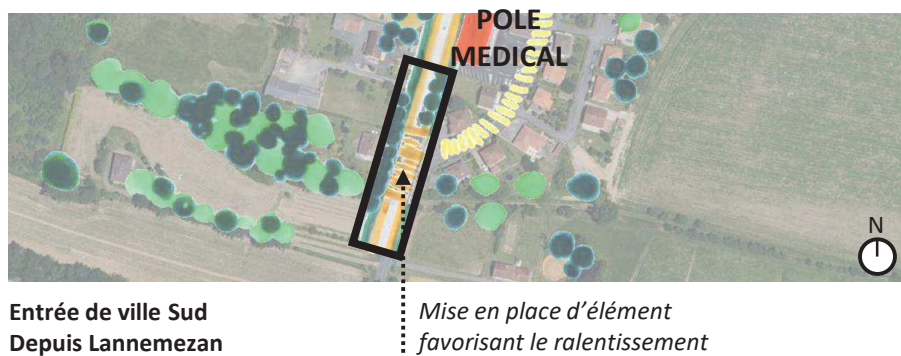
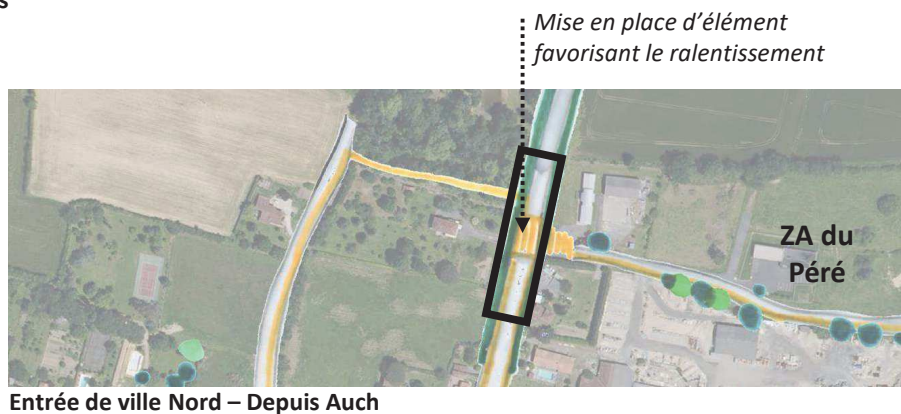
FICHE ACTION S_2.6

Liaisons douces, entrées de ville Nord et Sud

Schéma directeur autour des entrées de villes

Légende :

- ESPACES PUBLICS**
- Rue avec trottoirs des deux côtés
- Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
- Voie partagée
- Cheminement doux
- ENVIRONNEMENT, PREVENON DES RIQUES, CADRE DE VIE**
- Renforcement de la trame végétale
- Champ d'expansion
- Périmètre des projets



1 - Entrée de ville Nord – Depuis Auch



2 - Entrée de ville Sud - Depuis Lannemezan

FICHE ACTION S_2.7

Trame végétale et zones de stationnement

THEMATIQUE : ESPACES PUBLICS	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Végétalisation et désimperméabilisation des zones de stationnement : Création d'îlot de fraîcheur Parking du théâtre de Verdure et Parking de la Place de Gascogne
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	4 / A l'état d'idée
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe Intégration d'une trame végétale en Centre Bourg, désimperméabilisation des zones de stationnements et création d'îlot de fraîcheur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'arbres et jardinières sur le PARKING DU THEATRE : Création d'espaces plantés afin de créer de l'ombrage pour favoriser les îlots de fraîcheur Créer une continuité avec la trame végétale existante du Parc du théâtre • Implantation d'arbres et jardinières sur le PARKING DE LA HALLE : Création d'espaces plantés afin de créer de l'ombrage pour favoriser les îlots de fraîcheur Renforcer la ripisylve du ruisseau bordant le parking <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embellir les espaces publics du quotidien • Développer la végétalisation des espaces publics (îlots de fraîcheur, fleurissement ; ...), désimperméabiliser le cas échéant
Partenaires Techniques	CAUE Département du Gers (ingénierie marchés publics) CEREMA
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Conseil Départemental du Gers Banque des territoires
Calendrier	2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité • S'adapter à l'urgence climatique Lien avec l'action S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Qualification du cadre de vie Lutte contre les îlots de chaleurs

FICHE ACTION S_2.7

Trame végétale et zones de stationnement

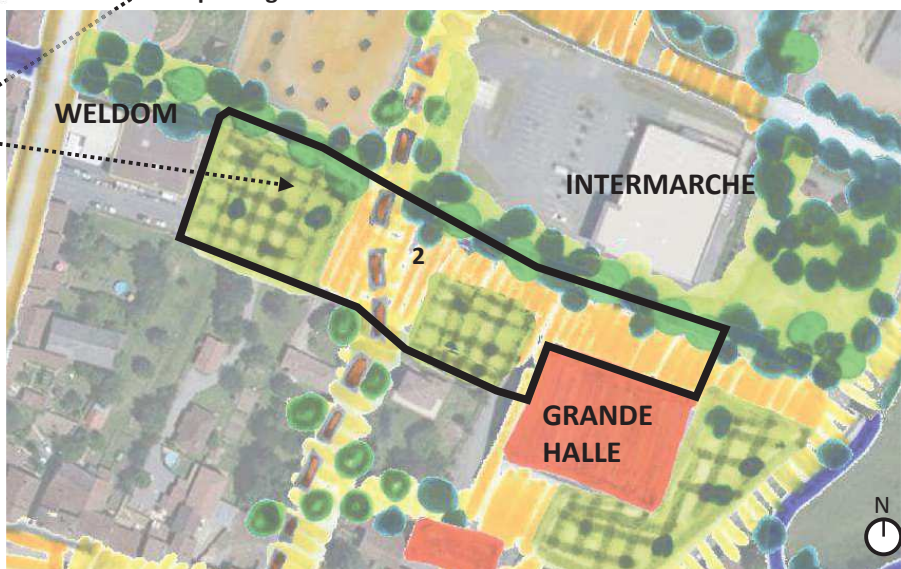
Schéma directeur des espaces de stationnements

Légende :

- | EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES | |
|---|--|
| | Equipement public à conforter |
| | Bâti à enjeu |
| <i>Habitat inclusif</i> | Programme proposé |
| | Commerce sédentaire à conforter |
| | Espace de loisirs (parc, square, jardin partagé....) |
| | Parking végétalisé |
| ESPACES PUBLICS | |
| | Rue avec trottoirs des deux côtés |
| | Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement |
| | Voie partagée |
| | Cheminement doux |
| ENVIRONNEMENT, PREVENION DES RIQUES, CADRE DE VIE | |
| <i>Champ d'expansion</i> | Renforcement de la trame végétale |
| | Périmètre à projet |



1 - Périmètre du parking du théâtre



2 - Périmètre du parking de la Grande Halle et du Weldom



1 – Vue le parking du théâtre



2 – Vue le parking de la Grande Halle

FICHE ACTION S_2.8

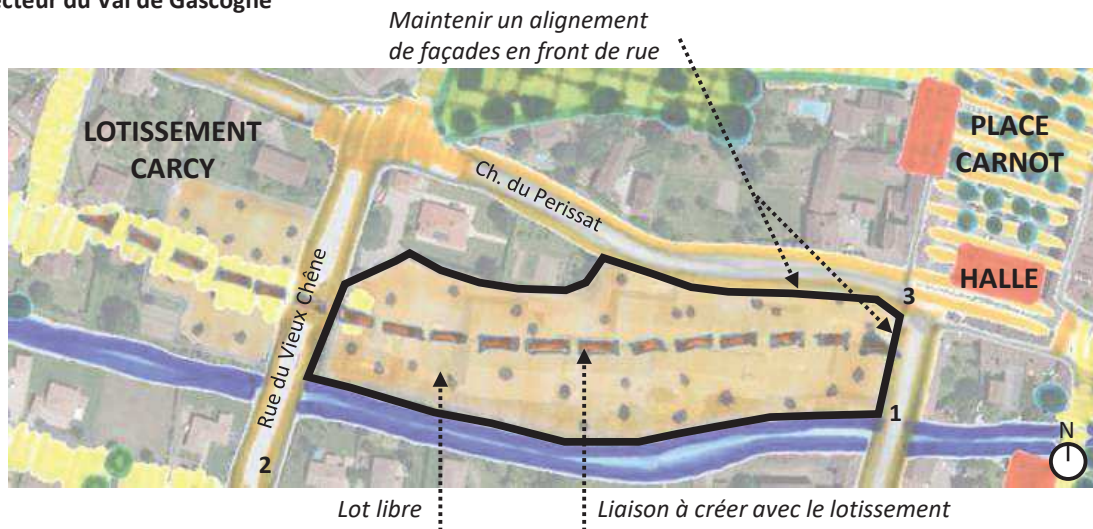
Friche Val de Gascogne : transformation et réhabilitation

THEMATIQUE : ESPACES PUBLICS	
Orientation stratégique	AXE 2 AMELIORER LE CADRE DE VIE : EVOLUTION DES FORMES URBAINES, VALORISATION DES ESPACES PUBLICS, CONNEXION DES POLARITES PAR DES MOBILITES DOUCES
Action nom	Transformation et réhabilitation de la friche Val de Gascogne et transformation en zone dédiée à l'habitat et aux commerces de proximité
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	4 / A l'état d'idée
Niveau de priorité	3 / Faible
Description de l'action	<p>Principe</p> <p>Le terrain concerné par l'opération appartient actuellement à Val de Gascogne, coopérative agricole régionale. Il est situé en plein cœur du bourg. Il constituera donc, dans le cas du déménagement de l'activité sur un autre site une véritable opportunité foncière importante pour la commune en terme d'aménagement.</p> <p>Le projet potentiel, à long terme devra prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de lots libres en continuités du lotissement existant et en lien directe avec le centre bourg. • Assurer une continuité douce entre le centre ancien et l'urbanisation récente • Prolonger de la trame végétale • Valoriser la présence du ruisseau
Partenaires Techniques	A définir
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	A définir
Calendrier	Indéterminé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Accueil de nouveaux habitants en continuité du centre Bourg Accueil de commerces et d'équipements Renforcement de l'attractivité du bourg

FICHE ACTION S_2.8

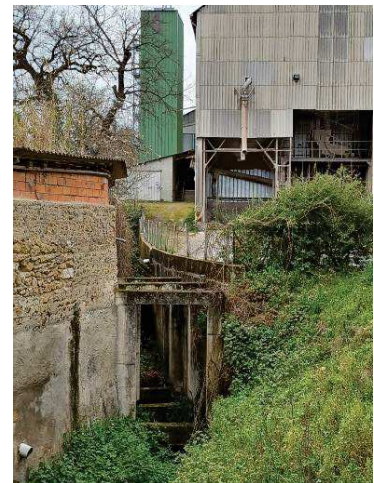
Friche Val de Gascogne : transformation et réhabilitation

Schéma directeur du Val de Gascogne



Légende :

-  Foncier à enjeux
-  Equipement public à conforter
-  Bâti à enjeu
-  Rue avec trottoirs des deux côtés
-  Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
-  Voirie partagée
-  Cheminement doux
-  Présence de l'eau



1 – Vue depuis la RD929



2 – Vue Rue du vieux Chêne



3 – Vue depuis la RD929

FICHE ACTION S_3.1

Diagnostic des Equipements et établissement d'un Schéma Directeur de l'Immobilier

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS – RENOVATION THERMIQUE	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Diagnostic des équipements et établissement d'un Schéma Directeur de l'Immobilier
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	2 / Montage projet en cours
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe Etat des lieux et diagnostic énergétique des équipements publics de Seissan au regard des usages. Ce projet de rénovation énergétique sur l'ensemble des bâtiments publics de la commune consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier et recenser précisément les bâtiments publics bénéficiant de cette rénovation ; • Etablir un état des lieux capacitaire, réglementaire et d'utilisation des équipements existants, • Etablir un diagnostic et un état des lieux des bâtiments ayant besoin d'une rénovation énergétique ; • Etablir un diagnostic sur l'utilisation des équipements (suroccupation, sous-occupation), • Réaliser un dossier de faisabilité pour la réalisation et la mise en œuvre de la rénovation énergétique. • Etablir un schéma directeur et un plan des investissements à moyen et long terme. <p>Objectifs du Schéma Directeur de l'Immobilier SDI Le Schéma Directeur Immobilier, en s'appuyant sur une audit du patrimoine immobilier, présente un état des lieux du patrimoine existant, les orientations d'évolution stratégiques de l'organisation ainsi que les besoins en travaux, site par site, sous la forme d'un plan pluriannuel. Cette feuille de route recense l'ensemble des opérations à mener à court, moyen et long terme le parc immobilier. Elle permet de répondre aux enjeux énergétiques au regard des usages de chaque équipement. Le Schéma Directeur Immobilier est, ainsi, l'aboutissement d'une réflexion combinant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des enjeux de développement • Les évolutions liées au contexte économique, juridique, technologique et géographique • Les usages de chaque équipement • Le ou les sites
Partenaires Techniques	CAUE Département du Gers (Ingénierie définition des besoins et marchés publics) Région Occitanie CEREMA ADEME
Dépenses prévisionnelles	30 à 50 000 € selon le nombre d'équipements publics inclus dans l'étude
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des Territoires CEE ACTEE Aides ADEME / CEREMA Fonds européen (LIFE)
Calendrier	2023 – 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation éventuelle d'un pré-diagnostic en interne • Rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux • Lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'un schéma directeur des équipements communaux • Réalisation d'un diagnostic par le BE retenu • Réalisation de faisabilités par le BE retenu • Réalisation d'un plan d'actions par le BE retenu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive • Agir pour un rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation Diminution du coûts d'entretien Diminution des consommations énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des équipements Renforcement de la fréquentation et de l'utilisation des équipements communaux Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION S_3.1

Diagnostic des Equipements et établissement d'un Schéma Directeur de l'Immobilier

Vue aérienne (géoportail)



FICHE ACTION S_3.2

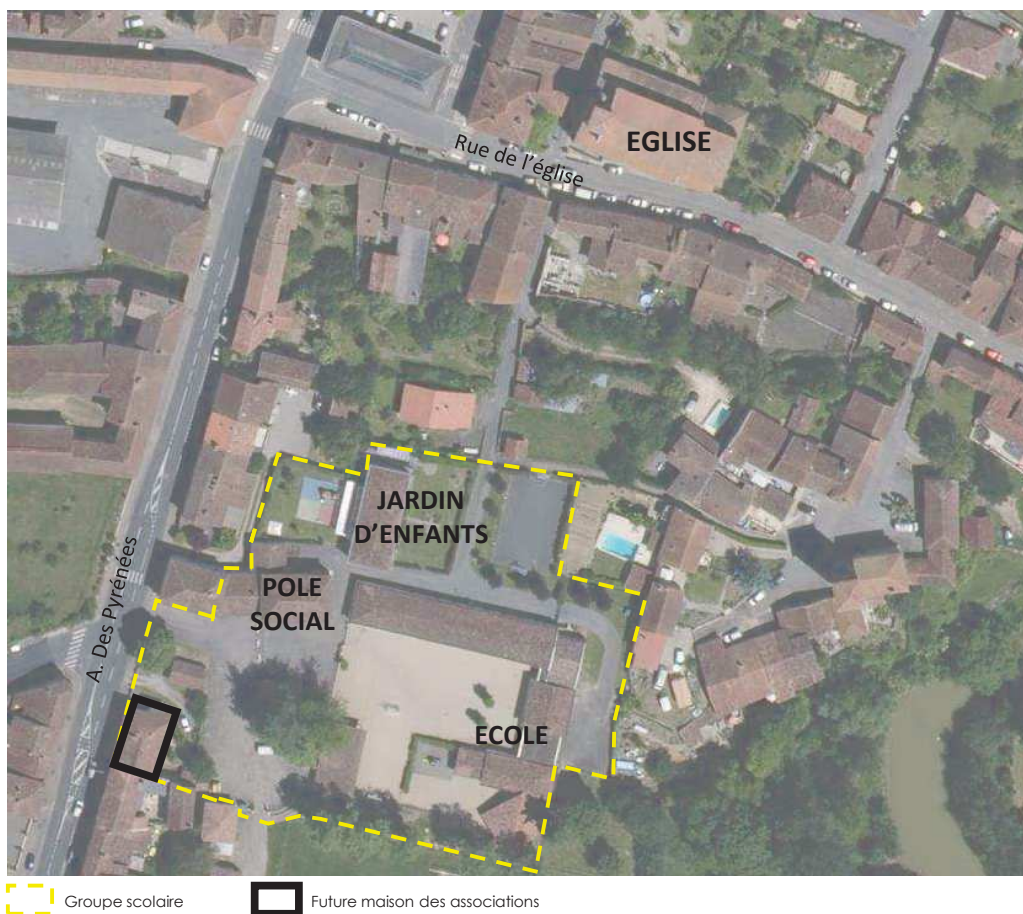
Création et aménagement d'une Maison des Associations

THEMATIQUES : EQUIPEMENTS ET SERVICES	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Création et aménagement d'une Maison des Associations à proximité du groupe scolaire et du pôle intergénérationnel.
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2/ Médian
Description de l'action	<p>Principe L'objectif est d'acquérir et de réhabiliter le bâtiment situé à l'entrée de la place Edouard Lartet afin de répondre aux besoins des associations. L'objectif d'en faire un lieu de vie et de renforcer cette centralité intergénérationnelle en agissant sur le développement de la vie associative Seissanaise</p> <p>L'opération comprendrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'un local à proximité de l'école • Réhabilitation de ce local pour répondre aux besoins des associations <p>Objectifs Renforcement du pôle enfance / équipement</p>
Partenaires Techniques	Département du Gers (Ingénierie) CAUE
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 250 000 € HT Honoraires de maîtrise d'œuvre : 30 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Département du Gers Banque des territoires
Calendrier	2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des équipements Renforcement de la fréquentation et de l'utilisation des équipements communaux Renforcement du dynamisme Renforcement de l'attractivité du bourg

FICHE ACTION S_3.2

Création et aménagement d'une Maison des Associations

Vue aérienne (géoportail)



FICHE ACTION S_3.3

Rénovation de la Bodega

THEMATIQUES : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Valorisation du site de la Bodega
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Faible
Description de l'action	Principe Rénovation du bâtiment le Bodega situé au cœur du bourg. Ce bâtiment est destiné aux associations ou utilisé lors de manifestation culturelle et touristique. L'objectif de la rénovation à pour objet de mettre en valeur sa façade patrimoniale et améliorer l'aménagement du local
Partenaires Techniques	Département du Gers (Ingénierie marchés publics) CAUE
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 100 000 € HT Honoraires de maitrise d'œuvre : 12 000 € HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Région Occitanie Banque des territoires
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	S_3.1 Schéma directeur des équipements Pacte Vert Régional : • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité des équipements Renforcement de la fréquentation et de l'utilisation des équipements communaux Renforcement du dynamisme Renforcement de l'attractivité du bourg

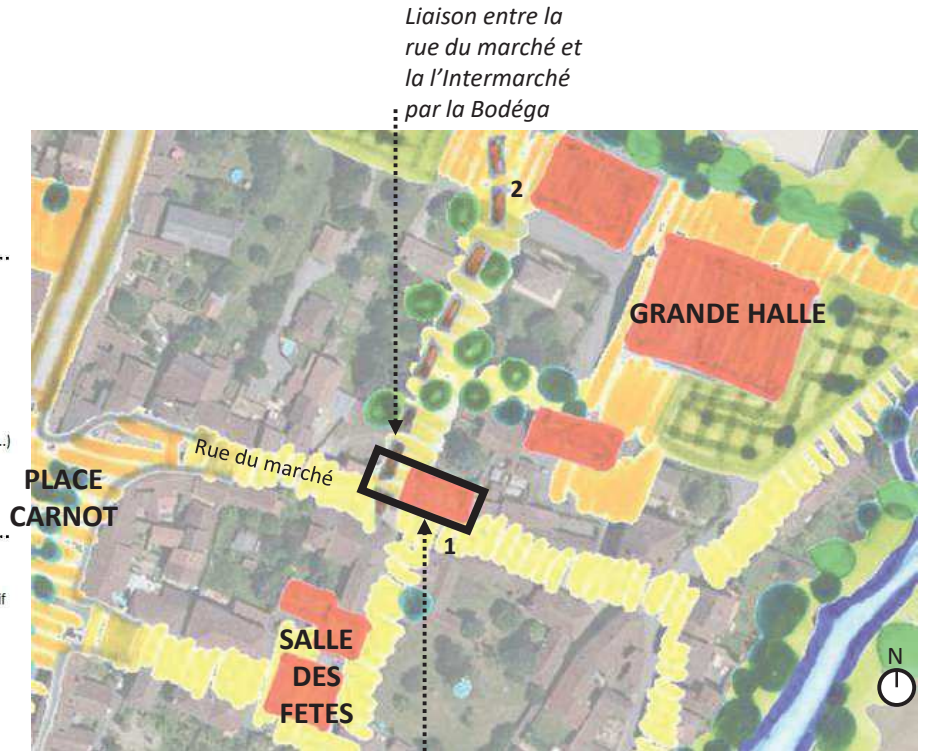
FICHE ACTION S_3.3

Rénovation de la Bodega

Schéma directeur de la Bodéga

Légende :

EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES	
	Equipement public à conforter
	Bâti à enjeu
<i>Habitat inclusif</i>	Programme proposé
	Commerce sédentaire à conforter
	Espace de loisirs (parc, square, jardin partagé...)
	Parking végétalisé
ESPACES PUBLICS	
	Rue avec trottoirs des deux côtés
	Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
	Voiture partagée
	Cheminement doux
	Périmètre projet



Liaison entre la rue du marché et la l'Intermarché par la Bodéga

Liaison entre la rue du marché et la l'Intermarché par la Bodéga

Passage vers l'Intermarché

La Bodega



1 – Façade principale – Rue du marché



2 – Liaison depuis le parking de la Grande Halle

FICHE ACTION S_3.4

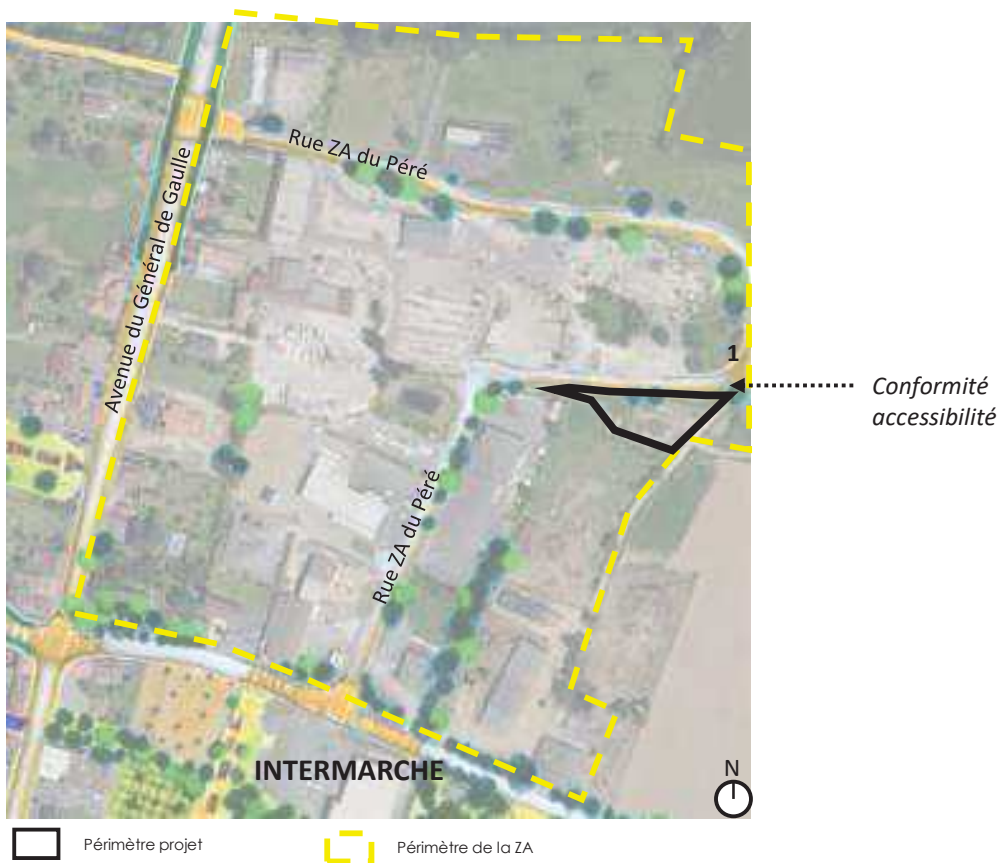
Travaux de mise en conformité de la station d'épuration

THEMATIQUES : EQUIPEMENTS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Mise en conformité de la SETP (Station d'Épuration des Eaux Usées)
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	2 / Montage projet en court
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	Principe Travaux de mise en conformité devant être réalisés en vu de la prise de compétence par la communauté de communes en 2026. Ces travaux font suite au diagnostic établi par un bureau d'études technique, ils comprendront la clôture des bacs de séchage et la construction de 2 lits de séchage supplémentaires
Partenaires Techniques	
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 100 000€ HT
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	A définir
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir

FICHE ACTION S_3.4

Travaux de mise en conformité de la station d'épuration

Schéma directeur de la ZA du Péré



1 – Vue sur la STEP

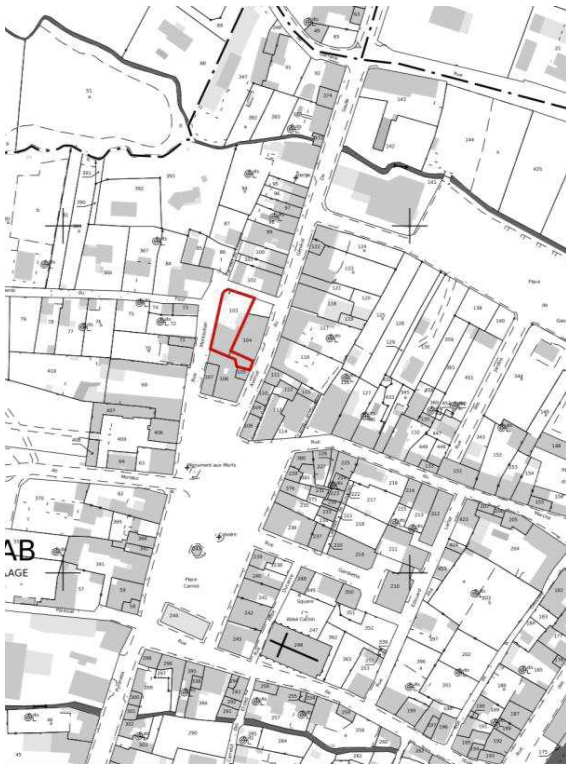
FICHE ACTION S_3.5

Maison partagée : création d'une Maison des Assistantes Maternelles MAM et d'un habitat inclusif

THEMATIQUES : EQUIPEMENTS ET SERVICES - HABITAT	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS AXE 1 DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE
Action nom	Maison partagée : création d'une Maison des Assistantes Maternelles MAM et d'un habitat inclusif
Maître d'ouvrage	Initiative privée
Statut / Maturité	2 / Montage projet en cours
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Principe Projet de réhabilitation d'une bâtisse au avenue Charles de Gaulle pour la création d'un espace intergénérationnel (3 logements) et l'implantation d'un maison d'assistante maternelle (MAM) porté par un acteur privé. Ce complexe intergénérationnel aura pour objectifs d'accueillir jusqu'à 6 résidents et constituera une solution d'hébergement alternative à mi chemin entre le maintien à domicile et la résidence dans une établissement spécialisée de type EHPAD. Non médicalisé, il conviendra aux personnes âgées ayant conservé leur autonomie, il pourront profiter de services rendant leur quotidien plus agréable (portage de repas, activités partagées, etc). Le projet de Maison d'Assistants Maternelle sera articuler autour d'un projet pédagogique et pourra accueillir 4 assistantes maternelle et 16 enfants au maximum. Le projet sera composer de deux bâtiments distincts mais relié par une pièce commune. Il sera implanté en plein cœur du centre bourg.</p> <p>Objectif Accompagnement des porteurs de projet par la collectivité ou l'intercommunalité pour identifier des financements possibles, les modalités de mise en œuvre ou des partenaires technique afin que le projet aboutisse</p>
Partenaires Techniques	Conseil Départemental du Gers CAUE Commune de Seissan Communauté de Communes Val de Gers
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	ARS CAF Etat (ANAH – DETR) Département du Gers
Plan de financement	
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Intègre les enjeux du SCOT en terme d'accueil de population Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la santé et le bien-être des habitants, • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Accueil de nouveaux habitants en continuité du centre Bourg Offre de logements et d'accompagnement a destination des personnes âgées Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement de l'offre de service

FICHE ACTION S_3.5

Maison partagée : création d'une Maison des Assistantes Maternelles MAM et d'un habitat inclusif



FICHE ACTION S_3.6

Renforcement du pôle médiathèque et maintient de la présence du service public

THEMATIQUE : EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS	
Orientation stratégique	AXE 3 CONFORTER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS
Action nom	Renforcement du pôle médiathèque par l'aménagement d'un espace bureau pour la Poste
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	3 / Faible
Description de l'action	<p>Principe L'objectif de cette action est de conserver la fonction de la médiathèque. Et dans le cadre d'une fermeture éventuelle de la poste d'installer celui-ci à la médiathèque</p> <p>Objectifs Maintien d'un service de proximité</p>
Partenaires Techniques	A définir
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité du bourg Renforcement des services de proximité

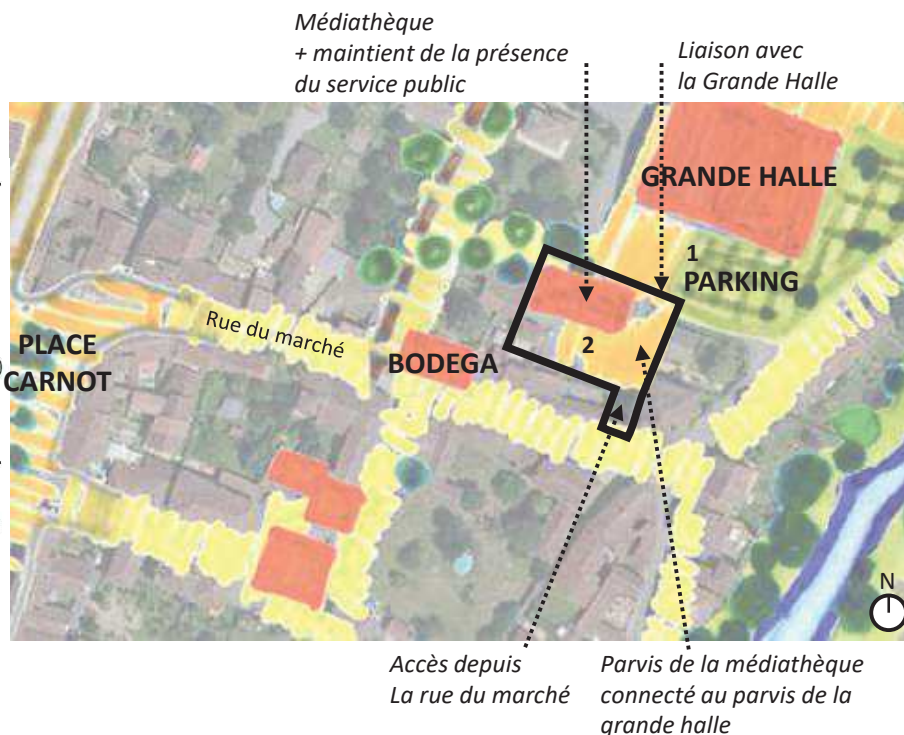
FICHE ACTION S_3.6

Renforcement du pôle médiathèque et maintien de la présence du service public

Schéma directeur du pôle médiathèque

Légende :

- EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES**
- Equipement public à conforter
 - Bâti à enjeu
 - Habitat inclusif*
 - Programme proposé
 - Commerce sédentaire à conforter
 - Espace de loisirs (parc, square, jardin partagé....)
 - Parking végétalisé
- ESPACES PUBLICS**
- Rue avec trottoirs des deux côtés
 - Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
 - Voirie partagée
 - Cheminement doux



Médiathèque

Accès principal depuis le parvis



1 – Vue depuis la Grande Halle



2 – Vue depuis le parvis

FICHE ACTION S_4.1

Identifier les locaux stratégiques pour redynamiser le commerce en centre bourg

THEMATIQUE : COMMERCES	
Orientation stratégique	AXE 4 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECOOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Identifier les locaux stratégiques pour redynamiser le commerce du centre bourg
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan et Intercommunalité VAL DE GERS
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	1 / Fort
Description de l'action	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir sur les locaux vacants ; • Enrichir l'offre de commerce et espaces issus de filières créatives et locales ; • Mettre en place des outils de prospection et de montages intéressants (détection et accompagnement de candidats et prospects). <p>Mode opératoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites ou fonciers avec les critères propres aux activités concernées ; • Trouver des acteurs locaux intéressés / filières spécialisés / porteurs de projets (exemple de « Aux 4 coins de France » 29 av des Pyrénées Seissan) ; • Lancer des appels à projets et/ou des portages innovants ; • Proposer un immobilier adapté aux porteurs de projets : remettre en état des locaux commerciaux ou des solutions de remembrement (Négociations et aspects juridiques, Etudes immobilières, techniques, bilans promoteurs, ...) • Traduire une stratégie de communication de prospection commerciale (outil simple de type plaquette / flyer, + réseaux sociaux, site internet dédié) et l'inclure dans les campagnes de communication du territoire ; <p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un Manager de commerce mutualisé avec Masseube. <i>Un manager du commerce facilite et participe à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation du commerce sur un territoire donné, en intégrant des préoccupations d'ordre économique, social, culturel, urbanistique,...</i> Assure la coordination des actions, encadre un équipe , organise et anime des réunions
Partenaires Techniques	Tissu associatif de Seissan + producteurs, créateurs... Chambres consulaires, acteurs économiques EPF, microfoncières (Banque des Territoires)... Agence de communication / marketing territorial ...
Dépenses prévisionnelles	Manager de commerce : 26 000 à 30 000€
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat Budget communal
Calendrier	Court, moyen et long terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de nouveaux commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité et de la commercialité du bourg Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION S_4.1

Identifier les locaux stratégiques pour redynamiser le commerce en centre bourg

Exemples/références



Mettre en œuvre des commerces éphémères > la boutique à l'essai

Objectif

- Redonner vie au centre-ville en renforçant son animation et sa fréquentation
- Donner l'opportunité à des porteurs de projets de mettre en avant leur concept qui peut avoir vocation à se pérenniser
- Aider une nouvelle impulsion à la dynamique commerciale du centre-ville

Contexte

- Une occupation temporaire de 6 mois à 2 ans, d'anciens locaux vacants
- Une aide aux porteurs de projets par la mise en place de loyers modérés (minoré de 20 à 50%) ou progressifs
- Partenariat avec Initiative France, réseau d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises : possibilité de prêts à taux 0, de 3 000 à 5 000 €

➤ 82% des commerces qui se pérennisent

Un « concours de commerces ambitieux »

Définition

- Tonnerre (Yonne) est une PVD de 4700 habitants . Elle lance début 2022 une recherche de porteur de projets via un « concours » médiatisé et soutenu par de nombreux partenaires
- L'opération est destinée à être reconduite sur plusieurs années

Process

Afin d'encourager, de promouvoir et de valoriser les porteurs de projets, la ville et ses partenaires proposent 6 000 € de dotation à 3 lauréats, répartis en plusieurs prix.

- 3 000 € soit 6 mois de loyer offerts par la ville de Tonnerre au sein de la boutique du 21 Rue Saint-Pierre (local maîtrisé par la ville)
- 2 000 € accordés par le Centre de Développement Économique du Tonnerrois sous forme de prestations et d'un accompagnement renforcé et personnalisé
- 1 000 € sous forme d'une enseigne pour boutique, pris en charge par la ville de Tonnerre en partenariat avec l'entreprise MDC Com

Les foncières commerciales solidaires

Définition

- Les foncières interviennent dans la programmation commerciale, en agissant sur la dynamisation des pieds d'immeubles, la création de nouveaux quartiers, l'attractivité des centres commerciaux, ...
- Permettent de répondre aux coûts immobiliers importants et aux frais de travaux éventuels

Process

- Elles s'inscrivent dans une stratégie globale de revitalisation commerciale et de développement porté par les collectivités
- Elles participent à l'achat des terrains ou des bâtiments et interviennent sur toutes les étapes du projets : acquisition, travaux, commercialisation, gestion et cession
- Il s'agit, en gros, d'une « communauté d'investisseurs » (partenaires, fond d'investissement type France Active, financements participatifs, ...)
- Les ressources principales sont ensuite les loyers

FONCTIONNEMENT

Maitrise d'ouvrage : commune

Partenaires à mobiliser : association de commerçants / commerçants / producteurs locaux / Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai

Démarche :

- Adhésion à la FNBE
- Repérage de locaux stratégiques à mettre à disposition
- Construction de la stratégie et de la communication (kit « ma boutique à l'essai »)
- Lancement et réponse d'un appel à projet
- Commission de choix des lauréats regroupant les acteurs locaux
- Priorisation des projets et identification des lauréats
- Entrée dans les lieux et ouverture des boutiques à l'essai
- Actions d'accompagnement par une stratégie de préemption des locaux



Local 21 rue St Pierre, pré-amenagé



Les couveuses commerciales

Définition

- Consiste pour la collectivité locale à se porter acquéreur de quelques locaux commerciaux vacants (via une Société Publique Locale – SPL) pour les louer ensuite, sur un bail précaire de 3, 6 ou 12 mois, à des jeunes porteurs de projets.

Process

- Initiative de la collectivité
- Accompagnement personnalisé du porteur de projet en phase de création et démarrage de l'activité
 - o Conseil en financement
 - o Gestion
 - o Marketing
 - o Aménagement de point de vente
 - o Technique de vente.

Sources : TonCher/ANEP dans le cadre d'études Shop-in-PVD

FICHE ACTION S_4.2

Animer une dynamique collective commerciale

THEMATIQUE : COMMERCES	
Orientation stratégique	AXE 4 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Animer une dynamique collective commerciale
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et maintenir de bonnes relations entre les commerçants et la commune. La régularité des réunions permet de faciliter les échanges et les demandes, éviter les incompréhensions et les interprétations pouvant nuire à l'image du centre-bourg. • Attirer, séduire par une programmation d'animations créant des moments de rencontres avec la population seissanaise, au rythme notamment de la tenue des marchés. • Valoriser et communiquer le savoir-faire et savoir-être des commerçants et artisans seissanais ; parler et faire parler du centre-bourg de Seissan. <p>Mode opératoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une instance de concertation biannuelle entre Ville, Intercommunalité, consulaires et les représentants des commerçants sédentaires et non sédentaires. • Développer les animations associant commerces sédentaires et non-sédentaires. • Travailler un plan de communication avec objectifs clairs.
Partenaires Techniques	Commerçants sédentaires et non sédentaires, Association des commerçants Communauté de communes Chambres consulaires
Dépenses prévisionnelles	Environ 5 000 € HT (frais de traiteur et réception...) Enveloppe budgétaire à déterminer pour la communication
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	
Calendrier	Court et moyen termes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de nouveaux commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité et de la commercialité du bourg Renforcement du dynamisme communal

FICHE ACTION S_6.1

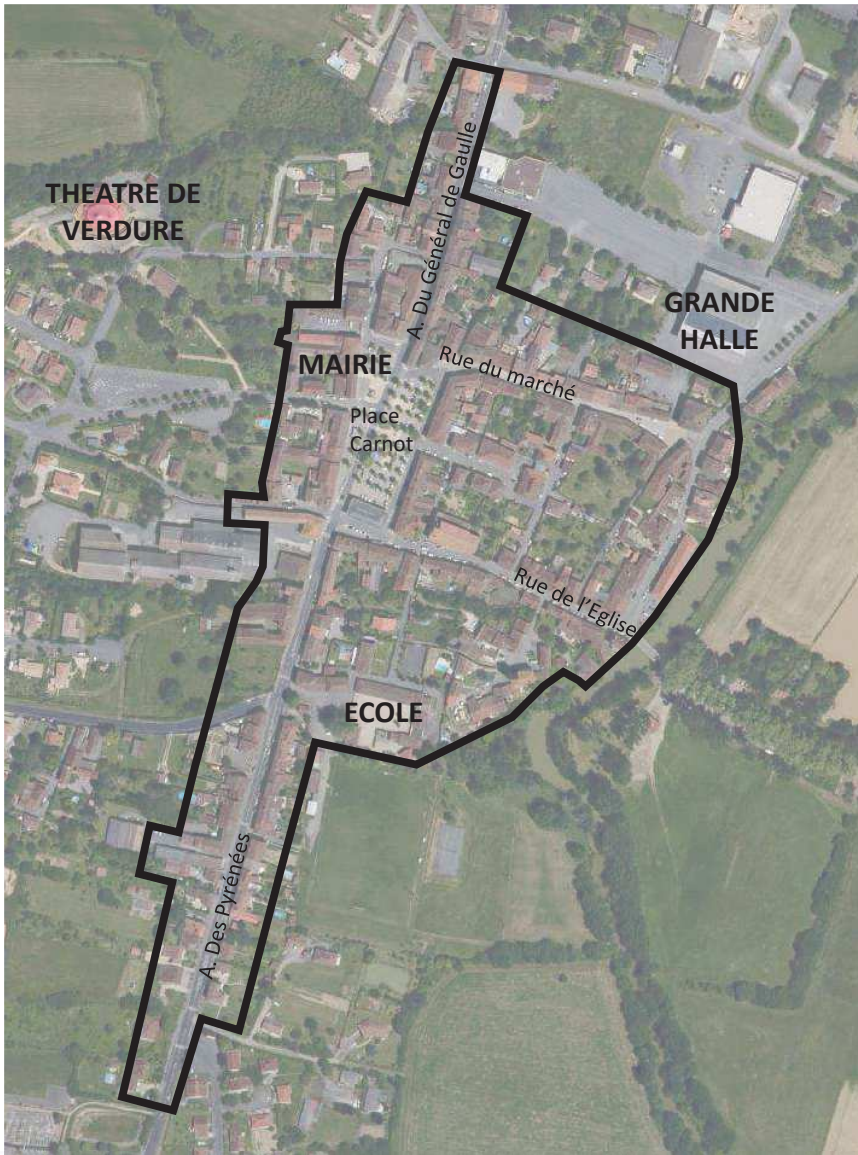
Mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère, des enseignes et vitrines

THEMATIQUE : VALORISATION DU PATRIMOINE	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère afin de valoriser la qualité architecturale du centre bourg
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe La Charte architecturale et paysagère vise à la préservation du cadre de vie et du patrimoine paysager et bâti. Elle a pour finalité de créer un cahier de recommandations, utile dans la gestion de l'urbanisme quotidien et pour un certain nombre de problématiques autour du paysage et de l'architecture. Elle se présente comme un document pédagogique, d'accompagnement des projets, il ne s'agit pas d'un document réglementaire mais bien d'un outil.</p> <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et les élus au paysage, à l'architecture, au cadre de vie et leur faire prendre conscience de l'identité de la commune et plus largement du territoire • Préserver la qualité des lieux et accompagner le développement urbain • Réaffirmer la valeur patrimoniale du cœur de bourg • Disposer d'un document de référence pour tout projet paysager et/ou architectural • Proposer des outils afin de préserver les qualités paysagères, patrimoniales et architecturales de la commune • Favoriser une architecture de qualité tant au niveau des restaurations que des nouvelles constructions • Favoriser des aménagements paysagers de qualité en dialogue avec le contexte • Marquer la continuité urbaine à travers les enseignes de commerces (couleurs / dimension / mobiliers...). Cette charte a pour objectif de proposer une uniformité d'ensemble dans le centre bourg. • Entretien des devantures commerciales
Partenaires Techniques	CAUE UDAP Conseil Département du Gers
Dépenses prévisionnelles	15 à 20 000 € selon l'étendu du périmètre
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Etat (DETR) Fonds européen de développement régional (FEDER) Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image patrimoniale de Seissan Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'attractivité du bourg

FICHE ACTION S_6.1

Mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère, des enseignes et vitrines

Carte des enseignes visées par la charte architecturale



Multiplication des enseignes



Enseignes fermées



Enseignes trop colorées

 Périmètre d'application charte architecturale



Extrait d'une charte architecturale avec illustration pour la mise en place certains types de mobiliers

FICHE ACTION S_6.2

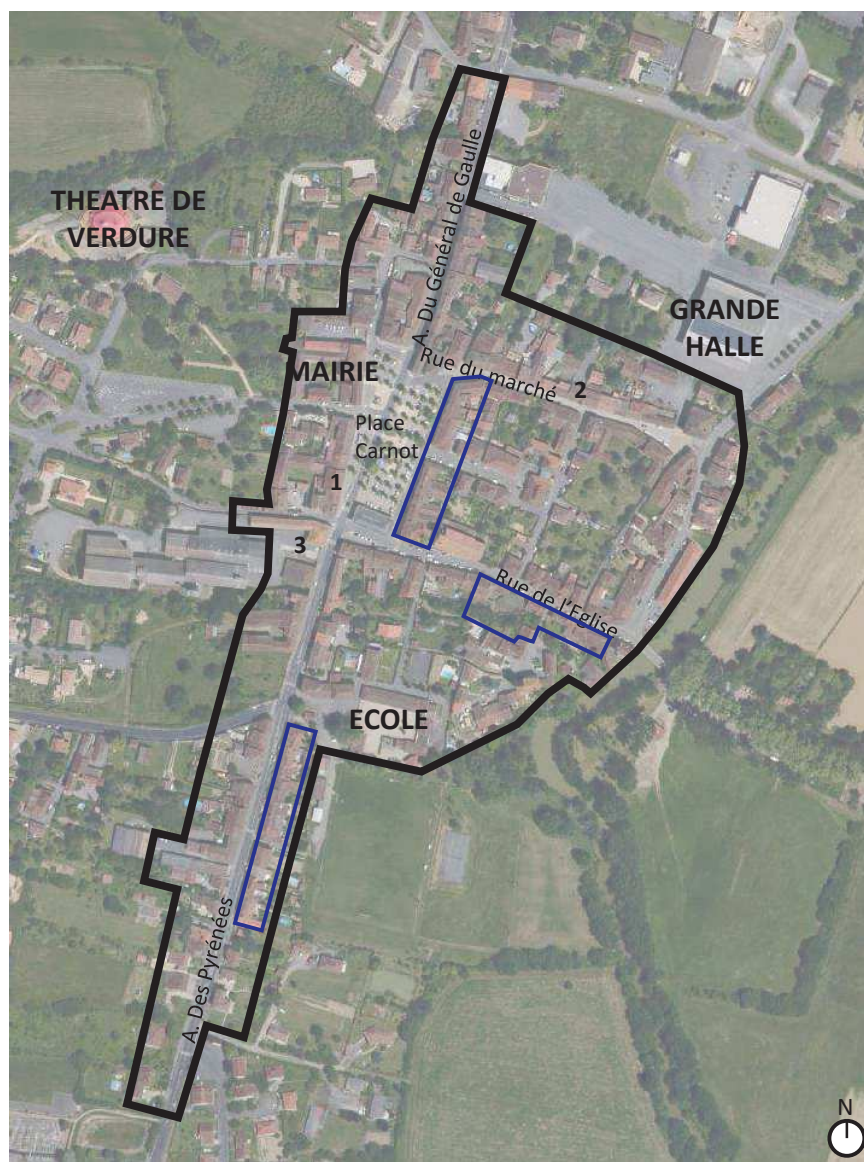
Opération façades et devantures de commerces

THEMATIQUE : VALORISATION DU PATRIMOINE	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Opération façades et devantures de commerces Renouvellement des façades du bourg afin de valoriser l'architecture du centre ancien.
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	3 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe L'objectif est d'aider financièrement le commerçant, ou le propriétaire par la mise en place d'aides, de subventions ou d'autres programmes en vue de la réalisation de travaux. Cette action pourrait être menée au sein d'un périmètre spécifique identifiant des façades du centre bourg à restaurer et rénover. Parmi les possibilités offertes, on peut mettre plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des subventions plafonnées pour la valorisation architecturale des devantures (exemple : 30% plafonnée à 2000 euros) • Des aides à l'agrandissement des commerces existants (exemple : 30% plafonnée à 5000 euros) • Des aides à la réfection des façades (exemple : 40% plafonnée à 5000 euros) • Des financements pour des bilans architecturaux pour les commerces (exemple : à hauteur de 800 euros) <p>Objectifs et enjeux liés à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux espaces privés de muter, sur du temps long, pour gagner en qualité visuelle et s'accorder avec l'embellie programmer des espaces publics • Rendre l'offre de logements et de locaux d'activités plus attractive • Mieux mettre en avant les éléments patrimoniaux du cœur de ville <p>Modalités et outils de mise en œuvre : Un dispositif à créer « cousu main »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même si de nombreuses communes ont mis en place ce type de dispositifs, les règles et les modalités nécessitent un travail de fond. • Se pose notamment la question de l'articulation avec des dispositifs de financement nationaux (on pense ici à l'ANAH) ou régionaux (Bourg Centre Occitanie), qui pourraient éventuellement abonder le dispositif.
Partenaires Techniques	CAUE UDAP Région Occitanie
Dépenses prévisionnelles	Exemple sur la base de 4 projets soutenus par an à 5 000 euros en moyenne de subvention par projet = 20 000 € TTC
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Région Occitanie
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'action M_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère Pacte Vert Régional : <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution des façons de construire et rénover plus respectueuses du patrimoine existant Prise en compte du paysage et du cadre de vie dans les projets publics et privés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité de vie Mise en valeur du patrimoine bâti Renforcement de l'attractivité du bourg

FICHE ACTION S_6.2

Opération façades et devantures de commerces

Carte du périmètre du dispositif façades du centre bourg



1 - Bureau de tabac



2 - La Bodega



3 - Val de Gascogne

FICHE ACTION S_6.3

Aménagement paysager de la plaine de jeux

THEMATIQUES : ESPACES PUBLICS – PAYSAGE – MOBILITES DOUCES	
Orientation stratégique	AXE 6 VALORISER LE PATRIMOINE BATI, LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PAYSAGE
Action nom	Aménagement paysager de la plaine de jeux en bord de Gers
Maître d'ouvrage	Commune de Seissan
Statut / Maturité	4 / Réflexion à mener
Niveau de priorité	2 / Médian
Description de l'action	<p>Principe Aménagement paysager de la plaine des jeux et mise en place d'installations sportives et ludiques pour renforcer l'usage du lieu en lien direct avec le centre bourg et le pôle Ecole/Enfance/pôle sportif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un Pump Track • Aménagement d'un parcours de santé • Aménagement de terrains de grands jeux <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embellir les espaces publics du quotidien • Renforcement des équipements de loisirs
Partenaires Techniques	CAUE Conseil Départemental du Gers
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	A définir
Calendrier	2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Pacte Vert Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables • Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité <p>Lien avec l'action S_6.1 Etude pour la mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Qualification du cadre de vie Prise en compte du paysage Renforcement des activités sportives et de loisir</p>

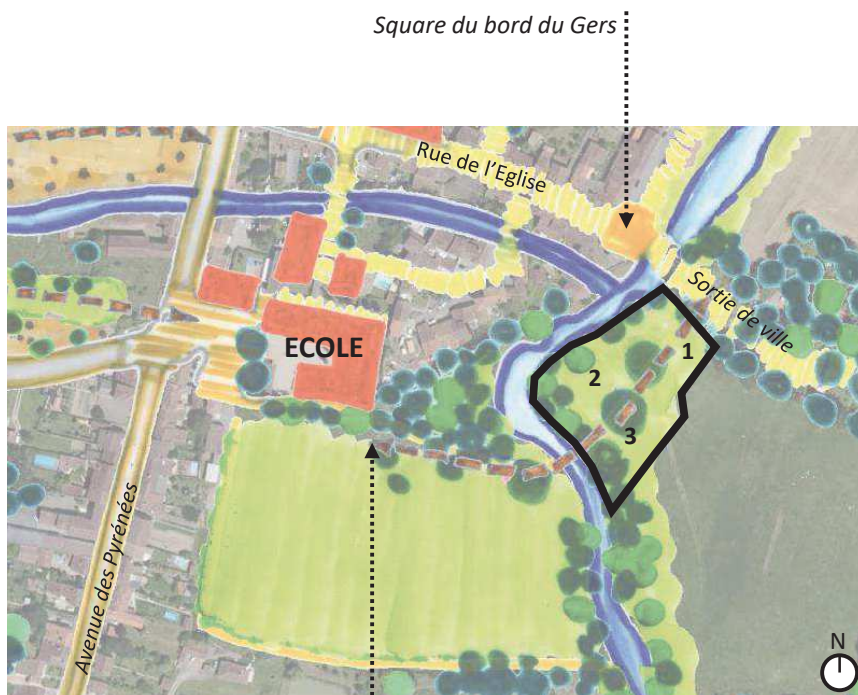
FICHE ACTION S_6.3

Aménagement paysager de la plaine de jeux

Schéma directeur de la Plaine de jeux

Légende :

- EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCES**
 - Equipement public à conforter
 - Bâti à enjeu
 - Habitat inclusif
 - Programme proposé
 - Commerce sédentaire à conforter
 - Espace de loisirs (parc, square, jardin partagé....)
 - Parking végétalisé
- ESPACES PUBLICS**
 - Rue avec trottoirs des deux côtés
 - Traversée piétonne / Espace partagé / Dispositif de ralentissement
 - Voie partagée
 - Cheminement doux
- ENVIRONNEMENT, PREVENION DES RIIQUES, CADRE DE VIE**
 - Champ d'expansion
 - Renforcement de la trame végétale
- Périmètre à projet



Liaison piétonne entre l'école et la Plaine de jeux



1 – Terrain pétanque



2 – Espace de plein aire



3 – City park

Annexe 6 – Constitution du Comité de Pilotage

REPRESENTANTS DES ORGANISMES SIGNATAIRES PVD			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE / ORGANISME	Coordonnées @
M RIVIERE	François	CC Val de Gers Commune de Seissan	f.riviere@cc-valdegers.fr
M BALAS	Max	CC Val de Gers	m.balas@cc-valdegers.fr
Mme RAINCARD	Gaëlle	CC Val de Gers	g.rainsard@cc-valdegers.fr
Mme DEWYNTER	Blandine	CC Val de Gers	b.dewynter@cc-valdegers.fr
Mme PRESANI	Marie	CC Val de Gers	m.presani@cc-valdegers.fr
Mme ABADIE	Pascale	Commune de Masseube	p.abadie@mairie-masseube.fr
M BIFFI	Patrick	Commune de Masseube	p.biffi@mairie-masseube.fr
M BREIL	Roger	Commune de Masseube	rb@mairie-masseube.fr
M DANIELI	Sebastien	Commune de Masseube	sd@mairie-masseube.fr
Mme LEFEVRE	Marion	Commune de Seissan	m.lefevre@seissan.fr
M SAINTE MARIE	Jean-Pierre	Commune de Seissan	mairie@seissan.fr
Mme BARRIERE	Emeline	Sous Préfecture Mirande	sp-mirande@gers.gouv.fr
Mme REGNAULT	Patricia	Sous Préfecture Mirande	sp-mirande@gers.gouv.fr
Mme VERDIER	Sophie	Région Occitanie	sophie.verdier@laregion.fr
Mme CALVET	Laurence	Conseil Départemental	lcalvet@gers.fr
Mme GEORGIS	Christelle	Conseil Départemental	cgeorgis@gers.fr
M GUY	Patrick	Conseil Départemental	pguy@gers.fr
Mme LACOSTE POMES	Evelyne	PETR Pays d'Auch	evelyne.lacoste@pays.auch.fr
Mme YVON FAURY	Christelle	Banque des Territoires	Christelle.yvon@caissedesdepots.fr
M BLANCHARD	Didier	DDT	didier.blanchard@gers.gouv.fr
M LAZERGES	Pascal	DDT	pascal.lazerges@gers.gouv.fr
Mme DUPRAT GACHIES	Nathalie	DDT	nathalie.duprat-gachies@gers.gouv.fr
Mme BAT	Geraldine	EPF	geraldine.bat@epf-occitanie.fr

REPRESENTANTS DES ORGANISMES PARTENAIRES			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE / ORGANISME	Coordonnées @
M POULLE	Frederic	CAUE	f.pouille@caue32.fr
Mme MAIRE	Catherine	CCI	c.maire@gers.cci.fr
Mme MONTEJUADO	Martine	CMA	m.montejuado@cma-gers.fr
Mme SANCHEZ- MARTIN	Christine	SCOT DE GASCOGNE	c.sanchezmartin@scotdegascogne.com
M CARCY	Pierre	UDAP	pierre.carcy@culture.gouv.fr
Mme PEREZ-SAPPIA	Clementine	UDAP	udap.gers@culture.gouv.fr

Annexe 7 – Charte Graphique

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*



#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#184590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0



Préfecture du Gers

32-2023-04-12-00001

arrete portant répartition du nombre des jurés à
inscrire sur la liste du Jury d Assises de la
circonscription du Gers pour l année 2024

ARRÊTÉ
portant répartition du nombre des jurés à inscrire sur la liste
du Jury d'Assises de la circonscription du Gers pour l'année 2024

LE PRÉFET,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de procédure pénale notamment les articles 259 à 264 et A36-13 ;

VU les chiffres de la population totale pour le département du Gers en vigueur au 1^{er} janvier 2023, conformément au décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022 ;

Considérant que, par application de l'article 260 du code de procédure pénale (1 juré pour 1300 habitants), le nombre de jurés demeure fixé forfaitairement au minimum de 200 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gers;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le nombre des jurés d'assises de la liste annuelle pour l'année **2024**, est fixé à **200 (deux cents)**, répartis par communes ou regroupement de communes conformément aux annexes jointes au présent arrêté.

Article 2 : Pour le tirage au sort sur la liste préparatoire, les communes sont regroupées conformément aux fiches annexées au présent arrêté, déterminant :

-d'une part, le nombre de jurés par commune ou communes regroupées,
-d'autre part, la commune (*nom en majuscule*) dont le maire est chargé d'effectuer le tirage au sort à partir de la liste électorale ou l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

Article 3 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et adressé à M. le président du Tribunal judiciaire d'Auch – greffe de la Cour d'assises du Gers.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers, Mmes les sous-préfètes de Mirande et de Condom, Mmes et MM. les maires du département, M. le président du Tribunal judiciaire d'Auch sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Auch, le **12 AVR. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Sébastien BOUCARD